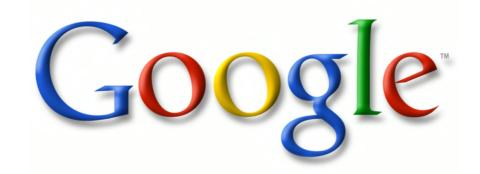
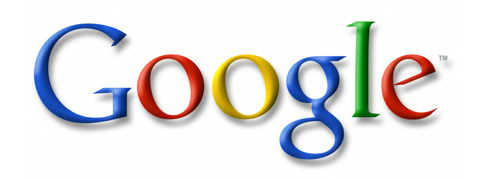
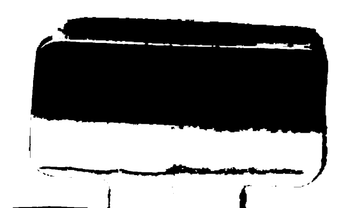
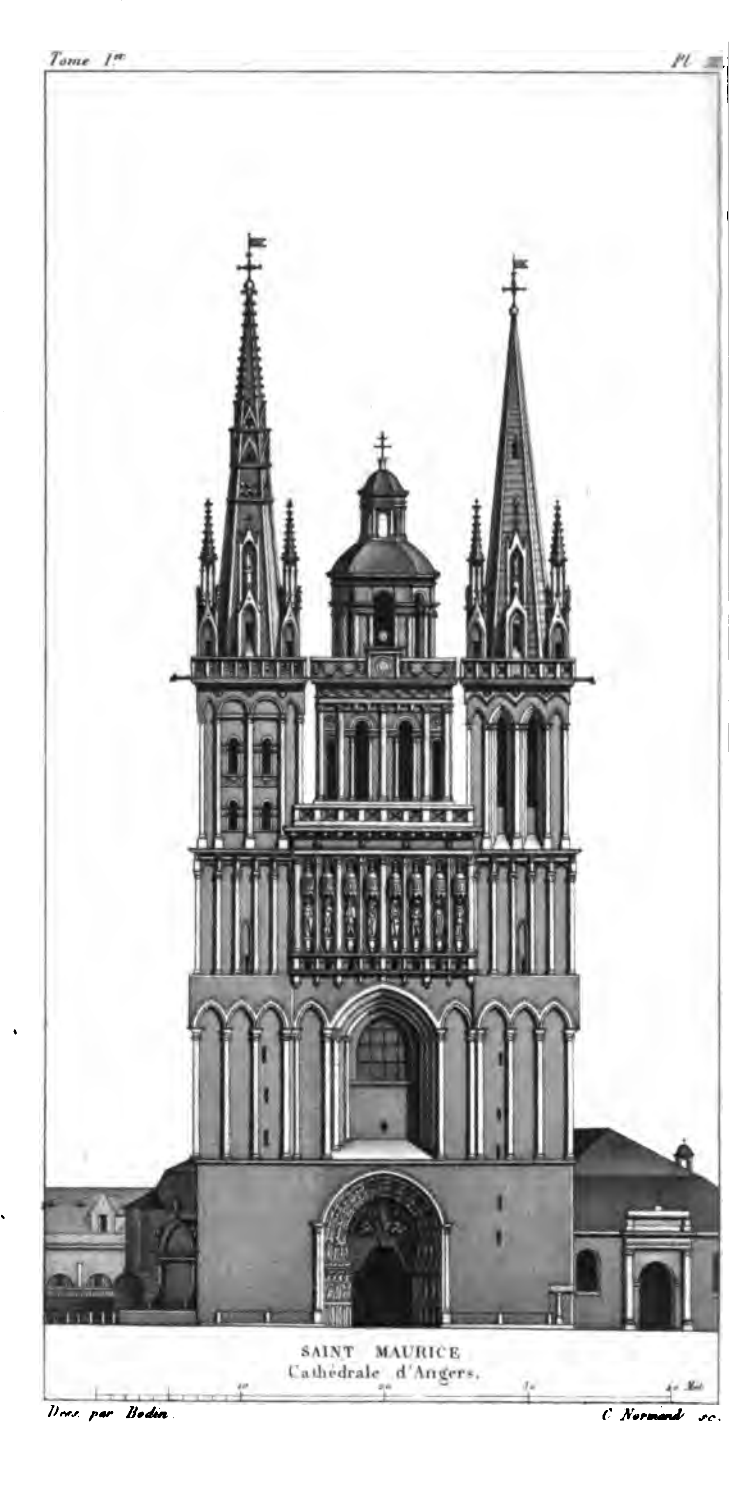








SAINT MAURICE
Cathédrale d'Angers.

Dess. par Bodin. C. Normand sc.

RECHERCHES

HISTORIQUES.

Les cinq exemplaires exigés par la loi ont été déposés.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A PARIS, chez { Belin-Leprieur, Lib., Quai des Augustins.
Béchet, Libraire, Quai des Augustins. }

A ANGERS, chez { Fourrier-Mame, Libraire, rue St.-Laud.
Pavie, Impr.-Libraire, rue St.-Laud. }

A NANTES, chez Forêt, Libraire.

AU MANS, chez Belon, Libraire.

A LA FLÈCHE, chez Lainé, Libraire.

A BOURBON-VENDÉE, chez Ferré, Imprim.-Libraire.

Nota. On trouve chez les mêmes Libraires les *Recherches Historiques sur Saumur et le Haut-Anjou*, 2 Vol. in-8°.

RECHERCHES
HISTORIQUES
SUR L'ANJOU ET SES MONUMENS.

ANGERS ET LE BAS-ANJOU.

Par J.-F. Bodin, Député de Maine et Loire.

mort à 62 ans le 3 fevr. 1829, à la ferme de [illegible] de [illegible] les [illegible]

AVEC GRAVURES.

TOME PREMIER.

A SAUMUR,

CHEZ DEGOUY AINÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1821.

SAUMUR, IMPRIMERIE DE DEGOUY AINÉ.

Aux Habitans

De Maine et Loire.

*D*EPUIS *plusieurs années des hommes laborieux recherchent sur divers points de la France les débris de l'histoire et des monumens que la tempête qui a terminé le dix-huitième siècle a dispersés ou détruits. Excité par leur exemple, j'ai tâché de recueillir ceux qui appartiennent à l'Anjou, et de ces restes épars j'ai formé l'ouvrage que j'ai l'honneur de vous offrir.*

L'histoire d'une province n'est, pour ainsi dire, qu'une page de l'histoire universelle; ce n'est dans le grand tableau des nations qu'une figure concourant à son effet général, moins encore par la manière dont elle est dessinée que par la place qu'elle y occupe. Vue isolément, elle n'est qu'un portrait de famille; la faiblesse de l'exécution peut

la faire regarder des étrangers avec indifférence et même avec dédain ; mais elle intéressera toujours les Habitans de la contrée dont elle représente l'état antérieur, et surtout ceux qui ne veulent pas ignorer ce qui concerne leur patrie, leurs ancêtres.

Un ouvrage de la nature de celui-ci serait incomplet, s'il n'offrait pas au moins une esquisse de l'histoire des hommes célèbres qu'a vu naître l'Anjou; c'est pourquoi j'y ai rassemblé les principaux traits de la vie de ceux de nos compatriotes qui se sont distingués dans quelque genre que ce soit. Espérons que leurs utiles travaux, leurs nobles exemples, inspireront à nos neveux le désir de les imiter et de contribuer eux-mêmes par des talens et des vertus à soutenir l'honneur du nom Angevin.

PRÉFACE.

Lorsque je publiai le second volume de mes Recherches Historiques sur Saumur et le Haut-Anjou (*a*), j'annonçai l'intention de composer, par la suite, un ouvrage semblable sur Angers et le Bas-Anjou, afin d'ajouter de nouveaux renseignemens à ceux que j'avais recueillis involontairement. La bienveillance avec laquelle mon premier essai a été reçu de mes compatriotes, et les encouragemens qu'ont bien voulu me donner plusieurs savans et hommes de lettres de la Capitale m'ont affermi dans le dessein de remplir l'engagement que j'avais pris peut-être témérairement.

(*a*) Ces Recherches s'étendront sur toute l'ancienne province d'Anjou jusqu'en 1789; arrivés à cette époque, nous nous renfermerons dans les limites du département de Maine et Loire.

Si l'on veut bien songer qu'en commençant mes Recherches sur Saumur j'étais loin de prévoir que je les poursuivrais un jour au-delà, on ne me reprochera pas d'avoir divisé ce qui semble ne devoir faire qu'un tout. Dès que j'eus entrepris cette suite qui doit servir de complément à mon premier ouvrage, je sentis qu'il importait de remédier au vice d'un double plan, et de faire disparaître les désavantages qu'offrait cette manière de traiter mon sujet. C'est ce que j'ai pris à tâche, en évitant, autant qu'il a dépendu de moi, les répétitions qui n'étaient pas nécessaires, en n'appuyant que légèrement sur les personnages qui figurent dans la première partie, et en y renvoyant le lecteur chaque fois que l'occasion s'en est présentée. Si j'ai surmonté les difficultés que je me suis proposées à cet égard, les deux ouvrages doivent former un tout, un ensemble, dont les parties se joignent et se lient suffisamment; et d'un autre côté on

RECHERCHES

HISTORIQUES.

mène indifféremment partout où il y a des événemens, des noms, des monumens et des dates.

Le premier ouvrage est en deux volumes ; le second en formera autant. Quatre volumes sur l'Anjou ! va-t-on s'écrier. Quand j'aurai présenté un aperçu de ce qui a été écrit ou essayé sur le même sujet, on me saura peut-être gré de n'en avoir pas fait davantage. Je ne crois pas hasarder beaucoup, en disant que peu de provinces, même parmi les plus grandes de l'ancienne France, offrent à l'histoire autant de matériaux que l'Anjou. Qu'on parcoure les volumineux recueils de chroniques publiées et reproduites par d'infatigables savans, on trouvera qu'un grand nombre d'entre elles se rattache à l'Anjou. Combien de registres, tels que les fameuses chroniques de Saint-Aubin, étaient tenus dans nos antiques abbayes, et nous ont été en partie conservés par l'imprimerie ? Mais, laissant à part cet amas de chartes,

d'annales, de lettres et de légendes, qui sont moins de l'histoire que la matière informe sur laquelle l'historien doit travailler, je vais seulement passer en revue une partie des ouvrages sur l'Anjou, traités sous un point de vue général. Je n'y comprendrai point le fabuleux Bourdigné, qui n'est intéressant que lorsqu'il raconte des événemens contemporains ou rapprochés de son tems; je ne parlerai pas non plus d'Hiret, son sec abréviateur, ni du sommaire généalogique de Duhaillan.

On pourrait fort bien comparer l'histoire d'Anjou à ce fameux Dictionnaire, *qui, toujours commencé, reste toujours à faire*, et je suis loin d'avoir la prétention de faire cesser cette ressemblance. Ceux qui ont formé cette entreprise, ou ne l'ont pas achevée, ou n'ont pas livré leur travail à l'impression. Au commencement du dix-septième siècle, Claude Menard, lieutenant de la prévôté d'Angers, homme d'un savoir profond et

d'une grande persévérance, y consacra presque sa vie entière, et mérita d'être appelé par Ménage *le père de l'histoire d'Anjou*. Il écrivit son ouvrage en latin, et le composa sur un plan très-vaste, comme on en peut juger d'après le sommaire qui est transcrit avec son *Peplus Andegavensis*; il se proposa de le publier en quatre volumes *in*-4°., et il existe encore un très-grand nombre de portraits gravés d'Angevins célèbres qui devaient l'orner. La bibliothèque de Saint-Magloire possédait un manuscrit de l'histoire de Menard qui ne se trouve point au dépôt des manuscrits de la bibliothèque du roi. Ménage cite deux histoires manuscrites d'Anjou, l'une de Touraille, l'autre de Bruneau de Tartifume, avocat; mais il ne nous apprend rien de plus. Lui-même, en composant son *Sablé*, comme il l'appelle par prédilection, songeait sans doute à une histoire d'Anjou; mais il aima mieux la fondre dans celle de quelques anciennes

maisons, et ce chef-d'œuvre d'érudition généalogique n'est, après tout, qu'un amas de matériaux sans ordre et sans liaison, aussi fatiguant pour le lecteur qu'il sera utile à tous ceux qui écriront sur l'Anjou.

Vers le commencement du siècle dernier, Pétrineau des Noulis, échevin et avocat d'Angers, employa ses loisirs à écrire aussi l'histoire d'Anjou. Encouragé par l'académie d'Angers, dont il était membre, et qui avait fait imprimer son projet, il en acheva presque l'exécution. Ses manuscrits, qu'il légua au jurisconsulte Pocquet de Livonnière, devinrent le sujet d'un procès; et Gabriel Pocquet, fils de celui-ci, plaidant pour les revendiquer, obtint qu'il ne fussent pas la proie des créanciers. L'abbé Grandet, auteur d'ouvrages biographiques que nous avons cités dans notre première partie, a laissé une histoire ecclésiastique d'Anjou, que l'académie se proposa de publier, sans jamais réaliser ce projet.

Aucun de ces manuscrits ne m'est tombé entre les mains.

Un ouvrage de recherches, si souvent tenté infructueusement, dut naturellement exciter le zèle de cette congrégation savante qui s'était consacrée presque spécialement à publier le texte des chroniques françaises, et qui a fait une si grande part de cet immense travail. Les bénédictins chargèrent donc plusieurs de leurs laborieux confrères, et entre autres D. Housseau, religieux de Saint-Germain-des-Prés, de réunir dans un seul corps d'ouvrage l'histoire de Touraine et d'Anjou. A-peu-près dans le même tems, M. l'abbé Rangeard, écrivain élégant et facile autant qu'érudit, avait entrepris celle d'Anjou seulement, ou du moins celle des dynasties qui ont gouverné cette province. Des communications et des propositions d'une coopération mutuelle se firent de part et d'autre, dans l'espoir que cette liaison serait favorable à des travaux dont l'objet était le même.

Bientôt il s'établit une correspondance entre les deux auteurs, mais il paraît qu'ils ne purent s'arranger pour travailler de concert; c'est ce que nous apprennent leurs lettres, qui se trouvent parmi les manuscrits de D. Housseau déposés à la bibliothèque du roi (*a*).

On serait tenté de croire, d'après cela, qu'une sorte de fatalité s'est opposée à l'achévement de l'histoire d'Anjou. On le sera peut-être encore davantage, lorsqu'on saura que l'Anjou a eu non-seulement des historiens mais encore des historiographes. MONSIEUR, comte de Provence, aujourd'hui LOUIS XVIII, avait, comme apanagiste d'Anjou, décoré de ce titre MM. les abbés Pichon et Garnier. On ignore jusqu'à quel point ils l'ont justifié, ou s'ils n'ont point fait

---

(*a*) Ces manuscrits ou plutôt ces matériaux, car il n'y a rien de mis en œuvre qu'une histoire de la ville de Tours, remplissent trente cartons *in*-F°., sous le titre de *Monumens de l'Histoire d'Anjou et de Touraine*. Je les ai compulsés, et j'y ai puisé plusieurs faits intéressans.

comme tant d'autres historiographes, qui n'ont jamais écrit, en cette qualité, que les quittances de leurs appointemens; car on s'est accoutumé à regarder cette charge comme une véritable *sinécure*, et on a eu raison. Comment, en effet, écrire l'histoire, lorsqu'on est aux gages de ceux qui, d'après l'opinion qu'ils se font de la gloire ou du blâme qui rejaillit sur eux des actions de leurs ancêtres, sont intéressés à ce que la vérité soit déguisée ou trahie à chaque page, et qui souvent ne veulent trouver dans un historien qu'un adulateur ou un vil courtisan?

Peut-être s'expliquerait-on, jusqu'à un certain point, pourquoi la plupart de ces tentatives n'ont pas été poussées jusqu'à leur plein succès, et pourquoi leurs auteurs se sont parfois effrayés de leur entreprise. Ne serait-ce point qu'ils répugnaient trop à sacrifier les détails, seul moyen d'embrasser l'ensemble? N'avaient-ils pas trop de penchant à

tout dire, à ne pas laisser échapper la plus insignifiante généalogie, les faits les plus communs, les dates les plus inutiles? Que l'on parcoure la plupart des histoires locales qui paraissaient autour d'eux, et l'on verra que leurs scrupuleux auteurs ne nous font pas grâce de la moindre charte de fondation, ni du moindre de ces actes qui devraient reposer dans la poussière des protocoles. Je suis bien éloigné de vouloir contester le talent et la judicieuse critique de D. Housseau; mais il a transcrit plusieurs fois de sa main une si grande multitude de titres et de pièces de nul intérêt, que l'on voit qu'il se proposait de renchérir sur ses émules de minutieuse investigation, et j'ai de fortes raisons de présumer que son histoire d'Anjou aurait formé plusieurs in-folios (*a*).

(*a*) Plusieurs ouvrages analogues, publiés dans le même tems, peuvent appuyer cette conjecture; nous en citerons quelques-uns. Histoire de Bretagne, 2 Vol. in-F°. de

Telles n'étaient pas sans doute les intentions de Colbert, lorsqu'il conçut le projet d'une histoire générale de France, et qu'il donna des instructions à tous les intendans pour qu'ils fissent travailler dans cette vue à l'histoire de chaque province. Donner une extension démésurée à ce dernier genre d'ouvrage, c'eût été refaire le cahos au lieu de le débrouiller, et rendre trop pénible la tâche de ceux qui doivent un jour réunir le faisceau. A ce compte nous n'aurions

---

1000 p., égalent 16 Vol. in-8°.; Mémoires Historiques sur la ville et seigneurie de Poligny, 2 Vol. in-4°. de 700 p., égalent 8 Vol. in-8°.; Histoire du Duché de Valois, 2 Vol. in-4°., égalent 8 Vol. in-8°.; Histoire du Diocèse de Laon, 4 Vol. in-4°., égalent 16 Vol. in-8°.; Histoire de la ville et duché d'Orléans, proposée par souscription, en 1765, elle devait former 3 Vol. in-4°. ou 12 in-8°., j'ignore si elle a été publiée; l'Histoire d'Anjou, de Claude Ménard, qui devait paraître il y a près de deux siècles, devait former 4 Vol. in-4°. ou 16 Vol. in-8°. Enfin nous avons vu, de nos jours, un *Essai Chronologique pour servir à l'Histoire de Tournay*, par M. Hervelant, ex-législateur, en 42 Vol. in-12. (1805.) Stat. historique du Dépt. d'Indre-et-Loire. p. 189

jamais cette histoire de France, car qui pourrait oser l'entreprendre ?

Loin d'imposer au lecteur la connaissance de tous les matériaux que j'ai recueillis, j'en ai donc beaucoup élagué et j'ai abrégé le reste. Les principaux faits une fois ramassés, je n'ai plus songé qu'à les mettre en ordre et à trouver dans mon cadre la place qui leur convenait le mieux. J'ai disposé ces nouvelles Recherches sur le même plan que je m'étais tracé pour les précédentes ; l'approbation qu'il a obtenu m'aurait encouragé à le conserver, quand l'unité d'exécution ne l'aurait pas exigé. J'ai continué à lier l'histoire aux monumens et à rattacher les monumens à l'histoire, en confirmant l'une par les autres, en animant ceux-ci par celle-là, et en les éclairant réciproquement. J'ai classé les monumens par ordre de date, soit que je les prenne au tems de leur fondation, soit que je les fasse figurer à l'époque de quelque événement dont ils ont été le

théâtre et qui leur laisse une empreinte historique. Rangés de cette manière, ils s'offrent au lecteur comme ces galeries où les tombeaux, se succédant par siècles, servaient de points d'appui à la mémoire tout en parlant à l'imagination. J'ai tracé dans mes premières Recherches une légère esquisse des variations du costume, du langage et des mœurs, afin que nos personnages historiques fussent, si j'ose dire, mieux en scène; j'y renvoie les lecteurs. Ici je n'ai rien négligé non plus de ce qui peint les mœurs de chaque époque, mais toutes les particularités que je rapporte sont puisées dans les documens de l'histoire locale; lorsqu'elles ne tiennent point à un sujet principal et ne présentent isolément qu'un intérêt secondaire, je les réunis dans un cadre commun, de manière à les faire concourir au tableau d'un siècle; enfin, j'ai tâché partout de présenter les faits sous le point de vue le plus propre à les faire ressortir et à les rendre instructifs.

L'origine des deux illustres maisons d'Anjou, dont l'une a donné plusieurs rois à l'Angleterre et l'autre est la tige de la plus ancienne race régnante de l'Europe, offre à l'histoire un sujet assez important pour fixer l'attention des lecteurs, même de ceux qui seraient étrangers à ce pays. L'Université d'Angers, autrefois l'une des plus anciennes de la France, et distinguée par les hommes célèbres qui y professèrent la jurisprudence, méritait une histoire particulière. J'y suis le développement des lumières et le progrès des lettres dans cette province, qui a donné naissance à tant d'écrivains estimés. Une Biographie *Angevine* sera le complément de ces Recherches ; elle sera accompagnée de tableaux chronologiques, rectifiés à l'aide d'autorités contradictoires. Ceux-ci contiendront une histoire sommaire des évêques d'Angers, et une suite des principaux dignitaires de l'Anjou.

On trouvera, dans tout cet ouvrage,

beaucoup de noms autrefois honorés et descendus aujourd'hui dans la classe obscure, tandis que d'autres noms alors obscurs sont honorés maintenant. Quelques personnes auront peut-être la prétention d'y reconnaître leurs aïeux, et s'il en résulte des rapprochemens qui blessent leur orgueil, ce ne sera pas ma faute. Qu'elles songent que pendant une longue suite d'années les familles n'avaient pas de noms propres, que beaucoup de surnoms et de prénoms se ressemblent, et qu'enfin les mêmes noms de terres ont pu passer dans dix familles différentes, et elles seront convaincues qu'il n'y a peut-être pas quatre maisons en Anjou dont l'ancienneté puisse être prouvée. Au reste, de même que je n'ai voulu servir la vanité de personne, je ne prétends interdire à personne l'usage que sa vanité voudra faire de mon livre.

Je me suis proposé, en l'écrivant, un objet bien plus important. J'ai voulu rehausser aux yeux des Angevins les avan-

tages de leur existence actuelle comparée à celle de leurs pères, confirmer le sentiment de leur dignité, et fortifier leur attachement à des droits qu'ils ont concouru à proclamer avec le reste des Français, et dans la conquête desquels ils ont aussi leur part de gloire.

Il est des ouvrages auxquels un intérêt général obtient des lecteurs disséminés sur des points éloignés. Un livre tel que celui-ci n'a point cet avantage; mais en revanche il en a un autre dont je sens tout le prix; il a beaucoup de lecteurs dans la classe industrieuse de la société, dans cette classe si utile et si productive, dont l'instruction est plus avancée qu'on ne le croit, et surtout plus que ne le voudraient les ennemis de la prospérité publique. L'histoire locale offre peut-être à des hommes peu exercés par d'autres lectures plus d'intérêt que l'histoire générale, et elle peut avoir sur eux l'influence morale que se propose celle-ci sur des esprits plus cul-

tivés. L'histoire générale présente de plus grands résultats, mais ils sont plus lointains et ne laissent que de faibles traces dans une mémoire que n'aide pas quelque teinture de géographie. Dans l'histoire locale, les faits frappent comme la vue des lieux où ils se sont passés : tel événement est arrivé à tel endroit; cet endroit nous l'avons vu ou du moins nous savons où il est. Et pourquoi n'intéresserait-elle pas aussi des lecteurs plus éclairés ? Beaucoup de faits généraux de l'histoire s'y trouvent nécessairement reproduits; ils aimeront à se les rappeler : apprendre l'histoire de son pays, de front avec celle de la grande patrie, ne serait peut-être pas une occupation sans fruit ni sans agrément.

J'ai donc répandu çà et là, dans ces Recherches, quelques aperçus de la situation politique du peuple Angevin à différentes époques de son histoire. Il s'y verra libre et simple avec les Gaulois ses aïeux; policé et bien administré sous

la domination des Romains; associé par les Francs à leur barbarie; pillé, rançonné, massacré par les hommes du nord, sous des rois qui ne savaient pas le protéger; réduit sous le joug féodal à la servitude de la glèbe et presque déchu de l'humanité, mais gouverné du moins par ses comtes avec quelque gloire; écrasé d'impôts sous les rois de Sicile; soustrait par les rois de France à la tyrannie des Grands pour retomber sous le pouvoir absolu; enfin long-tems vexé, opprimé, en proie aux guerres de faction, et prodiguant son sang pour les intérêts de ses maîtres. Il remarquera que, dans un état tellement constitué que tous les avantages sont d'un côté et toutes les charges de l'autre, il règne nécessairement un désordre continuel, et que les abus étant réprimés par d'autres abus, les priviléges envahis par d'autres priviléges, l'équilibre n'y doit tendre à s'établir que par la violence, qui ne l'établit point, ou la révolte, qui

le détruit pour long-tems : aussi en résulte-t-il une complète anarchie, ou un échange de vexations qui ne vaut guère mieux. Tel était pourtant le régime que nos malheureux ancêtres étaient condamnés à supporter ; et si de ce triste tableau nous reportons nos regards sur notre état présent, nous voyons le règne des lois proclamé, l'égalité devant elles reconnue en principe, la subdivision des grands domaines amenant le perfectionnement de l'agriculture, le libre exercice de l'industrie favorisant son développement, le commerce augmentant les produits et multipliant les jouissances, l'aisance se répandant peu-à-peu dans les classes inférieures, et les lumières ainsi que les mœurs y pénétrant avec elle, enfin l'amour de l'ordre et de la liberté uni dans chaque individu au sentiment de ses droits et de ses devoirs : alors nous nous féliciterons d'avoir échappé aux *quatorze siècles de bonheur et de gloire* qu'on nous vante quelquefois. Nous

nous convaincrons de plus en plus qu'il est de notre véritable intérêt de conserver de tels avantages et d'en attendre paisiblement le développement salutaire.

Telle est la pensée dominante de cet ouvrage ; tel est le point de vue sous lequel j'ai eu l'intention de traiter l'histoire locale, pour agrandir son objet et lui donner une autre importance que celle d'une vaine curiosité : si j'avais atteint ce but, je ne croirais pas avoir fait un livre sans utilité.

EXPLICATION DES PLANCHES.

Première Planche.

Figure 1, Plan de la Pierre-Césée; fig. 2, élévation de cette pierre couverte ou *dolmen*; voyez p. 13.

Fig. 3, Plan du *dolmen* de la commune de Pontigné; fig. 4, son élévation; voyez p. 12.

Fig. 6, Terme gaulois, voyez p. 14.

Fig. 7, Autel antique, voyez p. 48.

Fig. 8, Fragment d'une corniche antique, voyez p. 47.

Fig. 9, Tombeau antique, voyez p. 50.

Fig. 10, Vase antique, voyez p. 51.

Fig. 11, Buire antique, voyez p. 53.

Fig. 12, Instrument de bronze vu de face; fig. 13, le même vu de profil; voyez p. 11.

Deuxième Planche.

Fig. 1, Portail de l'église du Lion-d'Angers, voyez p. 40.

Fig. 2, Portail de l'église de Savenière, voyez p. 37.

Fig. 3, Portail de l'ancienne église de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieux, bâtie par Charlemagne, incendiée en 1793.

Fig. 4, Portail de l'église de Notre-Dame de Chalonnes, voyez p. 74.

Fig. 5, Un des carreaux incrustés que l'on voit dans l'église de Saint-Remy-la-Varanne; fig. 6, dessin formé par la réunion de seize de ces carreaux; voyez p. 99.

Fig. 7, Profil de l'acqueduc découvert à Gennes, voyez p. 54.

RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR L'ANJOU ET SES MONUMENS.

ANGERS ET LE BAS-ANJOU.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE Ier.

Les Andes ou Andegaves forment une des cités de la Gaule Celtique. — Position de leur ville.

UNE nouvelle ère commence; nos anciennes institutions, nos usages, les noms de nos provinces, ceux des peuples qui les habitaient, tout a disparu avec le dix-huitième siècle, et des lois, des mœurs nouvelles, naissent avec le dix-neuvième. Recherchons, tandis qu'il en est tems encore, et afin de les transmettre à nos neveux, les traditions et les monumens historiques de

chacune de ces nations qui, par leurs agglomérations successives, formèrent le beau royaume de France. Toutes ces provinces qui différaient autrefois de coutumes et de langages, réunies actuellement sous les mêmes lois, sous le même prince, ne formant plus qu'un seul et même état, n'auront plus dorénavant qu'une seule et même histoire. Ainsi recueillons aujourd'hui la succession que nous ont laissée nos ancêtres, prenons cet héritage tel que les révolutions et les siècles l'ont fait; mélange disproportionné d'un peu de gloire et d'un nombre infini de calamités. Peut-être que cette revue du passé comparé au présent, fera naître l'espoir consolant de léguer un meilleur avenir aux générations qui doivent nous suivre.

Sans vouloir établir aucune comparaison, on pourrait dire de l'Anjou ce que l'orateur romain disait d'Athènes : Quelque part qu'on y marche, on foule aux pieds quelque monument qui rappelle un trait historique (*a*). Mais il faut dire aussi que les annales de cette province, comme celles de tous les peuples anciens, sont remplies de fables. En les écrivant, leurs auteurs se sont conformés à l'esprit de leur siècle; on aurait dédaigné leurs ouvrages s'ils ne les eussent

(*a*) *Cicero de finib.* Lib. V.

ornés de ces fictions gigantesques, de ces contes merveilleux, que nous ne voulons plus trouver que dans les poëmes et dans les romans. Il en était alors des empires, des provinces et des villes même, comme de certaines familles illustres; tous, ou presque tous, reculaient leur origine dans un si grand éloignement qu'on ne pouvait l'apercevoir qu'au travers d'un nuage obscur, comme s'ils eussent voulu faire croire que cette origine avait quelque chose de surnaturel. Personne ne consentait à voir, tel qu'il avait été, le fondateur de sa nation, de sa ville ou de sa famille. La vérité toute nue semblait ignoble; voilà sans doute pourquoi les historiens et les généalogistes l'ont souvent revêtue du manteau de la fable, sur lequel ils brodaient, au gré de leur imagination, tous les ornemens qui pouvaient plaire soit à leur siècle, soit à ceux qui les mettaient en œuvre. Maintenant on ne veut souffrir dans l'histoire que ce qui est vrai ou du moins vraisemblable et suffisamment attesté; on ne se contente plus de soulever timidement un coin du voile qui couvre la vérité, on le lève tout entier, on le déchire même quelquefois lorsqu'il ne tombe pas assez vîte au gré de l'opinion publique.

Ecartant tout récit fabuleux, nous passons les premiers chapitres de nos vieilles chroniques,

nous abandonnons aux poëtes épiques l'alliance bizarre d'Ajax et des Troyens, que l'auteur des annales d'Anjou nomme Angions, et qu'il fait venir exprès avec leur flotte de l'Océan dans la Loire, et de la Loire dans la Maine, pour rebâtir la ville d'Angers, qui existait depuis le déluge, mais qui commençait un peu à tomber en ruines.

Le pays des Andes (1) ou Andegaves, qu'on a depuis nommé l'Anjou, faisait partie de la Gaule Celtique. Il serait difficile d'en déterminer exactement les limites, on sait seulement qu'il était encore bien moins étendu que ne l'était l'Anjou à l'époque de la révolution. Les Andes avaient pour voisins à l'orient les Turones (Tourangeaux), au midi les Pictones (Poitevins), à l'ouest les Namnetes et les Venetes (Bretons), et au nord les Aulerces-Cénomans (Manceaux). Il fallait que la cité des Andes, dont le territoire était aussi resserré, eût, pour se faire remarquer dans la confédération gauloise, quelque établissement considérable, tel qu'un collége de Druides, par exemple. La grande quantité de monumens druidiques que l'on trouve encore partout en Anjou semblerait favoriser cette conjecture. La population des Andes, comme celle de plusieurs autres cités, devint si considérable, deux siècles avant notre ère, que le sol quoique très-fertile ne pouvait plus suffire à la nourriture de ses

habitans. Les Druides, en vertu d'une ancienne loi révérée des Gaulois comme l'expression de la volonté divine et comme l'accomplissement d'un vœu fait autrefois par la nation entière, ordonnèrent que tous les jeunes gens, nés depuis le premier mars jusqu'au premier mai, seraient envoyés dans les pays éloignés pour y former des établissemens.

Tite-Live nous apprend que, sous le règne de Tarquin l'Ancien, Bellovèse, par le conseil d'Ambigat, son oncle, roi d'une partie des Gaules, avait déjà réuni sous ses drapeaux cette surabondance de population, lui avait fait franchir les Alpes par les gorges de Turin, était allé s'établir dans cette partie de l'Italie que l'on nomma depuis Gaule Cisalpine, et avait jeté les fondemens de la ville de Milan. Le plus grand nombre de ceux qui l'avaient suivi se répandit dans le pays des Libuens. Les Andes accompagnèrent leurs voisins, les Aulerces-Cénomans, dans cette première émigration des Gaulois, et si l'on en croit quelques auteurs Angevins, ils bâtirent, dans la même contrée, le village qui porte encore leur nom, *Andes*, village qui depuis est devenu si célèbre par la naissance de Virgile. C'est probablement de la conformité des noms que vient cette tradition, qui nous donnerait une origine commune avec le Cygne de Mantoue. Mais

quelque honorable que fût cette parenté, il ne nous est permis de la regarder que comme très-hasardée. Quant aux Manceaux, il est certain qu'ils occupèrent le pays dont nous venons de parler, puisque leurs descendans continuèrent d'être appelés de leur ancien nom, Cénomans.

Si nous n'avons pu déterminer avec certitude les limites du territoire des Andes, nous éprouvons le même embarras pour fixer la position de leur ville principale. Cependant, si l'on voulait en croire une tradition qui existe encore, cette ville aurait été placée autrefois là où nous voyons aujourd'hui le bourg du Plessis-Grammoire, à deux lieues nord-est d'Angers, ce qui est d'autant plus invraisemblable qu'on ne trouve en cet endroit ni rivière, ni ruisseau. Mais l'auteur des *Recherches sur nos origines*, M. Robin, curé de Saint-Pierre d'Angers, ayant cru découvrir, dans l'église paroissiale de ce bourg, un temple bâti par les Druides, et voir sur son portail qui lui parut de la plus haute antiquité, une vieille figure presque effacée qu'il prit naturellement pour une idole, son assertion donna quelque vraisemblance à la tradition, quoique l'une et l'autre soient également fausses. Ce prétendu temple n'est autre chose qu'une église du douzième ou du treizième siècle, dont le pignon renferme dans une niche une statue du Sau-

veur, grossièrement exécutée par un très-mauvais ouvrier.

Ainsi, quoique nous n'en trouvions point de preuves, on peut néanmoins présumer que le chef-lieu des Andes était situé où est actuellement cette partie de la ville d'Angers qu'on nomme la Cité, sur une roche escarpée, dont le pied touche presque la rive gauche de la Maine, à une lieue au-dessus de son embouchure dans la Loire. En effet cette position est bien, comme le dit César, celle que choisissaient les Gaulois, sur le bord des rivières et à l'abri des forêts. Cependant nous n'osons rien affirmer, puisque nous ne pouvons nous appuyer ici d'aucun témoignage historique, et que nous n'y trouvons aucuns monumens celtiques. Cette prétendue tour des Druides, dans la rue des Carmes, dont parlent M. Robin et d'autres auteurs qui ont écrit sur l'Anjou, est encore un ouvrage du douzième ou du treizième siècle, comme l'indique sa voûte de forme ogive, avec des nervures sur les arrêtes.

Non-seulement nous ne savons pas quel était l'emplacement de la ville principale des Andes, mais nous ne connaissons pas même son nom. L'auteur de la Chronique d'Anjou, qui n'ignore rien de ce qui concerne cette province, dit bien que la capitale des Andes se nommait *Egada*,

à cause de la quantité de rivières et de ruisseaux qui l'entouraient, mais il n'en apporte aucune preuve. Ainsi, puisque nous ne trouvons à Angers ni traditions, ni écrits qui nous éclairent sur les Andes, allons dans les campagnes qu'ils habitèrent contempler leurs monumens rustiques, emblêmes de la force et de la simplicité gauloises; monumens qui, sans art, sans inscriptions, proclament eux-mêmes, par leur aspect sauvage, leur haute antiquité.

CHAPITRE II.

Monumens Celtiques.

Ce n'est pour ainsi dire que de nos jours que les auteurs français ont commencé à parler de ces sortes de cabanes composées de grandes pierres brutes que l'on trouve en divers endroits de la France et plus particulièrement en Anjou. Ces anciens monumens n'avaient point échappé aux regards des savans des pays septentrionaux, où l'on en rencontre aussi un assez grand nombre; et, très-long-tems avant eux, Athénée considérait déjà ces ouvrages comme appartenant à la plus haute antiquité. Sous quel point de vue devons-nous donc les voir, nous qui écrivons dix-huit siècles après lui, et qui ne pouvons encore apercevoir aucune trace de dégradation, due au tems, sur ces espèces de temples, peut-être témoins des premiers voeux adressés par nos ancêtres à la divinité ?

Dans la première partie de nos Recherches sur la ville de Saumur nous avons décrit les monumens celtiques qui se voient dans le Haut-Anjou, en rapportant quelques conjectures sur leur origine et leur usage; nous allons parler ici

de ceux qui ont été trouvés ou plutôt qui nous ont été indiqués depuis qu'elle a été publiée.

I. Dans la commune de Rou, il y avait un petit dolmen dans un champ nommé la Pierre-Couverte. Avant de le détruire le propriétaire fit creuser dessous, et l'on trouva, à quatre pieds de profondeur, avec une vingtaine de têtes humaines, dont les dents étaient très-bien conservées, deux espèces de poignards en silex; l'un fut brisé sur le champ et l'autre conservé. J'ai vu ce dernier; sa longueur est de huit pouces et sa largeur de deux et demi; d'un côté il est plat et de l'autre on voit une côte relevée comme celle d'une baïonnette; il est arrondi par le bout tranchant, l'autre est échancré comme pour former une poignée.

A peu de distance de ce dolmen, dans le même champ, on trouva, peu de jours après, sous d'énormes pierres entassées sans ordre, un squelette d'homme couché sur le ventre, la tête à l'orient posée sur ses bras croisés; près de lui étaient deux haches celtiques semblables à celles que j'ai fait graver (*a*).

II. Dans la commune de Chenehutte-lès-Tuffeaux, sur la rive gauche du ruisseau de la fon-

---

(*a*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anjou, tome 1er., pl. 1re., fig. 14.

taine d'Enfer, on voit un petit dolmen placé sur le penchant d'une colline, il se trouve presque entièrement rempli par la terre que les pluies en ont fait descendre.

III. En 1814, un laboureur, de la commune de Distré, en défrichant un champ, heurta avec sa charrue un vase en terre grossière qui renfermait vingt-huit instrumens de bronze, dont la forme n'a pu encore faire connaître l'usage; ils diffèrent tous les uns des autres par les dimensions; trois ont des anneaux comme celui que j'ai déposé au cabinet d'histoire naturelle et d'antiquités à Angers; le plus grand a sept pouces de longueur, le plus petit six pouces, et tous environ deux pouces de largeur au tranchant. Vingt-sept de ces instrumens n'ont point été réparés à là lime en sortant des moules; un seul l'a été, il conserve même quelques traces de ciselure faite pour l'orner. Parmi ces instrumens il y avait aussi une spatule de bronze dont il ne reste plus qu'une partie, et une anse d'un petit vase de même métal qui aura été détruit par l'oxidation; cette anse est cannelée.

IV. A Gennes, près l'Eglise Saint-Eusebe, on voit trois pierres sépulcrales de dix-huit pouces de largeur sur trois à quatre pieds de longueur. Sur deux de ces pierres, l'une gravée en relief et l'autre en creux, on trouve entr'autres figures

celle de l'*ascia*, ou bêche pour ouvrir la terre, et une équerre. Il n'y a sur ces tombes, en pierres de tuf, aucuns caractères, et ce sont les premières sur lesquelles j'aie trouvé l'*ascia*. On sait que c'était sous la protection de ce signe sacré que les Gaulois plaçaient leurs tombeaux, comme nous plaçons les nôtres sous celui de la croix. Les antiquaires remarquent que le plus ordinairement ce signe protecteur est accompagné de l'inscription : *Et sub ascià dedicavit.* Je ne l'ai point encore trouvée, quoique j'aie découvert, dans l'arrondissement de Saumur, une grande quantité de tombeaux, parmi lesquels, les trois dont je viens de parler, sont les seuls qui portent des signes ou figures gravées, ce qui semble indiquer que tous ces monumens sont antérieurs à l'arrivée des Romains dans les Gaules.

V. Dans la commune de Pontigné, près Baugé, on trouve un dolmen d'une forme plus composée qu'elle n'est ordinairement et sur une échelle plus petite ; sa longueur est de treize pieds six pouces et sa largeur de sept pieds dans œuvre, mais il n'a que quatre pieds six pouces de hauteur. Au-devant de la porte est un vestibule de cinq pieds de largeur sur six pieds de profondeur ; deux pierres, dont l'une est triangulaire, servent de couverture à ce dolmen. A quelque distance de là est un peulvan de treize pieds et demi de hauteur.

MONUMENS CELTIQUES DU BAS-ANJOU.

I. Dolmen ou pierre couverte, nommé la Pierre-Cesée, situé sur le bord d'une prairie, dans la commune de Soucelle. La table ou couverture de ce dolmen est d'une seule pierre de huit pieds de largeur d'un bout, de dix de l'autre et de vingt-trois de longueur; la gelée l'a fait fendre transversalement. Comme au dolmen du Haut-Anjou, n°. 9, on voit à celui-ci un pilier ou support composé de deux pierres, celle qui est superposée semble prête à tomber. Si l'intention de ceux qui l'ont placée était d'exciter la surprise, elle la remplit parfaitement.

II. Un autre dolmen, sur le chemin des Ponts-de-Cé à Rablay. Je n'ai point vu ce second monument, et je dois prévenir que c'est d'après M. Robin que j'en parle ici (*a*).

III. Dans la commune de la Ponèze, canton du Lion-d'Angers, on voit une tombelle nommée la Motte de la Villenière, dont le plan est elliptique. Son plus grand diamètre au sommet est de cent pieds, le plus petit, de cinquante, et son élévation d'environ quarante-cinq. Du côté de l'orient, une rampe de plus de deux cents pieds de longueur sur cent de largeur sert à

(*a*) Recherches sur nos origines, tom. II, p. 111.

conduire du sol naturel au sommet de cette tombelle. Nous avons parlé de l'usage de ces rampes en décrivant de semblables monumens qui sont dans le Haut-Anjou (*a*).

IV. A Saint-Florent-le-Vieux (Mont-Glone), sur le coteau escarpé au pied duquel coule la Loire, à l'ouest et à deux cents pas de l'abbaye, on trouve une petite tombelle d'environ trente pieds de hauteur, sous laquelle, du côté de la rivière, est la grotte où nous avons dit que Saint Florent se retira après en avoir chassé, par un miracle, un grand nombre de serpens (*b*). Suivant une autre tradition locale, Saint Moron, premier abbé de Saint-Florent, a dormi cent ans dans cette grotte. Ce qui aura donné lieu à cette tradition, et ce qui paraît probable, c'est que Saint Moron, successeur de Saint Florent, y aura été enterré comme dans un lieu saint, et n'en aura été retiré que cent ans après, pour être transporté dans l'église de l'abbaye.

V. A un quart de lieue au-dessous de Saint-Florent-le-Vieux, sur la rive gauche de la Loire, on voit, au milieu de la porte latérale de l'église du Marillais, un Terme qui partage cette porte en deux. Le portail, au milieu duquel il est

---

(*a*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anjou, t. 1er. p. 21.
(*b*) *Idem*, t. 1er., p. 118.

placé, est du tems de Charlemagne, ainsi que l'église, comme l'indique très-bien l'architecture et la sculpture de cet édifice en partie ruiné. On aperçoit au premier coup-d'œil que ce Terme est beaucoup plus ancien que les autres statues du portail qui sont en tuf blanc, et dont l'une représente l'archevêque Turpin. Le Terme, que je crois gaulois, est en pierres dures; sa forme est celle d'un pilier octogone, au haut duquel est une tête grossièrement sculptée et qui n'a d'autres traits que le nez. Au-dessus de cette tête est une espèce de chapiteau de la même forme que le reste du pilier.

VI. Au Petit-Montrevault, bourg situé à deux lieues au sud de Saint-Florent-le-Vieux, on voyait autrefois une des plus belles tombelles de ces contrées. Sa hauteur est encore de plus de soixante pieds du côté du nord; sa circonférence à sa base pouvait être de cent cinquante toises. Mais ce qui la rendait plus digne de remarque c'est qu'elle portait un château fort qu'on a détruit à la fin du dernier siècle; il n'en subsiste plus que le puits et quelques caves. Rien ne prouve mieux la haute antiquité de ces sortes de monumens que les constructions dont on les a chargés, puisque ce prodigieux amas de terres rapportées s'est assez affermi par le tems pour être en état de supporter l'énorme poids d'une

forteresse. Malgré la démolition du château et la quantité de terres qu'on a enlevées de cette tombelle pour les porter dans les champs voisins, elle présente encore une masse très-considérable.

VIII. Dans la commune de Saint-Pierre-Maulimart, on voit une tombelle nommée la Butte Saint-Antoine, sa hauteur est d'environ quarante pieds.

IX. Dans la ville du Grand-Montrevault, à une demi-lieue du Petit-Montrevault, on trouve, près le château, une tombelle qui a environ cent toises de circonférence à la base, quatorze au sommet et quarante-cinq à cinquante pieds de hauteur; elle était beaucoup plus haute autrefois, mais elle diminue sensiblement depuis qu'on laboure sur presque toute sa surface.

X. Dans un pré, sur le bord de la rivière d'Evre, commune de Saint-Martin-de-Beaupreau, sous le Vigneau, est un peulvan de près de quinze pieds d'élévation.

XI. Vers le milieu de la petite ville de Montfaucon, située à quatre lieues au sud du Grand-Montrevault, on voit une tombelle, appelée la Motte, sur laquelle il y avait autrefois un moulin; sa circonférence à sa base est d'environ cent dix toises, de quatre-vingts pieds au sommet, et sa hauteur de trente-cinq à quarante pieds. Cette tombelle formait autrefois, avec deux autres qui

ont été détruites dans le dernier siècle, un triangle équilatéral, dont chaque côté avait quatre à cinq cents pas de longueur. L'une de ces mottes se nommait la Motte-Retive.

Nous remarquerons que ces cinq tombelles, de Saint-Florent-le-Vieux, du Petit-Montrevault, de Saint-Pierre-Maulimart, du Grand-Montrevault et de Montfaucon, forment dans leur direction à peu-près une ligne droite de huit lieues et demie de longueur du nord au midi.

XII. Dans la commune de Saint-Macaire, arrondissement de Beaupreau, sur les terres de la métairie de la Bretellière, s'élève une pierre-fiche ou peulvan, de la plus grande dimension; c'est un bloc de granit brut posé verticalement, sa circonférence est de vingt-un pieds et sa hauteur de vingt-deux.

Tous ces monumens, que nous venons de visiter, maintenant solitaires, silencieux, ne font plus d'impression sur ceux qui les approchent, parce qu'ils ne sont plus en rapport ni avec nos usages, ni avec leurs sites; ils sont, pour ainsi dire, comme des figures découpées et arrachées d'un tableau. Mais qu'on se représente ces tombelles environnées de milliers d'Andegaves, nos ancêtres, présidés par des chefs de leur choix, et délibérant, avec la noble contenance d'hommes

libres, sur les plus chers intérêts de la Patrie. Qu'on imagine ces pierres couvertes entourées de chênes énormes qui s'élèvent dans les nues et dont les branches entrelacées ne laissent de passage à la lumière que pour mieux faire ressortir l'obscurité de ces antres redoutables. Qu'on voie près de ces dolmens de vieux Druides, vêtus d'amples robes blanches, préparant en silence des sacrifices humains; les bûchers s'allument, et déjà l'on croit entendre les cris affreux des victimes. A cette vision on recule d'effroi, l'âme ne peut se défendre d'une secrète horreur, et tous les cultes qui ont ensanglanté ou qui ensanglantent encore la terre viennent assaillir la mémoire et faire exécrer les auteurs de tant de forfaits. C'est alors qu'on reconnaît que les monumens celtiques ont aussi leur éloquence; mais pour qu'on en sente tous les effets, ils ont besoin encore plus que les autres, à cause de leur extrême rusticité, que l'imagination les replace sur leur antique tableau.

CHAPITRE III.

Les Andes, sous la conduite de Dumnacus leur chef, défaits par Fabius lieutenant de César.

On sait qu'après la seconde campagne de César dans les Gaules, ce pays fut presque entièrement soumis aux Romains. L'année suivante, c'est-à-dire l'an 696 de la fondation de Rome, le jeune Crassus se dirigea vers l'Anjou avec la septième légion, et vint établir son camp au confluent de la Maine dans la Loire (*a*). Cette même année les Andes, les Turones, les Cénomans et les Pictes, manquèrent de bled ; Crassus, pour en procurer à ses troupes, envoya plusieurs préfets et tribuns militaires en demander aux peuples de l'Armorique, qui venaient de se liguer secrètement entr'eux dans l'espoir de secouer le joug des Romains. Ils arrêtèrent les envoyés de Crassus, sans égard pour leur caractère inviolable, et lui firent savoir qu'ils ne les mettraient en liberté qu'après l'arrivée des ôtages qu'il avait exigés d'eux et qu'il retenait dans son camp.

(*a*) Comm. de César, Liv. III.

César était en Illyrie lorsqu'il apprit cette insurrection ; il manda aussitôt à Crassus de faire construire, en attendant son retour, un grand nombre de galères sur la Loire ; de rassembler des matelots et tout ce qui serait nécessaire à l'armement de cette flotte. Il est probable que les chantiers de cette construction furent établis dans le camp placé au confluent de la Maine dans la Loire. Ce qui donne quelque vraisemblance à cette conjecture, c'est que la Maine, dans toutes les saisons, est très-profonde en cet endroit, et qu'il arrive souvent que les eaux de la Loire sont si basses que ce fleuve cesse d'être navigable en plusieurs endroits.

A son arrivée en Anjou, César trouve toutes les dispositions faites pour son expédition maritime. Il envoie Crassus en Aquitaine afin d'empêcher la jonction des peuples de cette contrée avec ceux qu'il allait combattre, donne au jeune Brutus le commandement de la flotte, l'envoie à la recherche de celle des ennemis, et part lui-même pour l'Armorique, où bientôt il triomphe par terre et par mer de toutes les forces rassemblées contre lui.

La défaite des confédérés ne soumit ces contrées qu'en apparence. Les peuples, cruellement traités par leur vainqueur, conservèrent toujours le désir de recouvrer leur liberté. Dans la suite,

croyant César retenu à Rome pour appaiser des troubles, les Andes pensèrent qu'ils pouvaient saisir cette occasion de secouer le joug étranger. Ils se rassemblent sous Dumnacus leur chef, brûlent leurs villes qui n'étaient bâties qu'en bois, afin d'ôter toutes ressources aux Romains, et vont ensuite assiéger *Lemonum* ou *Limonium*, ville des Pictaves, qui s'étaient déclarés pour les Romains. Avant J.-C. 53 ans.

Caninius, lieutenant de César en Auvergne, instruit des projets des Andes, s'avance au secours de la place; mais à la vue des forces de l'ennemi il s'arrête et se renferme dans un de ces camps nommés *Subita-Castra*, en attendant un renfort. Dumnacus, prévenu de l'arrivée de Caninius, veut prendre l'offensive; il lève le siége, et court attaquer les Romains dans leurs retranchemens; mais vigoureusement repoussé il se replie sur *Limonium*, et il allait reprendre les travaux du siége lorsqu'il apprit que Fabius, autre général romain, s'avançait à grandes journées avec un corps nombreux de cavalerie. Se voyant sur le point d'être enveloppé par des forces bien supérieures aux siennes, Dumnacus ordonna la retraite, et marcha à grande hâte en se dirigeant vers le pont qu'il avait jeté sur la Loire pour entrer en Aquitaine. Lorsqu'il y arriva, Fabius qui le harcelait dans sa retraite oc-

cupait déjà ce passage, le seul par où Dumnacus pouvait rentrer dans son pays. Alors un combat sanglant s'engagea entre les deux armées; les Andes, avec toute l'énergie que donne le désespoir, vendirent chèrement leur vie; mais enfin ils succombèrent sous le nombre, et furent presque entièrement détruits. Douze mille des leurs restèrent sur le champ de bataille, et leur chef, échappé avec quelques soldats, fut poursuivi jusque dans le pays Chartrain, où l'on dit qu'il fut tué (*a*).

En nous arrêtant ici un instant pour payer un juste tribut d'éloges à ce héros Angevin, faut-il déplorer le mauvais succès de son audacieuse et vaste entreprise ? On ne peut s'empêcher de rester incertain. D'un côté, nous le voyons, unissant successivement divers peuples de la confédération Gauloise, parvenir à les affranchir du joug avilissant d'injustes conquérans; de l'autre, ces superbes vainqueurs nous apportaient, avec l'oppression, des mœurs élégantes, des arts perfectionnés, une civilisation avancée. Que choisirons-nous dans cette alternative embarrassante? Les lumières et la servitude? La barbarie et la liberté? Si ce mot, qui résonne si doucement à toutes les âmes généreuses, ne suffit pas pour nous

(*a*) Comm. de César, Liv. VIII.

décider, qu'il serve du moins à nous rendre plus cher le souvenir de Dumnacus et de tant d'autres vaillans Andegaves qui firent avec lui des efforts infructueux pour reconquérir leur indépendance. Un autre motif doit exciter notre intérêt pour lui; il est le premier des Angevins dont il soit parlé dans l'histoire. S'il eut le malheur de succomber et de finir ses jours sur une terre étrangère, en retour il a la gloire d'être le plus ancien homme célèbre de cette nation belliqueuse, mort pour la liberté.

CHAPITRE IV.

Ouvrages militaires des Romains. — Origine de Juliomagus. — *Première enceinte d'Angers.*

PAR suite de la défaite de Dumnacus les Andes passèrent définitivement sous le joug des Romains, et y restèrent près de cinq siècles; car il faut considérer comme nulle la seconde révolte de ces peuples unis aux Turones (qui eut lieu soixante-quatorze ans après celle de Dumnacus) puisqu'elle fut presqu'aussitôt étouffée par Ælius-Aviola, qui avait appelé les cohortes de Lyon à son secours.

Après J.-C. 21 ans.

Ce serait ici le lieu de parler des Ponts-de-Cé et du camp dit de César sous Angers, si nous n'avions décrit ces monumens et discuté leur origine dans nos Recherches sur le Haut-Anjou. Mais il nous reste à faire connaître un autre ouvrage romain dont aucun auteur n'avait encore fait mention.

Entre le bourg de Murs et celui de Denée, sur un plateau au pied duquel coule la petite rivière de l'Aubance, on trouve une métairie nommée Les Châtelliers, en face du camp de

César placé entre la Maine et la Loire. Une partie des murs de cette métairie est de construction romaine, et indique par sa forme qu'il a existé en cet endroit une de ces forteresses que les Romains construisaient sur les lieux élevés pour y placer la cavalerie destinée à éclairer le pays. Cette portion de mur antique, en partie détruite, forme une ligne circulaire d'environ cent vingt pieds de longueur, dont le quart a neuf pieds de hauteur, et le reste depuis six pouces jusqu'à deux pieds et demi; son épaisseur est de trente pouces; il est bâti en pierres très-dures, de trois à quatre pouces d'échantillon, mais on n'y voit point de rangs de briques comme dans les autres murs de construction romaine, ce qui prouve que cet ouvrage date au moins du troisième siècle, puisqu'on sait que ce n'est que sous le règne de Gallien que l'usage s'est introduit de placer des rangs de briques dans les murs (*a*).

Sous l'emplacement de cette forteresse on voit une cave creusée dans une roche schisteuse; sa longueur est de trente-trois pieds, sa largeur de dix pieds au fond et de quatre seulement à l'entrée, sur sept de hauteur.

Il est vraisemblable que ces restes d'anciennes murailles ont fait nommer Murs le bourg qui les

---

(*a*) Winkelman, *Hist. de l'Art.*

avoisine. Quant au nom de Châtelliers, c'est celui de presque toutes les métairies qui occupent l'emplacement de quelque *castellum* ou construction militaire.

Nous avons avancé dans le Chapitre Ier. que rien ne prouvait que la capitale des Andes ait existé où nous voyons aujourd'hui la ville d'Angers. César, dans ses Commentaires, parle plusieurs fois des Andes (*a*), mais il ne dit rien de leur ville. Quelques auteurs ont conclu de ce silence que le nom d'Andes avait été commun à la ville et à la cité. On sait que par le mot *cité* on entendait, chez les anciens, non-seulement les habitans de la ville, mais encore tous ceux de la contrée que réunissait le même lien politique. Si le nom de la ville eut été celui de la cité, pourquoi les auteurs latins ne l'auraient-ils pas conservé, et pourquoi la nommeraient-ils *Juliomagus*? Ce nom ne fait-il pas présumer, au contraire, qu'elle a été entièrement bâtie par les Romains, soit par Jules César lui-même, ou, ce qui est plus vraisemblable, par un de ses successeurs, afin de contenir les peuples de l'Armorique. Dumnacus ayant fait brûler toutes les villes des Andes avant que d'aller assiéger *Limonium*, il est très-possible que leur chef-lieu ait occupé la

---

(*a*) Liv. II, Liv. III, Liv. VII, Liv. VIII.

place où se trouve Angers, et c'est peut-être ce motif qui détermina César à bâtir *Juliomagus*, dont l'étymologie annonce bien l'origine, si, comme quelques savans le prétendent, *magus* vient d'un mot celtique qui signifie enceinte de ville, de bourg ou de château. Quoi qu'il en soit, l'enceinte de cette ville était formée par un mur solidement construit, dont on voit encore plusieurs restes autour de la cité depuis l'évêché jusqu'à la porte Toussaint; elle avait, suivant l'usage des Romains et comme le dit Vitruve, quatre portes correspondant aux quatre points cardinaux. Trois de ces portes existaient encore en 1790; la porte de Fer, la porte Angevine et la porte de la Vieille-Charte qu'on nommait anciennement la porte Hugon; la quatrième se nommait la porte des Champs, elle était située vers le milieu de l'espace compris entre le pont-levis du château et ce qu'on nomme aujourd'hui la porte Toussaint.

C'est auprès de cette dernière porte, qui est moderne, que l'on voit, sans aucun obstacle, une partie du mur d'enceinte bâti par les Romains. Sa longueur est d'environ dix-huit pieds sur seize à dix-sept de hauteur. L'un des bouts de cette portion de mur forme un avancement sur la place à angle droit; il y avait probablement une tour carrée en ce lieu-là. Ce mur est bâti

avec des pierres dures de trois à quatre pouces d'échantillon, et, à des distances inégales de deux à trois pieds, on voit un double rang de briques, ce qui prouve qu'il est postérieur à Gallien. Comme il est possible que ce mur soit bientôt démoli ou caché au public par de nouveaux bâtimens, il est nécessaire de constater aujourd'hui son existence comme un des derniers témoins de l'antiquité de notre ville; cette première enceinte avait environ six cent vingt toises de circuit.

Lorsqu'en 1757 on creusa dans l'église de Saint-Maurice pour faire les fondations du baldaquin du grand autel, on trouva un gros mur, de construction romaine, dont la direction était de l'évêché à la porte de la Vieille-Charte. C'était une partie de l'ancien mur de la cité, dont on a trouvé la prolongation en 1812, en bâtissant des maisons qui occupent la place de l'église et du cimetière de Sainte-Croix.

CHAPITRE V.

Monumens Romains. — Amphithéâtre de Grohan. — Capitole. — Eglise de Savenière. — Thermes.

Les villes dont le séjour et les habitans étaient agréables aux Romains furent embellies, à grands frais, par des édifices dont la grandeur, la solidité et la magnificence ont transmis jusqu'à nos jours le goût et la puissance de ceux qui les firent élever. A défaut de traces historiques dans les livres, les ruines de nos anciens monumens, quelque peu apparentes qu'elles soient, attestent que la cité des Andegaves obtint le droit de bourgeoisie romaine, et que *Juliomagus* fut une ville municipale assez considérable. Aussi, comme les principales villes de l'empire, elle dut jouir des droits attachés à ce titre, et comme elles aussi elle eut son capitole, son amphithéâtre, ses thermes et ses temples; mais le christianisme a fait si bonne guerre à ces derniers qu'il n'en reste plus aucuns vestiges.

L'Amphithéâtre était placé à l'est de la ville, à deux cent cinquante toises hors les murs; on le nommait Grohan. Voici la description qu'en

a faite Claude Menard; il se proposait sans doute de la placer dans son histoire d'Anjou, qui n'a point été imprimée.

« En la ville d'Angers, faubourg Bressigné, » se trouve une hôtellerie qui a pour enseigne » la Côte de Baleine, et près le jardin, dans » le milieu d'une vigne, une place ovale ayant » de diamètre, en sa longueur trente toises, et » vingt de largeur, renfermée de cinq ceintures » de murailles, hormis l'entrée qui a vingt-trois » pieds d'ouverture vers l'occident.

» Tout ce circuit ne paraît quasi que par » les fondemens qui sortent du rez-de-chaus- » sée, et par endroits s'élève d'un à deux » pieds, principalement la ceinture dernière, » qui ferme les quatre autres, de laquelle toute- » fois il ne paraît en la plupart que le fonde- » ment, non plus qu'en beaucoup d'ouvrages » qui nous restent de l'antiquité. Le fond de » cette place s'abaisse de huit pieds, et est en- » clos du premier mur maçonné de cailloux, » dont la taille est inégale et carrée, montant » à huit pieds par endroits, ailleurs plus, ailleurs » moins, et le surplus tombé et abattu.

» La clôture est épaisse de huit pieds par le » haut, n'en ayant que quatre rez de terre ; » mais leur liaison et la maçonnerie est si forte » qu'elle se rit du fer et des plus robustes bras

» des pionniers. Dans l'intervalle de ce mur, qui » est de treize pieds, on voit d'autres murailles » qui servaient à porter des voûtes et les sou- » tenir, de huit en huit pas, y ayant encore » par dehors des fondemens d'arcs-boutans tout » autour, afin de contretenir mieux le faix de » la hauteur de toute cette masse.

» Vers le bout d'en haut qui regarde l'orient, » restent les mazures de deux chambres sépa- » rées seulement d'un petit chemin pour entrer » en dedans par les portes qui s'y voient; leur » longueur est de vingt-deux pieds, la largeur » de quatorze : l'autre chambre ou cabinet sem- » ble s'affaisser d'un bout.

» Ces deux retraites sont portées jusque sur » le bord du premier mur, et des deux côtés » du premier font deux pentes sans dégrés, mais » dont les vestiges paraissent et se vont rendre » sur l'ovale du milieu qui fait la place.

» De l'autre côté qui regarde le nord, est un » autre bâtiment carré, de pierres, lequel a deux » caves longues de douze pieds et larges de dix, » séparées par un mur de deux pieds d'épaisseur, » et dans l'une d'icelles on rencontre dans un » coin une porte qui mène dans un autre ca- » veau fort obscur, et d'un côté de l'ovale une » ouverture pour y entrer. Ces caves et caveaux » maçonnés de briquetages, le reste de cailloux,

» où l'on voit quelques restes du vieux bâtiment
» romain, le surplus du dehors étant d'un autre
» tems. Dans tout ce circuit du théâtre, nous
» n'avons point vu d'autres ouvertures pour en-
» trer, ce que nous croyons causé par les ruines
» des murailles qui auront comblé le fond. Au
» moyen d'une corde, nous avons trouvé que
» les cinq ceintures de murailles faisaient un
» diamètre de deux cents pieds, et chaque cein-
» ture portait douze pieds de distance de l'une
» à l'autre (*a*). »

Menard fit lever et graver le plan de cet édifice, probablement dans l'intention d'en orner son histoire d'Anjou.

Les prêtres de l'Oratoire nous ont conservé un tableau, qui, si l'on en croit son inscription, représente ce monument; il est actuellement dans une des salles du Musée d'Angers; voici cette inscription :

Typus amphitheatri Andegavensis, vulgò dicti de Grohan, *nuper è ruderibus et parietinis eruti, ex quo antiquitas et amplitudo civitatis demonstratur.*

« Tableau de l'amphithéâtre d'Angers, dit de
» Grohan, qui est récemment déblayé, et atteste
» l'antique puissance de la ville. »

(*a*) Man. de la Biblioth. du Roi; matériaux de l'hist. d'Anjou.

La description faite par Menard, que nous venons de rapporter, prouve que ce tableau est faux, c'est-à-dire, qu'il ne représente point l'amphithéâtre d'Angers; c'est le fruit de l'imagination du peintre, ou la copie d'un autre édifice du même genre.

En 1632 on établit près de l'amphithéâtre un couvent de filles sous le nom de la Fidélité, ordre de Saint Benoît. On employa à bâtir ce monastère toutes les pierres qu'on put arracher des ruines de ce monument; mais, comme les frais de démolition excédaient la valeur des matériaux, on abandonna ce travail, et ces restes antiques, renfermés dans l'enclos de ce couvent, ont existé jusqu'en 1802. A cette époque on a enfin achevé de les faire disparaître de dessus le sol pour y planter un jardin. Au mois de mai 1819, en déblayant la rue de la Croix-Hannelou, pour la mettre au niveau du boulevard de la porte Saint-Aubin, on découvrit encore deux murs de fondation qui coupent obliquement cette rue : je présume, d'après leurs courbes, qu'ils appartenaient aux deux lignes de l'enceinte extérieure. Parmi les décombres qui couvraient ces murs, il se trouvait une grande quantité de tessons et de briques romaines, que tous les curieux, attirés par ces fouilles, ont pu voir ainsi que moi.

Je ne puis m'empêcher de remarquer, au sujet de cet amphithéâtre, les contradictions de nos principaux annalistes, Bourdigné et Hiret, tous deux Angevins. Le premier dit, dans ses Chroniques imprimées en 1529 : « César étant au pays » d'Anjou fit édifier et construire un château » et théâtre pour sa demeure, hors la ville » d'Angers et près l'une des portes d'icelle, » lequel est à présent en ruines et n'y paraît que » les fondemens, et est en langage angevin » appelé Grohan (*a*). »

Hiret, dans la seconde édition de ses Antiquités d'Anjou imprimées à Angers en 1618, dit, en parlant des Romains : « Leur amphi- » théâtre est encore en son entier au château » de Grohan, et partie de ce château aussi (*b*). » Ainsi il est certain, d'après ces deux auteurs, qu'en 1529 on ne voyait plus que les fondemens de l'amphithéâtre, et qu'en 1618 il était encore en son entier : puis croyez aux historiens, qui presque toujours sont obligés de parler de ce qu'ils n'ont jamais pu ni voir ni entendre.

Quoi qu'il en soit de la contradiction manifeste de ces deux auteurs, on voit par leurs récits qu'outre l'amphithéâtre il y avait encore en cet

---

(*a*) Chroniques d'Anjou, F°. XV.

(*b*) Antiquités d'Anjou, page 415.

endroit un château : on doit regretter que les plans et dessins de ces deux édifices ne soient pas parvenus jusqu'à nous. Bourdigné attribue, mais sans en donner aucune preuve, leur construction à Jules César. M. Robin en fait honneur à Aurélien, et croit que le surnom de Grohan, commun à l'amphithéâtre et au château, venait de ce que le premier avait été dédié à Apollon Grynée ou Grohanien, divinité à laquelle cet empereur avait une grande dévotion, comme on le voit par le magnifique temple qu'il lui fit bâtir à Rome. Mais notre savant compatriote Ménage donne une origine bien plus plausible à ce surnom, en le dérivant du celtique *growan* qui signifie sable ou arène. Les Andes, dit-il, auront appelé leur amphithéâtre *Growan*, qu'on prononce Grohouan, comme on dit, à Nîmes et ailleurs, les arènes, pour désigner l'amphithéâtre.

On sait qu'il a été trouvé à Grohan un grand nombre de médailles; celles dont on a connaissance étaient de Valérien, de Gallien, de Postume et de Victorin; mais rien ne nous apprend à quelle époque l'amphithéâtre et le château ont été élevés.

Il y avait près de Grohan, du côté de l'orient, au carrefour de Hannelou, un champ nommé, dans les titres de l'abbaye de St.-Aubin, *Rogus*, le Bûcher. On présume que c'était en cet endroit

que l'on dressait les bûchers sur lesquels on brûlait les corps des gladiateurs morts sur l'arène.

A l'aspect de ces vestiges qui attestent encore la population et la richesse de *Juliomagus*, il est difficile de maîtriser son imagination; en un instant elle franchit cette longue suite d'années qui nous sépare de l'époque de la soumission des Gaules. On croit voir les Andes, nouveaux citoyens Romains, s'empressant en foule en courant aux jeux du cirque, pour s'y repaître des spectacles sanglans qui plaisaient tant à leurs maîtres. Ils s'embarrassent dans cette toge si ample qui remplaçait l'étroit vêtement des Gaulois; mais c'est en vain qu'ils cherchent à la relever, à la draper avec grâce. Leur gaucherie devait servir quelque tems à les distinguer de leurs vainqueurs : dans la suite ils n'imitèrent que trop fidèlement leur faste et leurs mœurs dissolues.

Le capitole de *Juliomagus* était sur un des points les plus élevés de la ville; il en existe encore une assez grande partie qui conserve toujours le nom de *Capitole*, et dans laquelle sont distribués plusieurs des principaux appartemens du palais épiscopal. Il semble que nos ancêtres se soient plu à dérober à la vue cet antique monument; ce n'est que de l'un des angles de la place Neuve, près la rue de l'Aiguillerie, qu'on peut l'apercevoir. Le mur de la façade a six pieds

d'épaisseur par le haut; la manière dont il est enveloppé par des constructions modernes ne m'a point permis de mesurer son épaisseur au rez-de-chaussée (2).

Un autre monument romain, ou construit à la manière des Romains, c'est l'église de Savenière, à deux lieues et demie d'Angers, sur la rive droite de la Loire. La porte de forme ogive, percée dans le pignon, n'est pas antique, mais celle qu'on voit dans la façade du côté de la Loire a été faite en même tems que cette église; elle est décorée de colonnes, d'archivoltes et de figures qui annoncent un ouvrage du quatrième ou cinquième siècle. Quatre larges cordons de briques, posées en forme de feuilles de fougère et d'environ deux pieds de hauteur, décorent à l'extérieur les murs de cette église. Le reste du parement est en petites pierres très-dures, cailloux et marbre noir, dont la couleur contraste singulièrement avec les cordons de briques d'un rouge brun assez vif. La couverture de cette église, qui est très-élevée comme celles de presque toutes les églises bâties dans ces derniers siècles, l'était beaucoup moins autrefois, comme on peut le voir par le pignon exhaussé de dix à douze pieds, qui, par la différence des constructions, laisse distinguer ce qui est moderne d'avec ce qui est antique. Quoique cet édifice

soit évidemment de construction romaine, je n'affirme pas qu'il ait été bâti pour un temple consacré au paganisme ; je présume même le contraire, parce que l'on voit, presque au sommet du pignon antique, un triangle équilatéral formé avec des briques, et que cette figure a peut-être été placée là comme un emblême de la Trinité. Au reste, je crois que l'on doit considérer cette église comme étant la plus ancienne de l'Anjou.

Quelques auteurs ont écrit (*a*) que les thermes ou bains publics de *Juliomagus* étaient dans un endroit qu'on nomme l'Evière, *Aquaria*, et que l'eau y était amenée de la fontaine Frote-Penil. Ce qui est certain c'est qu'il y avait là un aqueduc, comme le prouve un acte de 1078, par lequel Robert le Bourguignon, seigneur de Sablé, consent, en qualité de seigneur de fief, à l'achat fait par les moines du prieuré de l'Evière de l'aqueduc de l'Evière (*b*).

Au commencement du dix-septième siècle, en creusant à quelques pieds de profondeur dans un champ près la porte Toussaint, on trouva plusieurs restes de murs de construction romaine, et le pavé en mosaïque d'une très-grande salle.

(*a*) Hiret, Antiq. d'Anj., p. 415.
(*b*) Ménage, Hist. de Sablé, p. 81.

Notre savant historien Claude Ménard, qui était présent à cette fouille, jugea que c'était une salle de bains, et que ces ruines étaient les restes des thermes des Andes (3). Il sollicita, mais en vain, auprès de l'administration municipale la prolongation de ces fouilles. Si cette découverte, due au hasard, ne suffit pas pour prouver que les thermes fussent en cet endroit, elle atteste du moins l'indifférence, ou, si l'on veut, l'ignorance de ceux qui étaient alors revêtus des charges de maire et d'échevin.

Nous voyons, par la carte de Pentinger, que trois voies romaines partaient d'Angers; nous avons parlé des deux qui se dirigeaient vers le Haut-Anjou (*a*); la troisième conduisait à *Combaristum*. Cette voie devait passer au Lion-d'Angers, et *Combaristum* était sans doute un de ces lieux d'étape, que les Romains nommaient Mansions. Ces Mansions étaient toujours placées sur les chemins militaires, à une journée de distance; c'était là que les légions se reposaient en allant ou en revenant de la guerre, et qu'elles trouvaient des magasins de vivres et de fourrages.

Je n'ai vu aucuns vestiges de la voie d'Angers à *Combaristum*, mais il en existe probablement quelques-uns qu'on découvrira peut-être dans

(*a*) Rech. Hist. sur le Haut-Anjou, tome I, p. 55.

la suite. Quant à la situation de cette Mansion, je crois qu'elle pouvait être où nous voyons le bourg de Combrée, entre Ségré et Pouancé. C'est sur la ressemblance de ces deux noms que je fonde cette conjecture : si l'on trouve quelques restes de constructions antiques dans cette commune ou dans les environs, cette conjecture pourra devenir certitude.

Plusieurs auteurs Angevins parlent d'un camp romain qui était au confluent de l'Oudon dans la Mayenne, à quatre lieues au-dessus d'Angers, et qui a donné son nom à la petite ville du Lion-d'Angers, *Legio Andina*. Je n'ai point trouvé les restes de ce camp, qui ont pu être effacés par la culture; mais j'ai remarqué que l'église du Lion-d'Angers était bâtie à la manière des Romains. La porte, dont les pieds droits sont modernes, est remarquable en ce que les ornemens de ses voussoirs, au lieu d'être en relief, ne sont qu'en traits gravés sur la pierre, qui est blanche, et pour rendre ces traits plus apparens on les a remplis avec du ciment rouge.

CHAPITRE VI.

Les Mauges. — Monumens Romains nouvellement découverts. — Tombeaux. — Autel antique.

LE canton nommé les Mauges, *Pagus Medalgicus* ou *Medalcensis*, qui forme l'arrondissement de Beaupreau, ne faisait point anciennement partie de l'Anjou, et neuf des paroisses qui s'y trouvent enclavées n'appartenaient à aucun diocèse, elles ne relevaient que de l'abbaye du Mont-Glonne, soit pour le spirituel, soit pour le temporel. Si l'on en croit une chronique de Nantes, le pays des Mauges était une dépendance des Pictaves, habitée par une tribu qui portait le nom de *Medalgio*. La petite rivière du Layon, dont l'embouchure dans la Loire est à Chalonnes, établissait la séparation entre les Andegaves et les Pictaves, comme on le voit par une charte de Charles-le-Chauve de l'an 849, et c'est encore cette petite rivière qui fait la démarcation entre ce qu'on appelle aujourd'hui improprement la Vendée et le département de

Maine et Loire, puisque tout ce territoire dépend de ce dernier département.

C'est une opinion généralement reçue dans le pays, que jamais les Romains n'ont pu s'établir dans les Mauges; et l'on tire même l'étymologie du nom de cette contrée de ces mots *Mala gens*, que César, dans son dépit de ne pouvoir les soumettre, aurait prononcés contre les habitans. Mais cette vague tradition n'est basée sur aucune autorité, et la découverte qu'on vient de faire suffira pour la détruire.

C'est l'usage dans les Mauges de fumer les champs avec des terres jectisses; les fermiers achètent, à cet effet, dans les villes et les bourgs, les terreaux des jardins et toutes les autres terres remuées: c'est à cette coutume qu'on devra l'entière destruction des tombelles qui sont dans ce canton. Dans la commune du Fiefsauvin, près Beaupreau, sur la métairie de la Segourie, les fermiers ayant remarqué, il y a quelques années, sur le haut d'un coteau au pied duquel coule la rivière d'Evre, une élévation de terre qui leur parut rapportée, se mirent à l'exploiter pour leur usage. Cette élévation est un retranchement qui paraît avoir fait partie d'une station romaine; sa longueur est d'environ deux cents toises. On a trouvé, auprès, des briques et des restes de poteries antiques, avec quelques mé-

dailles et des murs recouverts de terre qui traversent les chemins des environs. On a aussi trouvé les vestiges d'un chemin pavé dans la direction de l'est à l'ouest ; probablement ce chemin conduisait à Nantes. Nous ne ferons aucune conjecture sur ces ruines, il suffit de savoir qu'elles sont romaines. La carte de Peutinger, qui, à beaucoup d'égards, ne doit pas faire autorité, ne pourrait que nous diriger très-mal dans ce cas-ci, puisqu'elle place *Juliomagus* sur la rive gauche de la Loire.

En 1813, en démolissant à Angers la portion de mur de la Cité qui passait entre l'église de Saint-Maurice et celle de Sainte-Croix détruite en 1793, on trouva, sous ce même mur, une énorme quantité de débris de constructions antiques qui avaient été jetés à sec dans une fosse large et profonde, sur laquelle ce mur avait été bâti. Parmi ces débris on distinguait divers fragmens de corniches, de bases, de chapiteaux et d'autres restes en pierres de différente nature. Aussitôt que M. de la Besnardière, maire d'Angers, eût été informé de cette découverte, il invita l'architecte-voyer de la ville, M. Binet, à se rendre sur les lieux, en le chargeant du soin de faire extraire de ces fouilles tout ce qu'il pourrait y trouver d'intéressant sous le rapport de l'art et de l'histoire.

Les morceaux les plus dignes de remarque, que l'on trouva, sont :

1°. Un grand fragment de corniche, orné de modillons, et dont plusieurs moulures étaient taillées d'ornemens faits avec soin ; quelques portions de bases de colonnes et de chapiteaux annonçaient que ces restes appartenaient aux beaux siècles de l'art.

2°. Une de ces tables de pierre d'environ six pieds de longueur sur trois de largeur, que les Romains nommaient *Mensas*, mot que nous rendons en français par celui de tombes, et qui servaient ordinairement à recouvrir les cendres des gens de condition médiocre. Sur cette pierre est un cadre rectangle, échancré en rond dans les coins ; il est couronné d'un fronton triangulaire dans lequel on voit une tête gravée en creux, et au-dessous est une inscription presque entièrement effacée.

3°. Une seconde tombe, moins grande que la première, mais sans autres ornemens que cette épitaphe :

DIIS MANIBVS DVRONIAE

GEMININAE DVRONIVS

PILAGVS FILIAE PIISSIMAE

POSVIT.

4°. Une troisième tombe, aussi sans autres ornemens que l'inscription suivante :

DIIS MANIBVS

AIBKIXLISI

DIANTAE VXORIS SEX.

LIGVRVS SEXTVS

POSVIT.

5°. Un lion en tuf blanc, dont la pose est semblable à celle des sphinx que les anciens mettaient à la porte des grands édifices; il tient sous une de ses pattes de devant une tête de bélier. Ce morceau de sculpture, de deux pieds six pouces de longueur sur dix-huit de hauteur, est du plus mauvais goût et aussi mal dessiné que mal exécuté : il a été placé dans le Jardin des Plantes.

Le mur d'enceinte de la Cité, assis sur tous ces débris antiques, était construit, à la manière des Romains, avec des rangs de briques de distance en distance, ce qui a fait croire à plusieurs personnes qu'il avait été fait par eux; mais les pierres sépulcrales, dont nous venons de parler, prouvent le contraire, parce que l'on connaît le respect religieux avec lequel les Romains veillaient à la conservation des tombeaux; ce

respect était même si grand que la loi condamnait à payer dix livres d'or celui qui enlevait quelque fragment que ce fût d'un de ces monumens, soit pour le vendre, soit pour l'employer à des constructions. L'édifice dans lequel on aurait aperçu une seule pierre provenant d'un tombeau était de droit confisqué au profit du trésor public. Il ne s'agit ici que des tombeaux des Romains; ceux de leurs ennemis et des nations qu'ils appelaient barbares n'étaient, à leurs yeux, ni sacrés, ni inviolables (*a*).

Ainsi le genre de construction de cette partie du mur de la Cité prouve qu'après l'établissement du christianisme on continua de bâtir à la manière des Romains; car il est vraisemblable que dans les divers siéges qu'Angers eut à soutenir, ses murs auront été en partie renversés. Les temples des faux dieux, les tombeaux des Romains, qui devaient être en grand nombre autour de la ville, auront été démolis et brisés dans la ferveur du zèle des premiers chrétiens, et jetés ensuite pêle-mêle dans les fondations des brèches des murs qu'on voulait relever.

Dans son recueil d'Antiquités des Gaules, M. de la Sauvagère dit qu'en faisant les fon-

---

(*a*) Bergier, Hist. des Grands Chem. de l'Emp., Tome I., p. 368.

dations du nouveau bâtiment de l'archevêché de Tours on trouva, sous le mur d'enceinte de la ville qui passe en cet endroit, des pierres ornées de moulures et de sculptures, provenant de démolitions d'édifices antiques. Ce mur d'enceinte, dit le même auteur, peut être du quatrième siècle. D'après ces indices on peut présumer que c'est du tems de Saint Martin que les temples du paganisme, à Tours et à Angers, auront été démolis, et qu'on en aura enfoui tous les restes pour les soustraire aux regards du peuple et lui faire oublier ses faux dieux (4).

Mais parmi les débris des monumens antiques, trouvés en 1813 sous le mur de la Cité d'Angers, il en est un, échappé aux recherches de l'architecte-voyer, qui mérite, bien plus que les autres, de fixer l'attention des antiquaires. On ne l'avait point distingué des pierres brutes qui faisaient partie de la démolition, et il avait été transporté avec elles hors de la ville pour être employé à de nouvelles constructions. Au mois de septembre 1817, en faisant mes recherches sur les monumens d'Angers, j'aperçus un monceau de pierres près la porte Toussaint; leur couleur, les formes régulières que quelques-unes conservaient encore, des moulures, des restes d'ornemens qui ne sont plus en usage, tout, au premier coup-d'œil, m'annonça une découverte d'antiquités.

J'approchai, j'examinai ces pierres, et j'en vis une qui portait une inscription : c'était une bonne fortune pour moi, car j'avoue que c'est la première et l'unique que j'aie trouvée jusqu'à présent.

Je crois que cette pierre calcaire, dure, blanche et d'un grain assez fin, formait la partie supérieure d'un autel ou d'un piédestal ; son plan est un rectangle de vingt-quatre pouces et demi sur vingt-un pouces et demi, et sa hauteur de vingt-trois pouces, compris une corniche de sept pouces et demi de hauteur sur trois de saillie. L'inscription, en caractères d'une belle forme et très-bien gravés, est en trois lignes ; la dernière a sa partie inférieure tout à l'extrémité de la pierre, ce qui prouve que cet autel était de deux pièces ; la base nous manque et peut-être aussi le surplus de l'inscription que voici :

MARTIOVC

AVG

ClVIIFCTRI

On ne sait si l'on doit l'expliquer ainsi : *Martio viro clarissimo Augustali, civitatis lectum tributum*, etc ; ce qui ne serait peut-être pas

très-conforme au système d'abréviation des Romains, ni à leur style lapidaire. Cela signifierait que la cité des Andes se serait imposé une contribution pour élever une statue ou une colonne à un personnage nommé Martius qui était Augustal. Les *Augustales* étaient, selon Vegèce, des officiers créés par Auguste pour combattre à la tête des contingens fournis par les provinces. On appelait aussi *Augustales* les prêtres institués par Tibère en l'honneur d'Auguste. Au reste, ce monument, qui sera peut-être un jour l'objet de dissertations intéressantes pour les savans, est encore dans l'état d'abandon où je l'ai trouvé : il serait à désirer que l'administration municipale prît soin de le conserver ; on pourrait le placer au Jardin des Plantes.

On voit dans ce jardin un tombeau antique qui était, avant la révolution, dans le cimetière Saint-Julien, où il servait de piédestal à une croix, comme il en sert encore aujourd'hui à une colonne. Ce tombeau est de granit, sa forme est carrée dans la partie inférieure et octogone dans la partie supérieure ; sa hauteur est de trois pieds un pouce et sa largeur de deux pieds sept pouces et demi. Il est, comme les trois tables dont on a précédemment parlé, du troisième genre des tombeaux romains, c'est-à-dire, du genre le plus simple, celui qui était spécialement affecté

aux personnes peu riches. Sur l'une de ses faces on lit cette épitaphe :

V X O R I
O P T I M A E
T F L A V I V S
A V G L I B
A S I A T I C V S

C'est-à-dire : Titus Flavius Asiaticus affranchi de l'empereur, à son excellente épouse. Comme les affranchis prenaient ordinairement le nom de leur patron, on peut croire que cet affranchi devait sa liberté à Vespasien, à Tite ou à Domitien, qui portaient ces noms et prénoms, *Titus Flavius*. Le cognom *Asiaticus* annoncerait qu'il avait fait la guerre en Asie.

On ne sait point où était ce tombeau avant que de servir de piédestal à la croix du cimetière Saint-Julien, mais on sait que des paveurs, qui en 1625 travaillaient près de ce cimetière, trouvèrent en fouillant la terre une tombe de pierre d'ardoise sur laquelle était gravée cette inscription :

SVB HVIVS LAPIDIS TEGVMENTO CONDITAE
VIRI BONAE MEMORIAE NOMINE
SEPTIMO IDVS APRILIS OBIIT IN PACE
IN PRIMO ANNO REGNANTE CAESARE (*a*).

(*a*) Description de la ville d'Angers, p. 95.

C'est aussi dans le quartier de Saint-Julien, de Saint-Maurille et de Saint-Martin, qu'on a trouvé dans le dernier siècle, en établissant les fondations de divers bâtimens, un grand nombre de tombeaux, ce qui peut faire présumer que celui de l'épouse de Titus Flavius, dont nous venons de parler, s'y est également rencontré, et qu'nne voie romaine traversait ce quartier, puisqu'on sait que les Romains plaçaient leurs tombeaux sur le bord des grands chemins, près des villes. Cette voie devait être où nous voyons la rue Saint-Julien, qui est bien dans la direction du capitole à l'amphithéâtre, et c'était probablement cette même voie qui conduisait d'Angers à Tours par Beaufort (*a*).

Une belle urne antique, qui d'abord avait été transportée mal-à-propos au Jardin des Plantes et qui se voit maintenant au Musée, est beaucoup plus digne d'attention, sous le rapport de l'art, que tous les objets que nous verons de décrire. Cette urne est de porphyre très-bien poli, d'une forme élégante et ornée de deux beaux masques de Jupiter. Sa hauteur est de dix-huit pouces, son diamètre de treize pouces et demi à la base et de quinze pouces au sommet.

(*a*) Voyez cette voie sur la carte antique, Rech. Hist. sur le Haut-Anjou, Tome I.

Ce vase, quoique d'une matière aussi dure et aussi difficile à travailler que l'est le porphyre, n'a peut-être pas plus d'épaisseur que n'en aurait un vase de faïence ou de porcelaine de même dimension, puisque cette épaisseur n'est que de quatre lignes.

Ce beau vase, trop long-tems exposé à toutes les intempéries des saisons, a été considérablement endommagé par la gelée; on ignore où il a été trouvé; on sait seulement qu'il fut légué à la cathédrale d'Angers par René, duc d'Anjou, et, si l'on devait en croire une tradition populaire, ce serait une des urnes dans lesquelles l'eau fut changée en vin aux noces de Cana. Il y a apparence que s'il eût conservé cette précieuse propriété, les heureux chanoines de Saint-Maurice ne l'eussent pas laissée oisive (5). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en mémoire de ce miracle, tous les ans, le second dimanche d'après l'Épiphanie, on remplissait ce vase de vin, et après l'avoir béni on en faisait la distribution au peuple, suivant l'intention du bon roi René qui avait établi cet usage à perpétuité.

On voit dans l'église de Saint-Maurice un autre morceau d'antiquité, plus précieux par la rareté de la matière que par le travail; c'est une baignoire de marbre vert antique; sa longueur est de quatre pieds huit pouces et sa hauteur

de vingt-un pouces. Cette baignoire, qui sert de bénitier à l'église, lui a aussi été léguée par le roi René.

On voit encore à Angers, chez quelques amateurs, plusieurs autres morceaux d'antiquité trouvés en Anjou. M. Berthe, dans son intéressant cabinet d'histoire naturelle, conserve des médailles et quelques vases romains en terre cuite, entr'autres une buire avec son couvercle, trouvée à Saint-Jean de Linière en 1769 ; sa hauteur est de onze pouces et son plus grand diamètre de sept. Ces sortes de vases, non vernissés, servaient aux anciens à faire rafraîchir l'eau qu'ils voulaient boire ; ils les plaçaient à l'ombre dans un courant d'air, et c'était par le suintement ou l'évaporation qui se faisait à l'extérieur du vase que l'eau acquérait de la fraîcheur. De nos jours, les Français ont trouvé cet usage en Egypte, et même dans le désert ; les Arabes nomment ces vases *goulleh*.

Dans mes Recherches sur le Haut-Anjou j'ai parlé des ruines d'un aqueduc à Gennes (*a*). A deux ou trois cents toises au-dessus de ces ruines, M. D'Achon, adjoint du maire, en faisant creuser le sol en 1816 pour former une pièce

---

(*a*) Tome I, p. 42.

d'eau, a découvert, à douze pieds de profondeur, la partie supérieure de cet aqueduc; il est soutenu par un massif de maçonnerie de deux pieds de largeur sur autant de hauteur, et recouvert de dalles d'ardoises de quatre pieds de longueur. Le fond sur lequel l'eau coulait est composé d'un mélange de petits cailloux et de ciment; son épaisseur est de trois pouces; les parois sont revêtues d'un enduit de ciment de quinze lignes d'épaisseur. A quinze pieds de distance de cet aqueduc, et au même niveau, on voit les restes d'un autre, de même hauteur, mais dont la largeur est de deux pieds dix pouces; c'était peut-être une branche du premier qui servait à diriger les eaux sur un autre point.

Cet aqueduc et la grande quantité de tombeaux que l'on trouve tous les jours aux environs de Gennes, annoncent que sous les Romains cette ville avait une population considérable. Mais quelqu'intéressante que soit cette dernière découverte, elle ne dédommage point les amateurs d'antiquités de la perte de cette partie de la voie romaine qui passait à Gennes, et que l'on voyait encore en 1813. Elle était construite avec des dalles de grès de cinq à six pieds de longueur sur trois à quatre pieds de largeur; c'était le seul monument de ce genre qui existât en Anjou; j'ignore pourquoi on l'a détruit.

J'ai également observé, dans la première partie de mes Recherches Historiques sur le Haut-Anjou (p. 57), que l'on ne connaissait aucuns vestiges de la voie romaine d'Angers à Tours, en remontant du Gué-d'Arcis vers cette dernière ville. J'ai su depuis que cette voie se montrait encore dans la commune de Benais, qu'elle traverse dans toute son étendue de l'est à l'ouest. Au mois de mars 1819, M. Boisnier, maire de cette commune, en faisant travailler dans un de ses champs, trouva, à vingt-cinq toises de cette voie et à deux pieds de profondeur, une urne cinéraire de terre grise ardoisée; sa forme était conique; elle n'avait pour ornement que trois ceintures formées chacune de trois petites rainures; sa hauteur était de quinze pouces et son ouverture d'un pouce de diamètre; cette ouverture, fermée d'un bouchon de terre semblable à celle du vase, était lutée avec une sorte de mastic très-dur. Rien n'avait été négligé pour la conservation de ce dépôt confié à la terre par l'amour ou l'amitié; il était entouré d'une couche d'argile de six à huit pouces d'épaisseur, devenue si dure qu'on n'a pu en retirer l'urne qu'en la brisant. Cette urne renfermait quatre anneaux en or fin; l'un, du poids d'une pièce de vingt-quatre livres, est orné d'une agathe sur laquelle sont gravées deux figures qu'on croit être l'hymen

recevant une couronne des mains de l'amour ; un autre anneau est formé de deux serpens dont les deux têtes rapprochées servaient de chaton pour renfermer une pierre précieuse, il est un peu moins pesant que le premier ; les deux autres anneaux sont moins grands, mais plus usés, et les chatons en sont vides comme celui du second. Les phalanges des doigts qui portaient ces quatre anneaux étaient dans l'urne et assez bien conservées. Cette urne ne contenait rien autre chose qu'une poignée de cendres qui exhalait une odeur très-agréable.

On a aussi trouvé, au même moment et dans le même endroit : 1°. un fer de lance en partie détruit par la rouille ; 2°. trois petits flacons de verre vides, dont les parois étaient enduites d'une couleur rougeâtre, reste sans doute de la liqueur qu'on y avait renfermée ; 3°. une médaille d'argent de la grandeur et de l'épaisseur d'une pièce d'un franc, portant d'un côté l'effigie de Néron avec ces mots, NERO CAESAR AVGVSTVS, et sur le revers une femme drapée et assise, la main gauche appuyée sur sa chaise, le bras droit étendu et tenant dans la main une couronne ; autour il y avait une légende dont on ne peut plus lire que le mot CONCORDIA.

Depuis la publication de mes Recherches sur le Haut-Anjou, on a construit deux moulins à

vent sur le retranchement du camp romain à Chenehutte (*a*). Pour asseoir leurs fondations sur le solide on a été obligé de couper en deux endroits le rempart dans toute sa hauteur; j'ai suivi ce travail, et j'ai remarqué parmi cette masse de terres jectisses beaucoup de fragmens de pierres qui avaient été taillées et employées à des constructions; j'y ai vu des restes de tombeaux en pierre coquillière; des restes de charpente presqu'entièrement réduits en charbon, mais conservant bien la forme de pièces qui avaient été équarries. Ces vestiges peuvent servir à répandre quelque lumière sur l'époque de la destruction d'Orval, qui probablement s'avançait jusqu'à cet endroit; il est assez vraisemblable que les Romains, après avoir incendié cette ville gauloise, auront employé à élever leur retranchement une partie des débris qui se seront trouvés sous leur main.

(*a*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., Tome I, p. 64, pl. I et II.

CHAPITRE VII.

Les Andes ou Andegaves changent le nom de Juliomagus *en celui d'*Andegavia, *Angers.* — *La ville d'Angers pillée et brûlée.*

DEPUIS plus de quatre siècles les Andes avaient été subjugués, mais non soumis par les Romains. Les plus distingués d'entr'eux, par le mérite, la naissance ou la fortune, étaient appelés à partager dans l'empire les emplois civils et militaires. Ils voyaient leur pays embelli des monumens des arts, ils assistaient aux fêtes, aux spectacles, aux jeux, que les vainqueurs prodiguaient pour s'attacher les vaincus. Néanmoins ceux-ci ne supportaient qu'avec peine cette domination étrangère, et tout le luxe dont ils étaient environnés, tous les plaisirs auxquels ils participaient, ne leur faisaient point oublier qu'il leur manquait

» .... un bien
» Sans qui les autres ne sont rien. »

446. Ce fut sous le règne de Valentinien III, vers le milieu du cinquième siècle, que les Gaulois crurent voir renaître l'aurore de la liberté. L'empire commençait à crouler de toutes parts, on

rougissait de porter le nom de Romain ; les fonctionnaires publics fuyaient ou étaient chassés de leurs postes; tout ce qui appartenait à ce gouvernement tyrannique était abhorré, et tous les esprits étaient disposés au changement; les uns à recevoir de nouveaux maîtres, les autres, et c'était le plus grand nombre, à recouvrer leur liberté. Les Andes s'unirent aux Bretons et firent partie de la confédération Armorique; partout on se soulevait, partout on prenait les armes. La plupart des villes placées sur la Loire conservaient encore des garnisons romaines; mais ces troupes, voyant les Gaules envahies de tous côtés par les Saxons et les Francs, prirent le parti de se réunir soit à ces derniers, soit aux Bretons, à une condition qui leur fut facilement accordée, celle de ne point être contraints à renoncer à leurs coutumes, ni à leur religion. 446.

Ce fut vers cette époque de la chûte de la puissance romaine que la plupart des villes des Gaules changèrent de nom et prirent celui des peuples dont elles étaient le chef-lieu. Ainsi *Lutetia*, capitale des Parisii, prit le nom de Paris; *Augustoritum*, métropole des Pictaves, prit celui de Poitiers; *Cœsaromagus*, chef-lieu du Beauvaisis, celui de Beauvais; *Cœsarodunum*, capitale des Turones, celui de Tours. A cet exemple, le nom de *Juliomagus*, capitale de la cité des

Andes ou Andegaves, fut remplacé par celui d'*Andegavia*, Angers, dont on a fait dans la suite les noms d'Anjou et d'Angevins.

Pendant que les Bretons unis aux Angevins cherchaient à secouer le joug de l'empire romain, une foule de barbares sortis de la Saxe pénétraient dans les Gaules par la Loire, ravageaient tout sur les deux rives de ce fleuve et levaient d'énormes contributions. Cette multitude, sous la conduite d'Odoacre son chef ou son roi, parvint bientôt à Angers, où il avait été appelé par Ægidius ou Gilles, chef des troupes romaines, pour l'aider à défendre l'Anjou contre les Francs qui voulaient s'en emparer. Mais avant que le
464. secours fût arrivé, Ægidius était mort à Soissons, et le comte Paul, qu'il avait désigné pour commander à Angers pendant son absence, contraint de livrer aux Saxons la ville avec plusieurs îles de la Loire, avait lui-même pris le parti de se retirer dans l'une d'elles avec ce qui lui restait de troupes.

Il y avait peu de tems qu'Odoacre occupait Angers et son territoire, lorsqu'il apprit que Childéric Ier., roi des Francs, qui venait de remonter sur le trône, d'où sa mauvaise conduite l'avait fait chasser par ses sujets, s'avançait pour le combattre. Il donna aussitôt des ordres pour que la ville fût mise en état de défense, et mar-

cha au-devant de son ennemi jusque vers Orléans, où il le rencontra. Childéric, dont les forces étaient bien supérieures à celles des Saxons, les força de se replier précipitamment sur Angers avec une perte considérable. Cet échec obligea Odoacre de faire embarquer promptement ce qui lui restait de troupes et de s'enfuir en descendant la Loire vers les côtes de l'Océan.

Il était à peine sorti d'Angers que Childéric, mécontent de la conduite des Angevins, arriva dans leur ville. Son premier soin fut de chercher le comte Paul pour le faire mettre à mort; quelques auteurs disent même qu'il le tua de sa propre main. Ensuite il pilla et brûla une partie de la ville, s'empara des îles qu'avaient occupées les Saxons; enfin, maître de l'Anjou, il réunit à ses autres conquêtes cette province, qui depuis, si l'on en croit Grégoire de Tours, n'a jamais été démembrée du royaume de France (*a*).

Odoacre était déjà arrivé en Saxe lorsqu'il ap- 479.
prit la mort de Paul, son ami et même son parent, suivant nos chroniques. Résolu de la venger, il se hâta de revenir avec les forces qu'il put rassembler, et il paraît certain qu'il s'empara de nouveau de l'Anjou sans éprouver de résistance.

(*a*) Grég. de Tours, Liv. II, Chap. XIX.

A cette époque, Childéric, qui faisait la guerre en Allemagne avec la plus grande partie de ses troupes, ne pouvait s'opposer aux entreprises des Saxons; aussi prit-il, dans cette circonstance, le parti le plus prudent; il fit la paix avec Odoacre, et en obtint même des secours assez considérables, que le nouveau tributaire conduisit lui-même contre l'ennemi.

Après avoir secondé Childéric en Allemagne, Odoacre passa en Italie pour faire la guerre aux
495. Romains, et fut tué à Ravenne avec son fils unique.

Quelques auteurs ont élevé la question de savoir si Childéric, après s'être emparé de l'Anjou, poussa plus loin ses conquêtes; il me semble que le silence d'Aimoin et de l'auteur du livre qui a pour titre *Gesta Francorum* peut être considéré comme une réponse négative, puisqu'ils ne parlent plus de ce prince après la prise d'Angers. Mais quelles sont ces îles cédées aux Saxons et dont les Francs s'emparèrent aussitôt après la prise d'Angers sur Odoacre, comme nons l'apprennent Grégoire de Tours et Frédegaire (*a*)? Je crois que ce sont les deux grandes îles ou langues de terre qui étaient alors entre la Loire et la Vienne, et entre la Vienne et le Thouet (6),

(*a*) Frédeg., Hist, Epitom., C. XII.

sur lesquelles nous voyons aujourd'hui la petite ville des Ponts-de-Cé. Il est vraisemblable que les Saxons avaient fortifié ces îles pour mettre leurs barques en sûreté, comme on sait que les Normands le firent dans la suite pour la même cause. On peut appuyer cette conjecture, 1°. sur ce que Grégoire de Tours raconte cette expédition contre les îles immédiatement après la prise d'Angers; 2°. sur ce que les historiens nous disent que les Saxons étaient alors fort puissans dans cette contrée. En adoptant cette opinion, on concilie le silence d'Aimoin et celui du *Gesta Francorum* sur Childéric, après la prise d'Angers, avec Grégoire de Tours et Frédegaire, qui donnent à ce prince la gloire d'une nouvelle victoire dans ces îles, car il y a apparence que les premiers auteurs que j'ai cités ne se sont tus que parce que la seconde expédition n'ajoutait aucune nouvelle conquête à celle d'Anjou.

Il se présente encore une troisième question; Clovis conserva-t-il la conquête, faite par son père, de la ville d'Angers, ou bien la prit-il lorsqu'il marcha en Bretagne? Ce qui donne lieu de douter, quoique les chroniques d'Anjou assurent que Clovis s'empara immédiatement de cette province, c'est que ce monarque n'était point maître, du moins avant son baptême, des villes intermédiaires. Toute la troisième province

Lyonnaise paraît avoir eu d'autres souverains. Tours appartenait à Alaric avec ce qu'on appelait alors la Gaule Aquitanique jusqu'aux Pyrénées. Le Maine reconnaissait pour roi Regnomer, prince du sang de Mérovée (*a*). Par où Clovis aurait-il donc pu communiquer avec l'Anjou ? Nous avouons franchement que nous ne pouvons trouver aucune réponse satisfaisante à cette objection. Dans ces siècles barbares, le flambeau de l'histoire, qui doit nous servir de guide, est à peine allumé ; il ne jette encore qu'une lueur faible qui rend souvent notre marche incertaine et chancelante. D'un autre côté, si nous voulons suivre pas à pas nos anciens chroniqueurs, nous ne courons pas moins le risque de nous égarer ; car ces auteurs, qui ne savent pas douter, affirment tout ce qu'ils racontent comme s'ils l'avaient vu et entendu, sans distinguer le vrai du vraisemblable, et la fable de l'histoire. Bourdigné, le plus ancien, et Hiret son continuateur, ne font pas difficulté de placer, parmi les comtes d'Anjou, les différens chefs barbares qui envahirent cette province et la ravagèrent tour à tour ; suivant eux, Hengistus, Gayus, Paul, Odoacre, seraient nos premiers comtes. Mais l'exactitude historique nous fait un devoir de leur ôter ce

(*a*) Grégoire de Tours, Liv. II, Chap. XLII.

titre qui ne doit appartenir qu'aux officiers légalement investis des pouvoirs administratifs, soit par les empereurs, soit par les rois Francs. Ainsi, pour distinguer ces chefs de nos ancêtres, dont les uns furent amovibles et les autres héréditaires, nous donnerons aux premiers le titre de comte, gouverneur ou consul d'Angers, et aux seconds celui de comte d'Anjou, qualité qui dans la suite fut changée en celle de duc.

CHAPITRE VIII.

Etablissement du Christianisme en Anjou. — Premiers Evêques et premiers Conciles d'Angers. — Eglises de Saint-Maurille à Angers et à Chalonnes.

Il ne nous reste plus que des idées confuses de la religion des Celtes, parce que les Druides n'écrivaient rien sur cette matière; ce n'est qu'à l'aide de faibles rayons qu'on trouve dans les livres des Grecs et des Romains, dans les traditions et dans les anciennes poésies scandinaves, que plusieurs savans ont entrepris de répandre quelque lumière sur cette partie intéressante de l'histoire de nos ancêtres. Les invasions des Romains dans les Gaules forcèrent sans doute beaucoup de Druides à fuir leur patrie et à porter leur culte sur une terre étrangère : ils se refugièrent dans les îles et les forêts du Nord. Le Danemarck, la Suède, la Norwège en reçurent un grand nombre, et c'est dans ces contrées que leur religion s'est conservée jusqu'au onzième siècle, époque à laquelle le christia-

nisme acheva de la détruire (*a*). Sans doute que dans cette longue période elle subit des changemens considérables ; mais ce qui paraît certain c'est que les Celtes n'adorèrent jamais qu'un seul Dieu. Cette croyance dans le Père universel et ses douze Génies ou Juges dut nécessairement préparer les esprits à recevoir celle de Jésus et ses douze Apôtres. Aussi les Andegaves devenus chrétiens conservèrent-ils toujours un monument emblématique de leur première foi, mais qui ne contrariait en rien la seconde : ce n'est que dans le dix-huitième siècle qu'il a été détruit (7).

Les Romains avaient bien introduit en Anjou, comme dans les autres pays de leur domination, leurs mœurs, leurs arts et leur religion, mais celle-ci, loin d'y avoir fait beaucoup de prosélytes, était à peine connue dans divers endroits de nos campagnes. Les persécutions et les révoltes, qui en sont la suite ordinaire, furent fréquentes. Opiniâtrement attachés au culte de leurs pères, les paysans Angevins bravaient toutes les menaces, tous les dangers, pour nourrir, payer

(*a*) Dès le commencement du neuvième siècle, Louis-le-Débonnaire avait fait passer en Suède l'évêque de Brême pour y prêcher la foi, mais les conversions qu'il fit n'eurent aucune suite. L'abbé de Vertot, Révol. de Suède.

et cacher leurs Druides. Ils assistaient en secret à leurs cérémonies religieuses, soit dans l'ombre des forêts, soit dans les grottes souterraines, et cela malgré les édits terribles que rendaient les empereurs pour anéantir ces superstitions sanguinaires. Moins éloigné du dogme principal des Druides, un Dieu unique, le christianisme eut aussi beaucoup moins de peine à pénétrer dans le pays des Andes que dans les contrées où le polythéisme des Romains était plus généralement établi.

Ce fut vers le milieu du quatrième siècle que Défensor, envoyé par Lidorius, évêque de Tours, vint annoncer aux Angevins la douce morale de l'Evangile, de ce code sacré qui a donné la liberté aux esclaves et fondé l'égalité des hommes devant Dieu, principe qui en se développant les fera peut-être aussi reconnaître égaux devant les lois. La haine qu'on portait aux Romains contribua beaucoup sans doute aux succès de notre premier évêque. Mais on sait quelles profondes racines jettent dans l'esprit des peuples toutes les religions dogmatiques; plus leurs mystères sont incompréhensibles et plus leurs sectateurs y adhèrent constamment. Aussi est-il vraisemblable que les conversions opérées par Lidorius ne durent pas s'étendre au-delà des murs de la ville; car les habitans des campagnes,

toujours ignorans et superstitieux, ne croyant fermement que ce qui est incroyable, conservèrent encore pendant bien des années le culte druidique. En y renonçant enfin après quelques générations révolues, ils en gardèrent cependant plusieurs usages, tels que les processions ou réunions à certains chênes, à certaines fontaines; les cérémonies du gui de l'an neuf, et les ceintures sacrées pour les femmes enceintes (*a*); usages qui se sont conservés jusqu'à nos jours dans quelques cantons de l'Anjou et contrées voisines (8). Mais ce qui est digne de remarque, c'est que nos premiers évêques, qui détruisirent avec tant de zèle tous les temples des Romains, respectèrent toujours ceux des Druides.

A l'époque de la mission de Défensor, la ville d'Angers était bornée à ce qu'on nomme aujourd'hui la Cité; quelques maisons éparses autour de ses murs formaient une espèce de bourg ou de village du côté où l'on voit actuellement les ruines de l'église de Saint-Aubin. Défensor bâtit dans la Cité, près le capitole, une petite église sous l'invocation de la vierge. Cette église, la première d'Angers, devait être sur une partie de l'emplacement qu'occupe celle de Saint-Maurice. Sans doute il y avait déjà quelques chrétiens dans

---

(*a*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. II, p. 199.

l'Anjou, puisque la foi, qui, comme on sait, gagnait de proche en proche, avait eu, dès le tems de Dioclétien, ses martyrs dans le pays Nantais. L'ordination de Défensor en est une preuve. En donnant un évêque à ces nouveaux chrétiens, on crut pouvoir former un diocèse particulier d'une partie de celui de Tours.

Il est assez probable que l'établissement du christianisme en Anjou ne fut point, comme dans tant d'autres provinces, scellé du sang des martyrs. Lorsque Défensor arriva à Angers, plus de trente ans s'étaient déjà écoulés depuis que le fameux édit de Constantin, qui plaçait la croix sur le trône impérial, avait été publié dans les Gaules. Ainsi, les officiers de l'empereur, qui résidaient à Angers, et les principaux habitans de cette ville, loin d'être les persécuteurs de la foi, durent en être, au contraire, les protecteurs et en devenir les partisans publics, par cette raison que presque toujours les gens en place et les grands sont ou paraissent être de la religion du prince. Ce qui semble prouver que dès l'origine le christianisme fut puissamment protégé en Anjou, c'est qu'il ne paraît pas qu'aucun de nos évêques et des hommes apostoliques qui partageaient leurs travaux, y ait souffert de la persécution publique des païens; nous n'y connaissons ni martyrs, ni confesseurs, suivant l'idée

qu'on attachait à ce dernier nom. Le silence de l'histoire sur ce fait important est un témoignage presque certain de la liberté dont jouirent nos premiers apôtres dans l'exercice de leur mission.

Sulpice Sevère nous apprend que Défensor se trouva à l'élection de Saint Martin de Tours en 370; il fut du nombre de ceux qui jugeant de ce saint homme par sa chevelure mal peignée et son extérieur, trop négligé peut-être, formèrent quelque opposition à son élévation. Défensor était déjà vieux à cette époque; on croit qu'il mourut peu de tems après et qu'il fut enterré dans l'église de Saint-Maurille d'Angers, ce qui n'est pas vraisemblable, parce qu'elle ne devait pas encore être bâtie. Mais, ce qu'il y a de certain, c'est que le lieu où était cette église, ainsi que celles de Saint-Pierre et de Saint-Mainbœuf, démolies pendant la révolution, et dont l'emplacement se nomme aujourd'hui Place du Ralliement, formait une partie du cimetière des Angevins. Un nombre presque infini de tombeaux, d'urnes cinéraires, de médailles, qu'on y a trouvés depuis une cinquantaine d'années, en faisant les fondations de plusieurs bâtimens, appuient cette assertion. Il serait possible qu'une tradition eût conservé la mémoire du lieu où avaient été déposés le corps ou les cendres du premier évêque d'Angers dans ce cimetière, et

que dans la suite on eût bâti sur la même place l'église de Saint-Maurille, qui porta d'abord le nom de Notre-Dame-Hors-les-Murs.

Défensor eut pour successeurs *Auxilius*, *Apothemius*, *Fumerius*, *Prosper* et *Maurilius*. Les Angevins ont toujours conservé pour ce dernier une grande vénération. Maurille était né à Milan de parens riches et illustres; jeune encore il quitta sa patrie, entraîné par le désir qu'il avait de voir et de connaître Saint Martin dont la réputation de sagesse et de savoir avait déjà passé les Alpes. Arrivé à Tours et admis au rang des disciples du saint prélat, il se distingua bientôt par son zèle et son application à l'étude. Après avoir éprouvé pendant plusieurs années la vocation de Maurille, l'évêque de Tours lui donna l'ordre de la prêtrise et le garda près de lui pendant quelques années pour s'en faire aider dans son ministère.

Après la mort de Saint Martin, Maurille vint en Anjou et s'établit à Chalonnes sur la rive gauche de la Loire, à quatre lieues au-dessous d'Angers. Il bâtit en cet endroit un monastère et fut le premier apôtre de la foi dans cette partie qui touche le canton presque impénétrable des Mauges, où, suivant la tradition, les Druides avaient encore un collége dans un lieu solitaire qu'on nomme Belle-Fontaine (9).

Les Angevins, qui avaient su apprécier les vertus de Maurille, le nommèrent évêque après la mort de Prosper, et il fut sacré par Brice, successeur de Saint Martin. Pendant son épiscopat, la ville de Tours, jusqu'alors soumise à la juridiction de celle de Rouen, fut élevée à la dignité de métropole, et il est bon d'observer que la Gaule Celtique ne fut partagée en cinq provinces, au moins pour le civil, que par un décret de l'empereur Honorius. Maurille, qui gouverna son troupeau pendant trente ans, mourut vers l'an 437, âgé de près de quatre-vingt-dix ans. Ses vertus, sa douce piété, ses libéralités envers les pauvres, lui firent décerner le titre de Saint. On lui attribue l'institution de la fête de la Nativité de la Vierge, qu'on appelle en effet en Anjou et dans les provinces limitrophes Notre-Dame-de-l'Angevine. Le corps de Saint Maurille fut déposé dans une crypte qu'il avait fait construire sous le chœur de l'église de Notre-Dame-Hors-les-Murs, qui depuis prit le nom de notre prélat, et il y resta jusqu'au neuvième siècle, époque à laquelle Charles-le-Chauve le fit transporter de cette église dans celle de Saint-Maurice, où il a été exposé à la vénération des fidèles jusqu'à la révolution. Si nous n'avons plus les reliques de cet évêque, il nous reste du moins un monument de sa piété, dont

l'authenticité est moins sujette à contestation et dont l'existence sera plus durable; c'est l'église du monastère qu'il fit bâtir dans la petite ville de Chalonnes, sous l'invocation de Notre-Dame. Quoique brûlée et rétablie plusieurs fois, cette belle église conserve encore plusieurs restes de son ancienne origine; les trois vitraux du pignon et la porte latérale ornée de quatre colonnes annoncent bien un édifice du cinquième siècle.

Saint Maurille eut pour successeur *Thalasius*, et non Saint René, comme plusieurs auteurs l'ont
453. écrit. Ce fut sous l'épiscopat de Thalaise qu'eut lieu le premier concile tenu en Anjou, et durant lequel il fut ordonné. Les pères de ce concile s'assemblèrent à Angers; Léon, métropolitain de Bourges, y assista, et il eut la préséance sur celui de Tours. On y fit douze canons sur la discipline; le troisième défend aux hommes de se faire eunuques. Ce fut Léon, qui, avec l'archevêque de Tours et l'évêque du Mans, écrivit une lettre encyclique au clergé de la troisième Lyonaise pour lui notifier le dessein où étaient les pères du concile de déposer les clercs qui dans leurs affaires s'adresseraient aux juges laïques préférablement aux juges ecclésiastiques.

On voit, par ce premier concile d'Angers, que déjà le clergé ne voulait plus reconnaître l'autorité des magistrats, même dans les affaires civiles,

et dès-lors les intérêts de l'autel furent séparés de ceux du trône. Si quelqu'un nous demandait aujourd'hui quel bien ou quel mal a fait à la religion et à la nation ce premier corps de l'état, nous ne lui dirions pas : interrogez les historiens, consultez les philosophes, parce qu'il pourrait soupçonner les uns d'inexactitude, les autres de partialité ; mais nous lui dirions : lisez les conciles.

CHAPITRE IX.

Suite du précédent. — Abbaye de Saint-Aubin à Angers. — Les Bénédictins.

511. On sait qu'après la mort de Clovis, fils de Childéric, ses quatre fils se partagèrent ses états. Clodomir, qui eut le royaume d'Orléans, dont
524. l'Anjou faisait partie, fut tué en combattant contre les Bourguignons; il laissa trois fils en bas âge; deux furent égorgés par Clotaire, leur oncle; le troisième, qui eut le bonheur de s'échapper, se retira parmi des moines; on le connaît sous le nom de Saint Cloud. Thierri
534. s'empara d'une partie des états de Clodomir, son frère, et surtout de l'Anjou. A la mort de Thierri, cette province passa à Théodebert, son fils, qui lui succéda dans le royaume de Metz. Dans la suite, plusieurs provinces, qui avaient appartenu à Clodomir, se détachèrent de Théodebert et se donnèrent à Childebert, son oncle, roi de Paris. L'Anjou suivit cet exemple (*a*), du moins on le présume, puisque ce dernier monarque fit bâtir près d'Angers la célèbre abbaye de Saint-Aubin la même année où il ordonna

(*a*) Daniel, Hist. de Fr., Tom. I, p. 78-80.

qu'on détruisît à Paris et dans tout le royaume 554.
ce qui restait encore de temples, d'autels, de statues et d'autres marques du paganisme (*a*).

Une charte de Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou, nous apprend que cette abbaye fut d'abord dédiée sous le nom de Saint-Germain, évêque de Paris; ensuite on la nomma Saint-Etienne; puis, quelques années après, elle prit le nom de Saint-Aubin, évêque d'Angers, lorsque le corps de ce prélat y fut déposé. Le vaste emplacement des bâtimens et des jardins de l'abbaye de Saint-Aubin était autrefois occupé par un verger, dans lequel Saint Hilaire, évêque de Poitiers, fit bâtir une petite chapelle qu'on nomma Notre-Dame-du-Verger, et ce fut sur le lieu qu'occupait cette chapelle que l'on plaça le chœur de l'église bâtie par ordre de Childebert.

L'abbaye de Saint-Aubin fut successivement occupée par des chanoines, ou plutôt par des ecclésiastiques ou clercs vivant en communauté, suivant l'usage presque général de ce tems-là, et depuis par des bénédictins qui y furent placés par Néfingue, évêque d'Angers, à la sollicitation de Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou.

L'église de Saint-Aubin était une des plus belles et des plus grandes de cette province;

(*a*) Cet édit est à la tête des Capitulaires dans l'édition de Baluse, p. 6.

son plan avait la forme d'une croix latine; elle avait trois nefs couvertes de belles voûtes portées par des piliers ornés de colonnes. Au-devant et à quelque distance de l'endroit où était le portail, on voit encore une grande et haute tour carrée, terminée sur ses angles par quatre tourelles pyramidales. Cette tour, qui, comme les clochers de Saint-Maurice, s'aperçoit de huit à dix lieues, renfermait les quatre grosses cloches de l'abbaye. La couverture en charpente, qui la terminait en forme de pyramide surmontée d'une lanterne, a été démolie il y a quelques années. On doit regretter que l'église n'ait pas été conservée; ce beau monument, dont on voit encore quelques restes, était solidement construit en pierres de taille, bien voûté et bien éclairé; il aurait pu servir à placer, d'une manière très-avantageuse, la bibliothèque publique d'Angers, l'une des plus considérables des départemens. C'était dans celle de l'abbaye de Saint-Aubin qu'était gardée avec soin la Chronique qui en portait le nom. Cet ouvrage de nos savans et laborieux bénédictins fut souvent compulsé, imprimé et cité par les historiens: je n'ai pu, malgré mes recherches, savoir ce que ce précieux manuscrit était devenu.

L'abbaye de Saint-Aubin possédait de grands revenus; les bénédictins qui l'occupaient en em-

ployèrent une partie, vers le commencement du dernier siècle, à faire rebâtir la presque totalité de leur monastère : ce sont ces bâtimens, parmi lesquels on voit encore quelques constructions primitives, qui forment aujourd'hui l'hôtel et les bureaux de la préfecture de Maine et Loire.

Si l'abbaye de Saint-Aubin était la plus opulente de celles que possédaient les bénédictins en Anjou, elle n'en était pas la plus ancienne; c'est à celle de Saint-Maur sur Loire qu'appartient cet honneur. Les époques de leur établissement sont, à la vérité, très-rapprochées; mais s'il est vrai que l'une d'elles fut réellement fondée par Saint Maur, disciple de Saint Benoît, s'il est vrai que la règle de ce pieux fondateur y fut dès-lors introduite et observée, comme on a tout lieu de le présumer, alors la primatie de cette abbaye ne peut plus être contestée. Cette question ayant été suffisamment approfondie dans les ouvrages des bénédictins, nous ne devons pas reproduire ici l'immense quantité de preuves et d'argumens que ces savans y ont accumulés. Nous nous contenterions même de renvoyer le lecteur à la première partie de nos Recherches sur le Haut-Anjou, dans le plan de laquelle cet objet devait nécessairement occuper une place, s'il ne nous restait pas à parler d'une charte de Clotaire Ier., dont l'original était conservé, nous dit-on, dans

le cartulaire de Saint-Maur et dont nous avons trouvé la copie parmi les manuscrits de la bibliothèque du roi. Cette charte, qui n'a point été imprimée dans le recueil de D. Bouquet, aurait sans doute terminé toutes les discussions et tranché toutes les difficultés en prouvant invinciblement contre Baillet que le Saint Maur qui vivait à Glanfeuil, sous le règne de Clotaire, était bien le même que le disciple de Saint Benoît. Dans tous les cas, si nous pouvions garantir son authenticité, elle serait le plus ancien diplôme qui se rattache à l'histoire d'Anjou (10).

En retraçant les premiers âges du christianisme dans cette province, il n'est pas inutile de remarquer qu'elle a été choisie la première en France par ces pieux enfans de Saint Benoît qui descendirent du Mont-Cassin pour nous apporter les deux plus grands bienfaits que puisse recevoir un peuple barbare, l'agriculture et les lettres. C'est sans doute pour cette raison que les monastères de bénédictins y devinrent si nombreux, puisque, sans parler des prieurés, on y comptait six abbayes puissantes, occupées par cet ordre (*a*). Mais il ne faut pas se borner à chercher leurs titres de gloire dans des siècles

(*a*) Saint-Maur, Saint-Florent, Bourgueil, Saint-Aubin, Saint-Serge et Saint-Nicolas.

récens, car les travaux littéraires, à l'aide desquels les religieux de Saint-Benoît faisaient excuser leur opulence, utiles à la curiosité d'un petit nombre d'hommes, étaient stériles pour les peuples; semblables à ces marbres élevés dans le désert, auxquels le voyageur demande en vain une source ou un abri. Ce n'est pas non plus à ces siècles de ténèbres et d'anarchie, où régnait l'hydre de la féodalité, qu'il faudrait s'arrêter; car la barbarie pénétrait alors jusque dans les asiles des lettres; la violence et l'injustice venaient troubler la paix des cloîtres, et bientôt, l'ambition et le génie du mal agitant ceux qui avaient été leurs victimes, c'était des cloîtres eux-mêmes que sortaient la guerre, le vice et l'oppression, pour répandre autour d'eux la désolation et la misère. Nous remonterions plutôt à ces siècles de notre religion naissante, où la morale évangélique, encore pure et riche de sa primitive simplicité, exerçait sur les hommes un si heureux empire. Alors la foi était sincère sans être intolérante; les chrétiens remplissaient leurs devoirs sans inquiéter leurs frères; on pouvait être rigoureux pour soi sans devenir exigeant pour les autres; le scrupule n'était point une tyrannie, et l'on ne s'était pas encore avisé d'armer le dogme pour le rendre victorieux, ni de changer en une torche incendiaire le flam-

beau qui devait éclairer le genre humain. Le zèle apostolique n'avait pas besoin d'âpreté pour paraître fervent; son objet était assez touchant pour le rendre respectable : c'était le bonheur des hommes. Les peuples accouraient de toutes parts vers les sages qui leur apportaient une loi si douce et si attrayante, un code de charité, de paix et de concorde. Les pasteurs les dirigeaient à l'aide de la persuasion, et n'usaient de cette puissante influence que pour adoucir les mœurs, éclairer les esprits et dompter la barbarie.

C'était ainsi que les bénédictins, héritant de la mission des premiers apôtres des Gaules, faisaient pénétrer le christianisme en Anjou, en attirant les uns à la foi, en fortifiant les autres, et en épurant le dogme ou les pratiques religieuses que l'ignorance et le paganisme ne cessaient d'envahir et de défigurer. Ici se présente naturellement une remarque que nous ne devons pas laisser échapper.

L'Anjou a été occupé par l'un des plus nombreux colléges de Druides de la Gaule, comme nous avons essayé de le prouver par leurs monumens; le culte druidique fait place au christianisme, et cette religion naissante semble avoir encore choisi l'Anjou pour établir la demeure des plus savans de ses ministres. Qui peut expliquer ce singulier rapprochement? Quel motif

attira sur les rives de la Loire et de la Maine, dans un tems les prêtres législateurs des antiques Celtes, et dans un autre les cénobites qui civilisèrent les premiers chrétiens? Etait-ce qu'on eût reconnu quelque puissance dans les idées religieuses sur les esprits des Angevins, et qu'on eût trouvé ceux-ci propres à recruter le corps des hommes qui se consacraient au service des autels? Ou bien n'était-ce pas plutôt le climat et la situation de notre beau pays, nos riants coteaux, nos vallons fertiles, nos forêts éparses, et jusqu'à nos solitudes peuplées d'une multitude de blocs de grès et de granit, qui, par leurs formes bizarres, leurs masses énormes, présentent l'aspect d'une immense ruine? N'était-ce pas enfin cette variété de sites, ce grand nombre de rivières et de ruisseaux, qui, séduisant les hommes voués à la retraite et à la méditation, les invitaient à fixer leur demeure dans les lieux où la nature tempérait leurs austérités par la richesse et l'abondance de ses bienfaits?

Quelle que soit la cause de cette prédilection, c'est à elle que l'Anjou est redevable du peu de goût pour les lettres qui s'y conserva dans un tems où elles étaient presque entièrement abandonnées dans la plupart des autres provinces.

CHAPITRE X.

Licinius, comte ou gouverneur d'Angers. — Il se retire dans un monastère. — Théodulphe et Beppolen lui succèdent. — Il est élu évêque d'Angers. — Eglise de Saint-Jean-Baptiste nommée depuis Saint-Julien.

ON ne sait point où naquit Licinius, que nous nommons aujourd'hui Saint Lezin; on sait seulement qu'il vint au monde vers l'an 540, et qu'il était parent ou allié des rois de France. La nature l'avait généreusement pourvu de ses dons les plus précieux; on ne pouvait être mieux fait, ni porter une figure plus noble, plus intéressante; on ne pouvait avoir un air plus doux, plus modeste. Il n'était pas moins bien partagé du côté de l'esprit; dès sa plus tendre enfance on aperçut en lui le désir de s'instruire dans les lettres; les meilleurs maîtres du tems furent chargés de cultiver ses heureuses dispositions, et ses progrès répondirent à leurs soins.

Ses études étant finies, Garnier, son père, maire du palais, l'appela à la cour, où il tenait un des premiers rangs par sa naissance et par

sa charge. Il présenta son fils au roi Clotaire Ier., qui le reçut d'une manière très-distinguée, non-seulement parce qu'il était son parent, mais parce que son père lui avait rendu de très-grands services et jouissait alors de toute la faveur de ce monarque.

Licinius avait environ vingt ans lorsqu'il arriva à la cour. L'office de connétable ou comte des étables, représenté actuellement par celui de grand écuyer, étant venu à vaquer, le roi le lui donna peu de tems avant de mourir. Le nouveau connétable fut également considéré des rois successeurs de Clotaire. Il servit dans les armées avec beaucoup de distinction; on n'admirait pas moins sa valeur et sa prudence que son bonheur dans les combats. De retour à la cour ou dans les camps, il semblait n'avoir de mémoire que pour raconter les belles actions qu'il avait remarquées; tous les détails, toutes les circonstances, qui pouvaient les faire valoir et mériter à leurs auteurs de justes récompenses, étaient rapportés avec tant d'exactitude qu'il semblait n'avoir rien oublié que ce qu'il avait fait lui-même.

Licinius n'avait embrassé la profession des armes que pour obéir à son père; on remarquait dans ses discours, dans toute sa conduite, qu'il n'avait en vue que Dieu et la religion, et que c'était Dieu seul qu'il croyait servir en servant la patrie

et le roi. Il resta plusieurs années à la cour, employé dans les plus importantes affaires de l'état, et jamais il ne cessa de se montrer obligeant, doux et affable à tout le monde. Toujours prêt à servir ses amis de sa bourse et de son crédit, toujours disposé à secourir les pauvres et les opprimés; il inspirait l'amour de la vertu à tous ceux qui l'approchaient.

Nous pourrions, en suivant la légende, rapporter ici une plus longue énumération de ses vertus, et parler des jeûnes, des mortifications dont il jugeait devoir les sanctifier; il suffira pour sa gloire de dire qu'il ne fut point ébloui par l'éclat de la fortune, ni séduit par la faveur et les succès, ni corrompu par les flatteurs, et que, placé au sein des grandeurs, il sut les mépriser et chercher en lui-même la paix et la liberté de l'âme.

Ce fut dans ce tems-là même, lorsqu'il s'occupait des moyens de se retirer du monde, que Chilpéric, roi de Soissons, fils et l'un des successeurs de Clotaire, voulant récompenser ses services, lui donna avec la qualité de comte le gouvernement de la ville d'Angers, une des plus considérables de son royaume. Ne pouvant refuser cette double faveur, il l'accepta comme un moyen que lui offrait la providence pour quitter la cour. Il se rendit de suite à Angers, où l'usage qu'il fit de son autorité, c'est-à-dire,

de la distribution de la justice, lui gagna bientôt tous les cœurs.

Licinius étant le plus ancien comte que nous ayions trouvé et le premier dont nous fassions mention, il n'est pas inutile de donner quelques explications sur ce titre qui se reproduira souvent dans la suite de cet ouvrage et qui figure presque sans interruption dans nos annales.

On sait que l'origine des comtes remonte à l'administration romaine. Ceux qui aiment à réculer les institutions le plus loin qu'il leur est possible, croient devoir attribuer à Auguste la création des comtes, parce que sur la fin de ses jours il avait choisi plusieurs sénateurs pour partager avec lui les soins du gouvernement, et qu'il les appelait ses *comites*, c'est-à-dire ses compagnons, ses conseillers. Ce fait ne peut qu'indiquer l'origine de la dénomination; mais si l'on veut fixer ici l'époque de l'institution politique, il suffit de s'arrêter à Constantin. Ce fut en effet sous son règne que le titre de *Comes* qui désignait, vers le milieu du troisième siècle, quelques personnes constituées en dignité, devint plus commun et fut donné aux principaux officiers de l'empire. Les barbares l'adoptèrent, et les Francs, qui suivirent en partie, dans le commencement de leur invasion, les erremens de l'administration romaine, conservèrent l'institution des comtes et

leurs attributions. Tels furent les comtes sous la première race et le commencement de la seconde ; des magistrats chargés de rendre la justice et de faire exécuter les lois au nom du prince. Ils eurent par la suite une toute autre importance, et nous les verrons bientôt devenir souverains. Mais alors ils ne pouvaient rien entreprendre de considérable sans consulter l'évêque, avec lequel ils devaient concourir à protéger les hommes libres ou sujets du roi ; ils l'accompagnaient dans ses visites, afin de lui prêter main-forte au besoin, et de contraindre ceux que l'excommunication n'avait pu réduire à satisfaire à l'église. Telles sont à leur égard les dispositions de plusieurs capitulaires, et dans les ordonnances ou lois *vesogothiques* il est dit que les comtes sont préposés aux gouvernemens des villes, comme les ducs le sont aux gouvernemens des provinces ; ce qui a fait comparer, par quelques auteurs, les comtes aux évêques et les ducs aux archevêques.

Licinius remplissait, à la satisfaction générale, ces importantes fonctions, lorsqu'il apprit la mort de son père dont il était l'unique héritier. Ses parens crurent devoir profiter de la faveur qu'il venait de recevoir du roi pour lui représenter que, tenant un rang aussi considérable dans l'état et possédant de si grands biens, tant de son pa-

trimoine que de la libéralité du prince, il devait penser à laisser des héritiers de son nom, pour soutenir et perpétuer la gloire de sa maison. Le désir qu'il avait toujours eu de vivre dans le célibat et même de quitter le monde lui avait déjà fait éluder plusieurs fois de semblables propositions. Cependant, pressé de plus en plus par sa famille et même par un ordre du roi, ne pouvant plus résister à tant d'instances, il consentit enfin d'épouser une personne d'une naissance égale à la 580.
sienne. Mais au tems fixé pour l'accomplissement de ce mariage, la jeune fiancée se trouva frappée de la lépre, maladie qui n'est plus aujourd'hui connue que de nom, et qui dans ce tems-là excluait de la société quiconque avait le malheur d'en être atteint. Dégagé de sa promesse par cet incident, Licinius prend sur-le-champ le parti d'exécuter sa première résolution. Il se dépouille de l'habit militaire, envoie à la cour la démission de ses emplois, et va se renfermer dans un monastère, où bientôt après il reçoit les ordres sacrés.

Le jeune Clotaire régnait alors sous la tutelle de Gontran. Celui-ci, pour s'assurer la possession de l'Anjou, y envoya un de ses officiers nommé Théodulphe. Les Angevins, qui étaient attachés au jeune Clotaire, ne se soumirent à ce nouveau gouverneur qu'avec la plus grande répugnance,

malgré toutes les protestations de Gontran, qui ne prétendait s'emparer de cette province que pour la conserver à son pupille; mais on ne s'y méprenait pas, on savait qu'il la prenait pour son propre compte.

681. Théodulphe ne resta pas long-tems en Anjou, Beppolen lui succéda dans ce gouvernement, et ce nouveau tyran exerça les plus grandes violences sur les Angevins. Après les avoir pillés et tourmentés de toutes les manières, il passa à Rennes, dont les habitans, instruits des cruautés qu'il avait exercées en Anjou, refusèrent ouvertement de reconnaître son autorité; ils prirent les armes, et dans une rencontre ils parvinrent même à massacrer son fils, ainsi que ses partisans les plus zélés. Cependant Angers resta fidèle au parti de Gontran, parce que celui de Frédegonde n'eut pas soin de s'y ménager beaucoup de popularité. Grégoire de Tours rapporte que le chancelier de cette méchante reine, ayant des prétentions sur les vignes d'une dame nommée Domnule, qui étaient situées en Anjou, envoya ses gens lui défendre d'en faire la récolte. Cette démarche fut sans effet, et Domnule conduisit elle-même ses vendangeurs, prétendant que personne n'avait le droit de la troubler dans la jouissance de son héritage. Le chancelier, sans doute peu familier avec les voies légales,

crut plus expéditif de fondre à main armée sur les vendangeurs, de piller la maison et de s'emparer de la récolte. Gontran profita de cette occasion pour s'attacher les Angevins; il fit punir les coupables suivant la rigueur des lois contre les meurtriers, et réparer tous les dommages occasionnés par cette voie de fait. Quelques années après, Beppolen fut tué dans une bataille qu'il perdit contre les Bretons (*a*).

Licinius ne tarda point à montrer dans le nouvel état qu'il avait embrassé toutes les vertus qui lui avaient mérité dans le monde les hommages et les respects du peuple. On en donne une raison bien simple, c'est qu'il n'avait jamais en vue pour lui-même qu'un bonheur futur et qu'il s'occupait presque toujours du bonheur présent de tous ceux qui vivaient avec lui. Aussi il avait à peine passé deux ou trois ans dans sa retraite, que le siége épiscopal d'Angers étant venu à vaquer par la mort d'Audouin, les Angevins saisirent avec empressement cette occasion de lui donner un témoignage public de leur reconnaissance et de leur vénération. Ils le demandent pour pasteur; le clergé joint ses vœux aux acclamations des habitans de la ville et de la campagne; on le proclame évêque. Mais tandis que tout 586.

(*a*) D. Housseau, Man. de la Bibliothèque du roi.

l'Anjou d'une commune voix veut l'élever à l'épiscopat, lui seul s'y oppose, en alléguant qu'il n'a pas quitté les dignités séculières pour prendre celles de l'église. Sa résistance fut longue, mais inutile, contre la volonté d'un peuple dont il était adoré.

Lorsqu'enfin le nouveau prélat fut sacré, il se livra tout entier à la conduite du troupeau qui s'était confié à ses soins. On le vit employer sa fortune au plus noble usage auquel un homme la puisse consacrer; faire travailler, nourrir et vêtir les malheureux, racheter des pères de famille prisonniers de guerre, qui n'avaient pas de quoi payer leur rançon. Le palais épiscopal d'Angers semblait changé en un vaste hospice où tous les infortunés étaient bien venus et reçus selon leur rang et leur état. Souvent il les servait lui-même, et quelquefois on le voyait laver les pieds des pauvres voyageurs malades qui arrivaient épuisés de fatigues. Dans les visites de son diocèse, il faisait toujours succéder l'aumône à la prédication, persuadé qu'il était que les œuvres donnent toujours un plus grand poids aux paroles, et que l'éloquence la plus vive, la plus persuasive, perd beaucoup de sa force si elle n'est pas soutenue par de bons exemples. Enfin il considérait la religion comme un des plus puissans moyens d'améliorer le sort de l'espèce

humaine, et tout, dans sa conduite et dans ses discours, annonçait le désir de propager cette opinion.

Je me suis un peu trop étendu sur l'histoire de Licinius, ce sujet n'est plus dans nos mœurs; mais j'ai cédé sans m'en apercevoir à la satisfaction qu'il inspire, j'ajouterai même à la reconnaissance de tout le bien que ce vertueux prélat fit à nos ancêtres : je n'en ai plus que deux mots à dire.

Il y avait quatorze ans que le bon Licinius était évêque d'Angers lorsqu'il fit construire une belle abbaye à quatre-vingts ou cent toises hors les murs, à l'est de la ville; il la dédia à Saint-Jean-Baptiste et y plaça des moines qu'il dota richement. On croit que c'est à notre prélat que le pape Grégoire-le-Grand recommanda les moines qu'il envoya en Angleterre au secours de l'apôtre Augustin (*a*).

La réputation de sainteté que Licinius s'était 601.
acquise par tant de bonnes œuvres attirait journellement auprès de lui un grand nombre de malades, d'aveugles et d'estropiés, pleins de foi, qui venaient lui demander leur guérison et qui croyaient fermement pouvoir l'obtenir par son intercession. Son humilité souffrait de tant d'éclat; pour s'y soustraire, il prit

(*a*) S. Grég.; pape, Liv. II, Ep. 58.

601. le parti de se retirer en secret dans l'abbaye qu'il venait de bâtir. Mais sa retraite fut bientôt découverte par cette multitude qui demandait des miracles. Le chagrin qu'il en eut le décida enfin à quitter son diocèse et à se retirer dans un désert. Pour exécuter cette dernière résolution il lui fallait le consentement des évêques qui l'avaient ordonné, du roi et du peuple qui l'avaient choisi; mais il ne l'eut de personne. Il se vit donc obligé de céder encore à la persévérance et aux vœux des Angevins et de continuer à les gouverner jusqu'à sa mort, qui arriva, à la suite d'une longue maladie, le 1er. novembre; il était âgé de soixante-cinq ans (a).

605. Il fut enterré dans l'église de l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste, où, suivant l'usage de ces temslà, il se fit un grand nombre de miracles sur son tombeau. Comme cela se pratiquait alors, il fut inhumé avec ses habits épiscopaux; on l'exhuma trente-cinq ans après sa mort, et l'on prétend qu'aucun de ses vêtemens n'était encore altéré: on les a toujours conservés depuis, pour les exposer à la vénération des fidèles, le jour de sa fête, dans la même église; cet usage s'est maintenu jusqu'à la révolution.

(a) Baillet, Tome II, p. 226.

Dans la suite, les moines de l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste furent remplacés par une collégiale composée d'un doyen et de dix chanoines avec plusieurs chapelains et officiers. Alors l'église changea de nom et fut dédiée à Saint Julien, premier évêque du Mans : on aurait sans doute beaucoup mieux fait de lui donner le nom de son bienfaisant fondateur.

Les Angevins prirent ce saint prélat pour patron de leur université, et ils l'honorent, ainsi que l'église, sous le nom de Saint Lezin.

L'église Saint-Julien n'a rien de remarquable sous le rapport de l'art. On y voyait encore en 1790 un tableau de la Vierge avec une inscription portant qu'il avait été copié d'après celui qui est à Rome, dans l'église de Notre-Dame-du-Peuple, et que le vulgaire dit avoir été peint par Saint Luc, évangeliste.

Cette église ne sert plus au culte, mais elle doit être considérée comme un des principaux monumens historiques de l'Anjou, puisqu'elle est l'ouvrage de l'un de ces hommes rares dans tous les pays et dans tous les siècles, qui, nés au milieu des grandeurs et de l'opulence, se dépouillent de tout pour se dévouer sans réserve au bonheur de leurs semblables. Si les chrétiens n'avaient eu que de pareils prélats, il n'y aurait plus, depuis long-tems, qu'une seule religion sur la terre.

CHAPITRE XI.

Saint Mainbœuf, évêque d'Angers. — Eglise de Saint-Saturnin, nommée depuis Saint-Mainbœuf. — Carreaux incrustés.

MAGNOBODUS ou Mainbœuf naquit à Angers, vers l'an 574, d'une famille qui tenait un des premiers rangs dans cette ville. Il fut un des disciples de Saint Lezin, qui, après s'être assuré de sa vocation pour l'état ecclésiastique, l'éleva à l'ordre de la prêtrise. Le prélat l'envoya à Rome, du tems du pape Saint Grégoire, pour chercher des reliques dont il voulait enrichir l'église de Saint-Jean-Baptiste qu'il faisait bâtir sous les murs d'Angers. Au retour de ce long voyage, Lezin le fit abbé et lui donna l'administration du monastère de Chalonnes; ce monastère, fondé par Saint Maurille, se nommait *Monasterium Colonetense*; il n'en existe plus, depuis long-tems, que l'église, qui est sous l'invocation de Notre-Dame.

Le zèle et la capacité avec lesquels Mainbœuf s'acquitta de ses emplois le firent si avantageusement connaître du clergé et du peuple, que

lorsque Lezin mourut on voulut l'élire à sa place, 605.
mais il s'en défendit avec beaucoup de persévérance, et fit, par ses soins et ceux de ses amis, tomber le choix sur un autre prêtre du diocèse, nommé Cardulphe. Cependant, ce nouvel évêque étant mort l'année suivante, Mainbœuf, malgré son humilité et son adresse à détourner de dessus lui l'attention de ses concitoyens, ne put échapper cette fois à leurs pressantes instances; il fut obligé, presque mal- 606.
gré lui, de se charger du pénible soin de les conduire dans la voie du salut. Au risque de nous répéter, nous avons rapporté ces divers combats de modestie et de désintéressement dont les exemples étaient fréquens aux tems de la primitive église, parce que nous n'aurons plus occasion d'en citer de semblables.

Suivant fidèlement les traces de Lezin son maître, Mainbœuf s'occupa sans cesse de l'instruction du peuple et de la réforme des mœurs encore barbares. Il bâtit des hospices, les dota de ses biens; enfin il répandit par tout son diocèse la parole divine et d'abondantes aumônes : moyen infaillible de faire aimer la religion et ceux qui par état doivent la propager.

Mainbœuf assista au concile de Rheims, pour régler avec les évêques divers points de discipline. Il était lettré; plusieurs auteurs lui attri- 625.

buent la vie de Saint Maurille, l'un des plus distingués de nos évêques.

L'église de Saint-Aubin bâtie dans le siècle précédent, celle de Saint-Jean-Baptiste que venait de faire construire Saint Lezin, à peu de distance de la première, et les maisons qui avaient été successivement bâties auprès de ces églises et de celle de Saint-Maurille, pour recevoir les fidèles qui venaient de fort loin visiter les tombeaux de ces évêques, formaient déjà à l'orient de la ville d'Angers un faubourg assez considérable. Mainbœuf contribua encore à son accroissement et à son embellissement, en faisant bâtir un monastère dans ce même faubourg, après en avoir obtenu la permission du roi Dagobert, auprès duquel il se rendit à Paris à l'effet de la solliciter. Il dédia ce monastère à Saint Saturnin, martyr, évêque de Toulouse, et dota de ses biens les moines qu'il y plaça.

Quelques auteurs Angevins prétendent qu'il bâtit également l'église de Saint-Etienne, qu'on nomma depuis Sainte-Croix, en mémoire de plusieurs miracles opérés par Saint Lezin dans cet endroit, tels que des guérisons d'aveugles, de boiteux et d'autres malades. Quoi qu'il en soit, notre Prélat, après avoir gouverné son diocèse pendant quarante-huit ans, mourut le 16 oc-
654. tobre, et fut enterré dans l'église de Saint-

Saturnin, qui dans la suite prit le nom de Saint-Mainbœuf lorsqu'elle fut érigée en collégiale.

L'église de Saint-Mainbœuf n'était pas la plus grande, mais elle était sans contredit la plus belle d'Angers et même de l'Anjou. Son portail surtout, formé, ainsi que les voûtes et les vitraux de cette église, par des arcs à plein ceintre, était d'un style qui tenait plus de l'antique que du siècle où il fut élevé. Cette église pouvait être considérée, sous le rapport de l'art, comme le point intermédiaire entre l'architecture du tems de Constantin et celle qu'on nomme improprement gothique. Elle a été démolie en 1793, mais il en reste encore un pan de mur avec une colonne, qui se trouvent engagés dans une construction moderne, sur la place du Ralliement. On voyait dans cette église, comme dans plusieurs autres de l'Anjou, des carreaux de terre rouge incrustés de terre blanche, ce qui prouvait que dans l'origine elle avait été pavée avec cette sorte de mosaïque. L'église de Saint-Remy-la-Varenne renferme encore beaucoup de ces carreaux, mais comme ils sont placés ça et là parmi des carreaux modernes, ils ne forment qu'une bigarure désagréable. Il serait à souhaiter qu'ils fussent tous réunis dans un seul endroit de l'église, et posés comme l'exige le dessin qui est dans le goût antique. Ce reste de mosaïque

angevine pourrait servir de modèle et engager nos artistes à introduire dans les appartemens cette décoration peu dispendieuse ; ce qui serait d'autant plus facile que notre département possède en abondance toutes les matières nécessaires à ce genre d'industrie.

CHAPITRE XII.

Le bourg de Précigné. — Saint Ménélé ou Saint Mauvis, Angevin.

DANS les premiers siècles de l'établissement du christianisme, il n'était pas rare de voir des hommes, tenant le premier rang dans la société, abandonner tous les avantages de la naissance et de la fortune, se retirer dans des lieux déserts et y fonder des monastères; les uns entraînés par la ferveur d'un zèle sincère ou dirigés par les intérêts de leur conscience, les autres séduits par le désir d'acquérir ainsi une sainte célébrité qui flattait leur amour propre sans nuire au salut de leur âme.

Vers le milieu du septième siècle naquit à Précigné, un des plus anciens bourgs d'Anjou, *Manevius*, Mauvis ou Ménélé. Sa famille, alliée à la maison royale, voulant lui assurer un établissement avantageux, le contraignit de recevoir des mains d'un homme puissant de cette province, nommé Baronte, un anneau comme gage du consentement d'épouser sa fille. Ménélé, qui, dès son enfance, avait toujours eu un goût décidé pour la retraite et le célibat, prit le parti

de quitter secrètement la maison paternelle peu de tems avant le jour fixé pour la célébration de son mariage.

Après avoir quitté l'Anjou et voyagé pendant quelque tems dans les provinces voisines, il se retira dans les montagnes de l'Auvergne, où il rencontra Chaffres, procureur de l'abbaye de Cormery, qui lui persuada de le suivre dans son monastère. Ménélé y vécut sept ans dans une grande mortification de tous ses sens, édifiant toute la communauté par ses vertus et ses austérités. Cependant, après un aussi long séjour dans cette maison, il crut devoir en sortir et retourner dans la solitude où il avait rencontré Chaffres. Deux autres moines à qui il communiqua son projet consentirent à le suivre. Ayant découvert, quelques jours avant son arrivée dans ces lieux, sur la rivière de Sioule, les restes d'un ancien monastère, il prit le parti de le rétablir et de s'y loger avec eux.

La sainteté de la vie de Ménélé étendit au loin sa réputation ; elle parvint même jusqu'à Précigné, où sa mère, qui était fort âgée, vivait avec sa sœur, regrettant sans cesse un fils qu'elle croyait mort depuis long-tems. Dans l'espérance de ramener Ménélé, elle partit pour l'Auvergne avec sa fille et Sensa son amie, fille de Baronte, qu'on avait voulu faire épouser à Ménélé. Arri-

vées au monastère de Menat, ces dames, et particulièrement la mère, employèrent, mais inutilement, les plus vives instances, les plus tendres sollicitations, pour déterminer l'hermite à quitter sa solitude et à rentrer dans le monde. Il réussit, au contraire, à présenter les avantages de la vie monastique sous des couleurs si séduisantes, qu'il détermina ces dames à l'embrasser comme le moyen de salut le plus assuré, et il fit bâtir un petit monastère, à peu de distance du sien, où bientôt elles commencèrent à mener une vie non moins austère qu'édifiante.

La Légende nous dit que Sensa avait quitté l'Anjou sans en prévenir son père; il la croyait perdue. Aussitôt qu'il fut instruit du lieu où elle s'était retirée, il se persuada que Ménélé l'avait séduite et enlevée à l'aide d'enchantemens. Voulant se venger de cet attentat, il rassembla plusieurs de ses amis et partit bientôt avec eux pour l'Auvergne. Après avoir erré dans les montagnes, il arrive enfin au monastère de Menat, y trouve le solitaire, l'insulte, l'outrage, et, sans lui donner le tems de se justifier, tire son épée pour le tuer, suivant l'usage des gens armés et en colère. Mais ceux qui étaient présens, s'étant jetés entre Ménélé et ce furieux, parvinrent à l'apaiser et à l'instruire de la vérité. Baronte, revenu à lui, reconnaît son erreur, et pour ré-

parer ses torts, autant qu'il est en lui, il donne à Ménélé le petit monastère de Saint-Saturnin-de-Tréfon, sur les confins de l'Auvergne et du Limousin, et laisse sa fille vivre paisiblement avec les dames qu'elle avait accompagnées.

L'évêque de Clermont visita plusieurs fois Ménélé et le détermina à entrer dans les ordres ecclésiastiques. Un grand nombre de pénitens, attirés par la renommée de notre anachorète, vinrent se mettre sous sa conduite, et bientôt son abbaye refleurit si heureusement qu'elle effaça la mémoire de ses premiers fondateurs, ce qui a porté plusieurs auteurs à lui attribuer la
720. fondation de ce monastère. Ménélé y mourut vers l'an 720. Son culte est fort ancien dans l'église; dans le martyrologe il est fait mention de lui le 22 juillet comme étant le jour de sa mort (*a*).

(*a*) Baillet, Vie des Saints, Tome V, p. 329.

CHAPITRE XIII.

Rainfroy ou Ragenfroy, Comte d'Angers.— Palais des Comtes d'Anjou.

APRÈS la mort de Pepin, duc et prince des Français, Plectrude, sa veuve, vit avec beaucoup de peine qu'elle allait être privée de tous les honneurs dont elle jouissait comme épouse d'un maire du palais; honneurs à-peu-près semblables à ceux que l'on rendait aux reines. Charles Martel, fils de ce prince et d'Alpaïde, une de ses concubines, ayant hérité de la charge de son père, charge qui l'élevait presque au-dessus du souverain, voulut en prendre possession. Mais Plectrude, maîtresse des trésors de Pepin, s'en servit pour écarter un rival aussi redoutable; elle parvint même à le faire arrêter et confiner dans une prison. Elle proclama ensuite, dans l'espoir de régner sous son nom, son petit-fils Théobule, âgé de six à sept ans, maire du palais. Cependant les Français, ne pouvant souffrir d'être gouvernés par une femme et un enfant, se soulèvent, attaquent l'armée royale et la défont près de Compiègne; Plectrude et Théobule prennent la fuite,

et l'armée victorieuse choisit pour maire du palais Rainfroy, l'un des seigneurs Neustriens qui s'étaient le plus distingués dans cette bataille.

La mort de Dagobert laissa le trône à Chilpéric II, fils de Childéric II. Rainfroy retira ce prince du monastère de Chelles où il était enfermé, et régna souverainement sous son nom. Mais Charles Martel, échappé de sa prison, changea bientôt la face des affaires; ses partisans se rassemblent autour de lui; il lève une armée, marche contre Chilpéric II et Rainfroy, remporte à la première bataille de grands avantages sur eux, et à la seconde il les bat complètement et met leur armée en déroute. Chilpéric vaincu s'enfuit vers Orléans, et Rainfroy se retira à Angers, où Charles Martel qui le poursuivait le fit prisonnier. Mais comme Rainfroy avait encore beaucoup de partisans et jouissait d'une très-grande considération parmi les Neustriens qui l'avaient élu maire du palais, Charles Martel, dans la crainte de les aigrir par un excès de sévérité, crut devoir lui donner en bénéfice militaire la ville d'Angers avec le titre de comte des Angevins.

Les historiens de cette province ne parlent de Rainfroy que comme d'un tyran. Il est probable qu'il n'était pas chrétien très-docile, puisqu'il s'empara de tous les biens de l'abbaye de Saint-Maur-

sur-Loire, qu'il en chassa les moines et fit démolir ce beau monastère, ouvrage de la magnificence de Clotaire Ier et de plusieurs riches Angevins. Rainfroy fit conduire à Angers, par la Loire et la Maine, les matériaux provenant de cette démolition, et s'en servit pour faire rebâtir son palais sur les ruines du capitole (*a*). 720.

Ce palais fut aussi celui des comtes d'Anjou, ses successeurs. Je présume que la grande galerie, qu'on nomme la salle des évêques, parce qu'on y voyait autrefois les portraits de tous les évêques d'Angers, est une des parties construites par Rainfroy ; les croisées à plein ceintre et ornées de colonnes engagées annoncent bien un ouvrage de ce tems-là. Vraisemblablement aussi la partie du capitole romain, qui existe encore, aura été réparée et recouverte à la même époque.

(*a*) Chroniques d'Anjou, F°. XXXVI.

CHAPITRE XIV.

Des Formules Angevines. — Les Angevins se distinguent dans l'Etude des Lois.

737. Il paraît que ni Chopin, ni Dupineau, n'ont eu connaissance des *Formules Angevines*, et Claude Liger, compilateur de la coutume d'Anjou, est, je crois, le premier jurisconsulte Angevin qui en ait parlé. Elles peuvent donner quelques éclaircissemens sur la rédaction des actes civils, la jurisprudence et la procédure aux tems de la première race. Le manuscrit des Formules a été trouvé en Souabe, et le savant Mabillon les publia dans ses Analectes (*a*). Il les appela Angevines, parce qu'elles paraissent tirées des actes publiés en Anjou, et que le nom d'Angers s'y trouve placé en beaucoup d'endroits, tandis que les autres noms de lieu y sont en blanc; il a établi, après diverses autres conjectures, qu'elles ont été rédigées sous le règne de Thierri IV. Un Angevin célèbre, Jérôme Bignon, les annota à la suite de celles de Marculfe. La plupart ne dérogent pas au droit romain, qui était alors en vigueur dans les Gaules, c'est-à-dire,

(*a*) Analectes, Tome VI.

le code Théodosien. Elles concernent en partie 737
les dots, les achats et affranchissement d'esclaves, les enfans exposés, etc., etc. (11).

Notre compatriote Claude Liger, qui professa peut-être le premier en France le droit français à côté du droit romain, observe qu'en beaucoup de chefs les Formules Angevines étaient conformes aux lois impériales, et c'est pour le prouver qu'il cite les titres du droit romain avec lesquels elles offrent de l'analogie. On a remarqué qu'après l'importante décrétale d'Innocent IV (1254), qui cherchait à faire prévaloir le droit canon, on ne cessa point de professer à Angers les lois laïques. Dans la suite les Angevins introduisirent, même dans le royaume de Naples, une partie de leur droit civil.

Un des plus savans hommes dont la France s'honore, le célèbre Ducange, dit, dans sa préface sur les établissemens de Saint Louis, publiés en 1668, qu'il croit que ces établissemens, dont l'influence fut si bienfaisante, ont été tirés des *Usages d'Anjou.* Cette conjecture peut être appuyée par les lettres patentes du roi Jean, relatives à l'érection du comté de Castres en 1356; ces lettres portent que ce comté sera régi par les *Usages et coutumes* d'Anjou pour les successions et partages (*a*).

(*a*) Galand, Traité du Franc-Alleu, p. 166.

737. L'auteur de l'esprit des lois adopte l'opinion de Ducange sur la compilation faite par ordre de Saint Louis : « Cet ouvrage, dit-il, est très-» précieux, parce qu'il contient les anciennes » coutumes d'Anjou et les établissemens de » Saint Louis, tels qu'ils étaient alors pratiqués, » et enfin ce qu'on y pratiquait de l'ancienne » jurisprudence française (*a*). »

On voit, par ce que nous venons de dire, que les Angevins se sont dans tous les tems distingués dans l'étude des lois, et c'est une chose aussi digne de remarque qu'honorable pour eux, que les coutumes et usages de l'Anjou, d'une des plus petites provinces du royaume, aient été pris pour modèles par l'un des plus sages de nos rois législateurs, par celui qui abolit le combat judiciaire dans ses domaines (*b*).

Ainsi c'est d'après une autorité bien respectable, celle de Mabillon, que nous plaçons ici les *Formules Angevines*, vers le commencement du huitième siècle.

(*a*) Esprit des Lois, Liv. XXVIII, Chap. XXXVIII.

(*b*) L'Université d'Angers est la première dans laquelle on a enseigné le droit français, et le premier professeur de droit français dans l'Université de Paris était Angevin. (*Voyez l'histoire de l'Université d'Angers, Tome II de ces Recherches.*)

CHAPITRE XV.

Milon, Comte d'Angers. — Son fils Roland lui succède.

CHARLEMAGNE, en donnant sa sœur Berthe en mariage à Milon, comte du Maine, un des seigneurs les plus distingués de la cour par sa 768.
prudence et ses talens militaires, lui conféra en même tems le titre de comte d'Angers; c'est sans doute pour cela que nos anciennes chroniques et nos auteurs Angevins le nomment Milon d'Angers. De son mariage naquirent quatre illustres guerriers: Roland, Thierri, Geofroi et Baudouin. On ne sait point de quel pays était Milon; on peut cependant conjecturer qu'il pouvait être Angevin, non-seulement parce qu'on l'appelait Milon d'Angers, mais plus encore parce qu'une des plus anciennes paroisses de cette province se nomme Milon, soit qu'elle lui ait donné ce nom comme lieu de sa naissance, soit qu'elle l'ait reçu de lui, ce qu'il est impossible de vérifier. Mais ce qui paraît certain, c'est que Milon accompagna Charlemagne, son beau-frère, en Espagne, et qu'il y fut tué dans une bataille contre les Sarrasins. On croit que Roland, son fils aîné,

778. lui succéda dans la dignité de comte d'Angers. Tout le monde connaît la fin glorieuse de cet illustre chevalier à Roncevaux. Depuis mille ans les historiens, les romanciers, les poëtes et les peintres, ont tous célébré à l'envi ses aventures chevaleresques, tant véritables que fabuleuses. C'est surtout au divin Arioste que ce fameux paladin doit son étonnante célébrité, et rien ne pouvait être plus flatteur pour les Angevins, qui avaient long-tems séjourné en Italie, lorsque ce poëme parut, que ce choix du poëte, qui avait pris pour son héros un comte d'Angers, ce qu'on peut considérer comme un témoignage de la haute opinon qu'on avait de la valeur des habitans de cette province.

Les exploits de Roland sont trop connus et en même tems trop étrangers à l'histoire d'Anjou pour trouver place ici; nous dirons seulement, d'après les grandes chroniques de France, « que Charlemagne fit ouvrir et embaumer de » baume, de myrrhe et d'aloès, le corps de » Roland, tué à Roncevaux en 778. Les ob» séques et services des morts furent chantés » par ministres de sainte église, avec un grand » luminaire.... Fut porté le corps jusqu'à la » cité de Blaye, en bière dorée, couverte de » draps de soie; et fut ensepulturé moult ho» norablement, et fut mise son épée Durandal

» à sa tête, et son Olyfant (*a*) à ses pieds, en l'honneur de notre seigneur et en signe de prouesse. » 778.

Notre respect pour la vérité nous fait un devoir de dire que plusieurs auteurs modernes, entr'autres Papire Masson, prétendent que l'histoire de Roland n'est qu'une fable inventée pour amuser la jeunesse. « Cet ouvrage a dû être composé sous » les comtes d'Anjou de la maison de France. » Un des fils de ces seigneurs recevait de son » père le titre de comte du Maine, comme » Roland l'avait reçu de Milon d'Angers. La » cour des princes Angevins était brillante et une » des plus polies de l'Europe. Les troubadours, » les trouverres y étaient bien reçus. La re» connaissance des beaux esprits plaça les comtes » d'Angers et du Mans au nombre des guerriers » qui défendirent Charlemagne, et qui méri» tèrent les regrets de ce grand homme (*b*). »

(*a*) Petit cor, fait d'une défense d'éléphant, dont sonnaient les paladins et chevaliers pour défier l'ennemi ou pour appeler du secours.

(*b*) Mém. de la société royale des Antiq. de France, Tome I, p. 171.

CHAPITRE XVI.

Louis-le-Débonnaire à Angers. — Thierri, Comte d'Angers. — Eglise de Saint-Martin.

Quelques années après la mort de Charlemagne, les Bretons, que ce prince avait soumis par la force des armes, crurent que le moment était venu de recouvrer leur indépendance; ils élurent un roi et se préparèrent à la guerre. Louis-le-Débonnaire, fils et successeur de Charlemagne, instruit de ces opérations, se rendit à Angers avec une armée, et bientôt après il entra en Bretagne accompagné de Thierri son cousin, frère de Roland et son successeur dans le comté d'Angers, lequel avait réuni sous sa bannière presque toute la noblesse Angevine.

L'impératrice Hermengarde avait suivi Louis son époux jusqu'à Angers, où des fièvres opiniâtres la forcèrent de s'arrêter. Les médecins ne pouvant la guérir, elle eut recours à Saint Martin, et, dans les intervalles que lui laissait la fièvre, elle allait à pied faire un pélerinage à

une petite chapelle qui était hors les murs de la ville, entre l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste et celle de Saint-Aubin. Cette petite chapelle, sous l'invocation de Saint Martin, tombait en ruine. L'impératrice fit vœu de faire construire à sa place une belle église si elle recouvrait la santé. Mais, remplie de confiance dans l'intercession de Saint Martin, elle ne crut pas devoir attendre le moment de sa guérison pour accomplir sa promesse. Elle ordonna aussitôt la construction de cette église, en posa la première pierre, assigna des fonds pour son entière exécution, et en donna d'autres pour l'entretien des chanoines qui devaient la desservir. Hermengarde n'eut pas la satisfaction de voir cette fondation terminée ; elle mourut le 30 octobre, et fut enterrée dans 819.
l'église cathédrale d'Angers.

L'église de Saint-Martin, quoique ne servant plus au culte depuis 1791, existe néanmoins dans son entier. On distingue, parmi les constructions de divers tems dont elle se compose, celles du tems d'Hermengarde, c'est la tour carrée qui est au milieu de la croix et sert à porter le clocher; la construction inférieure de cette tour, dont les quatre angles sont ornés de colonnes engagées qui portent des arcs à plein ceintre, est remarquable en ce qu'elle est presque à la manière des Romains; on y voit, alternativement, une assise

de pierre de tuf blanc et cinq à six rangs de briques qui forment à-peu-près la hauteur des pierres de taille : mais en examinant la brique on reconnaît facilement qu'elle n'est pas des Romains ; sa pâte grossière n'a pas la couleur rouge-brun des briques antiques. Cependant nul doute que les briques romaines qui se trouvent en Anjou n'aient été faites dans cette province ; mais nos prédécesseurs ont été, comme nous, incapables de donner aux leurs cette perfection qui rend celles des Romains indestructibles et plus belles, plus solides après deux mille ans d'existence, que les nôtres qui sont fabriquées avec la même terre.

L'église de Saint-Martin est un reste précieux des monumens *Carlovingiens*, déjà très-rares en France ; il serait à désirer qu'une administration, éclairée et sachant apprécier l'influence des arts sur la prospérité publique, les prît sous sa protection, et ne permît de les détruire qu'après les avoir fait dessiner et graver sous tous les aspects. Cette église fut agrandie et embellie, dans la suite, par nos comtes d'Anjou, qui la considéraient comme leur sainte chapelle. Dans l'état où elle est actuellement elle commence à offrir une ruine intéressante, particulièrement le clocher, dont une partie est aussi du tems de l'impératrice Hermengarde.

Après la soumission de la Bretagne, Louis revint à Angers avec Thierri pour y célébrer la fête des Rameaux, que l'on nomme aussi Pâques-Fleuries. Le jour de cette solennité, le monarque, suivant à pied la procession, entendit, lorsque suivant l'usage elle s'arrêta devant la Porte Angevine, une voix mélodieuse qui sortait d'une des tours et chantait cet hymne aujourd'hui si connu : *Gloria, laus, honor*, etc. L'empereur, enchanté du charme de la voix et de la beauté du cantique, qu'il entendait pour la première fois, voulut connaître la cause de la surprise agréable qu'il éprouvait; c'est, lui répondit le comte d'Angers qui était près de lui, un de vos prisonniers, Théodulphe, évêque d'Orléans. Louis, naturellement miséricordieux, attendri par le chant et les beaux vers du prélat, donna aussitôt l'ordre de le mettre en liberté, lui pardonna le crime dont il paraissait convaincu, et le renvoya dans son diocèse. Théodulphe, qui avait été abbé de Saint-Florent, avait été arrêté comme complice de la conspiration de Bernard, roi de Lombardie, contre Louis-le-Débonnaire son oncle. Je dois observer ici que plusieurs auteurs modernes traitent ce récit de fable, et prétendent que Théodulphe n'est jamais venu à Angers. Les raisons qu'ils font valoir sont assez plausibles; aussi ai-je rapporté ici le fait moins

comme vrai que comme bien imaginé et présentant une situation touchante, où l'intérêt s'unit à la majesté du spectacle.

840. Les Bretons ayant été soumis par la force, leur soumission ne dura pas plus long-tems que la force qui les comprimait; ils se soulevèrent aussitôt après la mort de Louis-le-Débonnaire; Noménoé, leur duc, prit le titre de roi, entra en Anjou avec une armée, ravagea tout sur les deux rives de la Loire, ruina l'abbaye de Saint-Florent-du-Mont-Glonne, qui avait été rebâtie par Charlemagne, et poussa ses incursions jusqu'aux portes d'Angers, c'est-à-dire, jusqu'à la rive droite de la Maine. Mais ayant appris que Thierri avait rassemblé ses Angevins pour le combattre et qu'il était prêt à sortir de la ville, il rentra promptement en Bretagne.

CHAPITRE XVII.

L'Anjou divisé en deux Comtés. — Robert-le-Fort ou l'Angevin, Comte d'outre Maine. — Château de Séronne. — La ville d'Angers pillée et brûlée. — Mort de Thierri. — Erispoé, Comte de deçà Maine. — Eglise de Saint-Laurent. — Les Bretons soumis par Robert-le-Fort.

On sait que c'est sous le règne de Charles-le-Chauve, fils et successeur de Louis-le-Débonnaire, que les Normands commencèrent leurs invasions en France. Charles eut souvent à combattre tout à la fois, dans cette contrée, les Bretons et les Normands. Thierri, comte des Angevins, affaibli par son grand âge et les fatigues continuelles de la guerre, ne présentait plus à ces ennemis de la France un rempart assez redoutable pour leur imposer; c'est sans doute ce qui détermina le roi à partager le comté d'Anjou en deux parties indépendantes l'une de l'autre. Il laissa à Thierri la ville d'Angers avec tout le territoire compris entre la rive gauche du Loir et de la Maine et la rive droite du Layon,

et le surplus il le donna à un jeune capitaine, prétendu Saxon, nommé Rostulf ou Robert, déjà connu par sa bravoure et son intelligence. C'était ainsi que le monarque Français défendait ses états; il les partageait avec ses ennemis dans l'espérance de s'en faire des partisans. Rostulf, arrivé en Anjou avec ses compagnons d'armes, établit le chef-lieu de son territoire en un endroit nommé Séronne (*a*), sur un mamelon assez élevé, au bas duquel coule la Sarthe. Ce fut là qu'il bâtit une forteresse dont on croit voir encore les restes, qui consistent en une tour en partie détruite et un pan de mur. Cette tour conserve des preuves certaines de son ancienneté dans ses trois petites fenêtres et sa voûte qui sont à plein ceintre.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque de la première invasion, par la Loire, exécutée par les Normands conduits par le fameux Hasting. Le père Pagi et Dom Bouquet prétendent que ce fut en 838, Duchesne en 841, et le cardinal
845. Baronius en l'année 845 : nous adoptons cette dernière date, parce qu'elle se rapproche davantage des Annales Angevines.

(*a*) Séronne, *Solumnum*, *Selonna*, aujourd'hui Châteauneuf. (Charte d'Ulger, évêque d'Angers, et de Geoffroi-le-Bel, comte d'Anjou.)

Après avoir pris Nantes et ravagé une partie des côtes de Bretagne, ces barbares remontent la Loire, entrent dans la Maine, se présentent avec une partie de leurs forces sous les murs d'Angers, et laissent le plus grand nombre des leurs dans les bateaux, hors de la vue des Angevins. Thierri, qui avait été prévenu de leur arrivée, soutient le choc de leurs premières attaques, fait une sortie, les repousse même assez loin de la ville, et déjà les Normands semblent vouloir faire leur retraite vers la Bretagne; mais cette retraite n'était que simulée; deux ou trois jours après, les barbares reviennent avec toutes leurs forces, trouvent la ville presque sans défense, et la prennent d'assaut. Ils font un carnage affreux de presque tous les habitans, pillent et emportent tout ce qui est à leur convenance, après avoir mis le feu à la ville et avoir fait brûler vif le malheureux comte Thierri, vieillard vénérable, âgé de plus de quatre-vingts ans. 845.

Dans ces tems malheureux les provinces frontières n'étaient qu'un vaste théâtre de carnage, continuellement arrosé de sang ou dévoré par les flammes. Noménoé, roi de Bretagne, n'abandonnant point ses projets de conquête, fit une seconde invasion en Anjou, s'empara sans coup férir de sa capitale, ravagea pendant plusieurs années toute la province, ainsi que le Maine, et 848.

pénétra même jusqu'à Vendôme. Il allait peut-être entrer dans le pays Chartrain, lorsqu'il fut arrêté tout à coup par une violente maladie dont
851. il mourut presque subitement. Erispoé, son fils, lui succéda, et signala le commencement de son règne par une victoire éclatante qu'il remporta sur Charles-le-Chauve. Il vint, peu de tems après, trouver ce monarque à Angers, et, telle était alors la situation de la France, qu'il obligea le roi à lui confirmer la propriété des conquêtes faites par Noménoé, et à lui donner l'investiture de la partie du comté d'Anjou que Thierri possédait à sa mort, c'est-à-dire, Angers et le Haut-Anjou (*a*).

Pour obtenir la paix, Charles consentit honteusement à tout, et permit même à Erispoé de porter publiquement les attributs de la royauté. Mais ce nouveau maître d'une partie de l'Anjou ne jouit pas long-tems de sa possession, puisque, six ans après, Salomon son cousin, qui préten-
857. dait à la souveraineté, l'assassina dans une église sur l'autel même où il s'était refugié, et se déclara ensuite roi de Bretagne.

Cependant Robert, que sa force et sa valeur firent surnommer le-Fort, établi dans son comté d'outre Maine, faisait respecter son territoire et

(*a*) D'Argentré; D. Lobineau, Hist. de Bretag.

en chassait tour-à-tour les Bretons et les Normands lorsqu'ils pouvaient y pénétrer momentanément. Ces derniers se tenaient presque continuellement sur la Loire. Ils vinrent une seconde fois à Angers, qui commençait à sortir de dessous ses cendres; ils y entrèrent sans éprouver de résistance, pillèrent les églises et les habitans, et mirent encore le feu à cette malheureuse ville. Robert-le-Fort, instruit des nouveaux désastres qu'Angers venait d'éprouver, se mit à la poursuite des Normands, les atteignit lorsqu'ils commençaient à remonter la Loire, leur prit douze bateaux et passa au fil de l'épée tous ceux qui s'y trouvèrent.

Ce fut dans ce second incendie que l'église Saint-Laurent, près Angers, fut en partie détruite; la solidité de sa construction la préserva d'une ruine entière. On voit, par ce qui reste de la nef, qu'elle fut rétablie vers le dixième ou le onzième siècle; le chœur, les deux bras de la croisée sont encore en entier avec leurs voûtes à plein ceintre. Cette partie de l'église, construite à la manière des Romains, doit être du cinquième ou du sixième siècle. On voit encore quelques colonnes dont l'une porte un chapiteau sur lequel sont trois hommes qui n'ont pour tout vêtement que des courroies autour des cuisses.

L'église Saint-Laurent, dont on ne connaît pas l'origine, est abandonnée depuis plusieurs siècles. Les constructions modernes se sont écroulées peu à peu, mais ce qui reste des constructions anciennes peut exister encore très-long-tems, et rappeler aux Angevins une des plus malheureuses époques de leur histoire, les invasions des Normands et le règne désastreux de Charles-le-Chauve.

861. La plupart des Grands, ne supportant qu'avec peine le gouvernement de ce monarque, et jaloux de la faveur dont jouissait Robert, se soulevèrent, appelèrent à leur secours Louis, roi de Germanie, frère de Charles-le-Chauve, le placèrent à leur tête, et bientôt les mécontens accoururent de toutes parts au rendez-vous général en Bretagne.

Robert venait de recevoir le titre de marquis de France, c'est-à-dire, de gardien général d'une partie des Frontières de ce royaume, avec le commandement de tout le pays situé entre la Loire et la Seine. Fidèle à Charles, son bienfaiteur, il veilla attentivement sur le territoire qui lui était confié, réunit des troupes et se mit en mesure contre les révoltés qui paraissaient vouloir l'attaquer. En effet, Louis entra bientôt en Anjou avec une armée nombreuse, et rencontra celle de Robert, qui, avec moins de

forces, non-seulement soutint le choc, mais encore parvint en quelques semaines à chasser ses ennemis de l'Anjou et du Maine et à les repousser en Bretagne, après leur avoir tué plus de deux mille hommes et avoir repris tout le butin qu'ils avaient fait. Cependant les armées se rallient de part et d'autre, se recrutent et enfin se disposent de nouveau au combat. Les Bretons, 862.
sous les ordres de Louis-le-Germanique, font une nouvelle invasion en Anjou; Robert, qui l'avait prévue, n'avait rien oublié pour se mettre en état de défense et même pour prendre l'offensive. Il marche promptement au-devant de Louis, lui livre bataille, et remporte une victoire complète. Les rebelles soumis rentrent dans le devoir, et Louis, roi de Germanie, ainsi que Salomon, roi de Bretagne, prêtent serment de fidélité à Charles-le-Chauve.

L'année suivante, Robert, instruit que des Nor- 863.
mands, retranchés dans plusieurs îles de la Loire, faisaient de continuelles incursions dans l'Anjou, marche contre eux avec sa célérité ordinaire, et détruit, à un seul homme près, la première division qui se présente devant lui; mais en combattant la seconde il reçoit une blessure qui l'oblige à la retraite, après avoir perdu plusieurs des siens: toutefois cette blessure ne s'étant point trouvée mortelle, il ne tarda pas à se rétablir.

CHAPITRE XVIII.

Hasting et les Danois en Anjou. — Mort de Robert-le-Fort. — Eglise de Brissarthe.

PERSONNE, peut-être, n'a jamais fait autant de mal à sa patrie que le fameux Hasting, le plus heureux et le plus féroce brigand de son siècle; mais, ce qu'il y a d'incontestable, c'est que personne n'en a jamais fait autant que lui aux Angevins. Ce nom d'Hasting, qu'on pourrait prendre pour celui d'un étranger, nom qui dans le neuvième siècle répandait la terreur partout où il était prononcé en Europe, est aujourd'hui inconnu, même dans cette province où un plus long séjour du barbare qui le portait le rendit encore plus odieusement célèbre.

Hasting était Français; il naquit en Champagne, vers le commencement du neuvième siècle, dans la classe des vilains, et dans un tems où, malgré soi, il fallait être battant ou battu. La force prodigieuse dont il etait doué détermina son choix; il se plaça dans la première de ces catégories, quoique condamné, par sa naissance, à rester dans la seconde.

A peine âgé de seize ans, il quitte furtivement la maison paternelle, se dirige vers les côtes de l'Océan, et trouve le moyen d'entrer au service des Danois qui écumaient les mers de France. Né avec de l'esprit, de l'audace, des talens militaires, il se distingua bientôt parmi les plus intrépides et les plus cruels de ses nouveaux camarades, qui, au bout de quelques années, reconnaissant la supériorité de ses moyens, lui déférèrent, d'une voix unanime, le commandement de terre et de mer dans toutes leurs expéditions. Le bruit de ses exploits s'étendit en peu de tems au-delà des mers. Lodbrog ou Lubrog, qui régnait alors en Danemarck, l'appela près de lui, et lui confia l'éducation d'un de ses enfans qu'il destinait au métier dans lequel Hasting avait acquis une si haute réputation. Toutes les annales du neuvième siècle sont remplies des détails des ravages affreux qu'il commit pendant une longue suite d'années sur presque tout le territoire français. Un trait de sa vie suffira pour le faire connaître, et déplorer le sort de nos ancêtres qui eurent le malheur de vivre trop long-tems sous sa tyrannie.

Un jour, las sans doute de ravager la France, il assemble ses compagnons, leur propose de passer le détroit, d'entrer dans la Méditerranée et d'aller ensuite saccager Rome. Tous applau-

dissent à cette audacieuse entreprise ; on lève les ancres, on déploie les voiles, on part, et après quelques semaines de navigation on découvre les côtes d'Etrurie. La ville de Luna, alors florissante et magnifique, avec ses édifices revêtus de marbre, ses clochers dorés qui s'élèvent jusqu'aux nues et réfléchissent dans la mer l'éclat qu'ils reçoivent du soleil, frappe, non d'admiration, mais d'étonnement tous ces barbares, qui, ne pouvant rien imaginer de plus beau, de plus riche, se croient déjà arrivés devant Rome. Dans cette persuasion, ils entrent dans le Golfe de la Spécie, y jettent l'ancre, tandis que leur chef, qui, à l'aspect des tours et des murailles de cette ville, a jugé qu'il lui serait impossible de la réduire par la force, songe aux moyens de s'en emparer par la ruse et la perfidie. Son plan, bientôt conçu, est aussitôt arrêté ; il députe vers la ville un de ses plus intimes serviteurs, auquel il a confié tous ses desseins et donné les instructions nécessaires pour les accomplir. A la vue de la flotte, les principaux habitans de la ville s'étaient réunis en conseil sous la présidence de l'évêque. Le député se présente devant eux avec un air humble et soumis, en leur disant : « La » flotte que vous voyez est celle du fameux » Hasting, qui, après avoir été jeté par hasard » sur les côtes de France, et avoir, par suite de

» nombreux faits d'armes, fondé un établissement dans ce royaume, en a été chassé par un revers de fortune; il s'était remis en mer avec le reste de ses gens, pour retourner en Danemarck, notre patrie; mais les dieux, irrités contre nous, ont suscité de furieuses tempêtes, qui nous ont fait perdre notre route et nous ont portés sur ces rivages. Nous vous demandons la paix et la liberté de la traite. Notre commandant, réduit à l'extrémité, ajouta-t-il, en s'adressant à l'évêque, vous demande le baptême et la grâce d'être inhumé chez vous, si son état déplorable le conduit à la mort. »

L'évêque et les chefs de la ville, plus généreux que prudens, répondirent au député qu'ils lui accordaient ce qu'il demandait.

Aussitôt on prépare tout à l'église pour la cérémonie du baptême; Hasting se fait porter à la ville sur un brancard; on le dépouille de ses vêtemens, on le fait entrer dans le baptistère, il reçoit les onctions saintes, on le revêt de la robe blanche, et on le reporte ensuite à son bord.

Le lendemain des cris lamentables se font entendre sur les vaisseaux danois; de nouveaux députés arrivent à la ville et annoncent la mort d'Hasting; il a légué à l'évêque, disent-ils, ses

plus riches ornemens, ses coliers, ses brasselets de perles et de pierreries, et une somme considérable est destinée aux frais de sa sépulture : elle lui avait été promise sans condition. Une conduite si généreuse de la part de ce nouveau converti détermine le clergé à l'enterrer dans la cathédrale avec tous les honneurs que les prêtres accordent, non à la vertu, mais à la richesse.

Hasting, encore vêtu de sa robe blanche, est placé dans une bière, à visage découvert ; son butin le plus précieux est porté devant lui ; un cortége nombreux sort de la flotte et suit le convoi, en donnant toutes les marques de la plus profonde douleur. Arrivés à l'église, l'évêque et son clergé commencent les chants funèbres ; tout ce qu'il y avait de plus distingué dans la ville assistait à cette cérémonie. Pour l'achever, l'évêque quitte l'autel, s'approche de la bière et fait des aspersions sur le prétendu mort. Hasting se lève aussitôt, poignarde l'évêque de sa propre main ; les Normands ferment les portes de l'église, égorgent tout ce qui se trouve dedans, tandis que d'autres se répandent dans la ville et s'en emparent presque sans éprouver de résistance. Hasting se croit maître de la capitale du monde et des trésors qu'elle renferme ; mais lorsqu'il a reconnu son erreur sa rage redouble, il fait massacrer les vieillards et les enfans,

fait embarquer sur sa flotte les jeunes gens des deux sexes pour les emmener en esclavage, met le feu à la ville, et, chargé des dépouilles des malheureux habitans qu'il vient d'immoler, il remet à la voile, et bientôt il reparaît sur les côtes de France (*a*).

Tel était l'homme sous lequel l'Anjou et une grande partie des habitans des deux rives de la Loire eurent à souffrir si long-tems.

Après la mort d'Erispoé, roi de Bretagne, la portion du comté d'Anjou dont Angers était le chef-lieu, et qu'il avait obtenue du roi de France presque par force, retourna à la couronne, et Charles-le-Chauve en donna le gouvernement à Torquat, auquel il avait confié l'administration et la garde d'une partie des forêts de l'Anjou.

Il y avait déjà plusieurs années que Torquat 867.
s'occupait du soin de faire réparer ou relever les édifices que le dernier incendie avait endommagés ou détruits, et que les habitans, à son exemple, rétablissaient leurs maisons, lorsqu'on apprit qu'Hasting reparaissait encore sur les côtes de Bretagne, et qu'il se disposait à entrer dans la Loire avec une flotte formidable. Cette nouvelle, malheureusement trop vraie, répand partout la consternation. Robert appelle à son se-

(*a*) Mém. Hist. sur Troyes, Tome I, p. 175.

867. cours Ranulphe, duc d'Aquitaine. Tous deux rassemblent ce qu'ils peuvent réunir d'Angevins, de Gascons et de Poitevins, et marchent au-devant d'Hasting, qui, ayant quitté ses barques, avait déjà pénétré bien avant dans l'Anjou avec une partie de ses troupes. Robert et Ranulphe se placent entre Hasting et sa flotte et lui coupent la retraite. Hasting aperçoit une église, celle de Brissarthe; il y court, et s'y renferme avec tous ceux qui ont pu le suivre. Les Français arrivent bientôt après lui, entourent l'église, et, persuadés que l'ennemi ne peut leur échapper, ils remettent l'attaque au lendemain, et s'occupent tranquillement à établir leur camp pour y passer la nuit.

Robert, désarmé, ainsi que la plupart des chefs et des soldats, ne pensait qu'à se reposer des fatigues et de la chaleur de la journée, lorsque tout-à-coup de grands cris se font entendre; ce sont les Normands, qui, mettant à profit la négligence et la sécurité des Français, sortent impétueusement de l'église et commencent le combat. Cette attaque imprévue jette le désordre parmi les Angevins et les Aquitains, qui n'ont pas même le tems de s'armer de toutes pièces; on se bat dans le plus grand désordre; Robert est tué des premiers à la porte même de l'église, dans laquelle les Normands traînent aussitôt son

corps en signe de victoire (*a*). Ranulphe soutient 867.
encore les efforts des barbares; son exemple ranime les soldats que la mort de Robert avait ébranlés, ils se rallient autour de lui; mais un trait, décoché d'une des croisées de l'église, le renverse blessé mortellement. L'armée française, découragée par la perte de ses principaux chefs, se dissout dans un moment; chacun fuit de son côté, et Hasting victorieux retourne à sa flotte, chargé des dépouilles des vaincus.

C'est à Ménard, notre compatriote, qu'on est redevable de la découverte du lieu où Robert fut tué; aucun critique n'en avait fait mention avant lui, et le passage du *Gesta-Nortmannorum* n'avait encore reçu aucune application géographique. Le mot ***Brieserta***, qui dans ce recueil indique l'endroit où fut tué Robert, ayant été traduit en français par Brieserte, qui n'est pas un nom de lieu connu, la question n'était point résolue. Brissarthe est un bourg d'Anjou, sur la rivière de la Sarthe, à cinq lieues d'Angers, nommé *Briasartæ* dans un titre ancien de l'abbaye du Ronceray d'Angers, imprimé dans le *Gallia Christiana*, page 793 du volume des abbayes. Les mots ***Briva***, ***Bria*** et ***Briga*** signi-

---

(*a*) Robert fut tué le 25 juillet 866 selon les Annales de Saint-Bertin, ou 867 selon celles de Metz et de Fuldes.

867. fient pont, passage; ainsi *Briasartæ* veut dire lieu où il y a un passage sur la Sarthe (*a*).

La mort de Robert rend l'église de Brissarthe un monument historique du plus grand intérêt, non-seulement pour l'Anjou, mais pour la France entière. Elle a été bâtie à différentes époques, mais sa nef est bien celle dans laquelle les Normands se tinrent renfermés; sa construction paraît être du huitième ou du commencement du neuvième siècle; le côté de cette nef, à droite en entrant, est percé de trois petits vitraux à plein ceintre d'un pied de largeur sur quatre de hauteur; il y en avait anciennement cinq, comme on le voit à l'extérieur. Il n'y a point d'ouverture de l'autre côté, si ce n'est des arcs en ogive faits dans le quinzième ou seizième siècle, mais ils sont murés. Ainsi ce doit être de l'une de ces cinq petites fenêtres que fut décochée la flèche qui atteignit Ranulphe, et c'est sur cette place, devant la porte de cette église, que fut tué Robert; c'est là, c'est dans cette même nef que son corps sanglant fut traîné, et que le féroce Hasting put contempler avec joie son ennemi mort, celui dont les descendans devaient posséder un jour presque toute l'Europe, celui qui fut le père de la plus nom-

(*a*) Ménage, Hist. de Sablé, p. 60.

breuse progéniture de princes, de rois, connue 867.
dans les Annales du monde. Un fait aussi important pour notre Histoire ne mériterait-il pas d'être transmis à la postérité par un monument? Un cippe, sur lequel serait gravée une inscription conçue à-peu-près en ces termes, pourrait suffire.

A Robert,

Surnommé le Fort et l'Angevin,

Tige de la IIIme. dynastie,

Tué sur cette place,

Dans un combat contre les Normands,

Le XXV juillet D CCC LXVII.

Sur l'une des faces du socle serait un bas-relief, représentant le combat dans lequel ce héros perdit la vie.

De Brissarthe Robert fut apporté à Séronne, chef-lieu de son comté, qui n'en est éloigné que d'une lieue, et on l'inhuma dans l'Eglise, qu'on nomme encore Notre-Dame-de-Séronne.

De grandes discussions se sont élevées entre les généalogistes du dix-septième siècle, pour savoir quelle était l'origine de Robert-le-Fort, que plusieurs auteurs nomment aussi Robert-l'Angevin (12), et que ses belles actions firent appeler le Machabée de son tems. Presque tous, sans

doute pour faire leur cour à Louis XIV, ont voulu lui trouver une origine illustre et le faire descendre de nos rois de la seconde race, mais ils n'ont pu donner de preuves satisfaisantes. Les anciennes Chroniques d'Anjou (*a*) disent positivement qu'il était Saxon, et Du Haillan, un des historiens des comtes d'Anjou et l'un des hommes distingués par son mérite à la cour de Henri II, affirme la même chose; dans une discussion de cette nature l'autorité d'un courtisan doit être d'un grand poids lorsqu'elle est contraire aux intérêts de la vanité de son maître (*b*).

Au reste la conduite de Robert-l'Angevin peut seule suffire à sa célébrité et à sa gloire; lorsque les plus grands seigneurs, une grande partie de la noblesse, les princes du sang même, se soulevaient contre leur roi, déchiraient la France qu'ils voulaient se partager, trahissaient tous leurs sermens, lui, toujours fidèle aux siens, s'expose à tous les dangers, fait rentrer les rebelles dans le devoir, rend au roi le royaume qu'il allait perdre, et paie ainsi de ses services et de sa vie les biens et les honneurs qu'il avait reçus du monarque. Après avoir ainsi récapitulé les actions de Robert, n'est-ce pas de lui qu'on peut dire

---

(*a*) Bourdigné, Chroniq. d'Anjou, F°. 46.

(*b*) Du Haillan, de l'Etat des aff. de France, p. 416.

que s'il ne descend des rois il mérite en descendre ?

Quelle que soit l'origine de ce premier comte 867.
d'Anjou d'Outre-Maine, il est toujours certain qu'il est le premier des ancêtres connus de nos rois, le bis-aïeul de Hugues-Capet, chef de la troisième dynastie; et la petite ville de Séronne (Châteauneuf), qui n'est plus qu'un très-petit bourg, peut s'énorgueillir d'avoir été le premier manoir, la première propriété foncière que cette illustre race ait possédée en France. Si, lorsque Henri IV vint en Anjou pour achever d'anéantir la Ligue, quelqu'un lui eut dit ce que nous savons aujourd'hui de Châteauneuf, peut-être que ce bon roi se serait fait un devoir d'aller visiter ce village, berceau de sa famille, et l'église qui en fut le premier tombeau. Sans doute aussi un cénotaphe, élevé par son ordre dans l'église de Notre-Dame-de-Séronne, ferait connaître la cause de l'illustration de cette petite ville; illustration qu'elle ignore peut-être elle-même, mais qui n'est pas sans intérêt pour l'observateur aimant à comparer les extrêmes, le point de départ au point d'arrivée, les vestiges du petit château de Robert-l'Angevin aux superbes palais du Louvre et de Versailles.

CHAPITRE XIX.

Hasting, les Danois, leurs femmes et leurs enfans s'établissent à Angers. — Charles-le-Chauve, Roi de France, et Salomon, Roi de Bretagne, assiégent cette ville.

871. DEPUIS près de cinq ans Hasting occupait sans interruption les rives de la Loire, et les grands préparatifs qu'il faisait annonçaient qu'il méditait une nouvelle expédition. Les Tourangeaux, craignant qu'elle ne se dirigeât contre leur capitale, transportèrent prudemment à Auxerre ce qu'ils croyaient avoir de plus précieux, le corps de Saint Martin.

Jusqu'alors les Normands s'étaient tenus dans leurs bateaux, ou dans des camps sur les bords des rivières, et ils avaient vécu du pillage qu'ils faisaient dans les campagnes. Mais, lassé de mener cette vie vagabonde et de dévaster des lieux sans défense, Hasting résolut de s'emparer d'une ville importante et d'y fixer son séjour. Il donna la préférence à celle d'Angers, et, tout entier à son projet, il quitta la Loire, entra dans la

Maine, et arriva avec sa flotte sous ses murs. La 871.
position avantageuse de cette ville, fortifiée par l'art et la nature, avait déterminé son choix. Cependant les fortifications bien rétablies annonçaient qu'il devait éprouver une grande résistance; il prépara ses engins, toutes ses machines de siége, et il allait les faire mettre à terre, lorsque, du haut de leurs murs, les Angevins aperçurent les barques de ces barbares. Alors un cri d'effroi se fait entendre dans la ville, le nom d'Hasting retentit partout; le souvenir de ses cruautés répand une terreur si grande, que ni prières ni menaces, de la part du comte et des magistrats, ne peuvent arrêter la frayeur des habitans; ils se chargent à la hâte de quelques effets, fuient à toutes jambes, et abandonnent leur ville à la discrétion des Normands.

Avant d'entrer à Angers, Hasting fit placer ses barques sous la protection du rocher escarpé au pied duquel coule la Maine, pendant que ses soldats, leurs femmes et leurs enfans prenaient possession de la ville et en devenaient les nouveaux habitans. Ses premiers momens furent donnés au soin d'examiner les moyens de conserver sa conquête, et il jugea qu'il était nécessaire d'ajouter à la place déjà très-forte de nouvelles fortifications. Ayant reconnu qu'elle était inattaquable du côté de la rivière, il porta toute son attention sur les

871. autres parties de son enceinte, dont il fit creuser et élargir les fossés en divers endroits.

Cette entreprise hardie de la part d'Hasting, qui pour la première fois se renfermait dans une ville, détermina Charles-le-Chauve à faire de nouveaux efforts pour chasser ce brigand de son royaume. Il demanda, en conséquence, des secours à Salomon, roi de Bretagne, non moins intéressé que lui à se débarrasser d'un tel voisin. Ces deux monarques concertèrent ensemble un plan de campagne qu'ils ne tardèrent point à exécuter. Charles, à la tête de son armée, vint camper sous les murs d'Angers, et investit la place au nord, à l'est et au sud, pendant que Salomon, avec ses Bretons, prenait position à l'ouest sur la rive droite de la Maine, cette rivière restant entr'eux et la ville. Les deux armées ainsi réunies formèrent un blocus complet; celle des Français travailla sans relâche à construire un grand nombre de machines que l'on fit ensuite avancer à portée de trait des murs de la place; mais ces murs, très-élevés et solidement bâtis par les Romains, résistèrent à toutes les attaques des assiégeans. Les Danois, sachant qu'ils ne pouvaient espérer aucun quartier s'ils étaient vaincus, eurent tout le courage que donne une telle conviction. La ville, placée sur une roche schisteuse qui se divise facilement, leur four-

nissait une mine inépuisable de pierres qu'ils 872.
lançaient du haut de leurs tours, et dont ils accablaient leurs ennemis. Cette vive et longue résistance commençait à lasser la patience des Français; déjà la disette se faisait sentir dans leur camp; une maladie épidémique y portait tous les jours de nouveaux ravages, et on allait prendre le parti de lever le siége, lorsque Salomon, qui depuis quelque tems s'occupait des moyens de détourner la rivière, rompit la digue qui la séparait du nouveau lit qu'il lui avait fait creuser; elle s'y précipita, et dans un moment tous les bateaux des Normands, qui étaient au pied de la muraille, se trouvèrent à sec et par conséquent à la discrétion des assiégeans qui pouvaient y mettre le feu.

Alors Hasting, prévoyant ne pouvoir tenir long-tems, envoie offrir à Charles-le-Chauve une somme considérable pour en obtenir la permission de sortir de la ville avec tous ses Danois; il ajoute à cette offre une promesse non moins séduisante que l'or, celle de sortir de France sur-le-champ et de ne jamais y revenir, ni lui, ni les siens. Charles a la faiblesse, pour ne rien dire de plus, d'accepter ces conditions d'un ennemi sans foi et qu'il tient en son pouvoir. Il reçoit l'argent pillé sur ses sujets, lève le siége, pendant que de son côté Hasting transporte ses

873. barques dans le nouveau lit de la Maine, rentre dans la Loire, et continue de porter impunément sur ses deux rives le pillage, l'incendie et la mort.

Telles sont les circonstances de ce siége mémorable; mais en les examinant on peut douter de leur exactitude. Le roi de France, maître d'une vaste étendue de pays dont toutes les communications étaient ouvertes avec son camp, a-t-il pu y manquer de vivres? N'est-ce pas plutôt Hasting que la famine a obligé de capituler? Quant à la rivière que Salomon détourna de son lit, il suffit de connaître la disposition des lieux, pour croire la chose non-seulement impossible, mais encore inutile au succès du siége. Quelques travaux qu'on ait pu faire, la rivière n'a pu cesser de couler entre le Tertre Saint-Laurent et le Tertre Saint-Maurice, deux collines si peu éloignées l'une de l'autre qu'elles se trouvent actuellement renfermées dans l'enceinte de la ville. Ainsi, en supposant que le lit de la Maine ait été déplacé, et qu'au lieu d'être où nous le voyons aujourd'hui et où il était pendant ce siége, il eût été creusé par les Bretons au bas de la colline de Saint-Laurent, les Normands n'auraient encore eu que le trajet d'une portée de trait pour y porter leurs barques. Mais auraient-ils laissé pratiquer ce canal sous leurs yeux

et à la portée des pierres que leurs machines 873.
lançaient de dessus les murs de la place ? C'est ce qui n'est pas vraisemblable.

Cependant s'il faut en croire d'Argentré, qui sur la fin du seizième siècle a écrit l'histoire de Bretagne, les vestiges de cette tranchée se voyaient encore de son tems (*a*). Les Annales angevines se taisent sur ce point. Ce récit, que nous avons rapporté sans le garantir, était inscrit au Cartulaire noir de Saint-Maurice, et paraît avoir été extrait d'une ancienne chronique, dans laquelle il est probable que l'auteur de l'histoire de Bretagne a puisé ces détails.

Avant de quitter Angers, Charles-le-Chauve voulut assister aux cérémonies religieuses que firent les Angevins à leur rentrée dans la ville, pour remettre, dans les châsses d'argent qu'ils avaient emportées, les corps de Saint Aubin et de Saint Lezin qu'ils avaient eu le soin de cacher avant d'abandonner leurs foyers. Telles étaient les graves et importantes occupations de l'empereur Français, pendant qu'une poignée de bandits rançonnait ses états !

Cependant il faut être juste ; Charles, qui venait de remplir ses fonctions de roi, voulut sans

---

(*a*) Hist. de Bretagne, par D'Argentré, p. 178.

773. doute aussi faire celles d'abbé, car il l'était de Saint-Denis, de Saint-Quentin et de Saint-Wast. De son côté, Salomon n'aura pas manqué de s'acquitter d'un pareil devoir comme abbé de Saint-Aubin; il avait rendu, en cette qualité, foi et hommage, à deux genoux, entre les mains de Charles, en lui promettant d'entretenir parmi ces moines l'esprit belliqueux qui les caractérisait. On sait que dans ce tems-là les ecclésiastiques allaient à la guerre; usage qui ne cessa que sous les rois de la troisième dynastie.

CHAPITRE XX.

Origine du Gouvernement Féodal. — Ingelger, premier Comte d'Anjou. — Origine de la première maison d'Anjou. — Les Angevins deviennent Serfs ou Colliberts.

PARMI les misères sans nombre qui affligent les nations, il n'y en a point sans doute de plus grande, de plus affreuse que l'anarchie, puisqu'elle est elle-même la réunion de presque tous les maux : depuis plusieurs siècles les Angevins en éprouvaient les funestes effets. Gouvernés, comme les autres peuples de la France, par des princes presque sans pouvoir et sans volonté, leurs personnes et leurs biens étaient la proie, tour-à-tour, des brigands du nord qui ravageaient nos provinces, et des gouverneurs avides qui, devant les protéger, n'employaient qu'à les épuiser l'autorité passagère qu'ils devaient au hasard, à la force ou à l'intrigue. Ils aspiraient sans doute à un état plus stable et plus paisible ; mais qui pouvait le leur donner dans ces tems malheureux ? Il eût fallu

alors que la monarchie chancelante eût été étayée par quelque heureux audacieux, tel qu'un Martel ou un Pepin. L'état appelait à son secours un homme dont la vaste pensée, secondée par le pouvoir, pénétrât à la fois dans toutes ses parties, en leur distribuant également l'ordre et l'harmonie, et dont la main ferme, renouant leurs liens relâchés ou rompus, rétablît dans tout leur ensemble les institutions tutélaires de Charlemagne. Mais ce grand homme, qui n'avait eu que le tems d'étonner le genre humain, n'avait pas eu celui de le tirer de son avilissement, et ses institutions, trop supérieures à un siècle barbare, furent délaissées comme un héritage qui ne pouvait être cultivé. Sous ses indignes successeurs, le désordre devait être remplacé par une autre calamité; il fallait le faire cesser, on trouva plus commode de le maintenir, et la féodalité s'établit : système monstrueux qu'on pourrait définir *l'anarchie organisée.*

Avant la fin du neuvième siècle, les bénéfices militaires conférés par le prince à ses *Leudes* ou *Fidèles*, d'abord amovibles, ensuite à vie, étaient devenus héréditaires; telle est l'origine des fiefs. Mais ce ne fut que vers cette époque que Charles-le-Chauve, pour mieux défendre son territoire contre les Normands, s'avisa de le partager à ses généraux, c'est-à-dire, de leur

concéder à vie les *offices* ou charges publiques de ducs et de comtes ; telle fut l'origine du gouvernement féodal. Alors s'élevèrent dans le royaume autant de souverainetés particulières, qui ne dépendaient de la souveraineté principale qu'en vertu de la foi et hommage, et qui bientôt se subdivisèrent elles-mêmes à l'infini en fiefs et en arrière-fiefs. Ce genre de gouvernement s'établissait alors en Anjou. Il est juste que nous donnions quelques détails sur le premier souverain héréditaire de ce comté ; c'était Ingelger, fils de Tertulle, sénéchal de Gastinois, et petit-fils de Torquat, un des forestiers d'Anjou. Ce Torquat était du territoire de Rennes, dans l'Armorique. Charles-le-Chauve le fit forestier de la forêt appelée alors Nid-de-Merle, qu'on a cru mal à propos être la forêt de Nidoiseau. Torquat eut un fils nommé Tertulle, dont l'esprit était bien au-dessus de son état; car la charge de forestier était loin d'illustrer celui qui en était revêtu. Pour faire une haute et noble fortune il fallait servir le prince; Tertulle se signala à l'armée. Charles-le-Chauve lui fit épouser Pétronille, fille du duc de Bourgogne, en lui donnant en même tems un bénéfice dans le château de Landon et quelques terres dans le Gastinois. Il laissa un fils nommé Ingelger. Voilà tout ce que nous pouvons dire de vraisemblable des

[illegible]

ancêtres d'Ingelger, reconnu par tous les historiens comme le chef des consuls ou comtes d'Anjou.

Elevé et instruit par son père, qu'il eut le malheur de perdre à l'âge de quinze ans, Ingelger annonça dès sa plus tendre enfance d'heureuses dispositions, et se montra toujours docile à suivre les leçons et les bons exemples de son sage instituteur. Né avec de l'esprit, une figure noble, une taille avantageuse, il se faisait déjà remarquer dans tous les exercices militaires par une adresse qui suppléait en lui à la force que son âge lui refusait encore. On le voyait presque sans cesse à cheval, cherchant les fatigues pour fortifier et endurcir son corps, afin d'être plutôt en état de servir sa patrie et son prince. Tel était Ingelger entrant dans sa dix-septième année, lorsqu'il apprit que sa marraine venait de perdre le comte de Gastinois, son époux, qu'elle avait trouvé mort près d'elle dans son lit. Cette dame, jeune, belle et sage, était femme d'un vieux mari; une de ces qualités de moins lui eût fait peut-être des amis de ceux qui osèrent se déclarer contre elle. Parmi ces derniers, un gentilhomme, nommé Gontran, l'accusait tout à la fois d'homicide et d'adultère, et demandait qu'en sa qualité de plus proche héritier du comte il fût mis en possession de tous ses biens, sa veuve,

Venatico exercitio quidam.
Archives de la noblesse de France
t. 2 1827. Introd. au nob. de
Picardie p. 3.

coupable selon lui, devant être déchue de tous ses droits à cette succession.

Charles-le-Chauve, qui avait toujours eu beaucoup de considération pour le comte de Gastinois, fit déclarer à sa veuve et à Gontran que l'affaire qui était l'objet de leur contestation relevait de la couronne, qu'il voulait la juger avec ses princes et ses barons, et qu'en conséquence ils eussent à se présenter devant lui, à Château-Landon, le jour qui leur serait indiqué.

La décision d'une affaire aussi importante attira dans cette ville toute la noblesse du Gastinois et une partie de celle des provinces voisines. Le jour fixé, la comtesse de Gastinois, en grand deuil, accompagnée des principaux officiers de sa maison, et Gontran, entouré de ses amis, se présentèrent devant le roi et sa cour. En sa qualité de demandeur, Gontran parla le premier. Il rappela que lorsque le roi avait voulu marier le sénéchal de son palais à la veuve du comte de Gastinois, cette dame avait long-tems rejeté avec hauteur cette proposition, sous prétexte que le sénéchal était né son vassal; qu'elle n'avait cédé qu'aux instances réitérées du roi et de toute la cour, et qu'enfin elle n'avait jamais eu pour ce second mari que de la haine et du mépris; dispositions qui sans doute l'avaient amenée à commettre le double crime dont il

l'accusait. Pour prouver ce qu'il avançait, il jeta aussitôt son gage au milieu de l'assemblée.

Une vive émotion, des sanglots et des larmes furent la seule réponse de la comtesse ; c'était aussi la seule qu'elle pouvait faire dans un siècle où l'innocent, vaincu par le sort des armes, était déclaré coupable et puni comme tel. Elle n'avait qu'un seul moyen pour sauver son honneur et ses biens ; car à cette époque les peines des plus grands crimes n'étaient, pour les personnes nobles, que des amendes plus ou moins fortes, selon le délit. Il fallait qu'un gentilhomme se présentât pour prendre sa défense et faire rétracter Gontran. La comtesse porte des regards inquiets sur tous ceux qui l'ont suivie, mais tous baissent la vue et gardent un morne silence ; elle a la douleur de voir qu'aucun ne s'avance pour relever le gage du combat. Ce n'est pas qu'ils doutent de son innocence, mais c'est parce qu'ils connaissent la valeur et la force de Gontran, l'un des plus terribles gentilshommes de la contrée. Alors, prévoyant sa fatale destinée, la malheureuse veuve tombe évanouie et paraît prête à rendre le dernier soupir.

Ingelger était présent ; il ne put supporter plus long-tems l'état d'angoisse où il voyait celle qui avait pris tant de soin de son enfance depuis qu'il avait perdu sa mère ; celle qui depuis deux

ans dirigeait son éducation morale, en lui inspirant tous les sentimens généreux qui peuvent former un héros. Prêt à suffoquer lui-même de douleur, il s'avance, se jette aux pieds du roi, et, d'une voix vivement émue, le prie de lui permettre de relever le gage, de combattre pour sa marraine, pour sa bienfaitrice, pour celle qui lui tient lieu de tout sur la terre depuis qu'il a le malheur d'être orphelin. Le monarque, surpris de la témérité de ce jeune homme, mais satisfait de voir en lui une si noble reconnaissance et un courage si précoce, lui fait des représentations dictées par la prudence, l'engage à considérer l'âge, la force et la réputation militaire de son adversaire; mais rien ne peut ébranler Ingelger dans sa généreuse résolution; il insiste avec persévérance, et prie le roi de lui accorder la première grâce qu'il sollicite.

Charles prend l'avis des princes et des barons qui forment son conseil, et accorde enfin, quoiqu'à regret, le combat, qu'il remet au lendemain.

Pendant que les barrières se dressent pour former le champ clos, pendant que les échafauds s'élèvent pour placer les juges et les spectateurs, la dame de Gastinois, rentrée dans son château, donne à son filleul ses dernières leçons. Elle dissimule sa douleur, elle ne verse plus de larmes, dans la crainte d'attendrir celui qui va

se sacrifier pour sa cause; elle relève son jeune courage par la confiance qu'elle lui témoigne, par l'assurance qu'elle lui donne qu'il va combattre pour le triomphe de la vérité, et que toujours le ciel favorise celui qui fait ses premières armes pour venger l'innocence opprimée. La nuit se passe en prières. Le lendemain ils se rendent ensemble à l'église, entendent la messe, distribuent des aumônes aux pauvres; puis la comtesse, détachant un petit reliquaire qu'elle avait au cou, le passe à celui d'Ingelger, et l'embrasse tendrement, en le recommandant à Dieu. Enfin ils se quittent, l'un pour aller se préparer au combat, l'autre pour donner un libre cours à ses soupirs et à ses larmes.

Déjà cette multitude grossière et ignorante, qui recherche avec avidité tout ce qui peut lui causer de violentes émotions, accourt vers le lieu où elle va voir le sang couler, et ce sang doit être celui du coupable, puisqu'ainsi le veut le préjugé barbare que nous avaient apporté les Scandinaves.

Le roi, accompagné d'un grand nombre de seigneurs de sa cour, arrive à l'heure qu'il avait fixée et se place sur l'estrade qui lui avait été préparée. La comtesse, avec plusieurs de ses dames, est près de là, dans le charriot drapé de noir qui doit la ramener triomphante à son

château, ou la conduire pour toujours dans une triste retraite. Les trompettes sonnent, les lices s'ouvrent, et les champions entrent, chacun de son côté, pour prêter le serment accoutumé. Le plus grand silence règne dans cette nombreuse assemblée. Toutes les dames regardent avec une prédilection, une bienveillance très-flatteuse, le beau page qui, si jeune encore, se déclare déjà le vengeur de leur sexe; elles adressent au ciel pour lui les vœux les plus fervens, tandis que, de leur côté, Gontran et les siens regardent avec dédain le jeune présomptueux qui ose se mesurer contre un tel adversaire.

Enfin les hérauts donnent le signal; la comtesse soulève un coin du voile funèbre qui la couvre, et ses yeux rencontrent ceux d'Ingelger à l'instant où il lance son coursier. Le combat ne fut pas long, dès le premier choc la lance de Gontran perce le bouclier du page et y reste engagée; pendant qu'il fait de vains efforts pour la retirer, Ingelger lui passe la sienne au travers du corps et le renverse de dessus son cheval. Aussitôt Ingelger met pied à terre, et achève son ennemi avec sa dague, au bruit des acclamations qui font retentir les airs des noms d'Ingelger et de la comtesse de Gastinois.

Le jeune page est presque confus de ces témoignages de la joie publique; la rougeur de la

879. position respective aurait pu rendre rivaux, se lièrent, au contraire, d'une étroite amitié, et se prêtèrent, avec une attention réciproque, tous les secours de bon voisinage, s'entendant pour réunir leurs forces et leurs talens contre l'ennemi commun, lorsqu'il venait les troubler dans leurs possessions.

Le zèle et la capacité que le nouveau comte d'Anjou montra bientôt dans plusieurs occasions déterminèrent le monarque à étendre son commandement; il le nomma préfet de Tours et vicomte d'Orléans. Les combats qu'il eut à soutenir, les victoires qu'il remporta, lui donnèrent en peu de tems la réputation d'un des meilleurs capitaines qu'il y eût alors. Cette réputation militaire, jointe à celle qu'il acquérait tous les jours par la fermeté et la sagesse de son administration, lui concilia l'estime générale. Deux prélats très-puissans, l'évêque de Tours et celui d'Orléans, que leurs relations fréquentes avec le jeune comte avaient mis dans le cas de l'apprécier, lui donnèrent en mariage la belle Adèle ou Alinde, leur nièce, la plus riche héritière de ces contrées. Elle eut en dot, avec l'agrément du roi, toutes les propriétés que ces deux évêques possédaient dans la Touraine et l'Orléanais, parmi lesquelles étaient les châteaux de Busançois, de Châtillon-sur-Indre et la ville d'Amboise, dont

le château venait d'être ruiné par les Normands. Le roi le fit rétablir à ses frais, et en donna la seigneurie à Ingelger. Par ce mariage le comte d'Anjou devint l'un des plus riches et des plus puissans seigneurs Français. Le Gastinois, qu'il avait eu de sa marraine, avait alors pour chef-lieu Château-Landon et pour limites le comté de Sens, les territoires de Melun et d'Etampes, le comté d'Orléans et le Nivernois, renfermant dans son étendue Courtenai, Saint-Fargeau, Moret, Puiseaux, Gien, ainsi que les territoires où sont aujourd'hui situées les villes de Fontainebleau, de Nemours et de Montargis. La plupart des barons du Gastinois, jaloux de la grande fortune et de l'élévation d'Ingelger, qui avait été leur égal et même inférieur à quelques-uns d'entr'eux, refusèrent d'abord de le reconnaître pour leur suzerain; néanmoins, soit crainte, soit respect pour l'autorité du roi, tous se déterminèrent enfin à lui rendre l'hommage qu'ils lui devaient.

Pendant une des plus terribles incursions des barbares, les Tourangeaux s'étaient vus dans la nécessité de transporter au loin leur plus précieux trésor, pour s'en assurer la conservation; ce trésor était le corps de Saint Martin, qu'ils étaient allés mettre en dépôt dans la cathédrale d'Auxerre (d'autres disent dans l'église de Chablis). Depuis

que la paix était rétablie, des députés avaient été envoyés vers cette ville, pour revendiquer les reliques du Saint, que l'évêque, de concert avec les habitans, leur avait refusées. D'autres députés étaient allés réclamer la justice et la protection
887. du roi; mais Charles III avait répondu que, puisque le corps du Saint n'était pas hors de France, il lui importait peu qu'il fût à Tours ou à Auxerre. Dans cette fâcheuse extrémité, les Tourangeaux, en deuil, eurent recours à leur préfet, le comte d'Anjou. Ce prince, touché de leurs prières et reconnaissant la justice de leur demande, rassemble six mille Angevins à cheval, part à leur tête, et va sommer la ville d'Auxerre, qui, ne pouvant résister à des forces aussi considérables, remet de suite le dépôt qu'elle était d'abord si peu disposée à restituer.

Pleins de reconnaissance pour un service aussi important, et pour en perpétuer à jamais la mémoire, les Tourangeaux donnèrent au comte d'Anjou et à ses successeurs un canonicat dans l'église de Saint-Martin, avec la dignité de trésorier. Ils ajoutèrent à ce don un os du Saint, qu'Ingelger apporta dévotement à Angers, et déposa dans l'église qu'Hermengarde y avait bâtie sous son invocation (*a*).

(*a*) Chroniques d'Anjou, F°. LI.

L'année suivante, le comte d'Anjou, étant allé voir son ami Eudes, comte d'Outre-Maine, à Séronne, tomba malade, et mourut dans cette ville, d'où son corps fut transporté à Tours, accompagné de tous les barons et nobles d'Anjou, et fut ensuite inhumé dans l'église de Saint-Martin, comme il l'avait expressément recommandé à sa mort. 888.

Tel fut Ingelger, tel fut le chef de la première maison d'Anjou, dont les vertus firent trouver le règne trop court et rendirent longtems la mémoire chère aux Angevins. Je dois faire remarquer que c'est à ce prince que Foulques-Rechin, un de ses successeurs et de ses descendans, et le premier historien de l'Anjou, fait remonter l'origine des comtes héréditaires de
cette province; les savans bénédictins, auteurs 888.
de l'art de vérifier les dates, ont aussi adopté ce sentiment.

C'est aussi vers ce tems-là que les Angevins perdirent non-seulement leurs droits aux charges publiques et les autres droits politiques dont les Romains ne les avaient pas privés, mais encore leur liberté et même jusqu'à leur nom. Ils ne furent plus que les serfs des Francs, des Saxons, des Normands, qui se partagèrent cette province, et on les désigna sous le nom de

888. Colliberts (*a*). Ainsi, jusqu'au treizième siècle, lorsque nous parlerons des Angevins en général, il faudra presque toujours entendre qu'il ne s'agit que des nobles, c'est-à-dire, des étrangers établis en Anjou, les indigènes ne comptant plus pour rien dans l'état.

(*a*) Ménage, Hist. de Sablé, p. 50-51.

CHAPITRE XXI.

Foulques Ier., dit le Roux, Comte d'Anjou de Deçà-Maine. — Eudes, Comte d'Anjou d'Outre-Maine, est élu Roi de France. — Réunion des deux comtés d'Anjou en un seul. — Foulques II, dit le Bon. — Abbaye du Ronceray. — Eglise de la Trinité.

EN mourant, Ingelger laissa d'Adèle, son 888.
épouse, un fils nommé Foulques, que la couleur de ses cheveux fit surnommer le Roux, et qui lui succéda dans les comtés d'Anjou et de Charolais. Foulques avait presque toutes les bonnes qualités de son père ; mais quelques historiens lui reprochent d'en avoir terni l'éclat par des mœurs aussi dissolues que celles de son père étaient pures et réservées, surtout en public. Il était hardi et entreprenant, mais en même tems d'un esprit souple et dissimulé ; toujours il se retira avec avantage des guerres qu'il eut à soutenir contre les Normands et les Bretons. Extrêmement généreux envers les gens de guerre, il savait s'attacher par des bienfaits tous ceux qui se distinguaient par quelques actions d'éclat. Aussi

bon politique que grand capitaine, il sut, sans manquer à ce qu'il devait à son souverain, se ménager la faveur de Hugues l'Abbé, duc de France, qui le maintint dans l'héritage que lui avait laissé son père. Mais ne possédant encore que le comté d'Anjou de Deçà-Maine, ses revenus étaient trop bornés pour suffire à toutes ses libéralités. Pour les accroître, il se fit donner par le roi les riches abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Lezin d'Angers : c'était alors un usage reçu et mis en vogue par le grand simoniaque Charles Martel. Les princes, pour récompenser leurs capitaines, leur donnaient des bénéfices ecclésiastiques, à la charge par ceux qui les recevaient de pourvoir à l'entretien et à la nourriture des moines, des chanoines et autres ecclésiastiques qui desservaient ces pieuses fondations.

896. Eudes, comte d'Outre-Maine, après avoir disputé pendant plusieurs années la couronne à Charles-le-Simple, était parvenu à le contraindre de lui abandonner plus de la moitié du royaume. Devenu, par la ruse et la force, possesseur de tout ce vaste territoire, il donna au fils de son ancien ami Ingelger, à Foulques, son comté d'Outre-Maine; et alors les deux comtés, réunis dans les mains de ce prince, n'en formèrent plus qu'un seul, qui depuis ne fut plus divisé.

La vie licencieuse de Foulques, qui entrait dans sa cinquantième année, l'avait éloigné du mariage; cependant les représentations de ses amis le déterminèrent à demander Roscille, fille de Garnier, comte de Tours, qui la lui accorda avec une dot consistant principalement dans les villes, seigneuries et châteaux de Loches et de la Haie en Touraine. Après une longue et heu- 929.
reuse union avec cette dame, Foulques, voyant sa fin approcher, donna aux abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Lezin, qu'il avait long-tems possédées, une très-belle terre alors nommée *Chiriacum*, et qui forme actuellement la commune de Saint-Remi-sur-Loire (13).

Foulques avait eu trois fils de son mariage avec 938.
Roscille; le premier, nommé Ingelger du nom de son aïeul, en avait toute l'affabilité; sa bonne mine, sa valeur et sa noble courtoisie l'avaient fait surnommer le Bien-Aimé des Dames. Il était l'espérance de l'Anjou; à peine sorti de l'adolescence, il avait déjà remporté trois victoires contre les Normands; mais enfin il fut tué en défendant la capitale du comté de Charolais qui appartenait à sa maison. Son corps fut apporté à Séronne, où il fut inhumé dans l'église de Saint-Martin.

Le second fils de Foulques, nommé Guy, fut évêque de Soissons; il se donna généreusement

en otage aux Normands pour obtenir la liberté du roi Louis d'Outre-mer.

Le troisième fils de Foulques eut le nom de son père, et lui succéda sous le nom de Foulques II, dit le Bon. Ce surnom, qui ne fut point donné prématurément par la flatterie, comme il n'arrive que trop souvent, doit rappeler à la mémoire des Angevins toutes les qualités qui le lui méritèrent.

Après avoir exhalé un soupir de douleur sur les règnes passés, on éprouve le besoin de s'arrêter un moment sur celui-ci. Le récit de tant d'événemens, dont le résultat est presque toujours de nouveaux désastres pour le peuple, fatigue l'esprit et attriste le cœur. Malheureusement les stations seront rares dans la carrière que nous parcourons, si nous ne les faisons que lorsque nous rencontrerons des princes dignes du surnom de Foulques II.

L'éducation de ce prince fut plus soignée que celle de la plupart des seigneurs de son tems; il eut l'avantage, non-seulement de pouvoir lire et écrire, mais encore de cultiver les lettres et la musique. Il aimait les hommes instruits, de quelque rang qu'ils fussent, et recherchait leur entretien pour profiter de leurs lumières. Pour se faire obéir, il n'employait que les armes qui sont toujours à la disposition d'un bon prince et auxquelles rien ne peut résister, la douceur et

la justice. Il favorisa les premiers essais de l'industrie angevine, qui paraissait de tems en tems vouloir se développer malgré le régime féodal qui tendait sans cesse à la refouler dans le néant. Il eut le bonheur rare, pour un souverain et pour ses sujets, de vivre en bonne intelligence avec tous ses voisins; la paix ne fut pas un instant troublée pendant les vingt années que dura son règne. Depuis si long-tems ravagé par les Bretons et les Normands, l'Anjou n'offrait partout à son avénement que villes, bourgs et villages ruinés, abandonnés, des champs incultes et de malheureux Colliberts errans, sans pain et sans asile. Touché de tant de malheurs, Foulques donna ses premiers soins à l'agriculture; il permit aux laboureurs de couper dans ses forêts tout le bois dont ils avaient besoin pour rebâtir leurs maisons et faire leurs instrumens aratoires. Il leur fit toutes les avances nécessaires pour qu'ils pussent se procurer du bétail et des semences de toute espèce; enfin il se livra avec tant de zèle et de persévérance à tous les détails qu'entraînait son utile entreprise, qu'au bout de quelques années les voisins et les habitans émerveillés, disent nos anciennes chroniques, virent les campagnes couvertes de nombreux troupeaux, de riches moissons, les vergers et les vignes replantés, chargés de fruits, enfin l'abondance régnant partout

où naguère tout semblait devoir périr par la misère et la famine.

Comme Ingelger son aïeul, Foulques-le-Bon avait une grande dévotion à Saint Martin, en l'honneur duquel il composa plusieurs hymnes, et à chaque grande fête de l'année il allait à Tours, où, en sa qualité de chanoine trésorier, il assistait à tous les offices du chapitre en habit ecclésiastique, l'aumuse sur la tête ou sur le bras, suivant la saison, psalmodiant et chantant comme les autres chanoines (14).

On raconte qu'un jour de grande solennité Louis d'Outre-mer, roi de France, étant à Tours, vint à l'église de Saint-Martin, avec une partie de ses courtisans, pour entendre la messe. Quelques-uns d'entr'eux ayant reconnu le comte d'Anjou sous l'habit de chanoine, le firent remarquer au roi, et celui-ci, écoutant d'une oreille trop complaisante les railleries que l'on faisait sur Foulques, au lieu de les interdire, ne fût-ce qu'à cause de la sainteté du lieu, se mit à rire lui-même. C'est à cette occasion que le comte d'Anjou, de retour chez lui, écrivit, en latin, cette lettre si connue : « Au roi de France, » le comte d'Anjou, salut. Apprenez, monsei- » gneur, qu'un roi non lettré est un âne cou- » ronné. » Le monarque, s'étant fait lire et expliquer ce billet, reconnut sa faute, et dit en

soupirant : « Il a raison ; la science est encore
» plus utile aux souverains qu'aux sujets. Le comte
» d'Anjou vient de nous donner une bonne le-
» çon en peu de mots, tâchons d'en profiter. »

Dans un petit village, placé à une portée de trait de la rive droite de la Maine, en face d'Angers, il y avait alors une petite chapelle dédiée à la vierge, et nommée Notre-Dame-de-la-Ronce ou du Ronceray, parce que l'image qui y était révérée avait été trouvée autrefois parmi les ronces. Les habitans d'Angers s'y rendaient souvent en pélerinage ; tout le monde parlait des miracles qui s'y opéraient journellement, et le comte d'Anjou crut devoir la visiter ; mais, touché de l'état de dénuement où il trouva cet oratoire, il ordonna de construire en sa place une belle église, ainsi que plusieurs édifices, dans lesquels il établit, sous la règle de Saint Benoît, une abbaye de filles qu'il combla de biens.

Les religieuses de cette abbaye n'étaient point assujéties à la clôture. L'abbesse était dame de plusieurs paroisses et de cette partie de la ville d'Angers qu'on nomme la Doutre ; elle avait la présentation d'un grand nombre de cures, de prébendes et de chapelles. Elle nommait en outre à huit prieurés, tous d'un revenu considérable, et qui, appartenant à son abbaye, ne pouvaient être possédés que par des religieuses

de sa maison. Lors de son installation, on la conduisait à l'église paroissiale de la Trinité, elle montait au grand autel et portait la main sur la clef du tabernacle. On ne recevait dans cette abbaye que des filles nobles, tant du côté paternel que du côté maternel. Lorsqu'une novice avait prononcé ses vœux dans l'église du monastère, l'abbesse la conduisait processionnellement à l'église de la Trinité, qui joint celle de l'abbaye, et elle prenait sa place dans un fauteuil qui était vis-à-vis le trône épiscopal. Après plusieurs prières, l'évêque commençait la messe, qui était chantée en musique; ensuite il bénissait la nouvelle professe, lui mettait le voile noir sur la tête et un anneau d'or au doigt. A la fin de la messe, d'anciennes religieuses, qu'on appelait paranymphes, achevaient la cérémonie en attachant sur la tête de cette même professe une couronne de perles et de diamans.

L'église de la Trinité, dans laquelle on faisait cette cérémonie, est une des plus belles d'Angers; elle a été bâtie en 1062. On y remarque l'emploi simultané du style plein ceintre et de l'ogive; les voûtes sont bien exécutées et les nervures d'assez bon goût; toutes les ouvertures extérieuses sont à plein ceintre.

958. Le bon et pieux comte d'Anjou, voyant qu'il n'avait plus que quelques jours à vivre, se fit

conduire d'Angers à Tours, et, peu d'heures avant sa mort, on le porta, par son ordre, dans l'église Saint-Martin, où il mourut entre les bras de l'évêque et des chanoines, qui, suivant ses intentions, l'inhumèrent dans cette église. 958.

Nous venons de payer un juste tribut d'éloges à la mémoire de Foulques II, nous ne les retracterons point; mais l'histoire d'un prince ne doit pas être son panégyrique, elle doit le représenter tel qu'il fut, sans exagérer ses vertus, sans dissimuler ses vices. Ainsi nous finirons par ce dernier trait bien propre à faire naître de sérieuses réflexions sur la fragilité humaine. Etant jeune, le malheureux Foulques succomba à une tentation diabolique; il vola deux vases d'or dans le trésor de Saint-Martin de Tours, confié à sa garde comme trésorier de cette église, et il ne les restitua qu'après en avoir été vivement pressé pendant une maladie dont il croyait mourir (*a*).

Ce prince avait eu sept enfans de Gerberge, son épouse, cinq fils et deux filles. Geoffroi, qui lui succéda; Bouchard, dit le Vieux, comte de Paris, de Corbeil et de Vendôme; Gui, abbé de Cormeri, ensuite évêque du Puy; Drogon,

---

(*a*) *Gesta Consul. Andegav.*

successeur de Gui au même évêché ; Humbert, surnommé le Veneur, à qui son père donna, par une charte de 957, les terres de Champagne en Anjou, et de Sablé dans le Maine ; Arsinde, que d'autres nomment Blanche, et Adélaïde, épouse d'Etienne, comte de Gevaudan. Ménage ajoute à ces sept enfans une autre fille nommée Mathilde, qu'il dit avoir épousé le vicomte de Châteaudun.

CHAPITRE XXII.

Geoffroi Ier., dit Grise-Gonelle, Comte d'Anjou. — Il est nommé Grand Sénéchal de France. — Château de Marson, près Saumur.

GEOFFROI, quoique d'une taille au-dessous de 958.
la moyenne mais bien proportionnée, est représenté dans nos annales comme ayant réuni le courage le plus intrépide à une force de corps vraiment prodigieuse. Il se montra en tout l'opposé de Foulques-le-Bon, son père; l'un, doux, lent et benin, ne voulait voir à sa cour que des gens d'église; l'autre, brave, vif, entreprenant, ne voulait y voir que des gens de guerre.

L'Anjou était alors en pleine paix avec tous ses voisins; Geoffroi profita de cette circonstance
pour aller à Rome visiter le tombeau des Apôtres, 962.
et voir le pape Jean XII dont il fut honorablement reçu. A son retour, il fonda une collégiale à Loches en Touraine.

Vers l'époque où Lothaire associa à la cou- 978.
ronne son fils Louis, âgé de dix ans, une armée de quinze à seize mille hommes, commandée par

Othon II, roi de Germanie, ravageait nos provinces maritimes de l'Océan. N'ayant presque pas éprouvé de résistance dans sa marche, elle avait pénétré dans l'intérieur, et s'était avancée jusque sous les murs de Paris, tandis qu'un corps détaché faisait le siége de Montmorenci. Il y avait parmi ces Normands un guerrier nommé Haustuin, que sa haute et forte stature avaient fait surnommer le Géant; il se présentait tous les jours, presqu'à la portée du trait, devant les murs de la capitale, insultait les Français et les défiait en combat singulier. Déjà plusieurs avaient accepté le défi, mais tous ayant succombé le monarque Français s'était déterminé à défendre ces duels, qui le privaient, sans fruit, de ses plus braves guerriers.

Pendant que l'on travaillait à augmenter et à réparer les fortifications de Paris, et qu'on y faisait entrer des munitions, les grands vassaux de la couronne, avertis du danger de Lothaire, leur roi, arrivaient de toutes parts à son secours. Le comte d'Anjou ne fut pas des derniers à se mettre en route. Dès qu'il fut instruit de ce qui se passait, il se dirigea, avec tous ses barons et leurs gentilshommes, sur Orléans. Ce fut dans cette ville qu'il apprit les divers combats qui avaient eu lieu entre Haustuin et nombre de chevaliers Français, dont plusieurs avaient été de ses amis.

Il résolut aussitôt de venger leur mort, ou de succomber lui-même; mais dans la crainte que son secret ne fût divulgué, il ne le confia à personne; il ordonna seulement à sa troupe d'aller l'attendre à Château-Landon; il n'emmena avec lui qu'un seul chevalier et deux archers, alla coucher à Etampes, et arriva le lendemain soir à un moulin sur le bord de la Seine, où il prit son logement. Après un soupé frugal, Geoffroi se coucha, et à la pointe du jour il se fit passer seul avec son cheval sur l'autre rive, dans le bateau du meunier.

Geoffroi n'est pas plutôt débarqué et monté à cheval que le Géant, qui allait comme à l'ordinaire braver et insulter la garnison de Paris, l'aperçoit et jette un grand cri qui attire aussitôt l'attention des assiégeans et des assiégés. Ces derniers reconnaissent à son armure que c'est un Français qui vient de passer la rivière pour combattre le Géant, et cette certitude donne un plus grand intérêt à la scène qui se prépare. Les deux champions se portent avec rapidité l'un vers l'autre, et bientôt les airs retentissent de leurs coups. Si l'on remarque d'un côté les avantages de la taille et de la force, de l'autre on ne tarde point à reconnaître ceux de l'adresse et du courage. Geoffroi, meilleur écuyer que Haustuin, combat toujours avec plus d'avantage; il blesse

d'abord le cheval de son adversaire, et peu de tems après il le renverse lui-même à terre d'un coup de lance. Le Géant veut se relever, mais le comte, extrêmement vif, ne lui en donne pas le tems ; il se précipite promptement sur lui et lui coupe la tête. Des cris de joie, qui partent de dessus les murs de la capitale, annoncent à ses habitans la victoire que vient de remporter le chevalier inconnu. Le comte remonte à cheval, emporte la tête du Géant, retourne vers le bateau où l'attendait son hôte, et repasse de l'autre côté de la Seine.

Après avoir libéralement récompensé le meunier, le comte le charge d'aller de suite présenter au roi la tête du Géant, et de répondre, si on lui demande de quelle part il vient, que c'est de celle d'un des plus fidèles et des plus dévoués serviteurs du monarque. Geoffroi recommande en même tems à ses gens d'être discrets sur tout ce qu'ils viennent de voir et d'entendre, et il retourne avec eux rejoindre ses chevaliers qui l'attendaient à Château-Landon. De son côté, le meunier arrive à Paris, présente au roi la tête d'Haustuin ; on l'interroge sur le nom de celui qui l'envoie ; il n'en sait rien, mais il assure que s'il le voyait il le reconnaîtrait entre mille. Le meunier, fêté, questionné par les courtisans sur la taille et la figure du chevalier vainqueur du

Géant, répond à tout du mieux qu'il peut, et s'en retourne ensuite chez lui bien récompensé.

Cependant les comtes et les barons, répondant à l'appel du roi, se rendent à Paris avec toutes les forces qu'ils ont pu réunir. Lorsqu'ils sont tous arrivés, Lothaire envoie chercher le meunier, qui est introduit à l'instant où les seigneurs Français étaient rassemblés autour du roi. Regarde, lui dit le monarque, si tu reconnaîtras celui qui te chargea de m'apporter la tête du Géant. Le meunier obéit, parcourt quelque tems les rangs de cette nombreuse assemblée; enfin, apercevant le comte, il vient se jeter aux genoux du roi, et lui montrant de la main Geoffroi: « C'est, dit-il, celui qui a la grise-gonelle. » (15). Lothaire se lève aussitôt, va au-devant du comte d'Anjou, l'embrasse, le remercie et le félicite de sa victoire. Les barons joignent leurs applaudissemens à ceux du roi, et rient de grand cœur de la manière dont le meunier vient de désigner le brave Geoffroi, qui depuis porta toujours le nom de *Grise-Gonelle*.

Telle fut, dit notre chronique, d'après le *Gesta Consulum Andegavensium* (*a*), l'origine

---

(*a*) Les historiens qui ont été mis à contribution, dans la compilation du *Gesta Consulum*, sont Thomas de Loches, qui vivait dans le onzième siècle; Geofroi

du surnom de Geoffroi Ier. ; mais j'avoue que cette source est un peu suspecte, et je n'ai rapporté cette historiette que dans l'intention d'amuser un moment les amateurs de prouesses chevaleresques. Les historiens contemporains ne parlent point de ce combat contre le Géant ; ils nous apprennent seulement que le surnom de Grise-Gonelle fut donné à Geoffroi, parce qu'il portait assez ordinairement une gonelle ou casaque de cette couleur, faite d'une étoffe grossière, nommée bureau, qui se fabriquait en Anjou, et qui ne servait qu'à l'usage du petit peuple.

Quelle que soit l'origine de ce surnom, toujours est-il vrai que celui qui le porta rendit des services signalés à Lothaire, et contribua, par ses conseils et sa valeur, à la défaite des Normands près Soissons. Plusieurs auteurs disent que le roi, pour lui en témoigner sa satisfaction, le fit grand sénéchal de France, charge qu'il créa exprès pour lui et ses descendans. Nous devons observer ici que ce point important de l'histoire de notre province, ce don à perpétuité de la première charge de la couronne à la maison d'Anjou, n'est pas appuyé de preuves bien authentiques ;

Béchin ; Maître Robin ; Gaultier de Compiègne, et Raoul Glaber ; ce dernier est le seul qui nous soit parvenu.

mais nous aurons occasion de les examiner ailleurs, en parlant des démarches que fit un des successeurs de Geoffroi-Grise-Gonelle, pour réclamer cette dignité.

On sait que Robert, roi de France, qui succéda à Hugues Capet, avait épousé Constance, fille de Guillaume-Taille-Fer, comte de Toulouse, et de Blanche d'Anjou, sœur de Geoffroi-Grise-Gonelle. Ainsi la reine Constance, la plus belle et l'une des plus méchantes femmes de son tems, était nièce du comte d'Anjou. Quoique avancé en âge, ce prince était encore un des plus fermes appuis du trône; il fut d'un grand secours à Robert dans la guerre qu'il avait entreprise contre Otton Ier., comte propriétaire de Bourgogne, sur lequel il voulait reprendre cette belle province.

Geoffroi-Grise-Gonelle guerroya presque toute sa vie; il eut de longs démêlés avec un de ses voisins, Guillaume IV, dit Fier-à-Bras, comte de Poitiers, au sujet du Loudunois et de quelques autres terres qu'il possédait dans le Poitou, et dont il refusait de faire hommage à Guillaume. Les historiens du Poitou disent que Guillaume mit enfin Geoffroi à la raison; mais ceux d'Anjou prétendent, au contraire, que Geoffroi fut vainqueur de Guillaume dans une bataille donnée près d'un endroit nommé les Roches, et qu'il le

poursuivit l'épée dans les reins jusqu'à Mirebeau. On trouve dans nos chroniqueurs beaucoup d'exemples de cette partialité pour leur province (*a*). Ce qui est certain, c'est qu'un des vas-
987. saux du comte d'Anjou s'étant révolté contre lui, Geoffroi l'assiégea dans son château de Marson, près Saumur; et ce fut devant cette bicoque, dont on voit encore les ruines, que le comte mourut. Son corps fut transporté à Tours et inhumé dans l'église de Saint-Martin, auprès de celui de Foulques-le-Bon, son père.

(*a*) Le P. Labbe a même inféré de l'esprit de partialité qui règne dans une chronique angevine, de Vendôme, du onzième siècle, que les Angevins étaient alors très-jaloux des Français.

CHAPITRE XXIII.

Seconde enceinte de la ville d'Angers. — Guerre entre Foulques III *dit Nerra, Comte d'Anjou, et Conan dit le Tors, Comte de Rennes. — Affranchissement des Colliberts.*

FOULQUES-NERRA succéda à son père, Geoffroi-Grise-Gonelle; ses actions, son caractère, la longueur de son règne, le rendent l'un des personnages les plus importans de l'histoire de cette province; le lecteur pourra s'en convaincre en consultant la première partie de nos Recherches Historiques sur le Haut-Anjou, à laquelle nous sommes obligés de le renvoyer pour éviter d'inutiles répétitions : nous ne rapporterons ici qu quelques traits de sa vie, qui suffiront pour remplir les lacunes que nous y avons laissées.

Hugues Capet ayant jugé à propos d'assembler ses grands vassaux à Orléans, Foulques-Nerra, qui se trouvait alors en paix avec tous ses voisins, suivi de la plus grande partie de ses barons et chevaliers, se rendit un des premiers aux ordres du monarque. Le hasard voulut qu'il se trouvât logé dans une maison dont une partie était déjà occupée par Conan, comte de Rennes, son beau-

frère (*a*). Un jour qu'il était resté seul dans son appartement, qui n'était séparé de celui de Conan que par une simple cloison de planches, il entendit celui-ci raconter à quelques-uns de ses familiers que dans quatre jours ses fils devaient faire une invasion en Anjou, avec l'espérance de se rendre maîtres de la ville et du château d'Angers, au moyen des intelligences qu'il s'était procurées dans cette place. Foulques, surpris de ce qu'il vient d'entendre et indigné de la perfidie de son beau-frère, ne perd pas de tems à délibérer. Il sort aussitôt, fait seller ses chevaux, dit à ses barons qu'en attendant l'arrivée du roi il va faire un voyage à Château-Landon, ville qui lui appartenait, et part sur-le-champ avec quelques-uns de ses plus dévoués serviteurs, en paraissant diriger sa route vers le Gastinois; mais à peine sorti d'Orléans, il tourne bride, prend le chemin d'Angers, et, marchant sans s'arrêter, il arrive en trois jours dans sa capitale et entre de nuit dans le château sans être connu que de ceux qui l'accompagnaient. Les traîtres et ceux qui sont soupçonnés de l'être sont bientôt arrêtés; des ordres secrets sont expédiés dans la ville et les environs; et après quelques heures tout est pré-

(*a*) Conan avait épousé, l'an 970, Hermengarde, fille deGeoffroi-Grise-Gonelle.

paré pour un coup de main dont on ignore l'objet, car le comte n'avait confié son secret à personne.

Le lendemain, qui était le quatrième jour depuis le départ d'Orléans, on entendit un grand bruit, mêlé de cris, dans cette partie de la ville qu'on nomme actuellement la Doutre, et qui ne formait alors que les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Laurent; c'étaient les Bretons, commandés par les quatre fils de Conan, qui arrivaient en pillant et ravageant tout sur leur passage, tant ils se croyaient certains du succès de leur entreprise. Ils passèrent le pont sans résistance, s'avancèrent jusqu'à la Porte-Chapelière, qu'ils trouvèrent fermée, et qui ne leur fut point ouverte malgré les signaux dont ils étaient convenus avec leurs affidés. Foulques, qui était près de là en embuscade avec l'élite de ses gens, se montre tout-à-coup en criant, d'une voix terrible, *Anjou! Anjou!* A ce cri de guerre, les Angevins, qui d'abord se croient surpris, reconnaissent bientôt la voix de leur comte caché sous l'armure d'un simple chevalier; leur courage redouble à sa vue, et tous se précipitent sur l'ennemi avec une fureur incroyable. Les Bretons et surtout les fils de Conan, étonnés d'une attaque aussi vigoureuse, sont persuadés de la trahison de leurs complices. Ils veulent faire leur retraite,

mais il n'en est plus tems, le pont est déjà occupé par les Angevins. Alors un nouveau combat s'engage ; Foulques et ses chevaliers enveloppent les Bretons, et il en tue lui-même un grand nombre en les frappant de sa masse-d'armes, et répétant, presqu'à chaque coup qu'il porte, *écache Breton*, c'est-à-dire, écrase le Breton : ces mots, répétés par tous les Angevins qui combattaient autour de lui, furent dès-lors le nom par lequel on désigna la tour près de laquelle eut lieu ce terrible massacre. Presque toute l'armée bretonne fut détruite. Deux des fils de Conan furent tués, les deux autres furent faits prisonniers et conduits dans les tours du château avec plusieurs barons et chevaliers de leur suite.

Nous venons de voir que les Bretons s'avancèrent, pour surprendre la ville d'Angers, jusqu'à la Porte-Chapelière ; c'est la première fois que nos annales parlent de cette porte, qui a été démolie en 1775. Elle faisait partie de la seconde enceinte de la ville, dont le mur, très-épais, commençait à l'endroit qu'on nomme actuellement la Basse-Chaîne, se dirigeait jusqu'à la rue de la Roë, où l'on en voyait encore les restes en 1778, et remontait à la rue Saint-Nor, aujourd'hui Saint-Laud, vers l'endroit où elle joint la rue Saint-Georges ; c'était là ou très-près de là qu'était la Porte-Girard (16). De cette porte

le mur remontait la rue Saint-Georges, suivait la Chaussée Saint-Pierre, retournait par la rue Saint-Julien, coupait la rue Saint-Aubin devant la rue Courte, et, suivant cette dernière, allait se réunir à la Porte-Toussaint.

Après avoir confié la garde de la ville et du château d'Angers à un vicomte, Foulques-Nerra reprit la route d'Orléans et y arriva le même jour que le roi. L'un des chevaliers qui accompagnaient le comte à son retour montait un superbe coursier; plusieurs Bretons le reconnurent pour celui d'Alain, fils aîné de Conan-le-Tors, et s'empressèrent autour du chevalier pour savoir comment il en était devenu possesseur. Celui-ci ne fit aucune difficulté de leur raconter ce qui venait de se passer à Angers. Cette nouvelle parvint bientôt au comte de Rennes, qui, désespéré de la perte de ses quatre fils, alla se plaindre au roi et lui demander justice. Mais Foulques-Nerra, mandé en sa présence, prouva facilement qu'il n'avait fait que ce qu'il devait pour la conservation et la défense de son comté. Cependant, par la médiation du roi et du duc de Normandie, gendre de Conan, il fut convenu que Foulques rendrait au comte de Rennes ses deux fils, que tous les autres Bretons seraient mis à rançon, et qu'à ces conditions la paix serait rétablie entre les deux princes.

Malheureusement pour les Angevins et les Bretons, cette paix n'était que simulée. Tandis que Foulques et Conan la ratifiaient en se touchant l'un l'autre la main droite, ils méditaient déjà leurs moyens de vengeance, se jurant au fond du cœur une haine implacable et une guerre à mort. En effet, ils sont à peine de retour dans leurs états que des courses se font de part et d'autre sur les frontières; on n'attaque point encore les places, mais on pille, on brûle tout dans les campagnes; les serfs se sauvent avec leurs troupeaux, les uns dans les forêts, les autres dans les villes, et c'est pendant ce prélude que les deux comtes arment en grande hâte tous leurs hommes pour en venir à une affaire décisive. En vain plusieurs barons et prélats, leurs vassaux, tâchent de les amener à un accommodement, ils ne veulent rien écouter que la rage dont ils sont animés, et à laquelle ils ne balancent point de sacrifier le repos, la fortune et la vie de leurs sujets.

992. Tout étant préparé de part et d'autre, il fut convenu que la bataille se donnerait dans la lande de Conquereux, et le jour en fut fixé au 27 juin. Le comte d'Anjou aurait pu placer des gardes dans cette lande ou la faire visiter avant d'y entrer, afin d'éviter des embûches; mais trop grand, trop brave pour être défiant, il n'en fit rien.

Le perfide Conan mit à profit cette noble confiance; il fit creuser un large fossé qui traversait la lande, et le fit recouvrir de claies à bascule garnies de terre et de feuillages. Le jour assigné les deux armées se trouvent en présence, au lever du soleil. Les Bretons s'ébranlent les premiers et s'avancent comme pour charger les Angevins; mais à un signal convenu le désordre paraît se mettre dans leurs rangs. Les Angevins, trompés par ce stratagême, croient qu'ils veulent fuir, et se préparent à les poursuivre avec vigueur; ils lancent leurs chevaux qui partent au galop, et bientôt un grand nombre vient se précipiter dans le fossé. Les Bretons aussitôt tournent bride et font main basse sur ceux qui sont tombés dans le piége. Foulques-Nerra est de ce nombre, son cheval est tué sous lui; cependant on parvient à lui en donner un autre, après l'avoir tiré du fossé. On le croyait mort, et déjà la consternation se mettait parmi les Angevins. « Compagnons, leur dit-il, dès qu'il fut remonté à cheval, voyez combien nos ennemis nous craignent, puisqu'ils croient avoir besoin d'une telle ruse pour nous vaincre. » Ces mots raniment le courage de ses chevaliers; une partie met pied à terre et fait des fascines avec les branches qui couvrent le fossé: on le comble en divers endroits, et tous sont bientôt à la poursuite de 992.

992. l'ennemi. Le combat s'engage de nouveau avec une égale fureur, une égale valeur, et les pertes sont considérables de part et d'autre; mais enfin le comte d'Anjou décide du sort de cette journée par la mort de Conan.

Délivré d'un de ses plus grands ennemis, Foulques-Nerra rentra en Anjou, et dès-lors parut s'occuper uniquement de l'administration de ses états, épuisés par des guerres continuelles. Il jeta les fondemens de la ville de Montrésor en Touraine, dont une chronique fabuleuse attribue la fondation à Gontran, roi d'Orléans.
993. L'année suivante il bâtit les châteaux de Semblançay, de Langeais, de Sainte-Maure et de Montbazon, et mit des garnisons dans toutes ces places qui le rendaient maître de la Touraine. Il ne lui restait plus qu'à s'emparer de la capitale de cette province, qui tenait encore pour son seigneur, Eudes, comte de Blois. Pour y parvenir, il rassembla bientôt une armée considérable, investit la
994. ville de Tours, et s'en rendit maître après plusieurs mois de siége. Toujours violent dans ses entreprises militaires, il brûla, sans nécessité, un des faubourgs, la plus grande partie de la ville, la basilique de Saint-Martin et vingt-deux autres églises. Une charte de ce prince nous apprend que, touché de repentir d'avoir fait tant de ravages et versé tant de sang chrétien dans ses

guerres, particulièrement dans la bataille de Conquereux, il accorda une immunité de gens de guerre au cloître de Notre-Dame d'Angers. On voit par cette pièce que les comtes d'Anjou fai- 1003.
saient contresigner leurs actes par un chancelier, à la manière des rois (*a*).

Comme tous ou presque tous les seigneurs de son tems, Foulques-Nerra fut barbare et cruel. Laissant à part beaucoup de considérations, on pourrait lui trouver quelques rapports avec Pierre-le-Grand. Comme lui il avança la civilisation de son pays, et comme lui aussi il eut un fils rebelle qu'il condamna à mort; mais après l'avoir réduit par la force des armes, il lui fit grâce; au lieu que le Czar, après avoir aussi pardonné au sien, le fit mourir dans sa prison.

Aucun prince, du tems de Foulques-Nerra, ne s'occupa autant que lui de l'amélioration du sort de ses sujets, et aucun ne contribua plus que lui au progrès de la population. Maître de l'Anjou, de la Touraine et du Beaujolais, on le voit partout bâtir des villes, des châteaux, des églises, des monastères, et en si grand nombre que, si tous les auteurs n'étaient pas unanimement d'accord sur ce point important de son histoire, on ne pourrait y ajouter foi. Mais tous

---

(*b*) D. Housseau, Man. de la Biblioth. du roi.

ces établissemens ne lui mériteraient pas la reconnaissance de la postérité, s'il n'avait pas pris le soin d'y placer des habitans et de faire tout ce qui pouvait alors dépendre de lui pour les rendre heureux. Pour atteindre ce but, il concéda plusieurs franchises aux Colliberts ou Serfs de son domaine; il leur accensa des terres, et leur
1012. permit d'en vendre les fruits, à certains jours, dans les marchés qu'il établit en divers endroits. Cette dernière grâce, sans laquelle la première eût été de peu de valeur, parut alors si grande, que, pour l'apprécier aujourd'hui, on est obligé de se reporter, par la pensée, au tems où elle fut accordée. C'est sur la charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu en Touraine que nous appuyons ce que nous venons d'avancer; elle est de l'an 1012. « Quiconque, y est-il dit, habitera cette » petite ville (Beaulieu) ne pourra jamais être » infamé du crime de servage, mais en raison du » franc-alleu tous les habitans seront libres...... » Je donne et concède à l'abbaye le droit d'avoir » un marché à perpétuité chaque samedi en- » tier..... L'abbé ne pourra tailler chaque année » les habitans de Beaulieu et autres hommes » que j'ai donnés à ladite église, mais seulement » lors de son élection, ou de l'achat qu'il pour- » rait faire de quelques terres, ou pour quel- » qu'autre cause majeure et évidente. Qu'il soit

» libre à un vassal des moines d'épouser une » femme de mon fief, ou à un de mes vassaux » une femme de celui du monastère (*a*) ».

On voit, par cette dernière concession, que les mariages ne pouvaient avoir lieu qu'entre les Serfs du même fief; Foulques, en les affranchissant de cette servitude, trouva un excellent moyen d'augmenter la population dans ses domaines.

Il y avait déjà en France quelques hommes libres qui tenaient des terres à rentes, et des propriétaires bourgeois qui les faisaient exploiter pour leur compte; mais ni les uns ni les autres ne pouvaient vendre leurs produits qu'avec la permission de leurs seigneurs. Ceux-ci avaient choisi des époques fixes dans l'année pour le débit des fruits de leurs biens, et c'était pour éviter une concurrence préjudiciable à leurs intérêts qu'ils ne permettaient aux vilains d'exposer dans les marchés que des denrées altérées et corrompues (*b*).

(*a*) On trouve le texte de cette charte et sa traduction dans le Dictionnaire Historique du département d'Indre et Loire, par M. Dufour (1812).

(*b*) Mably, Obs. sur l'Hist. de F., Liv. III, Ch. I.

CHAPITRE XXIV.

Geoffroi II dit Martel, comte d'Anjou. — Bataille de Saint-Martin-le-Beau. — Fondations pieuses. — Droit de Régale. — Vente de biens ecclésiastiques. — Fin de la première branche de la seconde maison d'Anjou. — Cherté des livres.

1040. GEOFFROI-MARTEL, fils et successeur de Foulques-Nerra, fut, comme son père, un des plus grands capitaines de son tems; comme lui il aima passionnément la guerre, qui semblait être son élément; il est même évident qu'il prenait un soin particulier de se ménager à l'avance des ennemis pour le seul plaisir de les combattre. Dès le commencement de son règne on le voit marcher contre Eudes, comte de Poitiers, qu'il tua dans un combat, le 10 mars, devant le château de Mauzé en Aunis. Il sert ensuite Henri Ier., roi de France, pendant plusieurs campagnes, et, de retour en Anjou, il rassemble son armée et recommence à guerroyer pour son propre compte. Il quitte Angers avec six cents chevaliers et quelques centaines d'hommes de pied,

et va mettre le siége devant Tours. Cette ville avait été restituée peu auparavant au comte de Blois, Thibault III; mais ce prince refusant de rendre hommage de ses terres au roi, le mo- 1043.
narque venait de la confisquer et d'en investir Geoffroi à titre de récompense de ses services. Thibault, de son côté, fit de grands préparatifs pour venir secourir cette place; il ne put cependant réunir ses forces et s'acheminer vers la Touraine que l'année suivante. A son approche Geoffroi leva le siége, 1044.
et les deux armées, marchant au-devant l'une de l'autre, se rencontrèrent près de Saint-Martin-le-Beau, où elles firent halte aussitôt qu'elles s'aperçurent. Celle du comte de Blois était bien supérieure en nombre, on y comptait plus de deux mille chevaliers et beaucoup de gens de pied. Geoffroi n'est point intimidé par cette disproportion; il harangue sa troupe, fait déployer sa bannière rouge, qui porte d'un côté ses armoiries avec son cri de guerre *Rallie*, et de l'autre une figure de Saint Martin; il donne le signal du combat, les chevaliers abaissent leur visière, et, la lance en arrêt, se précipitent au galop dans les rangs ennemis. Geoffroi, toujours à la tête de ses Angevins, les anime de la voix et par son exemple; il est armé d'une masse de fer, dont il frappe avec autant de dextérité que de promp-

1044. titude ; il semble que ce soit un marteau qui frappe sur une enclume ; il assomme tout ce qu'il peut atteindre, et c'est de-là que lui est venu le surnom de Marteau ou Martel. Le succès de la bataille fut quelque tems indécis ; mais Lisois, sénéchal d'Anjou et gouverneur d'Amboise, arriva heureusement avec trois cents lances, et ce renfort fixa la victoire du côté des Angevins. Le fruit de cette journée fut un butin considérable et près de dix-huit cents prisonniers, qui furent partagés entre les vainqueurs, auxquels Geoffroi donna le bénéfice des rançons ; il ne garda pour lui que le comte de Blois, qu'il envoya d'abord à Loches et ensuite à Angers, où il le fit renfermer dans une des tours du Château.

De retour dans sa capitale, Geoffroi fit reconstruire sur un plus vaste plan l'église de Saint-Nicolas, que Foulques-Nerra avait fait bâtir, et il ajouta des biens considérables à ceux que son père avait déjà donnés à cette abbaye. Cette seconde église, qui était très-belle, fut consacrée par Hubert de Vendôme, évêque d'Angers : elle a été démolie en 1794.

Le comte de Blois, du fond de sa prison où le tenait étroitement renfermé le comte d'Anjou, trouva le moyen d'employer pour sa délivrance la médiation du roi. Par le traité de paix que le monarque leur fit conclure, il fut convenu

que Thibault donnerait pour sa rançon les villes et châteaux de Tours, de Chinon, de Langeais, et qu'il ne pourrait faire bâtir aucune forteresse à moins de sept lieues des places et forts du comte d'Anjou. Mais on lui conservait l'abbaye de Marmoutier, ainsi que la mouvance des pays qu'il cédait. Depuis ce tems la Touraine fut démembrée des comtés de Blois et de Chartres (*a*).

Geoffroi-Martel, comme nous l'avons dit ailleurs (*b*), avait fait ses premières armes contre son père, et il était à peine âgé de vingt-deux ans qu'il avait déjà vaincu deux fois, en bataille rangée, Guillaume V, duc d'Aquitaine, lequel il fit prisonnier. Ce prince étant mort dans les prisons où Geoffroi le tenait enfermé depuis trois ans, celui-ci, par le conseil de sa mère, demanda la main d'Agnès de Bourgogne, veuve du duc, et l'obtint; ce qui prouve ou le peu de délicatesse de cette princesse, ou qu'elle cédait à la nécessité. Les deux victoires que le comte d'Anjou avait remportées sur le duc d'Aquitaine lui avaient donné la Saintonge; son mariage lui procura le comté de Poitou et grand nombre d'autres fiefs qu'Agnès lui apporta en dot.

(*a*) Chron. d'Anjou; Art de Vérif. les dates, p. 654.

(*b*) Rech. sur le Haut-Anjou, T. I, p. 166.

Non content de faire la guerre à des étrangers, Geoffroi la fit aussi à ses parens; il prit sur son neveu, Foulques-L'Oison, le comté de Vendôme; mais pour adoucir aux yeux du public ce que cette usurpation avait d'odieux, il fonda l'abbaye
1040. de la Trinité de Vendôme, dans l'église de laquelle il déposa la sainte larme (17) que lui avait donnée Michel Paphlagonien, empereur d'Orient, qu'il avait secouru contre les Sarrasins. Il fit ensuite de riches présens à cette abbaye, lui accorda de beaux droits, de grands priviléges, et la dota avec une magnificence royale; en sorte qu'on aurait pu dire de ce prince :

« C'est un homme d'honneur, de piété profonde,
» Et qui veut rendre à Dieu ce qu'il a pris au monde. »

Cependant, après avoir joui pendant vingt ans des états de son neveu, il les lui rendit à la recommandation du roi, en se réservant néanmoins, pour lui et ses successeurs, la qualité de protecteur de l'abbaye qu'il y avait fondée. C'est probablement pendant ce laps de tems que les coutumes d'Anjou furent introduites dans le Vendômois, où elles se sont maintenues jusqu'à nos jours. La plus grande partie de ce comté ressortissait encore au siége de la sénéchaussée de Baugé en 1713, époque à laquelle Louis XIV érigea un baillage royal à Vendôme et deux

autres siéges particuliers, l'un à Montoire, l'autre à Saint-Calais. Quelques auteurs prétendent que l'introduction de nos coutumes dans le Vendômois est postérieure au règne de Geoffroi-Martel, qui mourut en 1060. Ils disent, pour appuyer leur opinion, que Géoffroi de Preuilly, comte de Vendôme, étant en guerre contre Lancelin, seigneur de Baugé, demeura son prisonnier après la perte d'un combat qui eut lieu en 1090, et que, pour obtenir sa liberté, il consentit que le Vendômois ressortirait au siége de Baugé (*a*). C'est une fable; Baugé ayant toujours fait partie du domaine des comtes d'Anjou, il n'y a point eu de Lancelin, seigneur de Baugé, mais bien de Beaugenci. Ce Lancelin de Beaugenci avait marié Pétronille sa fille à Foulques-L'Oison, dont nous venons de parler, et Geoffroi de Preuilly avait épousé la sœur de ce dernier; mais ni l'un ni l'autre n'a été seigneur de Baugé.

Geoffroi-Martel servit toujours, avec une fidélité digne d'éloges, le roi Henri Ier.; mais une ambition sans bornes le portait continuellement, pour le malheur de ses vassaux et de ses sujets, à l'envahissement des états voisins. Il n'eut point honte de profiter de la faiblesse d'Herbert II, comte du Maine, encore enfant, pour s'emparer

---

(*a*) Coutumes d'Anjou, T. I, p. 1715.

de cette province, et, pour y parvenir, il joignit à la force la ruse et la perfidie; mais aucun de ces moyens ne lui réussit. Cependant il parvint à se faire nommer administrateur du Maine pendant la minorité du jeune comte, et jusqu'à la fin de ses jours il jouit dans cette province de toute l'autorité souveraine.

Nous devons faire remarquer que pendant son administration Geoffroi s'était fait concéder par le roi la garde de l'évêché du Mans, et que ce titre de garde ou de protecteur lui donnait le droit de régale. Ses successeurs se maintinrent dans la possession de cette prérogative, qui leur facilitait, disent les auteurs ecclésiastiques, les moyens de vexer l'église du Mans, ainsi que celle d'Angers, sur laquelle ils avaient acquis le même droit; ils la conservèrent jusqu'au commencement du treizième siècle (18).

1047. Par une charte de 1047, on voit que Geoffroi établit dans la chapelle de Sainte-Géneviève du château d'Angers une collégiale sous l'invocation de Saint Laud. Dans la même année, ce prince et Agnès, son épouse, fondèrent le prieuré de la Trinité de l'Evière, qu'ils donnèrent à l'abbaye de Vendôme. Une autre charte de 1040 nous apprend qu'ils avaient acheté précédemment de Lancelin de Beaugenci l'église de Saint-Bienheuré de Vendôme, moyennant

mille sous et deux noix d'or estimées dix livres. Ce même Lancelin permit à ses enfans de vendre aussi à Geoffroi une église qu'ils possédaient à Châteaudun (*a*) : un grand nombre de titres prouvent que ces ventes de biens ecclésiastiques étaient dans ce tems-là très-fréquentes.

La première branche de la seconde maison d'Anjou finit dans la personne de Geoffroi-Martel. N'ayant point eu d'enfans de ses deux femmes, Agnès et Grécia, sa succession passa à ses deux neveux, Geoffroi III, dit le Barbu, et Foulques IV, dit le Rechin, suivant le partage qu'il en avait fait lui-même (*b*).

Grécia était veuve de Berlay II, seigneur de Montreuil, lorsqu'elle épousa Geoffroi-Martel; cette princesse était très-instruite pour le tems où elle vivait; elle recherchait les livres; on dit que pour avoir le recueil des Homélies d'Haimon, évêque d'Halberstat, elle donna deux cents moutons, douze setiers de froment, autant de seigle et de millet, quelques peaux de martes et huit marcs d'argent (*c*). Ces sortes de marchés étaient assez ordinaires à cette époque. Nous voyons dans une charte de l'abbaye de Saint-Florent,

---

(*a*) Essai Hist. sur la ville de Beaugenci, T. I, p. 43.

(*b*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. I, p. 187.

(*c*) Art de vérifier les dates, T. II, p. 843.

datée de 1069, qu'un vicomte de Thouars obligea les moines, par menaces, de lui donner un Missel alors fameux. Ce Missel fut ensuite vendu, et le prix en fut employé à la construction du monastère de Saint Jean l'évangeliste, auquel il avait été donné. Une autre charte du même tems, mais de l'abbaye de Saint-Aubin, contient une donation assez remarquable pour être citée; c'est celle que fit une dame nommée Rostha, dont le mari s'était fait moine; elle donna à ce monastère une terre située près le Lion-d'Angers; ce qui prouve qu'anciennement, lorsqu'un mari se faisait religieux, sa femme n'était pas absolument obligée à se retirer dans un cloître, comme quelques auteurs l'ont écrit, puisque Rostha fit elle-même sa donation dans l'église du Lion (*a*).

(*a*) D. Housseau, Manuscr. de la Biblioth. du roi.

CHAPITRE XXV.

Abbaye de Bourgueil. — Abbaye de Saint-Serge et Saint-Bach, ordre de Saint Benoît. — Origine du Faubourg Saint-Samson à Angers. — Origine du Bourg de Saint-Martin de Beaupreau.

QUAND on examine le plan de la ville d'Angers et la carte d'Anjou (19), on aperçoit, au premier coup-d'œil, une si grande quantité d'églises, d'abbayes, de prieurés et de chapelles, qu'on ne peut s'empêcher d'en être étonné avec le naïf auteur de notre ancienne chronique.

« Est à noter, dit-il, que toutes lesdites églises » et moustiers sont de si bon revenu et si riche- » ment dotés, que à ce considérer, et les rentes » et gros émolumens qui en viennent aux pos- » sesseurs d'iceux bénéfices, de léger l'on pour- » rait penser et dire que tout le bien et revenu » d'Anjou serait aux églises et personnes ecclé- » siastiques, et qu'il n'y aurait aucunes grosses » maisons, terres ni seigneuries qui ne fussent du » patrimoine ecclésiastique et appropriées aux bé- » néfices; et, d'autre part, qui voudrait seule-

» ment prendre garde aux seigneurs temporels
» et grands terriens qui y sont et à leurs abon-
» dans revenus et rentes, l'on penserait qu'il n'y
» eut que iceux seigneurs de la temporalité qui
» eussent bien en Anjou, et que l'Eglise n'y
» sçaurait rien avoir (*a*). »

Cela n'était que trop vrai pour ce tems-là; ce ne l'est plus, heureusement pour le nôtre; car dans le partage que ce bon ecclésiastique fait des biens de cette province entre les seigneurs spirituels et les seigneurs temporels, on ne voit pas trop ce qui pouvait rester à ceux qui n'étaient ni nobles, ni prêtres. Ces réflexions nous conduisent naturellement à faire mention de deux riches abbayes de bénédictins dont nous n'avons pas encore eu occasion de parler. La première, nommée Bourgueil, a été l'origine d'une jolie petite ville du Haut-Anjou, à laquelle elle a donné son nom. Cette abbaye, à trois lieues de Saumur, agréablement située, sur un sol élevé, au milieu d'un vignoble renommé par la quantité et la qualité des vins rouges qu'il produit, fut fondée en 990 par Emma, fille de Thibault-le-Tricheur, premier comte héréditaire de Tours et de Blois, et femme de Guillaume-Fier-à-Bras, comte de Poitiers. La seconde, nommée

(*a*) Bourdigné, Annales d'Anjou, F°. XI.

Saint-Serge et Saint-Bach, est située sur le bord d'une belle et vaste prairie, près d'Angers; elle fut établie vers l'an 654 par Clovis II, roi de France, et Childebert confirma cette fondation par des lettres-patentes. Dans la suite, elle fit partie du domaine de Néomème, roi de Bretagne, qui en augmenta considérablement les revenus; et Alain-le-Grand, un de ses successeurs, la donna à l'évêché d'Angers.

Pendant l'une des invasions des Normands sur les côtes de Bretagne, en 865, les Bretons vinrent déposer dans l'église de cette abbaye le corps de St. Brieu, où il resta en entier jusqu'en 1210. Mais, à la requête de l'évêque et des habitans de la ville de Saint-Brieu, les moines de Saint-Serge furent obligés de rendre une partie de ces reliques, qui, pendant plus de trois siècles, avaient si puissamment contribué à l'accroissement de leur fortune.

L'église étant devenue trop petite pour recevoir les pélerins qui venaient de toutes parts implorer les secours du ciel auprès du tombeau de Saint Brieu, leurs offrandes multipliées permirent heureusement d'en entreprendre bientôt une plus vaste et plus digne du trésor inépuisable qu'elle possédait.

Un moine de Marmoutier, nommé Vulgrin,
devint abbé de Saint-Serge; ce fut lui qu'on 1050.
chargea de faire les plans et de diriger la construc-

1050. tion de la nouvelle église (*a*). C'était vers le milieu du onzième siècle ; presque tous les hommes de génie se réfugiaient alors dans les cloîtres pour se soustraire au régime féodal, et ils étaient toujours sûrs d'être bien accueillis des bénédictins, dignes appréciateurs du mérite et à peu près seuls dépositaires de toutes les connaissances échappées à la barbarie du moyen âge. Vulgrin, né avec les plus heureuses dispositions pour les arts, répondit à l'attente de ses confrères. En effet on peut mettre au rang des plus beaux monumens de l'architecture, nommée improprement gothique, le chœur de l'église de Saint-Serge ; ses voûtes, de forme ogive, sont portées en partie par six colonnes très-sveltes, qui rendent cette construction aussi hardie qu'elle est élégante. On doit regretter que le tems ou d'autres obstacles ne lui aient pas permis de faire construire la nef (*b*). Ce bel ouvrage fit une grande réputation à Vulgrin comme architecte, et il dut au rare talent qu'il avait dans son art l'honneur d'être élevé, dans la suite, à la dignité d'évêque du Mans. Ce fut lui qui donna le plan et commença la construction de la cathédrale de

(*a*) Ménage, Hist. de Sablé, p. 448.

(*b*) La nef n'a été bâtie que dans le quinzième siècle.

cette ville; mais elle ne fut entièrement achevée qu'environ quatre siècles après la mort du prélat architecte. De tous les artistes qui ont élevé en Anjou nos belles églises de cet âge, il est le seul dont la mémoire nous ait été conservée.

Eusèbe Brunon, évêque d'Angers, fit la dédicace de l'église de Saint-Serge le 3 novembre 1059; c'est aujourd'hui une église paroissiale. L'abbaye a été reconstruite vers le milieu du dix-huitième siècle, et c'est dans ce vaste bâtiment qu'on a établi le nouveau séminaire.

Auprès de l'abbaye de Saint-Serge, il s'était formé un bourg qui en avait pris le nom. Deux titres de l'an 1010 nous apprennent que l'évêque Raynauld l'affranchit et reconnut que ses prédécesseurs y avaient exercé des pillages. Ce bourg, s'étant agrandi, devint un faubourg d'Angers, nommé Saint-Samson, à cause de l'église paroissiale qu'on y construisit et qui prit ce Saint pour patron.

Nous ne parlerons point de tous les biens que possédait l'abbaye de Saint-Serge, ni de cette multitude de cures, de prieurés et autres bénéfices qui composaient son immense patrimoine, tant en France qu'en Angleterre; nous nous contenterons de parler seulement de Saint-Martin de Beaupreau.

Geroi ou Gerovius, seigneur de Beaupreau, donna à l'abbaye de Saint-Serge, en 1062, une église nommée Saint-Martin, peu éloignée de son château. Aimeri, chevalier de Geroi, donna en même tems les droits de sépulture de cette église qui lui appartenaient et une borderie, avec la permission de construire un bourg et d'y appeler les habitans du dehors du château. Il ajouta à ces dons le droit de voierie et tous les cens qui pourraient être dus par la suite sur ce bourg. L'église avait été bâtie depuis peu de tems, et Eusébe Brunon, évêque d'Angers, vint en faire la dédicaee, en présence du seigneur de Beaupreau et de plusieurs autres des environs. Telle fut l'origine du bourg de Saint-Martin de Beaupreau (*a*).

(*a*) Manuscr. de la Biblioth. du Roi, recueillis par D. Housseau.

CHAPITRE XXVI.

Architecture du moyen âge. — Abbaye de Toussaint. — Eusébe Brunon, Evêque d'Angers. — Les neuf paroisses de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil rentrent sous la juridiction épiscopale. — Donation de la terre de Joué à l'église d'Angers.

PLUSIEURS édifices remarquables, soit par le 1050.
genre de leur construction, soit par leur âge, mais dépourvus d'historiens qui les aient fait connaître, ont disparu sans laisser aucune trace de leur existence, ni sur le sol qui les vit s'élever, ni dans la mémoire des hommes. Parmi ceux qu'on a détruits depuis trente ans dans l'intérêt d'établissemens utiles, et quelquefois, il faut le dire, sans motifs suffisans, il en était un grand nombre qui eussent mérité d'être conservés au moins par la gravure, afin de contribuer, par les comparaisons auxquelles ils pouvaient donner lieu, aux progrès de l'architecture en France. Mais le mépris avec lequel on regarde cette sorte de construction, qu'on appelle improprement *gothique*,

1050. a conduit à croire que nos vieilles abbayes, nos anciennes églises, nos antiques châteaux, ne pouvaient contribuer en rien à l'instruction des artistes modernes : erreur funeste qui nous a privés de bien des chefs-d'œuvre de l'art et pourra nous en faire perdre beaucoup d'autres encore, si l'autorité ne veille à leur conservation.

C'est en Italie, c'est sur la terre classique des beaux arts qu'un Angevin doit aller apprendre à connaître les modèles d'architecture que possède l'Anjou. C'est là, qu'après avoir vu l'église Saint-Laurent à Turin, la cathédrale de Milan, l'église Saint-Charles du Cours à Rome (*a*), c'est là, dis-je, qu'il apprendra, mais non sans étonnement, qu'on ne peut comparer à la hardiesse, à l'élégance des voûtes de ces trois églises que celle de l'abbaye de Toussaint d'Angers, à laquelle nous ajouterons le chœur de l'église de Saint-Serge et la salle de l'Hôtel-Dieu. Quoique nous ne l'ayons trouvé écrit nulle part, nous ne sommes cependant point embarrassés pour faire connaître l'architecte de l'église de Toussaint; celle de Saint-Serge nous a révélé son nom, c'est Vulgrin. Si l'on pouvait raisonnablement reprocher à ce moine artiste d'avoir suivi le mauvais goût de son siècle dans la décoration

(*a*) De la Lande, Voyage en Italie, T. I, p. 150.

de ces édifices, il faudrait toujours le féliciter 1050.
d'avoir montré un savoir peu commun dans la stéréotomie, dans cette partie de l'art qui suppose de grandes connaissances mathématiques. C'est en osant faire porter une voûte de trente-un pieds six pouces de largeur sur deux colonnes de onze pouces de diamètre (20), qu'il a prouvé ce dont il était capable. Quelle savante hardiesse ! Et où étaient ses modèles ? Les églises d'Italie, dont nous venons de parler et qui font l'admiration des connaisseurs, sont des quatorzième et dix-septième siècles, et Vulgrin élevait celles de Saint-Serge et de Toussaint au milieu du onzième : ces beaux ouvrages ne doivent-ils pas le placer au rang des plus célèbres architectes du moyen âge ?

L'emplacement sur lequel fut bâtie l'abbaye de Toussaint servait anciennement de cimetière aux pauvres ; on y éleva un petit oratoire dédié à tous les Saints. Girard, chantre et chanoine de l'église d'Angers, auquel il appartenait, le donna, en 1049, aux moines de la Trinité de Vendôme, avec les fonds nécessaires pour y faire vivre un prêtre chargé du soin de visiter les pauvres pendant leurs maladies et de les inhumer après leur mort. Cette fondation fut autorisée par Geoffroi-Martel, qui contribua aussi à l'établissement de cette aumônerie.

Dans la suite, deux chanoines réguliers, qu'on fit venir de l'abbaye d'Airvaux, donnèrent naissance à l'abbaye de Toussaint; Eusébe Brunon, un des évêques les plus distingués qui aient oc-
1051. cupé le siége épiscopal d'Angers, y fit, en 1051, la dédicace d'un autel dans l'église que l'on construisait.

Le cartulaire de la cathédrale nous a conservé un acte de ce prélat, qui était considéré autrefois comme très-important aux droits de nos évêques; c'est une transaction, datée de 1078, faite entre Eusébe et les moines de Saint-Aubin pour le droit qu'on nommait en Anjou *synodatique* et pour celui de recherche ou visite. On y voit clairement exprimé le droit que les évêques s'étaient réservé sur les églises et les cures dont ils avaient enrichi les chapitres et les monastères aux dépens de leurs évêchés. Eusébe se réserve, sur celles dont le temporel et le patronage dépendaient alors de Saint-Aubin, la punition canonique des sacriléges, la juridiction supérieure ou ce qu'il appelle *les justices*, l'approbation et l'interdiction des prêtres des paroisses.

L'acte qui suit n'est pas moins intéressant, parce qu'on y trouve l'origine d'une de ces juridictions, ou plutôt de ces exemptions que les évêques multiplièrent dans ce siècle et le suivant. Il est

aussi en forme de transaction et passé entre Eusébe et les moines de Saint-Florent-le-Vieil, pour les églises paroissiales du territoire de cette abbaye. Elles étaient dès-lors au nombre de neuf, et se trouvaient depuis long-tems soustraites au gouvernement épiscopal, sans qu'on pût savoir l'origine de cette singulière indépendance.

Les moines, patrons de ces paroisses, prièrent Eusébe d'y rendre tous les offices d'un évêque, c'est-à-dire, d'y bénir les églises, de conférer les ordres aux ecclésiastiques, etc. Le prélat se rendit à leurs prières, et l'abbé, de concert avec son chapitre, s'obligea à un droit annuel *synodatique* de sept sols, ainsi qu'à établir un de ses curés doyen, avec la charge de présenter les autres curés du territoire aux synodes de l'évêque.

Il est à remarquer qu'on ignorait, en effet, de quel diocèse étaient ces neuf paroisses. On voit par une charte de Charles-le-Chauve, de l'an 849, que nous avons déjà citée en parlant des Mauges, que ce canton était, de son tems, du diocèse de Poitiers. Ce prince, du consentement des évêques de Poitiers et de Nantes, les avait exemptées de tous droits synodaux. Mais cette exemption d'un droit pécuniaire n'emportait pas celle de la juridiction épiscopale. C'est néanmoins à cette exemption, autant qu'aux ravages de la guerre que les Bretons soutinrent assez long-tems

V. Coutume d'anjou T. 2 p. 951

contre les rois de la seconde race, et qui, comme nous l'avons vu, portèrent le trouble et la confusion sur toute cette frontière, qu'on peut rapporter l'abandon de ces neuf paroisses.

Il nous reste encore quelques actes de l'épiscopat d'Eusèbe, presque tous sans date, comme la plupart de ceux de son tems; nous n'en rapporterons qu'un, celui qui nous a paru le plus intéressant. Il nous apprend qu'on trafiquait alors, sans aucun scrupule, des biens de l'église, soit du temporel, soit du casuel. Une fille noble pouvait recevoir en dot une dîme, un cimetière, c'est-à-dire, les droits de sépulture, et autres choses semblables, sans crainte d'excommunication. Cet acte est un don fait par Aremburge, femme d'un seigneur Angevin nommé Rayer, de la terre de Joué à l'église d'Angers. C'était la dot d'Aremburge, et Rayer devait en jouir par les conventions de leur mariage. Les chanoines lui donnèrent vingt livres de deniers et treize livres à Hubert son fils, par forme de dédommagement. Ils jouirent à ce moyen de tous les droits ecclésiastiques sur l'église paroissiale de Joué; mais Rayer se réserva pendant sa vie les dîmes et le temporel de la cure et les droits seigneuriaux sur les habitans. Eusèbe fut présent à cet acte, ainsi que l'architecte Vulgrin, abbé de Saint-Serge.

On rapporte aux premières années du pontificat d'Eusébe la fondation du prieuré de Gouy, dépendant de l'abbaye de Saint-Aubin. Agnès, femme en premières noces d'Hubert de Champagne et en secondes d'un seigneur nommé Rainard, et fille d'Hugues, seigneur de Clairvaux, surnommé *Mange-Breton*, donna pour l'établissement de ce prieuré aux moines de Saint-Aubin l'église de Gouy, celles de Notre-Dame de Durtal, de la Chapelle-d'Aligné et de Châtelais. Sans doute qu'elle légua seulement le temporel de cette dernière église, dont on forma depuis deux prieurés dépendans de la même abbaye, puisque le patronage de la cure appartenait encore en 1789 à l'église d'Angers.

Eusébe Brunon eut, dans les dernières années de sa vie, des démêlés fort vifs avec Raoul, archevêque de Tours, chassé de son siége par le roi Philippe Ier. et le comte Foulques-Rechin, comme nous le dirons plus loin. Les deux prélats s'écrivirent, à l'occasion de leurs querelles, dans les termes les plus durs. Les actes du chapitre de Saint-Martin de Tours donnent à l'évêque d'Angers tout l'avantage dans cette dispute. La régularité de ses mœurs contrastait peu favorablement avec la dissolution de Raoul, excommunié pour ses déréglemens; et l'attachement d'Eusébe pour le comte d'Anjou, ennemi

de l'archevêque, qu'il méprisait, augmentait encore l'animosité de ce dernier.

Eusébe mourut plus qu'octogénaire, en 1081, après avoir gouverné son diocèse près de trente-quatre ans (*a*). Sans lui tenir compte de toutes ses vertus, sans lui savoir gré de tout le bien qu'il avait fait pendant son long épiscopat, ses contemporains l'accusèrent hautement d'hérésie. Plusieurs graves personnages prétendirent qu'il adhérait secrétement aux sentimens de l'archidiacre Bérenger, son ami et son ancien protégé, et cela sans autres preuves que les égards et l'attachement qu'il continua d'avoir pour un homme qu'il aimait depuis long-tems; comme si l'amitié devait rompre aussitôt que ceux qui ont le bonheur d'être unis par ce lien qui fait chérir la vie diffèrent d'opinions religieuses ou politiques. Mais sommes-nous beaucoup plus sages aujourd'hui ?

(*a*) Mémoires de M. l'abbé Rangeard, pour servir à l'Hist. des Evêq. d'Angers.

CHAPITRE XXVII.

Baronnie de Craon. — Elle est confisquée sur Guérin. — Foulques IV dit le Rechin, Comte d'Anjou. — Hérésie de Bérenger. — Second Concile d'Angers. — La Terre de Chalonnes donnée à l'évêché. — Foulques-Rechin excommunié.

CRAON est une petite ville très-ancienne, située sur les confins de la Bretagne et de l'Anjou. L'historien Lebaud en parle comme d'une ville qui en 844 faisait partie de cette dernière province, et dont le château avait été bâti vers cette époque par Lambert, comte de Nantes. Elle est fermée de murailles en partie ruinées ; le château, qui était très-fort, fut démoli en 1604 par ordre de Henri IV. Les rues sont étroites, tortueuses, mal pavées ; les maisons, construites les unes en bois et en briques, les autres en pierres, ont toutes une teinte plus ou moins sombre qui donne à cette ville un aspect triste. Elle est traversée par la petite rivière de l'Oudon, qui n'y est pas navigable et qu'on passe sur un pont de pierres.

Craon est la patrie de deux fameux prédicateurs, Guyard, dominicain, et Cohon, évêque de Nismes; mais ce qui l'honore le plus c'est d'être celle de Chassebœuf, ce voyageur philosophe devenu si célèbre sous le nom de Volney.

Dans un des faubourgs de cette ville il y avait un prieuré conventuel de bénédictins, nommé Saint-Clément de Craon, qui en était la paroisse; il avait été fondé en 1053 par Geoffroi-Martel, comte d'Anjou. L'église existe encore; elle a trois nefs bâties à différentes époques et d'une manière irrégulière, mais elle commence à tomber en ruines faute de réparations aux couvertures. Il y avait aussi une collégiale, sous le vocable de Saint-Nicolas, composée de huit chanoines, dont l'église est aujourd'hui celle de la paroisse. Cette église paraît avoir été bâtie vers le douzième siècle; elle est grande, bien décorée; on y remarque le grand autel, dont le baldaquin est porté par six colonnes de marbre d'une belle proportion.

A deux ou trois cents toises de la ville on voit le nouveau château de Craon, construit vers la fin du dernier siècle. Son heureuse situation, sur un plateau élevé qui domine la ville et la campagne, contribue beaucoup à faire valoir toutes les parties de ce bel édifice, un des plus considérables de l'Anjou. Il n'a qu'un rez-de-chaussée

et un étage au-dessus; chacune des deux faces principales, percée de onze ouvertures à chaque étage, est décorée d'un fronton; du côté de la ville il est circulaire, et triangulaire du côté de la campagne; à leurs extrémités sont des statues et des vases; les timpans étaient autrefois remplis par des armoiries.

La ville de Craon a été appelée en latin *Credo*, *Credonum*, *Credonium*; Ménard prétend que c'est le *Cronium* ou le *Cronio* dont il est parlé dans Grégoire de Tours; ce qui ferait remonter son origine au-delà du quatrième siècle. La petite ville de Craon joue un grand rôle dans l'histoire d'Anjou, et nous aurons plus d'une fois l'occasion d'en parler. Elle était autrefois décorée du titre de baronnie; son seigneur se disait premier baron d'Anjou, et, en cette qualité, il avait l'honneur d'être un des quatre barons qui devaient porter l'évêque d'Angers le jour de son installation. Plusieurs châtellenies relevaient de cette baronnie, dont la juridiction en première instance s'étendait sur près de quarante paroisses; elle avait donné son nom à tout le pays qui l'environne à plusieurs lieues à la ronde, et qu'on nomme encore *le Crannais*.

Deux familles illustres ont porté le nom de Craon. La première a commencé dans le onzième siècle par un parent de Foulques-Nerra,

nommé Lisois. Guérin de Craon, petit-fils de Lisois, paraît avoir été un seigneur hargneux avec ses voisins; il débuta dans sa petite souveraineté par chasser du prieuré de Saint-Clément de Craon les moines de Saint-Aubin, parce qu'ils n'avaient pas, disait-il, rempli les conditions sous lesquelles ils y étaient entrés: il mit à leur place des prêtres séculiers.

En succédant à son père et en prenant possession de sa baronnie, Guérin aurait dû rendre foi et hommage au comte d'Anjou son suzerain; celui-ci l'en pressait déjà depuis long-tems, et toujours, sous divers prétextes, Guérin demandait des délais. Il finit enfin par refuser formellement cet acte de soumission prescrit par les lois féodales. Pour excuser Guérin, quelques auteurs disent que ce fut à l'instigation de son gendre, Robert de Vitré, qu'il refusa de reconnaître le comte d'Anjou pour son seigneur; d'autres croient que, ne pouvant résister aux forces de Conan II, duc de Bretagne, qui prétendait que la baronnie de Craon relevait de son duché, Guérin se trouva dans la nécessité d'en faire hommage à ce duc. Quoi qu'il en soit, l'injure que le baron de Craon venait de faire à Geoffroi-Martel, en refusant de le reconnaître pour son suzerain, obligea celui-ci d'assembler ses barons pour lui faire son procès.

Les barons d'Anjou convoqués par le comte 1050.
et formés en jury dans le château d'Angers, plusieurs d'entr'eux prétendirent d'abord que Guérin, quoique cité, ne comparaissant pas pour se défendre, on ne pouvait passer outre, puisque ce n'était pas l'usage en France de condamner les accusés absens. Mais un des pairs, Robert surnommé le Bourguignon, plus hardi ou plutôt moins attaché aux anciens usages que les autres, s'éleva avec force contre la coutume suivie jusqu'alors, et fit, par ses raisons et son éloquence, partager son sentiment à la majorité de l'assemblée, qui, après en avoir délibéré, déclara Guérin coupable de félonie, et sa baronnie confisquée et réunie au comté d'Anjou.

Ce jugement solennel, rendu vers le milieu du onzième siècle, est considéré par les jurisconsultes comme l'origine de l'usage qui s'introduisit depuis en France de condamner les accusés absens, lorsqu'ils avaient été légalement appelés.

Dans cet heureux tems, l'âge d'or de la féodalité, il était plus aisé de rendre un jugement contre un vassal puissant que de le faire exécuter. Guérin, appuyé de Conan II, duc de Bretagne, et de Robert de Vitré, son gendre, un des principaux seigneurs Bretons, s'occupa des moyens de se maintenir dans sa baronnie par

1050. la force. Il mit sur pied tous ses vassaux, et bientôt Conan et Robert vinrent le soutenir avec des forces considérables; mais en arrivant à Craon le duc de Bretagne mourut presque subitement. Cet événement affaiblit considérablement le parti du baron; les troupes du duc rentrèrent en Bretagne, rappelées par le successeur de Conan, qui avait trop d'affaires chez lui pour pouvoir s'occuper de celles d'Anjou.

Guérin, privé de son principal appui et désespérant de pouvoir se maintenir à Craon, prit le parti de se retirer à Vitré, où son gendre rassembla tous ses gentilshommes et tous ses amis. A la tête de cette petite armée, Guérin et Robert rentrèrent en Anjou, s'emparèrent de Craon sans coup férir, et eurent l'audace de s'avancer jusqu'aux portes d'Angers, en ravageant tout le pays par où ils passaient. Geoffrei-Martel était à Brissac lorsqu'il apprit cette invasion. Il monta aussitôt à cheval, trouva en arrivant son armée qui l'attendait, se mit à la tête, et marcha contre l'ennemi, qu'il rencontra se reposant au port d'Epinard. Guérin, averti par ses coureurs de l'arrivée du comte d'Anjou, mit promptement ses troupes en bataille, et dans un moment les deux armées furent aux mains. On se bat sur toute la ligne avec beaucoup de vigueur; Guérin cherche partout son ennemi personnel, Robert-

le-Bourguignon, qui l'a fait déclarer félon. Il 1050.
le rencontre enfin et se précipite sur lui avec fureur, en portant au hasard des coups sans nombre et mal dirigés, tandis que Robert, conservant tout son sang-froid, ne s'occupe que du soin de les parer et de laisser son adversaire se fatiguer. Cependant à force de heurter et de frapper, Guérin rompt sa lance, et aussitôt Robert lui passe la sienne au travers du corps et le renverse par terre. Les écuyers du baron accourent pour le relever, mais il est tellement blessé qu'il meurt entre leurs bras. Le combat cessé, on transporta le corps de Guérin à Craon, où on l'enterra dans l'église de Saint-Clément avec tous les honneurs dûs à son rang. Robert, son gendre, regarda la cause comme perdue, et se retira à Vitré avec le reste de ses troupes.

Geoffroi-Martel, poursuivant le fruit de sa victoire, se rendit de suite à Craon, y fit rassembler tous les vassaux de cette baronnie, et, en leur présence, il la donna à Robert-le-Bourguignon, en les obligeant à lui rendre sur-le-champ foi et hommage à raison de leurs fiefs (*a*).

Quelques années après la mort de Guérin de Craon, Robert de Vitré, son gendre, essaya

---

(*a*) Voyez la fin de l'Hist. de Geoffroi-Martel, T. I, p. 186, Rech. Hist. sur le Haut-Anjou.

1050. encore de disputer la baronnie de Craon à son nouveau seigneur, et une nouvelle guerre allait ravager l'Anjou lorsque la mort enleva Robert de Vitré. Voulant mettre un terme à tant de troubles, Robert-le-Bourguignon, qui depuis quelque tems avait perdu son épouse, Avoise de Sablé, demanda et obtint la main de Berthe de Craon, veuve de Robert de Vitré, et par ce mariage il devint enfin paisible possesseur de la baronnie de Craon.

Robert-le-Bourguignon n'eut point d'enfans de ce second mariage, mais il en avait eu deux du premier; il maria l'aîné, nommé Renault, à la fille de sa seconde femme, Domitille de Vitré. Ce Renault fut le chef de la seconde maison de Craon, dont il prit le nom en se mariant, et ce double mariage consolida pour quelque tems la paix en Anjou (*a*). Mais ces discordes féodales ne furent pas plutôt apaisées, que de nouvelles opinions religieuses vinrent troubler les consciences.

Ce fut sous le règne de Foulques-Rechin (*b*), neveu et successeur de Geoffroi-Martel, que Bérenger, archidiacre d'Angers, osa attaquer pu-

(*a*) Ménage, Hist. de Sablé, p. 124.

(*b*) Voyez le commenc. de l'Hist. de Foulques-Rech. dans les Rech. Hist. sur le Haut-Anjou, T. I, Chap. XXIV, XXVIII et XXIX, et celle de Geoffroi III dit le Barbu.

bliquement, dans ses écrits et dans sa chaire de théologie, le mystère de l'Eucharistie. Beaucoup d'Angevins adoptèrent les sentimens de ce fameux hérésiarque, qui avait déjà été condamné dans deux conciles tenus à Rome et à Verceil. A la sollicitation de Foulques-Rechin, Eusèbe Brunon, évêque d'Angers, en convoqua un autre
qui s'assembla le 4 avril dans la chapelle Saint-Sau- 1062.
veur (*a*), et fut présidé par Hugues, archevêque de Besançon. L'hérésie de Bérenger fut également condamnée dans ce concile; mais il n'en continua pas moins d'y persévérer encore pendant plusieurs années. Ce ne fut qu'en 1078 que, dans un concile convoqué par Grégoire VII, Bérenger s'avoua coupable et condamna lui-même ses opinions, auxquelles plusieurs auteurs font remonter l'origine de la réforme; d'autres ont revoqué en doute cette conversion tardive.

Foulques-Rechin, quoique zélé catholique, comme le prouvent les poursuites qu'il ordonna contre Bérenger, et les dons considérables qu'il fit à l'église, entr'autres celui de la belle terre de Chalonnes qu'il donna, en 1096, à l'évêché d'Angers, fut presque toujours très-mal avec l'autorité ecclésiastique. Grégoire VII l'excommunia

(*a*) La chapelle Saint-Sauveur était près le couvent de la Fidélité; elle a été démolie il y a quelques années.

1071. pour avoir épousé Hermengarde de Bourbon, sa parente au degré prohibé. Mais il ne fut point effrayé de cet anathême; aussi, n'ayant plus à craindre les foudres de Rome qui l'avaient en vain frappé, il ne se fit aucun scrupule de chasser de son siége, par ordre du roi Philippe Ier.,
1081. Raoul, archevêque de Tours, surnommé l'Ennemi de Dieu. Après cette action violente, il saisit tout le temporel de son archevêché, « Pour » ce que icelluy Raoul maintenait que le roy ne » devait conférer les évêchés de son royaume. » Enfin le même pontife excommunia une seconde
1086. fois Foulques-Rechin, d'abord pour cause de polygamie et ensuite pour son obstination à retenir Geoffroi-le-Barbu, son frère aîné, prisonnier.

On pourra s'étonner qu'au mépris des lois féodales si favorables aux aînés, Foulques ait pu s'approprier les états de Geoffroi et le tenir si longtems renfermé, et même avec tant de rigueur qu'il en perdit la raison. Cependant Hélie, baron de la Flèche, touché du sort de ce malheureux prince, forma une ligue en sa faveur; mais le Rechin sut en prévenir les effets, en faisant hommage de la Touraine au comte de Blois, et en donnant au roi la ville de Château-Landon avec tout son territoire. Ce fut ainsi qu'en faisant le sacrifice d'une partie des dépouilles de son frère, il s'assura la paisible possession du surplus.

CHAPITRE XXVIII.

Donation faite à l'abbaye de Saint-Aubin par Jean et Hélie, Barons de la Flèche. — Milon, Moine de Saint-Aubin, promu au Cardinalat. — Le Pape Urbain II à Angers. — Trois Bourgeois donnés en présent. — Geoffroi-le-Barbu, Comte d'Anjou, prisonnier à Chinon, mis en liberté. — Mort de Foulques-Rechin.

Il fut un tems, et ce tems n'est pas encore bien éloigné, où, d'après une opinion presque généralement reçue, on croyait qu'il importait beaucoup au salut de se présenter devant le Juge suprême après avoir laissé sa dépouille mortelle sous le froc d'un moine (21). Ce précieux avantage se vendait au poids de l'or. Le onzième siècle 1087.
étant un de ceux dans lesquels le clergé avait acquis le plus de biens avec le secours de cet innocent préjugé, nous ne le quitterons pas sans jeter un coup-d'œil sur cette matière, afin de conserver au moins, et pour servir au besoin, les formalités qui rendaient ces acquisitions légitimes. Nous rapporterons à cet effet la traduc-

1087. tion d'un titre latin, de l'an 1087, tiré des archives de l'abbaye de Saint-Aubin ; la voici :

« Comme il nous importe d'éviter l'oubli des » choses utiles, autant qu'il est possible, il est » bon de conserver par écrit tout ce qui peut » servir aux générations futures ; aussi nous écri- » vons ce qu'un homme noble et de haute » valeur, nommé Jean de la Fléche, a donné à » Dieu, à Saint-Aubin et à ses religieux, espé- » rant par là que ses péchés pourront lui être » remis pour une aussi bonne œuvre ; car il » n'exigea des moines ni or ni argent ; mais tout » ce qu'il leur donna fut donné pour le salut de » son âme et de celles de ses père et mère.

» Il faut donc spécifier ce dont il leur fit » donation, pour que ceux qui verront cet écrit » sachent comment le tout s'est passé.

» Il leur donna en propre l'église de Saint- » Odon, comme il la possédait lui-même, et la » chapelle de son château, dédiée à Marie tou- » jours Vierge.

» Il leur donna aussi une mesure de terre » de la meilleure qualité et autant que quatre » bœufs vigoureux peuvent en labourer dans un » jour. Plus un pré devant l'église Saint-Odon, » avec d'autres prés un peu plus loin.

» Il leur donna aussi son jardin, son verger, » et leur désigna un endroit, tant pour y bâtir

» un bourg, que pour y construire un four ba- 1087.
» nal. Il décida que ceux qui l'habiteraient se-
» raient sous la puissance des moines ; que ces
» habitans leur prêteraient foi et hommage, et
» qu'ils leur appartiendraient pour le service,
» à l'exception du tems qu'ils seraient employés
» à la garde de son château en tems de guerre.

» Il leur donna, en outre, la dîme du bled
» qui serait porté à ses moulins, celle du poisson
» qu'on prendrait dans les rivières de ses fiefs,
» et celle du pain qui serait cuit à son four banal.

» A toutes ces donations le généreux Jean
» de la Fléche ajouta la dixième partie de ses
» vignes et des charrois qu'on lui devait.

» Hélie, son fils, présent à ces donations, loin
» de s'y opposer, y consentit. Les témoins fu-
» rent Qualdin, seigneur de Malicorne ; Girard
» de Clefs, Archambaud fils d'Uric, Girard,
» abbé de Saint-Aubin, etc. »

Dans la même année, Jean de la Fléche étant allé à Châteaugontier, y tomba malade ; se voyant près de mourir, il donna encore aux moines le péage de son château, la dîme du droit de pacage et un terrain sur lequel il obligea ses sujets de leur bâtir un presbytère. Pour tant de bienfaits, le baron de la Fléche reçut de l'abbé la promesse d'être enterré revêtu de l'habit des enfans de Saint Benoît. Satisfait d'avoir obtenu

cette grâce, et voulant donner encore un témoignage de sa reconnaissance, le moribond permit à ses vassaux de disposer de leurs biens en faveur de ces bons religieux, qui, peu de jours après, l'inhumèrent dans leur église comme ils le lui avaient promis.

Hélie, fils aîné de Jean de la Flèche, assista aux funérailles, et, à la fin de la cérémonie, il mit entre les mains de l'abbé et de l'évêque d'Angers une baguette d'argent pour gage de son adhésion aux dons faits par son père. Dans la suite il donna aussi lui-même une grande pièce de terre, et un de ses frères y joignit plusieurs dîmes et des vignes.

Pour confirmer ces nouveaux dons, les deux frères se rendirent à l'abbaye de Saint-Aubin le jour de la fête de la Nativité de la Vierge; on leur présenta l'acte de ces donations, et ils le touchèrent avec une baguette qu'ils placèrent sur l'autel de Saint-Aubin comme un témoignage de l'engagement qu'ils venaient de contracter (*a*).

Il y avait alors dans cette abbaye un moine d'un mérite très-distingué, nommé Milon, que l'on
1093. croit Angevin. Il fut député vers le pape Urbain II, pour solliciter la restitution du prieuré de Saint-Clément de Craon, que Geoffroi-Martel avait

(*a*) Histoire de la Flèche, p. 36-40.

ôté aux religieux de Saint-Aubin pour le donner à ceux de Vendôme. Milon fut envoyé trois fois à Rome pour cette affaire, et dans toutes les conférences particulières qu'il eut avec Urbain il montra tant de prudence et de capacité, que ce pape le retint auprès de lui pour se servir de ses conseils. Milon revint en France pour pré- 1095.
parer le concile général qu'Urbain devait tenir à Clermont en Auvergne, et qui avait pour objet la dissolution du mariage de Philippe I[er]., roi de France, et de Bertrade, comtesse d'Anjou (*a*). Après la tenue de ce célèbre concile, le pape, à la sollicitation de Milon qu'il venait de faire cardinal, vint à Angers et y consacra l'église Saint-Nicolas. Les Angevins furent si flattés d'avoir reçu cette visite du souverain pontife, qu'ils datèrent de l'année de ce voyage, comme 1096.
on le voit par une charte imprimée dans le *Gallia Christiana* (*b*).

Ayant resté quelques jours dans cette ville, où il avait été magnifiquement reçu par Foulques-Rechin, Urbain en témoigna sa reconnaissance à ce prince, en lui donnant une rose d'or bénite, présent que les papes faisaient quelquefois aux

(*a*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anjou, T. I, p. 230-247.

(*b*) Tome I, des Evêques, p. 129.

1096. souverains et aux églises; ensuite il partit pour se rendre à Tours, passant par Sablé, afin d'inviter Robert-le-Bourguignon à se croiser. Robert s'en excusa d'abord sur son grand âge, mais ne pouvant résister aux pressantes sollicitations d'Urbain il accepta la croix, et, avant de se mettre en chemin pour la Terre-Sainte, il fit présent de trois de ses hommes ou bourgeois aux moines de Saint-Nicolas (22), pour obtenir par leurs prières la protection de leur patron dans cette périlleuse et longue entreprise. Le pape continua son voyage par le Mans et Vendôme. Arrivé à Tours, il y tint un concile où se trouvèrent soixante-quatre évêques. Ce fut dans cette ville qu'il ordonna que Geoffroi-le-Barbu, comte d'Anjou, que Foulques-Rechin, son puîné, tenait prisonnier depuis trente ans au château de Chinon, fût mis en liberté, et, si on en croit Ordric Vital, Foulques déféra sans difficulté à cet ordre du pape (*a*).

Le règne de Foulques-Rechin dura quarante-neuf ans; son surnom, qui signifie querelleur, annonce assez que les Angevins durent être malheureux sous un prince difficile à vivre et pendant un règne aussi long. Cependant il était lettré, pour son tems; mais les lumières d'un souverain ne contribuent en rien au bonheur de ses

(*a*) Ménage, Hist. de Sablé, p. 92.

sujets, quand il n'a d'autre régulateur pour les gouverner que son bon plaisir. Rechin avait écrit en latin l'histoire des comtes d'Anjou; malheureusement cet ouvrage n'est pas parvenu en entier jusqu'à nous; il n'en reste plus qu'un fragment qui a été traduit par l'abbé de Marolles et publié dans son histoire des anciens comtes d'Anjou. Quoique ce fragment soit fort court, il sert néanmoins à faire connaître l'esprit dans lequel l'ouvrage était composé. L'auteur y parle succinctement de ses ancêtres, et nous apprend que la vingt-septième année de son règne fut marquée par un grand prodige; si on l'en croit, les étoiles tombèrent comme grêle sur la terre, ce qui causa en France une grande frayeur et une grande mortalité; cent personnes de qualité et deux mille personnes du peuple moururent à Angers.

Foulques-Rechin, né à Château-Landon en 1043, mourut à Angers le 14 avril 1109; Foulques V, son fils, qui lui succéda, et Hermengarde, sa fille, pour honorer sa mémoire, affranchirent un Collibert ou Serf le jour de ses funérailles.

CHAPITRE XXIX.

Election d'un Evêque. — Raynault de Martigné. — Abbaye de Nidoiseau.

Les élections épiscopales étaient l'une des plus importantes libertés de l'église gallicane ; le concordat de François Ier. nous les enleva. Sans doute elles étaient accompagnées de quelques troubles, inséparables des assemblées libres ; elles n'étaient inaccessibles ni aux cabales, ni à la corruption ; elles n'étaient même pas, comme nous l'allons voir, à l'abri de la violence. Mais elles donnaient à l'opinion un moyen de se manifester, de porter aux honneurs ceux qui en étaient dignes lorsqu'elle triomphait, ou, si elle succombait, de les signaler et de les récompenser de ses suffrages. Elles avaient le grand avantage de la publicité ; tout s'y faisait au grand jour, et les évêchés n'étaient point marchandés à l'aide de menées clandestines et de basses intrigues de cour.

On ne sait pas à quelle famille appartenait Raynault. Selon Ménage, les Sainte-Marthe, dans leurs manuscrits, l'appelaient du Bellay ; il

était du moins parent des seigneurs de ce nom, 1102.
si l'on en croit une charte contemporaine. C'était donc un homme puissant, et comme il voulut être évêque, il n'est pas étonnant qu'il l'ait emporté sur ses compétiteurs. Il paraît qu'il jouissait, outre cela, d'une grande popularité; et il lui dut les suffrages qui le portèrent, un peu tumultueusement, à l'épiscopat.

Un Angevin, Geoffroi, abbé de Vendôme et cardinal, l'un des plus puissans seigneurs ecclésiastiques et des plus lettrés de son tems, zélé défenseur de l'autorité illimitée des papes, contesta violemment cette élection. Comme il avait pris son franc-parler avec tout le monde, il écrivit, à cette occasion, une lettre très-acerbe à Raynault lui-même: la voici, traduite le plus fidèlement possible, avec ses naïves incivilités.

« Vous prétendez que j'ai été contraire à votre » élection; s'il plaît à votre *grandeur* de s'ex- » primer ainsi, cela déplaît fort à ma *petitesse*, » et vous avez violé par là les lois de l'église et » les constitutions des Saints Pères. J'ai vu fer- » mer la seule et vraie porte de l'épiscopat, et » ouvrir celle par où n'entrent que les voleurs. » J'ai vu enfreindre la doctrine apostolique, et » mépriser le saint évangile; si j'eusse approuvé » cela, je serais le serviteur non du Christ mais » du diable. C'est le peuple qui vous a élu; votre

1102. » élection n'est qu'une coupable sédition; mais » nous qui avons vu et entendu, nous ne pouvons ni ne devons pas nous taire. Dans ce » mouvement populaire que vous appelez élec» tion, la loi est restée muette au milieu des » armes. La sottise et l'irréflexion y prévalurent » pleinement, et certaine baladine, femme pu» blique, y décida plus avec ses bruyantes accla» mations que ne l'eussent fait la délibération » du peuple et le suffrage du clergé. Le pieux » Hildebert ne s'est point contenu; il n'a pas » voulu assister à la cérémonie de votre consé» cration, disant, avec l'accent de la vérité apos» tolique et évangélique, que c'était plutôt une » exécration. Le bon Maurille, dont vous faites » gloire d'être le successeur, fut élu et consacré » par le B. Martin avec l'assistance du Saint» Esprit. C'est la fureur populaire et le mépris » des suffrages canoniques qui ont présidé à votre » élection (*a*). »

Ailleurs il lui fait entendre que la cabale et l'argent contribuèrent beaucoup à le faire élire. Il se plaint surtout amèrement de ce que l'investiture, ainsi que la remise de la crosse, aient

(*a*) Liv. III, Ep. XI du Recueil des lettres de Geoffroi de Vendôme. Voir D. Bouquet, les autres collections et le *Gallia Christiana*, T. II, p. 131.

été faites par l'autorité laïque. Il affirme que ce procédé est infâme et injurieux pour l'église, que s'il n'y a simonie, il y a hérésie frappée de damnation par le concile de 1074; il accumule une foule d'autorités à l'appui. Cependant il avait tenu un langage et professé une opinion contraires dans un ouvrage qu'on lui attribue. Mais ici la passion du moment le domine. « Voilà » donc ce que vous avez fait, dit-il plus loin; » votre grandeur l'a peut-être oublié, mais je le » lui rappelle. Il est bon que vous sachiez ce » qui vous a fait évêque. Notre seigneur le pape » a bien voulu fermer les yeux, il ne m'appar- » tient pas de le blâmer; cependant il savait que » votre vie ne se recommandait par aucune es- » pèce de religion, que vous n'étiez pas prêtre, » que vous n'étiez pas même dans les ordres; » vous les aviez méprisés pour être plus à l'aise; » mais ç'a été un faible obstacle; en huit jours » vous les avez tous reçus: c'est donc l'ambition, » et non la charité, qui vous a conduit. » 1102.

Au reste il paraît que quelque tems après Raynault se réconcilia avec l'abbé Geoffroi, qui, dans plusieurs lettres, le traite d'ami, d'excellent, de glorieux évêque. On peut citer à ce sujet un passage de l'une d'elles, d'où l'on infère qu'il eut à défendre les priviléges de son église et ceux de l'épiscopat, ou plutôt les biens du clergé

contre les prétentions du comte d'Anjou. « Je » sais, lui dit-on, que celui qui craint l'exil, la » douleur ou la mort, n'est point un évêque. » Ne vous découragez pas dans la défense de » l'église. Fermez vos oreilles aux conseils des » hommes charnels. Par votre défection, l'église » qui vous a été confiée libre et chaste devien- » drait esclave et prostituée. Mais si vous agissez » avec fermeté, en persévérant dans la justice, » vous laisserez à vos successeurs l'exemple de » votre sainteté et de votre courage. »

C'était une pénible tâche qu'il avait à remplir; car on entendait, par cette chasteté de l'église, l'inviolabilité des intérêts temporels d'un clergé insatiable, qui, au lieu de voir dans son ministère une mission toute sainte et toute désintéressée, l'exerçait comme un moyen de s'enrichir et de
1103. tout envahir. Un titre du cartulaire noir de Saint-Maurice annonce jusqu'à quel point on avait déjà tiré parti du principe que *le prêtre vit de l'autel*. Ici les clercs l'appliquent entr'eux aussi rigoureusement que si c'était contre le peuple. Cette pièce est un accommodement de Raynault avec les chanoines de Saint-Maurille, d'où il résulte que l'évêque Geoffroi de Tours avait engagé ceux-ci à chanter les matines et la messe avec le chapitre de Saint-Maurice dans la cathédrale, et le jour de sa fête. Pour récompense ils étaient in-

vités à prendre la réfection à la table des cha- 1103.
noines de Saint-Maurice. Cet accord était verbal. Geoffroi de Mayenne entretint cet usage en promettant aux chanoines une indemnité plus solide qu'un dîner; mais les promesses ayant été sans effet, l'usage fut abandonné. L'évêque voulut employer les voies de justice comme un moyen coërcitif; il n'existait pas de titre, il ne put prouver son droit. Enfin Raynault, en offrant une prébende et quelques exemptions, parvint à ranimer le zèle et la piété des chanoines de Saint-Maurille (*a*). Peut-être fallut-il, pour terminer cette grave contestation, plus d'habileté, plus d'esprit de négociation, que pour conclure un traité diplomatique.

Une autre pièce (*b*) nous apprend comment 1116.
on punissait les meurtriers du tems de Raynault. Il faut se rappeler que dans ce tems la plupart des crimes relevaient des tribunaux ecclésiastiques; et l'on va voir s'ils jugeaient en conscience. Un nommé Salomon veut venger l'as-

(*a*) En 1126 on donna au chapitre de Saint-Maurice une terre qu'on nomma *Benedicamus Domino*, parce que la condition de la donation était qu'on chanterait ce verset à haute voix aux heures du jour et de la nuit.

(*b*) Cartulaire de l'évêché; elle a été extraite par D. Housseau, Man. de la Biblioth. du roi.

1116. sassinat d'Henri Rondeau, son parent. Il soupçonnait un certain Hugues, lequel, pour se soustraire aux poursuites, s'était retiré dans le cloître de Saint-Maurice. Salomon, sans respecter cet asile, va l'y frapper à mort. Il est excommunié par l'évêque, et s'enfuit. Mais il obtient bientôt, par le crédit de ses parens et de ses amis, la promesse de l'évêque d'être absous après une satisfaction. Les évêques voisins sont convoqués, et ils conviennent d'infliger au coupable une peine qui puisse effrayer ceux qui tenteraient de commettre un tel crime. Vous vous attendez au moins à des jeûnes, à des mortifications; point du tout. L'indulgente assemblée est plus touchée de la profanation du cloître que de l'homicide lui-même. Salomon en est quitte pour céder à l'évêque une censive de vingt-trois sols sur des vignes situées près Saint-Léonard.

Peut-être est-ce ce même Salomon, qui, dans la même année, alla s'établir en un hallier de broussailles de la forêt de Nidoiseau (*a*), et y vécut en hermite dans une grande mortification de tous ses sens. C'était alors un moyen infaillible d'attirer sur soi l'attention, et cette ambitieuse humilité manquait rarement son but. Gaultier et sa femme Mathilde, seigneurs du lieu, s'em-

(*a*) Hiret, Antiquités d'Anjou, p. 242.

pressèrent d'aller voir le pieux solitaire, et lui 1116.
offrirent des moyens d'existence; mais leurs instances furent vaines quoique pressantes. Il avait quitté tous ses biens, il était résolu de n'en pas accepter d'autres. Ses désirs avaient un autre objet. Il persuada à Gaultier de construire une abbaye pour des filles de l'ordre de Saint-Bénoît, et, malgré sa modestie, il en posa la première pierre; Raynault en fit la dédicace. Telle fut l'origine de l'abbaye de Nidoiseau, entre Craon et Châteaugontier, qui valait à l'abbesse vingt mille livres de rente.

CHAPITRE XXX.

Foulques V dit le Jeune, Comte d'Anjou, réclame par droit d'hérédité la dignité de Grand Sénéchal de France. — Hugues de Cleers, gentilhomme Angevin, député vers le Roi Louis-le-Gros. — Le Pape Calixte II *à Angers.*

Nous avons dit, mais sans l'affirmer, que le roi Lothaire rendit, en faveur de Geoffroi-Grise-Gonelle, l'office de grand sénéchal de France héréditaire dans la maison d'Anjou. Ce don à perpétuité de la première dignité du royaume, admis par plusieurs historiens très-estimables et notamment par le président Hénault, semble cependant peu vraisemblable, et je crois qu'il est permis d'en douter. S'il ne s'agissait que de ces emplois créés pour donner plus d'éclat au trône, tels que ceux de grand-maître de la garde-robe, de grand-pannetier, grand-bouteiller et autres de pareille importance, on conçoit que l'hérédité pourrait être sans danger pour l'état, parce qu'il est

presque certain que les fils auraient toujours assez de capacité pour remplacer leurs pères. Mais remettre aux mains d'un seul homme, et surtout d'un vassal puissant, l'épée et la balance, lui donner à vie le commandement des armées et le pouvoir de rendre la justice, c'est déjà beaucoup; donner de semblables prérogatives avec le droit de les transmettre à sa postérité, c'est trop. Le monarque qui eut fait de pareilles concessions ne se serait-il pas dépouillé des principaux attributs de la souveraineté? N'eut-ce pas été se mettre de nouveau sous le joug des maires du palais, dont la première race s'était si mal trouvée?

La prétention des comtes d'Anjou à l'hérédité de la charge de grand sénéchal de France ne remonte qu'à Foulques V dit le Jeune. Louis-le-Gros ayant eu besoin des secours du comte d'Anjou pour l'aider dans la guerre qu'il soutenait contre les Anglais, celui-ci profita de cette circonstance pour mettre ses services à prix. Avant de répondre à l'appel que lui faisait le roi, il envoya vers lui un de ses chevaliers, avec les titres en vertu desquels il prétendait pouvoir réclamer, comme un droit qui lui était acquis par sa naissance, la dignité de grand sénéchal.

Ce député du comte d'Anjou était un gentilhomme de cette province, nommé Hugues de

Cleers, sénéchal de Baugé et de la Flèche (23). Il était porteur d'un mémoire intitulé : *Commentarium de Majoratu et Senescalciâ Franciæ ;* ouvrage qu'il avait composé lui-même pour établir les droits de son maître à la place qu'il demandait. Il s'efforçe, dans cet écrit, de prouver son assertion, en racontant les exploits de Geoffroi-Grise-Gonelle, qu'il affirme avoir lus dans un manuscrit de Foulques-Nerra, qu'il dit avoir trouvé dans l'abbaye du Saint-Sépulcre à Loches (*a*). Entre autres faits plus ou moins incroyables qu'il rapporte, Grise-Gonelle, selon lui, accompagné de ses Angevins, aurait pris d'assaut, en un jour, à la grande admiration des Français, la ville de Melun, que l'armée assiégeait en vain depuis trois mois. Alors Robert, et non Lothaire, comme le disent d'autres auteurs, pour le récompenser, lui aurait conféré, à lui et à sa postérité masculine, *le majorat* du royaume et *le dapiferat* du palais, en réunissant ces deux offices en un seul, sous le nom de grand sénéchal de France. Le comte aurait eu, en vertu de cette dignité, l'honneur de porter la bannière de France, de commander l'avant-garde au départ de l'armée, et l'arrière-

(*a*) Il n'y a jamais eu d'abbaye du Saint-Sépulcre à Loches, il voulait sans doute désigner l'abbaye de Beaulieu près Loches.

garde au retour; il aurait réglé les dépenses du palais, rendu la justice aux sujets du roi, et signé le premier les chartes et lettres-patentes. Enfin l'auteur va jusqu'à dire : « S'il naissait quelque » différend jugé en France, le roi faisait amender » le jugement par le comte d'Anjou. Moi, » Hugues de Cleers, j'ai vu souvent des jugemens » rendus en France et amendés en Anjou. » (*In Andegavia emendari.*) On peut voir à ce sujet, dans l'ouvrage lui-même, publié originairement par le P. Sirmond, et réimprimé avec des corrections par le docte Baluze, beaucoup de détails curieux. La bibliothèque littéraire de France de D. Rivet, continuée par l'institut, contient sur cette pièce une savante dissertation, ainsi que les tablettes de l'histoire de Touraine, publiées par M. Chalmel en 1818.

Mais que les prétentions de Foulques V fussent fondées ou non, il n'en est pas moins vrai qu'elles furent bien accueillies, soit que le roi fût convaincu de leur légitimité, soit que le pressant besoin qu'il avait de secours le mît dans la nécessité d'accorder, sans autre examen, ce qu'on lui demandait. Cet arrangement eut lieu à Machenoir près Beaugenci (*a*). Guillaume Garlande,

---

(*a*) Hist. de Beaugenci, T. I, p. 68.

alors grand sénéchal de France, fut obligé, en vertu d'un ordre du roi, de faire hommage de cette charge au comte d'Anjou. « Ce n'est pas, » dit le président Hénault, la seule grande charge » que les seigneurs qui en étaient propriétaires
1040. » fieffèrent à d'autres seigneurs d'un moindre » rang qu'eux. » (*a*).

Ainsi satisfait, Foulques rassembla promptement ses vassaux, se mit à leur tête, entra en Normandie, et s'empara sans coup férir de la ville d'Alençon; il assiégea ensuite la citadelle et s'en rendit maître, malgré tous les efforts de Henri I[er]., roi d'Angleterre, accouru au secours pour la délivrer. Quelques mois après, le comte d'Anjou, marchant toujours de succès en succès, revint sous les murs d'Alençon, où il rencontra et défit dans une bataille sanglante l'armée anglaise et celle du comte de Blois qui s'y était réunie. Foulques ordonna aussitôt aux moines d'Alençon de célébrer dès le lendemain une messe solennelle, pour rendre grâces à Dieu des avantages qu'il venait d'obtenir sur les ennemis de la France. En entrant dans l'église pour assister à cette cérémonie, il fut surpris, ou du moins parut l'être, de la trouver remplie de prisonniers qui y avaient été renfermés; il en témoigna

(*a*) Hénault, Hist. de France, p. 120.

publiquement son mécontentement à ceux qui en avaient donné l'ordre, et dit ensuite que les canons ecclésiastiques ayant déclaré les églises des lieux d'asile, il renvoyait ces prisonniers sans rançon.

Cette victoire et ce trait de générosité firent au comte d'Anjou une brillante réputation; ses armes le rendirent redoutable à ses voisins, et le roi d'Angleterre, tout puissant qu'il était, essaya dès-lors de le détacher de la France et de l'attirer à son parti. Il ne tarda pas même à lui envoyer des ambassadeurs, chargés non-seulement de traiter de la paix, mais encore du mariage de son fils aîné, le jeune prince Guillaume Adelin, héritier de la couronne d'Angleterre, avec Mathilde, fille de Foulques V. On fût fort étonné de ce changement. Quelques historiens Anglais ont exprimé leur surprise de ce que le plus puissant des rois qui eussent régné en Angleterre redoutât le comte d'Anjou, au point de rechercher son alliance. C'est ici un de ces premiers pas qui amènent, quoique de très-loin, des évènemens qu'une sage politique semble préparer (24). Foulques céda aux instances de Henri, et bientôt après ces deux princes, réunis à Lizieux, firent célébrer les noces de leurs enfans. Le comte d'Anjou donna pour dot à sa fille le comté du Maine (*a*).

(*a*) Guill. Malmesb., p. 161; Hist. d'Angl., p. 228.

L'année suivante (1120), Foulques V partit pour la Terre-Sainte, accompagné de Raynault de Martigné, évêque d'Angers, et ce fut à son retour de ce pélerinage, (1121), qu'en sa qualité de grand sénéchal il porta la bannière de France et commanda l'avant-garde de l'armée que Louis-le-Gros faisait marcher contre le comte d'Auvergne. Le président Hénault remarque que Foulques V fut le premier grand vassal qui rendit hommage lige au roi, c'est-à-dire, qui s'obligea de le servir en personne envers et contre tous.

Nous ne voyons point qu'après Foulques V d'autres comtes d'Anjou aient été pourvus de la charge de grand sénéchal; cette dignité fut supprimée sous Philippe Auguste, qui en partagea les attributions entre le connétable et le grand maître de France.

Ce fut pendant le règne de Foulques V que le pape Calixte II vint à Angers, et y consacra, à la sollicitation du comte, l'autel principal de l'église du Ronceray, en présence des évêques d'Angers, de Lyon, de Nantes, et de Geoffroi, abbé de Vendôme, qui, le même jour, firent la dédicace de cette église. Après cette cérémonie, qui eut lieu la veille de Noël de l'an 1119, le pape se rendit au cimetière Saint-Laurent, monta sur une tombe, et fit un discours très-touchant, qu'il termina en accordant à tous les

auditeurs la remise « de la septième partie de 1119.
» leurs pénitences, et ycelle mesme indulgence
» donna et octroya perpétuellement à tous ceux
» et celles, qui, par chacun an, dévotement vi-
» siteront ladite église le jour de la solemnité
» de la dédication (*a*). » L'abbesse du Ronceray
et ses religieuses assistèrent à ce sermon.

(*a*) Manuscr. de Bruneau de Tartifume, T. II, p. 36; ce manuscrit était dans la Biblioth. du sémin. d'Angers.

CHAPITRE XXXI.

L'Abbaye du Loroux. — Eremberge, Comtesse d'Anjou. — Mathilde d'Anjou, seconde Abbesse de Fontevrault.

NOUS avons parlé ailleurs (*a*) de l'extrême douleur que Foulques V témoigna lorsqu'il perdit Eremberge, sa première épouse; il nous reste à faire connaître cette bonne et vertueuse princesse, objet de si touchans et si justes regrets.

Eremberge ou Eremburge, que quelques auteurs nomment Sibile, fille d'Hélie, baron de la Fléche, comte du Maine, dont nous avons parlé plus haut, naquit au Mans vers la fin du onzième siècle. Fille unique et héritière présomptive du comté du Maine, elle réunissait à tous les attraits de son sexe un caractère plein de noblesse, de douceur et l'esprit le mieux cultivé; on la citait partout comme un des meilleurs partis du royaume. Foulques-Rechin, qui depuis long-tems était en guerre avec Hélie, voulant terminer enfin tous leurs différends, lui demanda et obtint la main de cette princesse pour son fils; cette alliance procura la paix aux deux provinces, et le cœur

(*b*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. I, p. 423.

généreux et compatissant d'Eremberge devint bientôt le refuge de tous les malheureux.

Hélie de la Fléche mourut le 11 juillet 1110 et laissa le comté du Maine à son gendre; celui-ci, sollicité par sa pieuse épouse, fonda pour le repos de l'ame d'Hélie le prieuré de Saint-Martin, à deux lieues de la Fléche. Toujours animés l'un et l'autre des mêmes sentimens d'amour et de dévotion, ils fondèrent encore, le 4 septembre
de l'an 1121, et dotèrent de leurs biens communs 1121.
la belle abbaye Cistercienne du Loroux.

Cette abbaye, située dans la commune de Vernantes, arrondissement de Baugé, a beaucoup plus l'air d'une forteresse que d'un monastère (25). Il ne reste plus des constructions de Foulques V que l'église, dont une partie a été démolie depuis la révolution. Elle avait cent cinquante pieds de longueur sur trente de largeur; le grand vitrail du chœur en verre peint est très-bien conservé; on y voit le portrait du fondateur et celui de son épouse, l'un et l'autre à genoux devant une représentation de la Vierge. Cette église ne servant plus au culte, il serait à désirer que ce beau morceau, non moins intéressant sous le rapport de l'art que sous celui de l'histoire, fût placé dans la cathédrale d'Angers. La tour ou clocher est remarquable par sa construction et sa grande élévation; elle avait cinq étages, dans l'un des-

quels était une grande pièce nommée la salle des Gardes; on y logeait une garnison de deux cents hommes, qui servait à garder l'abbaye en tems de guerre. Ces hommes étaient fournis par cinq communes des environs; Gizeux, Parçay, Vernantes, Saint-Philibert et Estamples. Les revenus de l'abbaye du Loroux étaient de trente mille livres, dix-huit pour l'abbé commandataire et douze pour les religieux; les biens étaient situés dans l'Anjou, le Maine et la Touraine.

L'année qui précéda la fondation de cette abbaye, le fameux Hildebert, évêque du Mans, avait fait une dédicace très-solennelle de son église; Gilbert, archevêque de Tours, Geoffroi, archevêque de Rouen, qui avait été doyen de cette église, Marbeuf, évêque de Rennes, et Raynault, évêque d'Angers, s'étaient trouvés à cette cérémonie, ainsi que Foulques et son épouse. Les évêques, ayant consacré chacun un autel de la cathédrale, prièrent le comte et la comtesse d'offrir à Dieu une partie de leurs biens comme pour servir de dot à l'église qu'ils venaient de bénir. Foulques et Eremberge le leur promirent, et peu de tems après ils revinrent exprès d'Angers au Mans pour accomplir cette promesse. Ils se présentèrent à la cathédrale, accompagnés de tous les barons et autres seigneurs de leur cour, et donnèrent aux chanoines, par un acte authen-

tique, le droit de faire tenir tous les ans, dans la ville du Mans, une foire de trois jours, en abandonnant au chapitre les revenus qui leur appartenaient pendant ces trois jours, pour tous les droits de justice, l'homicide excepté, tant dans la ville que dans les faubourgs. Ces droits de justice étaient accordés moitié à l'évêque et moitié aux chanoines. Geoffroi, depuis surnommé le Bel, qui n'avait encore que sept ans, était présent à cette cérémonie; Foulques crut devoir lui faire ratifier cet acte; il en dicta lui-même la formule, que l'enfant répéta avec cette grâce naïve si naturelle à son âge. Alors on rapporte que le comte attendri, le prenant dans ses bras, le porta sur l'autel de Saint-Julien, et dit d'une voix émue: « Grand Saint! je t'offre mon » fils et ma terre, sois le protecteur de l'un et de » l'autre. » Il le laissa ensuite quelque tems sur l'autel, qu'il arrosa de ses larmes.

Hildebert ayant été nommé à l'archevêché de Tours, Guy d'Etampes lui succéda. Une grande discussion s'éleva, entre Foulques et le nouveau prélat, au sujet de l'investiture de l'évêché, dont le comte prétendait que le droit lui appartenait. Guy le lui contesta avec beaucoup de chaleur et de fermeté. Foulques, persuadé de la légitimité de sa cause, fit saisir tous les revenus de l'évêché, et envoya des garnisons sur toutes les terres qui

1125. en dépendaient, avec ordre d'en enlever les récoltes. Le prélat protesta, écrivit au comte, alla plusieurs fois le trouver à Angers; toutes ses démarches, toutes ses représentations furent inutiles. Mais une maladie, dont la comtesse fut subitement atteinte et qui s'annonça devoir être mortelle, ayant fait croire à cette princesse que le ciel vengeait en sa personne l'injustice de son époux, elle pria Foulques de céder au prélat. Le tendre attachement du comte pour Eremberge, et le danger où il la vit, le déterminèrent à retirer ses troupes, en donnant main-levée des biens saisis. Il fit plus; à la persuasion d'Eremberge, il porta lui-même, en présence du clergé et du peuple, sur l'autel de Saint-Julien, une somme d'argent assez considérable pour compenser la valeur des revenus de l'évêché qu'il reconnaissait avoir indûment perçus.

Pendant cette maladie, dont elle mourut, Eremberge obtint encore de son époux, par forme de testament, qu'il donnât aux religieuses de Fontevrault le droit de péage sur le pont de Chinon et le droit d'écluse sur la rivière de Vienne, qui lui appartenaient, afin qu'elles fissent tous les ans célébrer un service pour le repos de son ame.

A l'exemple de Foulques, son mari, Eremberge eut toujours beaucoup de vénération pour

Robert d'Arbrissel et pour l'abbaye de Fontevrault. Souvent elle visitait ce nouveau monastère et presque chacun de ses voyages était marqué par des dons considérables ; elle se plaisait à l'enrichir, sans se douter que sa fille Mathilde, encore enfant, en serait un jour abbesse et jouirait de ses bienfaits.

Eremberge avait eu quatre enfans, Geoffroi dit le Bel ou Plantagenet, Hélie, Mathilde et Sibile, qui tous furent mariés à des fils et filles de rois. Mathilde entrait dans sa onzième année lorsqu'elle épousa Guillaume Adelin, âgé de quatorze ans, fils de Henri Ier., roi d'Angleterre. Ce monarque, ne voulant point s'abaisser à faire hommage de son duché de Normandie au roi Louis-le-Gros, le donna en mariage à son fils. Quelques années après, Henri étant venu en France, Guillaume Adelin et sa jeune épouse voulurent l'accompagner lorsqu'il repassa en Angleterre. Mathilde s'embarqua sur le vaisseau que montait le roi; mais son époux, dans le dessein de jouir de plus de liberté, monta sur un autre bâtiment avec Richard, son frère, la comtesse du Perche, sa sœur, et une suite nombreuse de dames et de jeunes seigneurs tant Anglais que Français. Les deux navires levèrent l'ancre en même tems, aux cris de joie de toute la jeunesse qui accompagnait Guillaume. Le festin qui avait

précédé ce départ avait échauffé toutes les têtes; le vaisseau du roi voguait devant à pleines voiles, et aurait dû servir de guide à celui qui le suivait; mais le jeune prince, voulant que le sien gagnât de vîtesse celui de son père, prend la ligne la plus directe et va se briser contre un rocher presqu'à la vue du port. Bientôt le navire fait eau de toutes parts, on veut sauver le prince, on le descend dans une barque, et il allait prendre le large lorsque la comtesse du Perche, restée à la poupe, l'aperçoit et s'écrie : « Ah » mon frère ! vous m'abandonnez ! » A ces mots qui le frappent aussitôt, à la vue de sa sœur qui lui tend des bras tremblans, Guillaume oublie le danger où il va de nouveau s'exposer et fait approcher la chaloupe du bâtiment; mais elle y touche à peine que chacun s'y précipite, et dans le même instant elle est submergée avec le vaisseau. Tout périt, excepté un seul matelot, qui, s'étant toujours tenu attaché à un mât, flotta dessus toute la nuit et eut le bonheur d'être jetté par les vagues sur le rivage (*a*).

Ce naufrage eut lieu le 25 novembre 1120. Mathilde, extrêmement affligée de la mort de son époux, revint en France, passa d'abord quelques mois à Angers auprès de Foulques, son

---

(*a*) Guill. Malmesb, L. V, *de Gestis Reg. Anglorum.*

père, de qui elle obtint, à force de sollicitations et de prières, la permission de se retirer à l'abbaye de Fontevrault. Elle n'avait encore que quatorze ans, et, si l'on en croit un historien contemporain, son mariage n'avait pas été consommé (*a*). Son père la dota richement, et son neveu, Henri II, roi d'Angleterre, fit aussi, dans la suite, en sa faveur, de grandes largesses à cet ordre, dont elle fut nommée abbesse, après la mort de Pétronille de Chemillé, qui la première avait été revêtue de cette dignité.

N.-B. Il ne faut pas confondre cette Mathilde d'Anjou avec Mathilde d'Angleterre dont il est parlé dans les Chap. suivans.

(*a*) Guill. Tyrius, L. XIV, *Belli Sacri*, C. I.

CHAPITRE XXXII.

Geoffroi IV *surnommé le Bel ou Plantagenet, Comte d'Anjou. — Négociation de l'Abbé Suger. — Lettre d'Hildebert à Geoffroi. — Rencontre d'un charbonnier dans la forêt de Loches. — Famine.*

AVANT de partir pour son dernier voyage de Jérusalem (*a*), Foulques V avait fait cession de ses comtés d'Anjou et du Maine à Geoffroi, son fils, surnommé le Bel et Plantagenet, parce qu'il portait ordinairement un rameau de cet arbuste en guise de panache. En sa qualité d'époux de Mathilde, fille et unique héritière du roi Henri Ier., Geoffroi devait prétendre à la couronne d'Angleterre; mais ce monarque fut à peine descendu dans la tombe qu'Etienne, son neveu, s'empara du trône au préjudice de l'héritière légitime. Cette usurpation causa une guerre sanglante entre Etienne et Geoffroi; ce dernier fut réduit à borner ses prétentions au duché de Normandie, et lorsqu'il

(*a*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., Tome I, p. 251-257.

voulut en prendre possession, il eut encore à combattre les principaux vassaux de cette province, qui avaient élu le comte de Blois pour leur duc. Plusieurs barons d'Anjou s'étaient aussi révoltés contre lui, et notamment ceux de Doué et de Blaison; il marcha contre eux, les soumit et fit démolir leurs châteaux. Enfin, après huit ans de guerre, devenu, par le succès de ses armes, paisible possesseur de la Normandie, il se croisa 1147.
et accompagna Louis VII dit le Jeune à la Terre-Sainte.

La discorde s'étant mise parmi les seigneurs qui avaient suivi le monarque, plusieurs partirent de la Palestine avant lui; le comte d'Anjou fut de ce nombre. A son retour en France il trouva le royaume en proie aux factions des grands; c'était Suger, abbé de Saint-Denis, qui gouvernait pendant l'absence du roi avec toute l'autorité d'un régent. Loin de favoriser les révoltés, le comte d'Anjou se déclara hautement pour l'abbé. Etant convenu avec lui d'une entrevue à Beaugenci, pour aviser aux moyens de rétablir la paix, sa santé ne lui permit pas de s'y rendre; il écrivit à Suger pour s'excuser, et par une seconde lettre lui manda que, se trouvant beaucoup mieux, il était prêt à employer sa personne et tout ce qui dépendait de lui pour le service du royaume, et même, dit-il, avec beaucoup plus

de zèle que si le roi était présent. L'attachement de ce prince à son devoir ne fut point sans récompense. Dès que Louis fut rentré dans ses
1149. états, il obtint de lui l'investiture de la Normandie pour son fils Henri, depuis roi d'Angleterre. Il est vrai que bientôt après ils se brouillèrent à l'occasion de Girault de Berlay, que *le* comte avait dépouillé de son château de Montreuil-Bellay (*a*). Comme il était sur le point d'en venir à une guerre déclarée, Suger se mit sagement entre les deux partis pour les réconcilier. Il s'adressa d'abord au roi par une lettre (*b*) où il le prie de ne point entreprendre précipitamment la guerre contre un vassal puissant, dont il vient d'augmenter les forces en l'investissant du duché de Normandie. Il insiste principalement sur la nécessité de prendre avant d'agir l'avis des grands du royaume. « Car je crains, dit-il, que » vous ne succombiez dans cette entreprise, si » vous vous y portez de vous-même et sans » prendre conseil. Ainsi, quoique vous ayez déjà » convoqué vos hommes pour cette expédition, » je prendrai la liberté de vous dire qu'il est » à propos que vous suspendiez les hostilités jus» qu'à ce que vous ayez délibéré avec vos vas-

(*a*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. I, p. 258.
(*b*) *Epist*, 150.

» saux, je veux dire les prélats et les grands; en
» ce cas vous pourrez tout attendre d'eux; car
» je ne doute point que la fidélité qu'ils doivent
» au royaume et à votre couronne ne les porte
» à contribuer de toutes leurs forces au succès
» d'une guerre qu'ils auront concertée unanime-
» ment avec vous. » Cette lettre est remarquable, parce qu'elle prouve qu'à l'époque où elle fut écrite les vassaux du roi ne se croyaient obligés de l'aider que dans les guerres pour lesquelles ils avaient donné leur avis.

Suger écrivit pareillement au comte d'Anjou et à l'impératrice Mathilde, son épouse, pour les exhorter à satisfaire le roi. Il leur rappelle les marques d'estime et d'amitié que le roi Henri, père de Mathilde, lui donnait en toute occasion:
« Jusques-là, dit-il, que ce prince ne dédaignait
» pas, tout puissant qu'il était, de venir au-
» devant de nous, et de nous communiquer, par
» préférence aux siens, lorsqu'il était en guerre
» avec la France, ses vues pour le rétablissement
» de la paix. D'où il est arrivé que souvent nous
» l'avons fait désister, par notre conseil et avec
» le secours divin, de plusieurs guerres où
» l'avaient engagé des esprits brouillons qui fai-
» saient tous leurs efforts pour les alimenter. Je
» ne me souviens pas même, j'ose le dire, que
» durant l'espace de vingt ans il ait fait aucune

» paix avec le roi que nous n'y ayions concouru
» par nos soins, comme ayant l'avantage de
» posséder également la confiance des deux mo-
» narques. C'est donc le souvenir des bontés du
» grand prince Henri qui me porte à vous con-
» seiller de travailler sérieusement à calmer l'es-
» prit du roi, tandis qu'il en est tems et qu'il
» n'a pas encore pris d'engagement avec vos
» ennemis. Considérez que rien ne vous est plus
» nécessaire que la paix dans les circonstances
» où vous vous trouvez, car si le royaume d'An-
» gleterre, qui ne peut vous manquer, venait à
» vous échoir en tems de guerre, toutes les
» richesses que le trésor royal renferme, au lieu
» de tourner à votre profit, deviendraient la
» proie d'avides ravisseurs ou la paye des troupes
» que vous seriez obligé de solder (*a*). »

Le comte répondit à Suger pour le remercier des soins qu'il s'était donnés pour travailler à sa réconciliation avec le roi; mais il l'avertit que l'armée du monarque étant en marche pour venir à lui, il ne pouvait se dispenser de se mettre sur la défensive; ajoutant, au surplus, que si le roi voulait bien suspendre les hostilités, il promettait d'en passer par tout ce que Suger et le comte de Vermandois décideraient.

(*a*) *Epist.* 153.

Suger répliqua que le comte de Vermandois s'était joint à lui et à l'évêque de Lisieux pour obtenir une trève du roi, en attendant qu'on pût parvenir à une paix générale et solide. Quoique Suger ne fasse mention d'aucune hostilité, il est certain que Louis était entré à main armée dans la Normandie; que de son côté le jeune Henri, auquel le comte d'Anjou, son père, avait donné ce duché, s'était mis en mesure pour le défendre; qu'il y eut de part et d'autre quelques châteaux assiégés, et que la guerre eût été poussée plus vivement, sans une maladie qui obligea le roi de retourner à Paris. C'est ce qu'on peut voir en détail dans nos historiens modernes. Voici cependant une circonstance qu'ils ont négligée. Girault du Bellay, du fond de la prison où Geoffroi le retenait, ayant réclamé la protection du pape, ainsi que celle du roi, les foudres de Rome furent lancées contre le comte d'Anjou. Ce prince, étant allé à Paris pour la paix, consentit bien à rendre à Girault sa terre de Montreuil; mais, par une fermeté de caractère et un sentiment d'indépendance dignes de remarque dans un siècle où tout fléchissait aveuglément devant l'autorité papale, il refusa constamment l'absolution qui lui était offerte, soutenant qu'il n'avait rien fait que de juste à l'égard de son vassal. Sur quoi l'on rapporte que Saint

Bernard, témoin de la scène, dit : « Je ne doute
» pas que cet homme ne soit bientôt puni de
» son obstination, ou par la mort, ou par quel-
» que grand malheur. » Prédiction, ajoute-
t-on, qui fut promptement accomplie, puisque
1151. le comte mourut dans la quinzaine au château
du Loir (*a*). Ce prince était né à Angers le 23
août 1113.

Geoffroi était savant pour le tems où il vivait; il étudiait les auteurs latins qui avaient traité de l'art militaire, et on le vit plusieurs fois lisant Végèce en faisant le siége de Montreuil-Bellay. Généreux, compatissant, il se communiquait facilement au peuple, auquel il plaisait par sa bonne mine. On raconte qu'étant au Mans, où il passait les fêtes de Noël avec une cour brillante, il rencontra, en entrant dans l'église Saint-Julien, un ecclésiastique dont la mise annonçait une extrême pauvreté, et lui demanda, d'un air gai : Quelles nouvelles, mon ami? Le jeune homme, sans perdre contenance, répondit qu'il en avait de très-bonnes. Et quelles? Le clerc ne vit rien de mieux à dire que ces paroles d'Isaïe, qui se rapportent à la Nativité : *Il nous est né un en-*

(*a*) Saint Bernard, qui n'aimait pas plus Henri II que Geoffroi-le-Bel, son père, disait du premier : *Il est venu du diable, il y retournera.* Jon. Brompton.

fant et il nous a été donné un fils. Il n'en fallut pas davantage pour mettre le comte en belle humeur, et, enchanté de sa réponse, il fit donner une prébende au pauvre ecclésiastique. Mais, d'un autre côté, un trait de cruauté souille la mémoire de ce prince. L'évêque de Séez étant mort, on procéda à l'élection de son successeur; malheureusement le choix du clergé tomba sur un ecclésiastique qui n'était pas agréable à Geoffroi. Les gens du comte outragèrent cruellement le nouveau prélat, et portèrent la violence jusqu'à le mutiler, ainsi que plusieurs chanoines. Les auteurs de ce crime n'ayant point été punis, il doit retomber sur celui qui eut l'indignité de le tolérer; car cette indulgence envers les coupables autorise à penser qu'ils n'avaient fait qu'exécuter les ordres de leur maître.

Les historiens ne nous apprennent point que Geoffroi eût entrepris le pélerinage de Saint-Jacques. Cependant le savant continuateur de D. Bouquet, M. Brial, de l'Institut, prouve très-bien (*a*) que c'est à ce prince qu'est adressée une lettre du fameux Hildebert, alors archevêque de Tours, dans la vue de le détourner de ce projet. On sera sans doute bien aise d'avoir une traduction de cette pièce, surtout si l'on songe

(*a*) Recueil des Historiens de France, T. XV, p. 327.

que la prose et les vers de ce vertueux prélat étaient classiques au douzième siècle. Il ne serait peut-être pas étonnant qu'au dix-neuvième quelques personnes ne la trouvassent infectée de philosophisme et même de *libéralisme;* la voici :

« Vaillant et vertueux prince, on dit que vous » avez le dessein de porter votre hommage au » tombeau du B. Jacques. Je ne puis blâmer » cette résolution ; mais quiconque a pris à tâche » de gouverner les hommes s'est engagé à rester » à son poste, et lorsqu'il le quitte, si ce n'est » pour faire des choses grandes et utiles, il est » coupable. Vous l'êtes donc, ô mon fils ! de » laisser des soins pressans pour des soins inu- » tiles ; vos devoirs, votre gouvernement, pour » des pratiques auxquelles vous n'êtes point » obligé...... Je ne reconnais point votre pru- » dente sagacité ; comment n'avez-vous pas vu » à quels dangers vous vous exposez ? En prenant » Thouars vous avez fait le duc d'Aquitaine votre » ennemi, et vous allez franchir ses frontières ! » Le souvenir des injures dure plus que celui » des bienfaits ; et que savez-vous si le fils n'a » point hérité de la haine et de la perfidie du » père ? Les ressentimens ne se transmettent-ils » pas plus souvent que les vertus ? Votre allié, » le roi d'Angleterre, désapprouve hautement » votre projet ; votre oncle, le comte d'Evreux,

» en fait autant. Il y aurait plus de démence que
» d'obstination à ne pas écouter les sages conseils
» que leur dicte l'amitié. J'ai fait un vœu, direz-
» vous peut-être, et je ne veux pas être parjure
» devant Dieu. O Prince! si vous vous êtes lié
» par un vœu, Dieu vous a enchaîné à des de-
» voirs; vous vous êtes prescrit une route, Dieu
» vous en a tracé une autre. Vous voulez rendre
» hommage aux Saints, Dieu vous ordonne de
» les imiter. Voyez si le mérite d'un pélerinage
» suffit pour vous dispenser de l'obéissance. Si
» vous le jugez ainsi, eh bien! j'y consens,
» quittez le bouclier pour la besace, déposez le
» glaive et prenez le bourdon; hâtez-vous, par-
» tez. Mais si, au contraire, et ce que personne
» n'oserait nier, vous préférez le bien de l'ad-
» ministration à une vie vagabonde, restez dans
» votre palais, répondez aux plaintes des op-
» primés, et vivez pour tous, si vous voulez que
» tous vivent pour vous. Existez tout entier pour
» la chose publique; consacrez-lui vos jours et
» vos nuits. Que l'équité dicte vos jugemens, sans
» acception des personnes; soumettez-vous à
» l'empire des lois et vos sujets à celui de la
» bonté. »

Ces conseils, dont on doit savoir gré au prudent Hildebert, étaient sans doute fort sages, mais malheureusement Geoffroi se mit peu en

peine d'en profiter. Cependant on le vit quelquefois protéger le peuple contre les vexations de ses officiers, et se prêter même assez facilement à tout ce qui pouvait les lui faire connaître. Un jour, nous dit son historien, qu'il chassait dans la forêt de Loches, il s'égara à la poursuite d'une bête fauve; séparé de ses gens et de ses chiens, il courut, emporté par l'ardeur de la chasse, jusqu'à ce qu'il fût surpris par la nuit, cherchant en vain une route qu'il ne pouvait trouver. Enfin, à la lueur des étoiles, il aperçoit un charbonnier qu'il salue avec bonté en lui demandant le chemin de Loches. Le rustre s'offre à l'indiquer, et le comte le fait monter en croupe, en lui promettant une récompense. Chemin faisant, Geoffroi interroge son compagnon de voyage sur ce qu'on dit du prince. Le paysan répond: « Quant à lui, il aime la justice et la paix; son caractère est doux et humain; mais ses officiers, surtout les prévôts des villes, sont des sangsues qui se gorgent des biens des particuliers, qu'ils usurpent en tout ou en partie, soit dans l'achat des denrées pour le prince, soit en levant des rentes sur les bleds. Ici les exactions sont exorbitantes; il en était une qui gênait les colons quand la guerre était déclarée, les prévôts tiraient les laboureurs de leurs charrues pour garder les châteaux, et ne leur accordaient leur renvoi qu'à

force d'argent. » Tels furent les griefs dont le comte d'Anjou s'instruisit d'une si singulière manière. Cependant tout en cheminant les voyageurs arrivèrent à Loches le lendemain matin. On ne peut exprimer la joie qu'éprouvèrent les habitans en revoyant leur prince qu'ils croyaient perdu et leur étonnement de ce qu'il était si grotesquement escorté. Le charbonnier, qui sans doute n'était pas moins surpris de voir tout le monde aux portes ou aux fenêtres, fit avec le comte son entrée dans la ville au bruit des acclamations du peuple.

Geoffroi mit à profit ce qu'il venait d'apprendre, et fit annoncer, par un hérault, que ses créanciers se présentassent au château. Leur nombre l'étonna beaucoup, mais il les entendit tous avec bonté en examinant leurs comptes. Les prévôts, terrassés de ce coup imprévu, s'exécutèrent eux-mêmes. Ils restituèrent leurs vols au comte, qui ordonna que ses officiers feraient serment, à l'avenir, d'acquitter toutes les dépenses faites pendant son séjour dans un lieu quelconque, ajoutant que si les deniers de recettes ne suffisaient pas, il y serait pourvu par emprunt, et ce, sous peine de confiscation et même de mort. Enfin le charbonnier, après avoir reçu une récompense de cinq cents sous, fut ennobli, c'est-à-dire, que de serf qu'il était il devint

homme libre (*a*). Cette petite historiette est peut-être le type de plusieurs autres du même genre qu'on a si heureusement mises au théâtre.

Quelques traits de bonté, de popularité, de justice, que l'on rencontre par fois dans la vie d'un prince, ne suffisent pas pour faire son éloge; aussi Geoffroi-le-Bel est-il loin de mériter l'estime de la postérité. Son règne ne fut qu'un enchaînement de calamités. Vingt ans de guerres féodales ruinèrent et dépeuplèrent ses trois belles provinces, l'Anjou, le Maine et la Normandie. Il ravagea les états de ses voisins, ceux-ci ravagèrent les siens; la culture des terres, souvent négligée et quelquefois abandonnée, amena la famine en 1146 (*b*); et ce fléau fut si terrible, si général dans cette contrée, que le pain d'avoine devint la nourriture ordinaire des plus grands seigneurs. Quelle fut donc celle du pauvre peuple?... Le souvenir en fait encore frémir d'horreur.... *Il mangea de la chair humaine* (*c*).

(*a*) *Joannes Maj. Monast.* Voir la Collection de D. Bouquet.

(*b*) La somme de bled (environ 300 liv.) se vendait 40 sols et l'avoine 16 sols. Le marc d'argent valait alors 2 liv. 6 sols 8 deniers.

(*c*) Dumoulin, Histoire de Normandie.

CHAPITRE XXXIII.

Ulger, Evêque d'Angers. — Geoffroi-le-Bel rebâtit le château de Séronne qui prend le nom de Châteauneuf. — Abbaye de Notre-Dame-du-Bois ou de la Roë.

PENDANT les douze siècles de barbarie et de ténèbres qui pesèrent sur l'europe, il y eut à diverses époques quelques lueurs de renaissance des lettres ; mais à peine paraissaient-elles qu'elles étaient étouffées et s'évanouissaient, faute d'être accueillies et propagées. C'est ainsi qu'au douzième siècle les études eurent en France un moment de prospérité sans fruit pour le siècle suivant. Louis-le-Gros, l'un des rois à qui la nation doit le plus, les protégea ; ainsi que lui, Louis-le-Jeune et Philippe-Auguste étaient lettrés. L'affranchissement successif des communes replaçait au rang d'hommes ces habitans des villes, dépositaires naturels des connaissances que leur vie sédentaire appelle à cultiver. Alors se formait cette classe nombreuse et intermédiaire qu'on nomme bour-

geoisie, la source des lumières et la pépinière des grands hommes. Les écoles des cathédrales et des abbayes reprenaient plus d'activité, le mérite et la science conduisaient aux dignités de l'église. Les comtes Ingelgériens de ce tems étaient tous amis des lettres et secondaient dans leurs états cette tendance des esprits. Baldric ou Baudry, l'un des moins mauvais poëtes de cette époque, devait à son talent son titre d'abbé de Bourgueil et bientôt il lui dut celui d'évêque. Ce furent aussi les lettres qui firent parvenir Ulger, l'un des plus érudits et des plus pieux évêques de son tems.

On croit que ce prélat naquit à Angers et fut élevé dans la cathédrale; il étudia à Paris et s'y distingua. Raynault, qui encourageait beaucoup l'école d'Angers, averti par la réputation d'Ulger, l'appela près de lui et l'établit écolâtre ou scolastique. Plus tard, Raynault passa à l'archevêché de Reims, et Ulger, réunissant tous les suffrages, lui succéda dans l'évêché d'Angers. A cette époque beaucoup de procès s'élevaient entre les monastères et les évêques pour un droit qu'on appelait *le rachat des autels ou des églises*. Voici quelle était son origine. Les monastères possédant alors un grand nombre d'églises qui leur avaient été données par les fondateurs et par les seigneurs, les évêques s'étaient réservé

une somme qui était payée à chaque mutation de vicaire. Cette pratique fut condamnée comme simoniaque dans un concile. Que fit-on ? Au lieu d'une redevance éventuelle et rare, les évêques s'avisèrent d'imposer un cens annuel. Geoffroi de Vendôme, voulant y soustraire son abbaye, dénonça Ulger au pape dans une lettre virulente. Ulger résista et lança un interdit sur les églises de son adversaire. Cette contestation, sur laquelle beaucoup d'auteurs se sont étendus trop longuement, et un terrible procès pour un moulin de l'abbaye de Fontevrault, qui fit suspendre Ulger par le pape, suffirent pour troubler toute la durée de son épiscopat.

Une multitude de Chartes attestent qu'Ulger fit un grand nombre de consécrations d'églises, de transactions, d'échanges, etc.; nous n'en parlerons pas, parce qu'elles n'offrent aucune particularité remarquable; cependant nous exceptons deux pièces (*a*) qui nous apprennent la reconstruction d'une des principales places d'Anjou au douzième siècle, et les circonstances qui l'accompagnèrent. Il n'était permis à personne de construire ni ville, ni bourg, ni château, entre Briolay et Morannes, sans la permission de l'évêque d'Angers, seigneur de ces deux

(*a*) Manuscrits de D. Housseau.

terres. Un Joscelin de Dossé saisit le moment de l'absence d'Ulger, et bâtit un fort nommé Dangée. Cité inutilement devant le tribunal épiscopal, il fut frappé d'excommunication, et la crainte des suites funestes de cette mise hors la loi le fit condescendre à toutes les prétentions de l'évêque. Il rasa sa forteresse. Le comte Geoffroi-le-Bel, inquiété incessamment par les incursions de Robert de Sablé, rebâtit le château de la petite ville de Séronne en 1131, jeta un pont en pierre sur la Sarthe et fit réparer l'enceinte de la ville. Il en résulta un grand préjudice pour le marché de Morannes, parce que le comte avait accordé, à l'exemple de Foulques-Nerra, plusieurs franchises à celui de Séronne. Le nouveau pont privait en outre l'évêque d'une partie de ses péages : la perte était évaluée à dix livres par an. Ulger lança alors un interdit sur la terre du comte ; celui-ci, effrayé, accorda en dédommagement diverses coutumes sur sa terre de Ramefort. L'évêque profita de cette occasion pour demander la tour de Châteaugontier et la Motte de Montrevault (*a*), qui lui avaient été enlevées, et elles lui furent rendues. Bientôt après il obtint le droit de jalage (*jalcagium*) sur les ponts de la Mayenne : c'était une taxe qui se

(*a*) La Tombelle dont nous avons parlé page 16.

percevait sur les vins vendus en détail. Que cet impôt appartînt au comte ou à l'évêque, jusqu'ici le peuple n'y gagnait rien ; mais Ulger lui rendit un service réel en faisant conclure, par son entremise, la paix entre Geoffroi et son turbulent voisin de Sablé. Dans ces tems de grands brigandages, les gens d'église, lorsqu'ils n'étaient pas intéressés à la guerre, tempéraient quelquefois utilement l'humeur trop belliqueuse de ceux qui portaient le casque et la cuirasse.

Une longue lettre de supplication, adressée par Ulger à Innocent II, en faveur de l'abbaye de Notre-Dame-du-Bois ou de la Roë, fondée en 1093, nous apprend qu'il aimait à protéger les opprimés. Il peint avec chaleur l'insolence des moines de Vendôme, qui vexaient indignement cette petite abbaye de chanoines réguliers, et qui, pour nous servir de son expression, l'étouffaient sous le poids de leur orgueil et de leur immense richesse. Il s'étend sur les vertus de l'abbé, impuissant, dit-il, à secourir les pauvres qui l'entourent, impuissant à repousser les riches qui l'écrasent. Il représente l'extrême misère de son église, et intercède en sa faveur avec l'accent d'une profonde sensibilité. Au milieu du mauvais goût, de l'affectation et de l'accumulation d'antithèses, on découvre dans ce morceau, l'un des plus saillans qui nous restent de ce prélat, que

dans un autre siècle il eût été éloquent, et l'on ne s'étonne pas qu'il ait été regardé comme l'un des meilleurs soutiens de l'ancienne Université d'Angers, dont il fut, en quelque sorte, le fondateur. Orderic Vital, son contemporain, dit que « sa probité et sa science le rendirent la lumière » des peuples dans la voie de la vérité. »

Ulger fit transférer le corps de Saint Aubin dans l'église de ce nom. Lui-même fut le premier évêque enterré dans celle de Saint-Maurice, où l'on voyait encore à la fin du dernier siècle, dans la nef près la porte du cloître, son épitaphe et son portrait en émail.

Le château de Séronne, que venait de rebâtir Geoffroi-le-Bel (1131), changea de nom, et fut appelé, ainsi que la ville, Châteauneuf. Cette petite ville est loin de se ressentir de la fortune qu'ont faite ses premiers maîtres; autrefois la seconde ville d'Anjou, elle mérite à peine aujourd'hui le nom de ville; sa population, en y comprenant celle de la campagne qui en dépend, ne s'élève plus qu'à douze cents ames. Cependant on y voit encore quelques restes des anciennes fortifications; la porte Tranche-Pied est très-apparente, ainsi que l'une des culées du pont bâti par Geoffroi-le-Bel, près de laquelle était une chapelle qui servait de fortin.

Il y avait à Châteauneuf une maladrerie et deux églises paroissiales; celle de Saint-André a été démolie il y a environ vingt ans. Celle qui existe conserve le nom primitif de cette ville; on la nomme Notre-Dame de Séronne. Sa construction annonce son ancienneté; le maître-autel est décoré de quatre colonnes de marbre noir qui supportent un baldaquin de bois doré.

Jean Sans-Terre donna la terre de Châteauneuf à Etienne du Perche, son petit-fils, en 1201; mais lorsque Philippe-Auguste fut maître de l'Anjou, il la donna à Guillaume des Roches; elle passa ensuite dans la maison de Craon, puis dans celle d'Albret. Elle fut érigée en baronnie en 1584. Les Saint-Offange l'ont possédée longtems, puis les marquis de Sablé. Enfin en 1789 elle fut décorée du titre de chef-lieu de district, qui fut supprimé quelques années après.

Châteauneuf est la patrie de Jacques Bouju, jurisconsulte, historien et poëte, né le 25 juillet 1515 (*a*).

(*a*) Voyez la Biographie Angevine.

CHAPITRE XXXIV.

Geoffroi-le-Bel partage ses Etats entre ses trois Fils. — Henri II, *Roi d'Angleterre, devient Comte d'Anjou.*

A SON retour de la Terre-Sainte, en 1149, Geoffroi-le-Bel avait cédé la Normandie à Henri, son fils aîné, qui presque aussitôt fut couronné à Rouen duc de cette belle province. Il lui transmit en outre, par son testament, tous les droits que Mathilde, son épouse, avait au trône d'Angleterre, et il donna le comté de Mortagne à Guillaume, son second fils; Geoffroi, le troisième, eut les comtés du Maine, de la Touraine et de l'Anjou (*a*). Mais ce dernier lot était grévé d'une réserve considérable; Henri devait jouir de ces trois comtés pendant la vie de Mathilde, et le jeune Geoffroi ne devait avoir pour apanage provisoire que les villes de Chinon et de Loudun.

(*a*) Rapin Thoiras, Hist. d'Angl. T. II, p. 171.

Geoffroi, qui, comme son père, porta le surnom de Plantagenet, n'attendit pas que Henri fût appelé à la couronne d'Angleterre pour se rendre maître de son héritage. Il se mit de suite en possession de l'Anjou, dans la crainte que son frère aîné, qui faisait éclater hautement son mécontentement de ce partage, ne s'emparât de ces trois provinces pour les retenir ensuite à raison de bienséance et par le droit du plus fort. Ces terreurs n'étaient rien moins que paniques, l'événement le prouva. Mais la difficulté était de trouver un moyen de prévenir cet accident. La guerre qui s'alluma au mois de juin, entre Henri et 1132.
Louis VII dit le Jeune, lui en fournit un moyen bien assorti à ses intérêts. Louis, qui reconnut, mais trop tard, la faute qu'il venait de faire en répudiant la reine Eléonore, était piqué de ce que le duc de Normandie l'avait épousée. Le monarque se détermina à faire la guerre à Henri, sous prétexte que ce prince s'était mis en possession de la Normandie sans lui en demander l'investiture, ni lui en rendre hommage.

Geoffroi se joignit au roi, qui avait fait entrer dans ses projets Eustache, fils d'Etienne, roi d'Angleterre, Thibault, comte de Blois, Henri, comte Palatin de Champagne, et Robert, comte du Perche. Cette ligue formidable devait attaquer

1152. le duc Henri par deux côtés; le roi de France se chargeait de pénétrer en Normandie, pendant que Geoffroi ferait la guerre dans la Touraine, le Maine et l'Anjou. Aidé des troupes Françaises et de celles des alliés, celui-ci fortifia ses châteaux de Chinon et de Loudun; il fut aussi puissamment secondé par la noblesse de ces trois provinces, qui voulait avoir son souverain particulier. Henri, à la nouvelle de cette alliance qui semblait devoir l'anéantir, choisit ses meilleures troupes et en distribua une partie dans les places et châteaux de Normandie. Ensuite, ayant abandonné la campagne au roi dont les conquêtes se bornèrent à la prise d'une bicoque, au mois de juillet il se dirigea avec ce qui lui restait de forces vers l'Anjou, où il était à craindre que Geoffroi ne fît entrer dans son parti les principaux seigneurs et les commandans des villes. En faisant diligence il y arriva au mois d'août. Geoffroi, qui ne se sentait pas assez fort pour livrer ou recevoir une bataille, se renferma dans Chinon, et Guillaume de Montsoreau, qui avait embrassé sa cause, se retira dans son château avec ses vassaux. Henri, qui savait mettre l'occasion à profit, ne leur donna pas le tems de se reconnaître; il attaqua cette place si brusquement et avec tant d'activité que les assiégés furent bientôt contraints de se rendre à discrétion. Le

duc, dont la prudence égalait le courage, voulant surtout gagner les cœurs de ses sujets, seul moyen de se les attacher sincèrement, pardonna à Guillaume de Montsoreau et aux autres rebelles, mais à condition qu'ils lui feraient hommage et s'obligeraient par serment de lui être fidèles à l'avenir. Ces succès inattendus réduisirent le comte Geoffroi à se jeter entre les bras de son frère, qui lui rendit ses bonnes grâces et son amitié (*a*).

Geoffroi, réconcilié avec Henri, s'unit à lui 1154.
pour faire la guerre à Thibault V, comte de Blois, et il fut fait prisonnier en assiégeant une des places du Vendomois. Peu de tems après, Henri parvint au trône d'Angleterre sous le nom de Henri II. On devait s'attendre qu'à son avénement il restituerait à son frère les trois provinces qui formaient sa légitime ; il n'en fit rien, il sembla même l'oublier dans sa captivité, puisque l'infortuné Geoffroi n'obtint sa liberté qu'après avoir fait au comte de Blois le sacrifice d'une des principales forteresses de la Touraine, le château de Chaumont, qui fut démoli de fond en comble. Le monarque Anglais aurait pu du moins laisser son frère jouir paisiblement de la Touraine,

(*a*) Duchêne, Chroniq. de Normandie.

1156. où il s'était retiré; mais non, l'ambitieux Henri veut tout envahir; il vient assiéger Chinon, qui fait en vain une longue et vigoureuse résistance; il s'en empare, et prend successivement toutes les autres places de cette province. Il ne restait plus à Geoffroi que la petite ville de Loudun; il la lui enlève, et le force à recevoir, pour toute indemnité, une pension de mille livres sterling et deux mille livres monnaie d'Anjou (*a*). C'est ainsi que Henri II devint comte d'Anjou, du Maine et de la Touraine.

Dépouillé de ses états par son frère, abandonné de tous ses vassaux, il semble que la Providence arrive enfin au secours du malheureux prince. Les Nantais venaient de chasser Hoël, leur comte; ils appèllent Geoffroi dans leur ville; il se rend à leurs vœux, et aussitôt ils le reconnaissent pour leur souverain. Mais il ne les gouverna qu'environ deux ans; accablé par la mauvaise fortune qui l'avait poursuivi presqu'au sortir de l'enfance, ce jeune comte mourut sans alliance dans la vingt-quatrième année de son âge.

Les historiens ne mettent point Geoffroi-Plantagenet II au rang des comtes d'Anjou, quoiqu'il l'ait été de droit depuis la mort de son

(*a*) Bouchet, Annales d'Aquitaine, p. 63.

père. Il est vrai que, par la réserve faite en faveur de Henri, Geoffroi n'avait que la nue propriété des trois provinces qui formaient sa légitime; Henri en avait la jouissance pendant la vie de Mathilde, leur mère, et cette princesse survécut à Geoffroi. Cependant le cas dont il s'agit avait été prévu, non par le testament, mais verbalement; Henri avait fait serment, entre les mains de son père, qu'aussitôt qu'il serait parvenu au trône il remettrait à Geoffroi la Touraine, le Maine et l'Anjou; mais dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, son ambition démesurée fit taire sa conscience.

CHAPITRE XXXV.

Angers au douzième siècle. — Table des Grands à la cour de Henri II, *Roi d'Angleterre et Comte d'Anjou. — Disette.*

LORSQU'EN parcourant une ville on se plaît à observer ses agrandissemens et les embellissemens qu'elle doit à la prospérité croissante de ses habitans, on devrait se reporter quelquefois aux époques remarquables de sa durée, et les comparer entr'elles, afin de juger des progrès ou des retards qu'on doit attribuer au laps du tems ou à l'empire des circonstances. Avec le secours de l'imagination on reconstruirait les vieilles masures dont il reste à peine des vestiges, ou les monumens dont l'histoire seule nous a révélé l'existence et la position. Les constructions modernes disparaîtraient, et pourvu qu'on se prêtât avec quelque complaisance à cette illusion volontaire, on pourrait, jusqu'à un certain point, se croire à *Juliomagus* chez les Romains, à *Andegavia* chez les Normands et les Danois, ou à *Angiers* (*a*) chez les comtes d'Anjou et les

(*a*) Angiers, ce nom a été en usage jusqu'au 16me. siècle.

rois d'Angleterre. En faisant ces recherches nous avons trouvé un passage curieux, à l'aide duquel nous pourrons rendre cette sorte de coup-d'œil plus facile et plus exact, du moins quant au douzième siècle, et nous représenter à peu-près quel était l'état et l'aspect d'Angers sous les Plantagenets. Ce passage est d'un auteur Anglais, Raoul de Diceto, doyen de Londres, dont les Images de l'histoire ont été recueillies et imprimées par Selden; en voici la traduction :

« La ville d'Angers a été bâtie sur une émi- 1156.
» nence par les anciens Andegaves. La grande
» vétusté de ses murailles atteste la gloire de ses
» fondateurs, et les pierres de taille dont elles
» sont formées accusent la mesquinerie des
» constructions modernes. La solide ténacité de
» leur ciment prouve également que l'art d'y
» employer le sable est entièrement perdu. La
» partie de la ville qui se prolonge au midi
» est fortifiée par la main des hommes. La na-
» ture a rendu inexpugnable celle qui regarde
» le couchant. Vers le nord et le levant s'élève
» un vaste bâtiment qui serait très-digne de
» porter le nom de palais (26), quand il n'aurait
» pas été considérablement agrandi par des
» constructions d'hôtels dues à la magnificence
» royale. Delà la vue s'étend sur le cours de la
» rivière et sur les coteaux consacrés à la culture

1156. » de la vigne. Cependant le concours des ha-
» bitans ayant augmenté, la ville a dû s'accroître
» pour renfermer toute cette population dans la
» même enceinte, et une hauteur voisine (*a*)
» a été occupée par un peuple nombreux, dont
» la prospérité nous porte à croire que les fau-
» bourgs sont plus favorisés que la ville même.
» Si l'on remonte jusqu'aux premiers tems où
» les Angevins se signalèrent par leur piété, on
» trouvera de nombreux témoignages de leur
» attachement à l'église, dans le culte d'une
» grande quantité de Saints, dont la mémoire
» et les reliques sont révérées dans l'Anjou. Il
» ne serait pas aisé de trouver ailleurs autant
» de maisons religieuses et de communautés en-
» richies par les libéralités des princes, et ins-
» tituées sous la discipline régulière.

» La Loire est un peu éloignée d'Angers.
» Pour ajouter par la commodité des eaux aux
» avantages de la position de cette ville, le noble
» fleuve de Maine coule entre les deux émi-
» nences dont nous avons parlé; ses eaux qui
» grandissent en hiver et s'enflent de telle sorte
» qu'il paraît une mer, diminuent en été et se
» rétrécissent dans un lit de gravier. Pour que
» les habitans pussent communiquer d'une rive

(*a*) Le Tertre St.-Laurent et le faubourg St.-Jacques.

» à l'autre, à l'aide de jetées de pierres et de 1156.
» terres, on est parvenu à construire sur pilotis
» des maisons et des boutiques tellement dis-
» posées et alignées sur deux rangs opposés,
» qu'elles forment au milieu d'elles un pont
» dont la plus grande partie est de bois, et sur
» lequel on pourrait se croire sur la terre ferme.
» Cette rue, très-fréquentée, est ouverte à tous les
» passans, mais inaccessible aux rayons du soleil;
» elle offre aux acheteurs tout ce qu'exige la
» commodité et toutes les superfluités que le luxe
» rend nécessaires. On n'a pas long-tems à cher-
» cher ce dont on a besoin, il suffit d'y passer
» pour trouver de quoi choisir. »

Une si pompeuse description nous porte à croire que le bon doyen de Londres avait l'imagination un peu poétique et se plaisait à revêtir de couleurs brillantes les objets les plus simples; son admiration pour Angers doit du moins nous prouver que c'était une belle ville pour son tems. La muraille dont il parle était l'enceinte construite par les Romains. Le palais était le capitole réparé par Rainfroi et auquel les comtes d'Anjou avaient ajouté de nouvelles constructions. Du reste il est permis de réduire de beaucoup l'idée avantageuse que nous donne l'auteur Anglais des richesses et des ressources de tout genre qu'offraient les boutiques de la rue des ponts,

1156. où ne pénétrait jamais le soleil (*a*). Les objets les plus remarquables étaient sans doute des cotes d'armes, des cuissarts, des brassarts, des écus, des éperons, et tout cet attirail militaire, qui, étant le privilége d'un petit nombre d'hommes, ne devait rappeler au peuple que son abaissement, l'impunité de ses oppresseurs et son impuissance à leur résister. Les objets utiles ne devaient être que quelques ustensiles grossiers, des coffres, des escabeaux, des robes et des chaperons, et, quoi qu'en dise le doyen de Londres, les superfluités du luxe n'y devaient pas être très-communes.

Pour désenchanter le tableau de Raoul de Diceto et faire apprécier la prétendue magnificence des rois d'Angleterre, comtes d'Anjou, nous allons donner une idée de la chère qu'on faisait à la cour de Henri II, fils de Geoffroi-le-Bel, en rapportant la traduction d'un fragment d'une lettre de Pierre de Blois, archidiacre de Bath.

« On sert aux clercs, dit-il, ou aux officiers » de la cour, du pain mal boulangé qu'on fait

---

(*a*) Une partie de cette rue, bâtie sur la rivière et portée sur de vieilles pièces de bois vermoulues, fut emportée par les grandes eaux de 1711; le reste a été détruit depuis 1790.

» fermenter dans du marc de bière, et qui n'est » point levé, mais lourd, plein d'ivraie et mal » cuit. Le vin est aigre ou sent le moisi; il est » trouble, gras, rance, poisseux et éventé. J'ai » vu quelquefois servir, à la table des grands, » du vin si plein de lie qu'on ne pouvait s'em- » pêcher de fermer les yeux, de grincer les » dents et de pincer les lèvres, avec d'horribles » nausées, moins pour le boire que pour l'ava- » ler. Quant à la bière qui se boit à la cour, elle » est aussi détestable que dégoûtante (*a*).

Il est vraisemblable que ce rapport est exagéré, et l'on peut soupçonner qu'il a été écrit sous l'influence de quelque passion. Pour expliquer la mauvaise humeur du vénérable Pierre de Blois, il faut croire que sa maligne étoile l'avait conduit à la cour de Henri II dans un fâcheux moment, ou, si l'on veut, qu'il était accoutumé à un régime qui le rendait difficile en vin et en bonne chère. On sait que dans ce tems-là la frugalité n'était pas la vertu des ecclésiastiques; les moines de Winchester le prouvèrent par la démarche qu'ils osèrent faire près du même prince. Ces religieux, mécontens de l'ordinaire du réfectoire, vinrent se plaindre de ce qu'on ne leur donnait que dix plats, au lieu de treize qu'on avait cou-

(*a*) *Epist.* XIV.

tume de leur servir. Le monarque, indigné, leur répondit : « On ne m'en sert que trois dans mon » palais ; malheur à votre abbé, s'il vous en ac- » corde plus que la sobriété n'en permet à votre » roi. »

Ces anecdotes prouvent seulement qu'on tournait en dérision la sage économie de Henri II ; les courtisans trouvaient qu'il était avare, parce qu'il ne leur prodiguait pas aveuglément tous les trésors de l'état ; mais l'histoire le venge de cette injuste imputation. S'il faisait des réserves sur ses revenus, c'était pour s'en servir utilement au besoin, soit dans la paix, soit dans la guerre. Ce même Raoul de Diceto, dont nous venons de
1176. parler, nous apprend que, dans une disette qui affligea l'Anjou et la Touraine, à la suite d'une très-grande sécheresse, ce prince envoya d'Angleterre de quoi nourrir chaque jour dix mille hommes, depuis le mois d'avril jusqu'à la moisson. Pendant toute sa vie, Henri conserva beaucoup d'affection pour son pays natal, comme le témoignent ce trait de générosité, les établissemens qu'il fit dans cette province, et même un des articles de son testament, par lequel il lègue cent marcs d'argent pour marier les pauvres *damizelles* d'Anjou, c'est-à-dire, les filles nobles, car alors les autres n'étaient rien.

CHAPITRE XXXVI.

Origine des Hospices. — Hôtel-Dieu d'Angers fondé par Henri II. — Le Pont des Treilles.

On ne peut se défendre d'un sentiment pénible, lorsqu'en parcourant cette multitude de chartes, de titres, de donations, qui remplissent nos archives, on voit un si grand nombre de pères de famille, qui, sous prétexte d'acheter le repos de leur ame dans l'autre monde, dépouillent sans pitié, dans celui-ci, leurs enfans d'une partie de l'héritage auquel ils avaient droit de prétendre, comme si les biens pouvaient être de quelque poids dans la balance de la justice divine, ainsi qu'ils ne le sont que trop souvent dans celle des hommes. Mais lorsque des princes, de riches célibataires, consacrent une partie de leur fortune à fonder des établissemens utiles à l'humanité, tels que des hospices, par exemple, ils s'assurent à juste titre des droits à la reconnaissance des contemporains, comme à celle de la postérité. Les malheureux qui jouissent de ces dons bénissent sans cesse les noms de leurs bienfaiteurs, et ce concert de louanges, qui s'élève

de l'asile de la douleur, ne doit-il pas être au moins aussi agréable à la Divinité que les froides psalmodies de cette foule de moines, de religieuses, etc., qui consomment d'immenses revenus sans rien produire d'utile à la société ?

L'établissement des hôpitaux dans la chrétienté remonte au quatrième siècle. C'est sous le règne de Constantin que Zoticus en fit bâtir un à Constantinople ; à-peu-près dans le même tems, Pommachius en établit un semblable sur le port de Rome, et Fabiola en fonda un autre dans l'intérieur de la même ville, sous Arcadius et Honorius. Ce sont ces trois riches particuliers, dont la générosité éternise la mémoire, qui ont donné aux nations un si bel exemple à suivre. L'empereur Justinien est, à ce qu'on croit, le premier qui les ait imités; il bâtit et dota, en 530, deux hôpitaux à Jérusalem, l'un pour les pélerins, l'autre pour les malades. En France, le premier hôpital, de fondation royale, date du même siècle ; il fut établi à Lyon par le roi Childebert et la reine son épouse.

Henri II, qui s'est distingué entre tous les princes de son tems par son zèle pour le bien public, fonda l'Hôtel-Dieu d'Angers l'an 1153. Il le fit bâtir sur un vaste emplacement situé entre la rive droite de la Maine, qui en baigne les murs, et l'église Saint-Laurent. Si l'on veut

se reporter à l'époque de cet établissement, on le trouvera digne de la munificence royale de son fondateur. Le bâtiment destiné aux malades est un vaste carré long, divisé en trois salles par deux rangs de colonnes corinthiennes qui portent de belles voûtes de forme ogive; rien n'est plus élégant et plus hardi que cette construction. La chapelle est bâtie dans le même genre, et je crois que cette architecture est une imitation de celle du chœur de l'abbaye de Saint-Serge, dont nous avons parlé dans un des Chapitres précédens. Les grandes caves bien voûtées et les greniers qui sont placés au-dessus ne sont pas moins dignes de remarque que les salles et la chapelle; on y trouve même, surtout dans les greniers, un luxe tout-à-fait déplacé. Le plan de ces greniers est aussi un grand parallélogramme, divisé en trois parties par deux rangs d'arcs à plein cintre, dont l'un est porté sur des colonnes corinthiennes accouplées, l'autre sur des piliers carrés qui remplacent depuis peu d'années les colonnes que le tems avait détériorées.

En examinant avec attention ces divers édifices et particulièrement les greniers, on aperçoit un contraste frappant entre les constructions du dedans et celles du dehors. En effet, les murs extérieurs ne sont bâtis qu'avec des pierres brutes

comme ceux des maisons les plus communes, et ils ne sont pas même revêtus d'un enduit de chaux, tandis que l'intérieur est décoré de colonnes ornées de bases attiques et de chapiteaux corinthiens, d'une belle pierre dure, calcaire, étrangère à l'Anjou. Est-il vraisemblable qu'on ait fait tant de dépense pour les greniers d'un hôpital ? Non; et ceux qui ne les ont pas vus pourront croire que dans l'origine ce bâtiment avait une autre destination, quoique tout semble prouver le contraire.

Ce contraste entre les décorations extérieures et intérieures m'a fait faire cette conjecture : ces ornemens d'architecture n'auraient-ils pas été enlevés à l'amphithéâtre, au capitole, ou à d'autres monumens romains? Les débris de corniches, de chapiteaux, l'autel antique, les fragmens de tombeaux qu'on a trouvés sous le mur de la Cité, comme nous l'avons dit Chapitre VI, sont pour la plupart d'une pierre semblable à celle de ces colonnes. Ne pourrait-on pas encore appuyer cette opinion sur la description de la ville d'Angers, que nous venons de rapporter d'après Raoul de Diceto, description faite sur les mêmes lieux trois ou quatre ans avant la fondation de l'Hôtel-Dieu? On y remarque que l'auteur parle avec admiration de la beauté des pierres de taille des constructions anciennes,

en reprochant aux Angevins la mesquinerie de leurs constructions modernes. Les colonnes que l'on voit à l'Hôtel-Dieu ont été faites sur deux modules différens ; celles des salles et de la chapelle sont beaucoup plus grandes que celles des greniers ; les premières ont pu appartenir soit à des temples, soit à l'amphithéâtre, ou à d'autres monumens. Les unes et les autres sont sans renflement, ce qui prouve que ces restes d'antiquités appartiennent au quatrième ou au cinquième siècle, commencement de la décadence de l'art.

Hiret nous a conservé la charte de fondation de l'Hôtel-Dieu par Henri II ; mais plusieurs auteurs prétendent que cette belle entreprise fut commencée par Etienne de Mathas, son sénéchal d'Anjou, et que Henri II ne fit que l'achever. Ce qu'il y a de certain c'est que ce sénéchal est au rang des principaux bienfaiteurs de cet 1184.
hôpital, et que c'est lui qui institua, en 1184, quatre prêtres pour l'administration spirituelle. Dans la même année Raoul de Beaumont, évêque d'Angers, fit la dédicace de la chapelle sous l'invocation de Saint Jean l'évangéliste.

Anciennement tous les hôpitaux étaient administrés, même pour le temporel, par des prêtres, sous l'inspection des évêques, lesquels, suivant l'esprit d'envahissement de l'église, voulurent, en divers pays, transformer en bénéfices

les fondations faites en faveur des pauvres; mais les magistrats préposés au gouvernement de la ville d'Angers s'opposèrent toujours avec beaucoup de fermeté à toutes les prétentions des évêques à ce sujet, et nos célèbres jurisconsultes, Chopin, Dupineau, Pocquet de Livonnière, qui les ont discutées dans leurs écrits, ont prouvé que l'Hôtel-Dieu d'Angers étant de fondation royale, son administration appartenait de droit à l'autorité civile, à l'exclusion de toute autre.

C'est dans cet hôpital civil et militaire, où les malades sont servis avec les soins les plus touchans par les respectables filles de Saint Vincent de Paule, que plusieurs de nos savans médecins font des cours d'instruction médicale, qui rappellent honorablement notre ancienne faculté de médecine, une des plus célèbres du royaume. C'est là aussi que Jean-François Mirault, un des hommes les plus distingués dans l'art de guérir qu'ait produits l'Anjou, victime de son zèle pour cette multitude de soldats blessés qui affluaient de toutes parts en 1814, puisa le germe de la maladie qui l'enleva trop tôt à sa patrie et à ses amis.

Henri II fit aussi bâtir près de l'Hôtel-Dieu, et pour l'usage de cet établissement, des moulins sur la Maine, à l'une des culées du pont

des Treilles, et il en posa lui-même la première pierre. On voit encore les ruines de ce pont sur lequel était autrefois la pyramide qui fut placée sur les grands ponts en 1744, époque à laquelle on a cessé de passer sur le pont des Treilles. Mais comme les plus beaux monumens que puissent laisser les princes sont les bonnes lois, nous terminerons l'histoire de Henri II en rapportant une de celles qui honorent le plus son règne. Il était d'un usage immémorial, dans le tems où il vivait, que lorsqu'un grand seigneur ne payait pas ses dettes, les créanciers faisaient saisir les biens de ses vassaux. Pour réprimer cet abus ruineux, Henri ordonna, 1°. que les biens d'un vassal ne pourraient être saisis par les créanciers de son seigneur, à moins qu'il ne se fût rendu caution de la dette; 2°. que les rentes dues par les vassaux seraient payées, non au seigneur, mais aux créanciers, jusqu'à concurrence des sommes qui leur seraient dues. Cette sage loi, qui nous paraît aujourd'hui dictée par l'équité, fut trouvée injuste par les grands et les indisposa contre le monarque; mais elle lui mérita les bénédictions et la reconnaissance de ses nombreux sujets (*a*).

(*a*) Voyez le surplus de l'hist. de Henri II, dans le 1er. V. des Rech. sur le Haut-Anjou. f. 257. 271 et 303

CHAPITRE XXXVII.

Siége d'Angers par Jean Sans-Terre.

HENRI II avait eu quatre fils ; l'aîné mourut avant lui ; Richard-Cœur-de-Lion, son second fils, lui succéda (*a*) ; celui-ci étant mort sans enfans, et Geoffroi, duc de Bretagne, troisième fils, étant mort depuis long-tems, Artur, fils unique de Geoffroi, devait hériter du trône ; mais Jean Sans-Terre, quatrième fils de Henri II, usurpa tous les droits de son neveu et se fit couronner roi d'Angleterre. Cependant Thomas de Furnes, trésorier de Richard, qui jouissait dans notre contrée d'une très-grande autorité, détermina les Angevins à reconnaître Artur ; la Touraine et le Maine suivirent cet exemple, et bientôt tous les barons prêtèrent foi et hommage à leur nouveau souverain. Instruit de ces faits, Jean passa en France avec une armée pour soumettre les provinces sur lesquelles il avait des prétentions ; il arriva à Beaufort avec la reine mère, Eléonor, et mit le siége devant

(*a*) Voyez l'Hist. de Richard, Rech. Hist. sur le Haut-Anjou, T. I, p. 312.

Angers. On va peut-être trouver singulier de voir le Corneille de l'Angleterre, Shakspear, cité au milieu des Chroniques Angevines; mais ce n'est point comme autorité historique que sera encadré ici un tableau de ce grand peintre du cœur humain. Il entre surtout dans le plan de ces Recherches d'amuser le lecteur, en répandant de la variété sur les matières qui en sont l'objet.

La vie et la mort du roi Jean est, selon l'usage des tragiques romantiques, une pièce où l'unité n'est limitée, ni par les tems, ni par les lieux. Le premier acte se passe en Angleterre, le second à Angers. L'auteur, usant du privilége des poëtes, amène également au pied des murs de cette ville Philippe-Auguste et Louis son fils avec une armée pour défendre les droits d'Artur. Il place les habitans dans une alternative assez embarrassante. Deux souverains, qui se prétendent légitimes, se disputent leur ville; il faut se prononcer pour l'un d'eux. Les Angevins d'aujourd'hui seront curieux de savoir quel langage Shakspear prête à leurs ancêtres devant ces puissans compétiteurs. Quelques lecteurs y verront peut-être un apologue politique, dans lequel Angers représente les peuples et leur donne une leçon qui sera sans doute blâmée des uns et approuvée des autres.

Le théâtre représente, dans l'enfoncement, les murailles de la ville d'Angers.

PHILIPPE.

« . . . . Qu'un hérault somme les bourgeois d'Angers de paraître sur leurs remparts; écoutons-les, et qu'ils déclarent quels droits ils reconnaissent, ceux d'Artur ou ceux de Jean. (*Les trompettes sonnent.*)

Les bourgeois d'Angers paraissent sur les remparts.

UN CITOYEN.

Qui nous somme de paraître sur nos murs?

PHILIPPE.

La France au nom de l'Angleterre.

LE ROI JEAN.

L'Angleterre en son nom seul, citoyens d'Angers, mes affectionnés sujets.

PHILIPPE *l'interrompant.*

Fidèles citoyens d'Angers, sujets d'Artur, ce sont nos trompettes qui vous ont invités à ce paisible pour-parler.

LE ROI JEAN *l'interrompant.*

Oui, pour votre intérêt. — Ecoutez-nous parler le premier. . . . . Ces étendards de la France, qui sont rangés ici à la vue de votre cité, n'ont avancé sous vos murs que pour votre perte. Tous les apprêts d'un siége sanglant et tout l'appareil de ces Français sans pitié me-

nacent le front de votre ville et vos portes entr'ouvertes, et sans notre arrivée cette immobile ceinture de murailles serait déjà renversée de sa base écroulée, et ses vastes débris ouvriraient de larges brèches à la furie d'une armée acharnée sur le sein de vos paisibles foyers. Mais à notre approche, à la vue de votre légitime roi, qui, par une rapide et pénible marche, a conduit devant vos portes une armée capable de contenir vos ennemis et de conserver entiers vos murs menacés, vous le voyez, déjà les Français confondus vous demandent un pour-parler; au lieu d'énormes pierres lancées contre vos murs, ils ne vous envoient que de vaines paroles de paix, qui se perdent dans l'air comme la fumée; ils veulent séduire vos oreilles et tromper votre crédulité; ajoutez-y la foi qu'elles méritent, dignes citoyens, et ouvrez vos portes à votre roi, qui, épuisé par la fatigue de cette marche forcée, implore un asile et le repos dans le sein de votre ville.

PHILIPPE.

Quand j'aurai parlé, répondez-nous à tous deux. Voyez à ma main droite cet enfant qu'elle tient, et dont j'ai fait vœu à Dieu de défendre la cause, c'est Artur Plantagenet, le fils du frère aîné de cet Anglais et son souverain, comme de tout ce qu'il possède. C'est pour venger ses justes

droits foulés aux pieds, que, rangés en ordre de bataille, nous occupons ces vastes plaines qui environnent vos murs; nous ne sommes vos ennemis qu'autant que nous y force le devoir d'un zèle hospitalier, qui nous ordonne de relever cet enfant qu'on opprime. C'est sa cause qui nous met les armes à la main. Rendez donc de bonne grâce l'hommage légitime que vous devez à celui à qui il est dû, à ce jeune prince, et aussitôt nos armes tomberont de nos mains sans vous nuire, et n'auront plus, comme un lion emmuselé, rien de menaçant que l'aspect. Dans une retraite paisible et bénie par vous nous remporterons dans notre patrie nos épées et nos casques entiers, et le sang belliqueux dont nous venions arroser vos remparts; et nous laisserons en paix vos femmes, vos enfans et vous. — Mais si vous dédaignez follement l'offre que nous vous proposons, ce ne seront point vos vieilles murailles qui pourront vous garantir de ces assauts, quand tous ces Anglais, avec leur force et leur valeur, seraient logés dans leur enceinte. Répondez; votre ville veut-elle reconnaître en nous son souverain pour le prince au nom duquel nous réclamons son hommage? Ou bien, donnerons-nous le signal à notre fureur, et irons-nous à travers des flots de sang reprendre notre bien?

UN CITOYEN.

En deux mots, nous sommes les sujets du roi d'Angleterre, c'est pour lui et en son nom que nous tenons cette ville.

LE ROI JEAN.

Reconnaissez donc votre roi, et ouvrez-nous vos portes.

LE CITOYEN.

Nous ne le pouvons pas; mais nous prouverons notre foi de sujets à celui qui prouvera qu'il est notre roi. Jusque-là nos portes sont irrévocablement fermées contre tout l'univers.

LE ROI JEAN.

La couronne d'Angleterre que je porte n'en prouve-t-elle pas le roi? Et si cette preuve ne suffit pas, je vous produis trente mille Anglais, pleins de cœur, pour témoins, et prêts à justifier notre titre aux dépens de leur vie.

PHILIPPE.

Et nous, autant de cœurs aussi bien nés que les siens, et qui s'opposent à lui en face pour combattre sa prétention.

LE CITOYEN.

Jusqu'à ce que vous ayez décidé de vos droits entre vous, nous retenons dans nos mains notre hommage pour le réserver au meilleur droit.

LE ROI JEAN.

Que Dieu veuille donc pardonner leurs offenses à toutes les âmes qui vont, avant que la rosée du soir tombe, s'envoler vers leur éternel séjour, dans le sanglant procès qui va donner un roi à mes états !

PHILIPPE.

Par le ciel, je joins mes vœux aux tiens. Allons, chevaliers, aux armes.

LE ROI JEAN *à quelques généraux.*

Avançons plus haut dans la plaine, pour y ranger nos légions dans le meilleur ordre.

PHILIPPE *à ses officiers.*

Oui, voilà le plan..... Commandez au reste des troupes de se porter sur l'autre colline. Dieu et nos droits !

(Tous sortent.)

SCÈNE V.

Après plusieurs escarmouches, le Hérault de France s'avance devant les portes de la ville avec les trompettes. Les trompettes sonnent le pour-parler.

LE HÉRAULT FRANÇAIS.

Citoyens d'Angers, ouvrez vos portes et recevez le jeune Artur de Bretagne, qui, par le bras de la France, vient de préparer bien des larmes aux mères anglaises dont les fils sont épars sur la terre ensanglantée, aux veuves

dont les époux gisans embrassent, au lieu d'elles, la froide poussière. Déjà la victoire, achetée par un peu de sang, carresse nos étendards flottans. Les Français triomphent et sont prêts d'entrer en conquérans dans vos murs pour y proclamer Artur de Bretagne, roi d'Angleterre et le vôtre.

SCÈNE VI.

LES MÊMES.

Le Hérault Anglais, s'avançant à son tour avec les trompettes, et après le même signal :

Réjouissez-vous, habitans d'Angers; sonnez toutes vos cloches; votre roi et celui de l'Angleterre, Jean, s'avance remportant l'honneur de cette chaude et fatale journée ! L'Anglais dont vous avez vu reluire les armures brillantes, en s'éloignant de vos murs, les rapporte sous vos yeux rougies du sang de vos ennemis. Pas un panache anglais n'a perdu une seule plume sous les coups d'une épée française. Nos drapeaux reviennent portés par les mêmes mains qui les ont déployés d'abord en marchant au combat, et nos robustes soldats, comme une troupe joyeuse de chasseurs, s'avancent les mains teintes du carnage de leurs ennemis. Ouvrez vos portes aux vainqueurs.

UN CITOYEN.

Héraults, du haut de nos tours nous avons pu contempler, depuis le commencement jusqu'à la fin, l'attaque et la retraite des deux armées, et l'œil le plus perçant n'a pu distinguer aucun avantage remporté par l'une ou par l'autre. Le sang a payé le sang, les coups ont répondu aux coups, la force à la force, et le courage a repoussé le courage. L'égalité est parfaite, et nous applaudissons aux deux armées ; mais il faut que l'une l'emporte sur l'autre. Tant que la balance restera dans cet équilibre, notre ville n'est ni pour Philippe, ni pour Jean, et cependant elle est pour tous les deux.

SCÈNE VII.

Les deux Rois paraissent, chacun à la tête de son armée, devant deux portes différentes.

LE ROI JEAN *aux habitans d'Angers.*

Lequel des deux partis la ville d'Angers reconnaît-elle ?

PHILIPPE.

Répondez, citoyen ; au nom de l'Angleterre, quel est votre roi ?

LE CITOYEN.

Le roi d'Angleterre, dès que nous le connaîtrons.

PHILIPPE.

Reconnaissez-le en moi, qui soutiens ici ses droits.

LE ROI JEAN.

En moi, qui suis ici mon propre représentant, présent en personne et souverain de moi-même, d'Angers et de vous.

LE CITOYEN.

Un pouvoir plus grand que les vôtres, rois, celui de la Providence s'oppose à vos prétentions, et jusqu'à ce qu'elles cessent d'être douteuses nous tiendrons nos doutes enfermés dans nos portes impénétrables. Nous sommes les maîtres de nos craintes et de notre incertitude; nous saurons les maîtriser jusqu'à ce qu'elles soient résolues par la supériorité d'un souverain incontestable.

UN BOUFFON.

Par le ciel, ces bourgeois d'Angers se jouent de vous, rois, tranquilles sur leurs remparts, comme sur un théâtre d'où ils contemplent avidement et se montrent l'un à l'autre vos scènes sanglantes et les jeux cruels de la mort. — Rois, laissez-vous conduire par mes conseils. Imitez les rebelles de Jérusalem. Soyez amis pour un tems, et lancez tous deux sur cette ville les traits réunis de votre fureur, jusqu'à ce qu'une vaste ruine laisse ces citadins découverts et nus comme l'air de cette plaine. — Cela fait, séparez-vous, séparez vos drapeaux unis; tournez-vous front contre front et fer contre fer; alors la fortune

aura bientôt choisi l'heureux favori à qui elle veut donner la gloire de cette journée.

LE ROI JEAN.

Cet avis me plaît assez. — France, nous unirons nos forces, nous mettrons cette ville de niveau avec la plaine, et ensuite un combat décidera qui de nous deux en sera roi.

PHILIPPE.

Hé bien ! j'y consens. De quel côté attaquerez-vous ?

LE ROI JEAN.

Nous, du côté de l'orient nous lancerons la destruction sur cette ville.

PHILIPPE.

Et nous, du côté du midi.

LE CITOYEN.

Ecoutez-nous, grands rois ; arrêtez un moment, et je vais vous montrer la paix et le moyen de former une heureuse union. Gagnez cette ville sans coups ni blessures ; ne vous obstinez pas dans votre projet ; daignez m'écouter, puissans rois.

LE ROI JEAN.

Parlez avec confiance, nous sommes prêts à vous entendre.

LE CITOYEN.

Cette infante d'Espagne qui est dans votre camp, Blanche est unie par le sang à l'Angleterre ; comptez les années de Louis de France

et celles de cette aimable princesse. Si l'amour voluptueux cherche la beauté, où la trouvera-t-il plus belle que dans les traits de Blanche? Si l'amour plus noble cherche la vertu, où la trouvera-t-il plus pure que dans le cœur de Blanche ? Si l'amour ambitieux cherche l'illustre naissance, dans quelles veines coule un sang plus auguste que dans celles de Blanche? Et, comme elle, le jeune prince français est accompli en beauté, en vertu et en noblesse; ou s'il manque quelque chose à leur perfection, c'est que lui n'est pas elle, et qu'elle n'est pas lui; chacun des deux est une moitié précieuse qui n'a besoin pour devenir parfaite que d'être unie à l'autre. Cette union, rois, plus forte que toutes vos machines de guerre, forcera nos portes : à l'instant de cette alliance, vous les verrez, roulant sur leurs gonds, vous ouvrir l'entrée plus rapidement qu'elles n'auraient cédé aux efforts de tous vos sapeurs. Mais sans cet hymen, la mer en courroux n'est pas plus sourde, les lions si intrépides, les monts et les rochers si immuables, la mort, non, la mort même n'est pas si inflexible dans sa fureur homicide, que nous dans le dessein de fermer et de défendre notre cité. »

Ce projet de mariage fut effectivement réalisé, et le nom de Blanche de Castille rappelle fa-

cilement quel fut le fruit de cette union. Mais le poëte a transporté à Angers une conférence qui eut lieu entre Andely et Gaillon. Philippe, qui avait généreusement pris les armes pour la défense d'un roi légitime contre un usurpateur, ne put résister à la séduction de l'or; il abandonna le malheureux Artur. Tel fut l'exemple qu'un roi de France donna à ses sujets, de son respect pour la légitimité. « Je ne sais, a dit un » des plus célèbres orateurs de nos jours (*a*), » quelle fatalité veut que les mauvais exemples » soient tous donnés au peuple par les dépo- » sitaires du pouvoir; on pourrait dire, après » avoir lu l'histoire des divers pays, que les » plus grands conspirateurs contre les princes » sont les princes eux-mêmes. »

Nous avons parlé ailleurs de la fin tragique du jeune Artur (*b*); le jugement rendu contre Jean Sans-Terre, son assassin, eut une grande influence sur les destinées de la France, dont il accrut considérablement le territoire; mais il attira sur l'Anjou de nouveaux désastres causés par une nouvelle guerre.

(*a*) M. Bignon, *des Proscriptions*, Liv. I[er].

(*b*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. I, p. 327.

CHAPITRE XXXVIII.

Le Château de la Roche-au-Moine assiégé par Jean Sans-Terre. — Fin de la seconde Maison d'Anjou. — Armoiries des deux premières Maisons d'Anjou.

Désespéré d'avoir perdu les belles et riches provinces qu'il possédait en France, Jean Sans-Terre s'occupa pendant plusieurs années à lever en Angleterre d'énormes contributions et à préparer une expédition formidable pour se venger de Philippe-Auguste et faire annuler l'arrêt de la cour des pairs qui l'avait déclaré félon et condamné comme tel. Tout étant disposé, il partit à la tête de son armée et vint débarquer à la Rochelle. Il soumit en peu de tems une 1214.
partie du Poitou, malgré la résistance de Geoffroi de Lusignan, et pénétra bientôt sur les confins de l'Anjou. Alors Jean marcha vers Angers qu'il prit sans coup férir; Beaufort et d'autres places résistèrent plus ou moins long-tems. Le seul château de la Roche-au-Moine semblait braver toutes ses forces. Ce château, situé sur la rive droite de la Loire, à deux lieues au-dessous d'Angers, avait été récemment bâti par Guil-

1214. laume Desroches (*a*), à l'effet de contenir Payen, sénéchal d'Anjou pour Jean Sans-Terre, qui, de son château de Rochefort, placé à une lieue du premier sur l'autre rive de ce fleuve, faisait des excursions continuelles jusqu'aux portes d'Angers. Le château de la Roche-au-Moine était donc le boulevard de cette capitale, et Desroches l'avait fait fortifier en conséquence (27). Jean Sans-Terre, dont les succès doivent être plutôt attribués à ses intelligences en Anjou qu'à ses armes, avait gagné tous les seigneurs de cette province, excepté l'incorruptible Desroches, Juhel de Mayenne, Sainte-Suzanne et quelques autres. Philippe-Auguste, informé de ces événemens, envoya aussitôt des troupes en Anjou avec les ordres les plus précis de combattre l'ennemi partout où il se présenterait.

Cependant le siége durait toujours et même il fut accompagné de circonstances assez remarquables : Rigord et Guillaume Lebreton en ont recueilli plusieurs, parmi lesquelles nous n'en choisirons qu'une. Il y avait dans l'armée des assiégeans un arbalêtrier d'une haute taille, espèce de géant, qu'on nommait Enguerrand Brisemoutier ; précédé d'un soldat qui portait

---

(*a*) Voyez quel était ce Guillaume Desroches, Rech. Hist. sur le Haut-Anjou, T. I, p. 326. et 432
V. ci après p. 414

devant lui un énorme bouclier, il s'avançait 1214.
assez près de la place pour ajuster et tuer tous ceux qui venaient à se montrer sur les murs. Parmi les assiégés il se trouva un autre arbalêtrier qui s'avisa d'un singulier stratagême pour mettre fin aux bravades d'Enguerrand. Après avoir solidement lié une longue corde à une fléche harponnée, il se l'attacha autour du corps, puis l'ayant décochée sur le grand bouclier, qu'il parvint à percer d'outre en outre, il retira la corde promptement et de toutes ses forces. Par cette manœuvre le bouclier tomba avec celui qui le portait; Enguerrand, mis à découvert, fut aussitôt assailli et tué par les autres arbalêtriers de la place. Irrité de la perte d'un homme si précieux, Jean fit élever des potences devant les murs et menacer les assiégés, en jurant, *par les dents de Dieu* (a), de les y suspendre s'ils ne se rendaient pas à discrétion. Ceux-ci ne s'en émurent aucunement et ne se défendirent qu'avec plus de courage.

L'armée anglaise faisait tous les jours de nouvelles pertes; le découragement s'y mettait, et le siége durait déjà depuis trois semaines, lorsque Louis, fils de Philippe-Auguste, reçut, à une

(a) Jurement ordinaire de ce prince. Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anjou, T. I, p. 417.

1214. journée de la place, un secours de quatre mille hommes amenés par Desroches. Instruit de cette réunion, Jean leva brusquement le siége, abandonnant son camp, ses équipages, ses munitions et toutes ses machines de guerre avec une telle précipitation, que dans le premier jour de sa fuite il ne s'arrêta qu'après avoir fait au moins dix-huit milles. Louis, devenu maître de l'Anjou par la retraite des Anglais, ne songea plus qu'à reprendre leurs places dont il rasa quelques-unes, et fit demanteler Angers. Ce succès, obtenu en Anjou par Louis, eut lieu le même jour que Philippe-Auguste, en Flandres, remportait la célèbre victoire de Bouvines. Nous remarquerons que ce même jour aussi (27 juillet), deux chevaliers, des plus anciennes familles de notre province, à la tête de leurs vassaux, portaient leur bannière dans des rangs opposés; Thibaud de Mathefelon, baron de Durtal, se trouvait dans l'armée du roi d'Angleterre, et Guillaume Turpin-Crissé, dans celle du roi de France (a).

Si l'on en croit l'historien Mathieu Paris, dont la partialité pour sa nation est bien natu-

(a) Savari de Mauléon, sénéchal du Poitou, fut deux fois du côté des Français, et deux fois du côté des Anglais. (Ménage, Hist. de Sablé, p. 195.)

relle, le roi Jean, au lieu de fuir, aurait mar- 1214.
ché contre Louis; mais, prêt à en venir aux mains, s'étant aperçu des mauvaises dispositions de ses alliés, il aurait ralenti sa marche, tandis que de son côté Louis se serait aussi retiré craignant un engagement. Ce qu'il y a de certain, c'est que le siége fut levé et l'Anjou conquis par les Français. Cependant on peut reprocher à ceux-ci de n'avoir pas assez profité de leurs avantages en poursuivant l'ennemi, et Philippe-Auguste le ménagea trop en consentant à une trève de cinq années. Aux termes de cette trève, un Angevin qui avait pris les armes pour les Anglais ne pouvait rester en Anjou à moins de donner au sénéchal une caution. On nomma de part et d'autre des conservateurs de la trève, gens de guerre et gens d'église, et il fut convenu que si le roi Jean supprimait la maltôte qu'il avait imposée sur l'Anjou, Philippe en ferait autant de son côté, faute de quoi il la percevrait comme à l'ordinaire, et c'est ce qui arriva, parce que s'il est très-facile de mettre un impôt, rien n'est plus difficile que de l'ôter.

Enfin les Angevins eurent le bonheur de ne plus revoir Jean Sans-Terre, assassin de son roi et usurpateur de sa couronne : il mourut deux ans après cette trève. Ainsi finit, dans la personne de ce mauvais prince, la seconde maison

d'Anjou, qui avait eu pour chef Ingelger, si distingué par ses vertus, son mérite, et dont l'extérieur, aussi noble qu'agréable, relevait encore les brillantes qualités. Mais tout dégénère; son dernier rejeton, c'est-à-dire, le dernier de sa race qui fut revêtu de la qualité de comte d'Anjou, Jean Sans-Terre, comme nous l'apprend Roger de Hoveden, était petit, mal fait; sa figure et ses manières ignobles annonçaient la bassesse de ses inclinations; sa vie ne fut qu'un enchaînement de crimes atroces, mais sa mort fut un bienfait, qui fit renaître l'espoir dans le cœur de ses sujets.

Nous ne parlerons point de la grande charte anglaise de ce prince; on ne peut lui en faire
1216. honneur, puisqu'on sait qu'elle lui fut arrachée par la force, et que, dans la suite, il fit tout ce qui put dépendre de lui pour l'annuler. Mais nous devons faire remarquer que l'installation des comtes d'Anjou sur le trône de la Grande Bretagne est une époque fameuse dans l'histoire de l'Europe, puisque c'est du règne des Plantagenets que datent les inimitiés et les guerres qui depuis six siècles désolent la France et l'Angleterre.

On voyait autrefois dans l'église de l'abbaye de Saint-Nicolas, près Angers, sept grands portraits des comtes Ingelgériens. Voici la des-

cription que nous en a conservée Ménard; elle est curieuse, parce qu'elle sert à nous faire connaître les armoiries de la première et de la seconde maison d'Anjou. « Foulques-Nerra et Geoffroi, son fils, dit-il, sont représentés au-dessus » d'un tombeau, dans l'église de Saint-Nicolas, » ainsi que cinq autres comtes d'Anjou. Foulques » et Geoffroi sont revêtus de leurs cottes d'armes, » brassarts, cuissarts et gantelets, l'épée à la main » droite, la pointe haute, tenant à la gauche un » écu ou bouclier. Au-dessous des pieds de » Foulques on voit un lion. Ces deux comtes sont » en peinture sur le mur devant l'autel de Saint » André, sous une arcade. Le portrait de Foul- » ques a douze pieds de hauteur et celui de » Martel deux pouces de moins; les visages ont » un demi-pied de large sur un pied de haut à » prendre depuis le menton jusqu'au sommet du » front. Leur cotte d'arme, sur le haut, est de » pourpre, le reste est azur; leur écu d'azur, au » chef de gueule, à l'escarboucle d'or de huit, » ou bâtons à deux nœuds, les pointes fleurde- » lisées d'or, le point du milieu de l'escarboucle » aussi d'azur (*a*).

(*a*) Ménard, *Peplus Andegavensis*.

CHAPITRE XXXIX.

Eglises des Templiers à Angers. — Angevins élevés à la dignité de Grand-Maître du Temple. — Ruines du Château du Plessis-Macé.

Les templiers possédaient en Anjou deux belles commanderies, celle de Saulgé-l'Hôpital et celle de Besconnais d'où dépendait l'hôpital de Bouillé ; ils avaient aussi deux églises à Angers, l'une nommée le Temple, dans le faubourg Saint-Laud, transformée depuis peu, par une singularité remarquable, en une loge de francs-maçons, et l'autre la chapelle Saint-Blaise, près la Porte-Neuve. Ces églises ne méritent aucune attention sous le rapport de l'art, mais elles nous rappellent plusieurs souvenirs honorables pour l'Anjou, et cela suffit pour que nous les placions au rang des monumens historiques de cette province.

On sait que les templiers furent établis, au commencement du douzième siècle, pour la conservation des lieux Saints, par quelques gentilshommes, du nombre de ceux qui avaient

suivi Godefroi de Bouillon en Palestine. Dès son origine cet ordre était militaire, puisqu'aux trois vœux ordinaires des religieux les chevaliers du temple en ajoutaient un quatrième, par lequel ils s'engageaient à porter constamment les armes contre les infidèles. Leur étendard, moitié noir et moitié blanc, s'appelait le Beauceant. Comme marque distinctive de leur milice religieuse, ces chevaliers portaient un manteau blanc, sur lequel était une croix d'étoffe rouge, semblable à celle des croisés français.

L'ordre des templiers n'a duré que depuis 1118 jusqu'à 1312; dans cette période de cent quatre-vingt-quatorze ans, il a été gouverné par vingt-deux grands maîtres, et sur ce nombre l'Anjou peut s'honorer de lui en avoir donné deux. Le premier fut Robert, fils de Renaud, sire de Craon, surnommé le Bourguignon, comme son aïeul paternel Robert. Il était cadet de plusieurs frères, et était allé s'établir en Aquitaine, où le comte d'Angoulême l'avait fiancé avec la fille et l'unique héritière de Jourdain de Chabannes. Mais Aymard de la Rochefoucault réclamant cet héritage, Guillaume IX, duc d'Aquitaine, l'en mit en possession par la voie des armes. Le duc étant mort, Robert reprit les deux terres sur Aymard. Cependant, le mariage n'étant pas encore accompli, il céda sa fiancée avec la dot

à Guillaume de Mastas, et passa à la Terre-Sainte, où il entra dans l'ordre des templiers.

Robert se distingua bientôt par sa valeur et ses talens militaires dans un institut dont tous les membres étaient continuellement en armes, soit pour défendre les lieux Saints confiés à leur garde, soit pour protéger l'arrivée et le départ des pélerins, qui venaient à Jérusalem de tous les lieux de la chrétienté. La haute réputation de sa piété et de sa bravoure lui méritèrent, en 1136, l'honneur d'être nommé grand-Maître du temple, après la mort de Hugues de Pains, qui le premier avait été élevé à cette dignité. Cet ordre, qui dans la suite devint si riche, était encore tellement pauvre que les chevaliers n'avaient qu'un seul cheval pour deux.

Asouard, gouverneur d'Alep, ravageait alors la Palestine. Robert est à peine élu que, rassemblant ses chevaliers, il tombe à l'improviste sur les infidèles, les bat et les met en fuite; mais, au lieu de les poursuivre, les chevaliers pillent les bagages des vaincus. Asouard, qui s'en aperçoit, revient à la charge et tue un grand nombre de templiers. L'an 1140 Robert se trouva au combat de Técué, où les Chrétiens furent battus par les Turcs et dans lequel un des plus vaillans chevaliers du temple, Eudes de Montfaucon, fut tué.

Guillaume de Tyr atteste que Robert ne fut pas moins illustre par sa bravoure et la pureté de ses mœurs que par l'éclat de sa naissance. On ne sait point précisément l'époque de sa mort, qui cependant dut avoir lieu entre 1143 et 1147. Ce ne fut que sous son magistère, suivant un manuscrit de la reine de Suède, que les chevaliers du temple commencèrent à porter la croix d'étoffe rouge sur la poitrine.

Le second grand-maître que l'Anjou ait donné aux templiers est Philippe du Plessis (Plessiez), de l'une des plus illustres et des plus anciennes familles de cette province. On ne connaît point d'une manière certaine la date de son élection, mais, si l'on en croit Ducange, il était en 1201 revêtu de cette dignité. A cette époque l'ordre était parvenu à une grande puisssance; il possédait dans presque toute l'étendue de la chrétienté des biens immenses, qui dans la suite furent la cause de sa destruction. L'an 1202, Philippe du Plessis, pour obliger le roi d'Arménie à restituer aux templiers le fort de Gaston, situé dans la principauté d'Antioche, dont il s'était emparé l'année précédente, fit déployer le Beaucéant et se mit à la tête de ses chevaliers. Le résultat de cette expédition fut une suspension d'armes entre le monarque et les templiers. Philippe du Plessis mourut l'an

1217; il était le treizième grand-maître de l'ordre (*a*).

1217. Le souvenir de ce grand-maître du temple se rattache aux plus belles ruines que l'on trouve en Anjou, à celles du château du Plessis-Macé que l'on voit entre Angers et le Lion. Ce nom de Plessis, qui, en vieux langage, signifie maison de plaisance, est très-commun dans cette province; mais, parmi les divers châteaux auxquels on l'a donné, il n'y en a point dont l'ancienneté et la magnificence puissent être comparées à celles du Plessis-Macé. Ce château, qui appartient actuellement à M. le comte de Serrant, est abandonné depuis environ un siècle; il était précédemment dans l'illustre maison du Bellay, dans laquelle on croit qu'il était entré par alliance avec la famille du Plessis, éteinte il y a long-tems.

L'enceinte de ce château, formée d'une épaisse muraille flanquée de tours de distance en distance, existe encore presque en entier; le fossé circulaire qui l'environne est rempli de grands arbres qui annoncent que des siècles se sont écoulés depuis qu'il a cessé de servir à la défense de cette forteresse. Le donjon en est la partie la plus remarquable et la mieux conser-

---

(*a*) Art de vérifier les dates, T. I, p. 514.

vée; sa forme est carrée; des tourelles, placées sur les angles et un pavillon qui occupe le milieu de la face principale, s'élèvent au-dessus des créneaux et des machicoulis, et lui donnent une forme pyramidale qui produit un bon effet. Une jolie chapelle moins ancienne que ce donjon, des restes considérables de divers bâtimens, qui tous étaient construits en tuf blanc, les murs du parc qui renferment une vaste étendue de terrain, tout enfin annonce la richesse et la puissance des anciens seigneurs du Plessis-Macé.

Ces ruines, qui exercent souvent les crayons des étrangers, doivent plaire aux amateurs du genre romantique; elles rappellent à la mémoire ces héros des croisades, parmi lesquels on vit briller au premier rang plusieurs de nos compatriotes. Dans leur silencieuse solitude il semble qu'elles mettent en regard le passé et le présent, les plaines arides et brûlantes de la Palestine, où tant de chevaliers Angevins perdirent glorieusement la vie, avec les frais et fertiles bocages de l'Anjou, qui les avaient vus naître; après six siècles elles entendent peut-être encore répéter les noms et raconter les actions de ceux qui les habitèrent. Ces hauts faits, long-tems ignorés du vulgaire, sont aujourd'hui discutés, appréciés dans les plus modestes demeures comme dans

les châteaux qui furent les berceaux de ces preux, et la plupart de ces nobles donjons sont maintenant habités, non par les descendans de ceux qui les firent élever, mais par ceux de ces malheureux Colliberts qui n'apercevaient qu'en tremblant les hautes tourelles de ces redoutables manoirs. Ainsi, dans le cercle immense de l'éternité, les générations se succèdent comme les idées qui gouvernent les hommes; hier le christianisme et les barbares renversaient l'empire romain et plaçaient sur ses débris la république féodale; aujourd'hui l'imprimerie détruit la féodalité et l'arbitraire, et met le régime constitutionnel à sa place.

CHAPITRE XL.

L'Eglise cathédrale d'Angers sous l'invocation de Saint Maurice. — Son origine. — Son accroissement. — Ses Clochers.

Si l'on voulait en croire Bourdigné dans ses Annales, ce serait Pepin qui aurait ordonné et même commencé l'église de Saint-Maurice, cathédrale d'Angers, et Charlemagne, son fils, l'aurait achevée; mais il n'appuie son opinion d'aucun témoignage historique. On sait seulement, par des actes authentiques, qui étaient encore dans le trésor du chapitre en 1790, que ces princes étaient au rang des premiers bienfaiteurs de cette église.

Dans une contestation fameuse qui s'éleva, sur la fin du seizième siècle, entre Miron, évêque d'Angers, et les chanoines de la cathédrale, le prélat prétendit que l'église de Saint-Pierre était l'église-mère, l'ancienne cathédrale, et il voulut y transférer son siége. Claude Menard, que nous avons déjà cité plusieurs fois, appuya de tout son savoir les prétentions de l'évêque, et voulut prouver, par

un mémoire imprimé, que l'église de Saint-Maurice n'avait été le siége de nos évêques que vers l'an 900, et que les églises de Saint-Pierre, Saint-Aubin et Saint-Maurille l'avaient été successivement jusqu'à cette époque; ce qui est d'autant plus invraisemblable, que ces trois églises étaient hors les murs. Mais les chanoines, qui conservaient une foule de chartes de nos rois, en produisirent une de Charles-le-Chauve, datée de la quatrième année de son règne, dans laquelle l'église Saint-Maurice est appelée l'église-mère. Ainsi il est prouvé, autant qu'on peut raisonnablement l'exiger, que le siége de nos évêques a toujours été où nous voyons l'église Saint-Maurice; mais il est possible, comme beaucoup d'auteurs le prétendent et comme nous l'avons dit plus haut, que l'église primitive qui était en cet endroit ait été d'abord dédiée à la Vierge, encore aujourd'hui sa première patronne.

Quoi qu'il en soit, il ne reste plus aucune trace de l'ancienne cathédrale; elle était dans une ruine totale à la fin du dixième siècle, à cause des incendies qu'elle avait éprouvés pendant les différentes invasions des Normands. Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, avec le secours de son père, entreprit de la re-

bâtir à ses frais; mais il ne put achever que les murs de la nef, qu'il fit couvrir de grosses poutres qui soutenaient le toit. Néanmoins dans l'état où il la laissa on pouvait y célébrer l'office divin : il en fit la dédicace le 16 août de l'an 1030.

Un siècle après, sous l'épiscopat d'Ulger, un chanoine, nommé Hugues de Semblançay, fit vitrer en verre colorié toutes les fenêtres de cette nef, excepté trois. C'était alors une chose fort rare. L'abbé Suger, comme nous l'apprend le moine Guillaume, auteur de son éloge, venait de faire poser des vitres semblables à l'église de Saint-Denis et à celle de Notre-Dame de Paris; ainsi l'église d'Angers fut une des premières où l'on vit ce beau genre de décoration, quoique l'origine de cette peinture remonte au sixième siècle.

Normand de Doué, successeur immédiat d'Ulger, commença vers le milieu du douzième siècle les voûtes de la nef, qui furent achevées quelque tems après sa mort; il y dépensa huit cents livres du sien; et Raoul de Beaumont, aussi évêque d'Angers, jeta, sur la fin du même siècle, les fondemens du chœur, qu'il eut la gloire de terminer avant sa mort.

Au commencement du treizième siècle, le 1225.
chapitre, par les soins d'Etienne d'Azaire, cha-

1225. noine procureur de fabrique, fit bâtir les deux ailes ou bras de la croix. Guillaume de Beaumont, alors évêque, consentit à ce qu'on prît une partie de son palais épiscopal pour donner à l'aile gauche, qu'on appelle la chapelle des évêques, des dimensions semblables à celles de l'aile droite, à la condition qu'on y pratiquerait un escalier pour communiquer du palais à l'église; ce qui fut accordé. Ces derniers travaux et les stales du chœur furent achevés en 1240.

L'église de Saint-Maurice, qui n'a qu'une nef, a, par son plan, la forme d'une croix latine; sa longueur depuis la porte principale jusqu'au fond du chœur est de deux cent quatre-vingts pieds et sa largeur de cinquante pieds et demi. Cette nef est une des plus larges qu'il y ait en France; les deux ailes ont chacune quarante-six pieds six pouces de longueur sur autant de largeur; elles sont éclairées dans les pignons par de grandes roses d'une élégante construction et vitrées en verre de couleur. Des faisceaux de colonnes adossés aux murs supportent de belles voûtes de forme ogive, avec des nervures sur les arrêtes; leur hauteur est de quatre-vingts pieds (28). On doit remarquer que ces voûtes n'ont pour appui que les murs; il n'y a au-dehors, malgré la grande largeur

de la nef, aucun de ces arcs-boutans qu'on voit à presque toutes les anciennes églises, et qui ressemblent à des étais qui soutiennent un bâtiment prêt à tomber en ruine. Les architectes qui se sont succédés pendant cinq siècles ont eu le bon esprit de suivre les plans du premier, en sorte que ce monument, qu'on doit considérer comme appartenant au treizième siècle, a l'air d'être l'ouvrage d'un seul artiste. Il y a sans doute beaucoup d'églises plus grandes et plus belles que celle de Saint-Maurice, mais il y en a très-peu qui présentent un ensemble plus satisfaisant. 1225.

Les premiers clochers étaient en charpente; le chapitre les fit remplacer par deux belles flèches en pierre, que l'on commença en 1518 et qui furent achevées en 1523; cet ouvrage coûta dix-huit mille livres. Mais en 1533 le feu prit à ces nouveaux clochers par la négligence du sacristain; celui qui est du côté de l'évêché fut considérablement endommagé, l'autre le fut moins; une partie des cloches fondit et presque toute la charpente de la nef fut brûlée.

Les chanoines s'empressèrent de réparer les ravages de cet incendie; mais, en rétablissant les deux flèches, dont celle du côté de l'évêché a deux cent six et l'autre cent quatre-vingt-quatorze pieds de hauteur, compris la croix, on

ajouta à la première des ornemens en saillie qui pourront devenir dangereux par leur chûte si on attend trop long-tems pour les supprimer. Avant cet incendie il n'y avait que les deux flèches réunies par une galerie. François de Châteaubriant, doyen de la cathédrale, fit bâtir à ses frais la tour du milieu par Jean de Lépine, habile architecte, élève de Philibert Delorme, et tout ce bel ouvrage fut achevé en 1540, comme on le voit par l'inscription placée dans la frise du grand entablement. Ces trois clochers n'ont pour base que le mur du pignon de l'église dans lequel est placée la porte principale ornée d'une *imagerie*. Mais, à divers points d'élévation, ce mur a des encorbellemens qui servent à l'élargir, et c'est sur ces porte-à-faux que s'élève très-élégamment, et en dépit de toutes les règles de l'art, ce frontispice décoré de huit figures colossales qu'on nomme vulgairement Saint-Maurice et ses compagnons. Une de ces statues porte sur son bouclier les armoiries des comtes Ingelgériens, qui étaient devenues celles de la cathédrale.

La tour du milieu, beaucoup moins élevée que les flèches, contenait autrefois deux belles cloches; la plus grosse, qu'on appelait Guillaume, du nom de Guillaume de Ruzé, évêque d'Angers, qui l'avait donnée en 1572, avait vingt-un

pieds de circonférence par le bas et sept pieds six pouces de hauteur; elle pesait vingt-cinq milliers; l'autre, nommée Innocente, donnée par le chapitre en 1609, pesait quinze milliers. Ces cloches et plusieurs autres ont été détruites en 1793. C'est dans cette tour qu'est placée l'horloge, dont le carillon, qui précède les heures et les demi-heures, fait entendre l'air de la prose de la Vierge : *Inviolata, integra*, etc.

Il y avait au-devant de la porte principale un grand vestibule, bâti en 1336 aux frais de Foulques de Mathefelon, évêque d'Angers; il était couvert de belles voûtes en ogive portées par deux colonnes très-sveltes, et régnait dans toute la largeur de l'église. C'était là que se plaçaient anciennement les catéchumènes et les pénitens publics; ce vestibule, qui depuis long-tems menaçait ruine, a été démoli en 1794.

Dans les anciennes églises, le sanctuaire était fermé et caché à la vue des fidèles par une espèce de tribune qu'on appelait *Ambon*, du haut de laquelle le diacre lisait l'épitre et l'évangile, que l'évêque expliquait ensuite au peuple. Michel Peltier, évêque d'Angers, fit démolir cette tribune en 1699, et on la transporta, ainsi que les stales, au fond du sanctuaire, qui ne fut plus fermé que par une grande grille de fer, au travers de laquelle on pouvait voir toutes les cérémonies du culte.

Le chapitre de la cathédrale d'Angers était composé de huit dignitaires; savoir : le doyen, le grand-archidiacre, le trésorier, le chantre, l'archidiacre d'Outre-Loire, l'archidiacre d'Outre-Maine, le maître-école, le pénitencier, et vingt-neuf chanoines. Toutes ces dignités et prébendes étaient à la collation de l'évêque, excepté le doyenné qui était électif par le chapitre : du tems des comtes d'Anjou les chanoines de Tours avaient droit de concourir à cette élection. Il y avait en outre trente-sept chapelles, dont les titulaires étaient à la présentation du chanoine en semaine et à la collation du chapitre. Il faut ajouter à ce nombre, déjà considérable, ce qu'on appelait le bas-chœur, formé de quatre corbeliers, deux sous-chantres, quatre maire-chapelains, deux diacres, deux sous-diacres, douze psalteurs, dix enfans de chœur, un organiste, deux sacristains, deux bedeaux et un suisse. Un clergé aussi nombreux devait, suivant l'esprit du tems, repandre beaucoup d'éclat sur la ville; cependant on ajouta encore à cet éclat, en permettant aux dignitaires de porter aux fêtes solennelles la soutane rouge, comme les cardinaux, et aux chanoines la soutane violette, comme les évêques.

Les rois de France, par le seul titre de leur couronne, étaient chanoines de l'église d'An-

gers; aussi voit-on, dans un des registres de cette église, une délibération, sous la date du 26 avril 1487, portant que le chapitre donnera à Charles VIII, qui était alors dans cette ville, ses distributions quotidiennes, c'est-à-dire, le pain et cinq sols par jour, et que, s'il assiste à [illegible] (de la Fête-Dieu), on [illegible] sui-

[illegible] t
[illegible],
[illegible] re
[illegible] gie
[illegible] li-
[illegible] vres
[illegible] elles
[illegible] ram-
[illegible] par
[illegible] zille,
[illegible] is XII
[illegible] rendit
[illegible] herne,

Monsieur
Mon[illegible]
Louis [illegible]
au [illegible]

(a) Regist. de la Cathéd. com[illegible] 1427.

(b) Le 7 février 1427 le chapitre [illegible] taille sur ses sujets du Plessis-Grammoire [illegible]

en lui présentant un arc garni en or; cet arc avait coûté sept livres dix sols. Presque toute cette partie ancienne de la ville qu'on nomme la Cité appartenait au chapitre, et il avait la juridiction sur deux des trois paroisses qui y étaient renfermées, Saint-Maurice et Saint-Evroul.

Plusieurs souverains et divers particuliers s'étaient plu à enrichir et à décorer cette cathédrale. Charles VII donna quatre pièces de tapisserie en soie, qui représentaient diverses histoires de l'ancien et du nouveau Testament. Le bon roi René fit présent de sept pièces de tapisserie en laine, où l'on voyait toutes les scènes de l'Apocalypse; leur hauteur était de dix-neuf pieds six pouces, et leur longueur de plus de cent pieds. Le trésor contenait un grand nombre de reliquaires d'or et d'argent, ornés de pierreries. Normand de Doué, étant archidiacre, avait donné un devant d'autel d'argent; Jean de la Vignolle, doyen en 1482, une statue de la Vierge; le chapitre, une de Saint Maurice; ces deux statues, de grandeur naturelle, étaient aussi d'argent (*a*). Simon Bordier, chanoine, donna, en 1483, une autre statue de la Vierge, en argent massif, qui lui coûta cent écus d'or;

(*a*) Arrêts célèbres pour la Prov. d'Anjou, T. II, p. 964.

on la portait autrefois processionnellement en différentes églises pendant les calamités publiques (*a*).

Le grand autel fut refait, en 1757, aux frais du chapitre, tel qu'on le voit aujourd'hui, par Antoine-Denis Gervais, architecte sculpteur et pensionnaire du roi. Il est formé de différens marbres précieux et de six colonnes corinthiennes en marbre rouge de Laval, qui supportent un baldaquin richement sculpté et doré. La décoration du chœur fut renouvelée d'après les dessins de M. Gaultier, sculpteur, né à Mayenne. Ce grand ouvrage de menuiserie, qui sert à former les stales, commencé en 1778 et achevé en 1783, est aussi orné d'un ordre corinthien en pilastres et d'un avant-corps de quatre colonnes du même ordre, surmonté d'un attique qui occupe le rond-point. Entre les pilastres on voit des tables sur lesquelles sont attachées des guirlandes de fleurs dont plusieurs sont exécutées avec beaucoup de soin, ainsi que plusieurs bas-reliefs.

Le buffet d'orgues, placé au-dessus de la porte principale, est aussi un beau morceau de menuiserie et de sculpture, quoique la plupart de ses ornemens soient réprouvés par le

---

(*a*) Regist. de la Cathéd. commençant à l'an 1427.

bon goût; mais, pour le juger, il faut se reporter au tems où il a été fait, au règne de Louis XV, époque où l'art dégénérait en France. Ce buffet, qui contient un des meilleurs orgues de l'Europe, du célèbre facteur Danville, est soutenu par quatre cariatides colossales terminées en gaîne; malheureusement elles sont posées en consoles; elles produiraient un bien meilleur effet si elles l'étaient verticalement. De l'orgue, on peut faire le tour intérieur de l'église au moyen d'une belle balustrade en fer posée sur la retraite des murs au-dessous des naissances des voûtes. Ce grand ouvrage de serrurerie, qui a coûté trente mille francs, a été fait, en 1783, aux frais d'un chanoine, M. de Pantigny.

L'église de Saint-Maurice étant bâtie sur une éminence, on voit de divers endroits ses clochers à une distance de huit à dix lieues; le voyageur qui les aperçoit pour la première fois calcule froidement combien il lui reste de chemin à faire pour arriver à la ville; mais l'Angevin qui rentre dans ses foyers après une longue absence sent battre son cœur à la vue de ces belles flèches qui s'élèvent dans les nues et semblent lui dire : voilà l'Anjou! Il éprouve un léger frémissement sur son visage, de douces larmes roulent sous ses paupières, et bientôt

les jeux de son enfance, les plaisirs de sa jeunesse, ses parens, ses amis, viennent en foule se présenter à sa mémoire. Chaque pas qu'il fait ensuite accroît cette douce émotion; l'air qu'il respire lui semble plus pur, le paysage plus riant, le sol plus fertile, que dans les provinces qu'il vient de traverser. C'est alors que ce sentiment, qu'on suce avec le lait, l'amour de la patrie, se fait sentir dans toute sa force, surtout au déclin de l'âge, et lorsqu'on a pu craindre de finir ses jours sur une terre étrangère.

CHAPITRE XLI.

Troisième Enceinte de la ville d'Angers. — Le Château. — Restes de l'ancien Palais épiscopal. — Saint Louis à Angers. — Souveraineté de l'Anjou annexée à la Couronne. — Charles Ier., tige de la troisième Maison d'Anjou. — Sentence du Comte d'Anjou cassée par Saint Louis. — Secondes Armoiries d'Anjou.

PLUSIEURS auteurs, entr'autres Polydore Virgile, ont écrit que Jean Sans-Terre, après avoir pris Angers et en avoir fait raser les fortifications, les avait ensuite fait relever; ce qui paraît faux. On voit, par la chronique d'Albéric, que Louis de France, après avoir fait lever le siége du château de la Roche-au-Moine, prit ensuite Moncontour, Beaufort et Angers, et qu'il fit démanteler ces trois places; Guillaume Lebreton dit la même chose dans sa Philippide. Ménage, qui a fait à ce sujet beaucoup de recherches, assure que la grande muraille (*a*),

(*a*) Il y a sept à huit ans qu'une partie de ce mur d'enceinte a été démoli et le fossé comblé, depuis la porte Saint-Aubin jusqu'à la Porte Cupif.

qui naguère renfermait cette ville, avait été construite par ordre de Saint Louis. Ce fait est prouvé par une quantité de pièces que l'on trouve dans les chartes de la couronne, où il est fait mention de plusieurs quittances de sommes données par ce monarque à ceux qui avaient fourni les emplacemens de ces fortifications. On fut obligé de démolir deux églises qui se trouvaient sur la ligne d'enceinte, et pour lesquelles on paya, en 1230, une indemnité à Guillaume de Beaumont, alors évêque d'Angers (*a*).

Cette troisième enceinte, commencée en 1228 et achevée en 1232, formée d'un mur très-élevé et d'un fossé de quinze à dix-huit toises de largeur sur cinq à six de profondeur, est coupée par la Maine en deux parties inégales. Celle du côté de l'orient, qui est la plus considérable, a environ onze cents toises de circuit; elle était flanquée de vingt-quatre tours rondes et percée de six portes, nommées: Toussaint, Saint-Aubin, Saint-Jean, Grandet (*b*), Saint-Michel et Cupif. L'autre partie, qui ren- 1228.

(*a*) Ménage, Hist. de Sablé, p. 363.

(*b*) Porte Grandet, vulgairement Porte Neuve; cette porte fut ouverte, en 1692, par M. Grandet, maire, pour suppléer à celle de Saint-Jean ou de Saint-Julien qu'on avait murée.

ferme le quartier qu'on appelle la Doutre, parce qu'il est de l'autre côté de la rivière (*ultrà Meduanam*), n'a qu'environ huit cents toises; elle est aussi flanquée de tours rondes au nombre de dix-neuf et percée de deux portes, l'une appelée Saint-Nicolas et l'autre Lyonnaise. Cette troisième et dernière enceinte ne touchait qu'en un seul point celle des Romains, et cela à la porte Toussaint, où l'on voit encore, comme nous l'avons dit plus haut, un reste de mur antique. De là, cette ligne était prolongée jusqu'à la rivière par un des côtés du château, qui était alors une des principales forteresses de France. Cette forteresse, bâtie sur un rocher escarpé du côté de la rivière, au-dessus de laquelle il s'élève à près de cent pieds, est défendue par dix-huit tours et un fossé creusé dans le roc, de quatre-vingt-dix pieds de largeur et de trente-trois pieds de profondeur.

Les deux extrémités de chacune des lignes fortifiées que nous venons de décrire, étaient terminées par des tours qui prenaient, de leur position, les noms de Haute-Chaîne et de Basse-Chaîne, parce qu'en ces endroits on tendait la nuit de grosses chaînes portées sur des bateaux pour défendre l'entrée de la ville par la rivière.

Anciennement les évêques d'Angers avaient leur demeure où l'on voit le château dont nous

venons de parler; il en reste encore, du côté de la rivière, un grand pan de mur, percé de sept croisées à plein cintre et terminé par des assises de pierres posées en feuilles de fougère, comme, dans d'autres édifices antérieurs à ce tems-là, on plaçait des cordons de briques. Le palais des comtes d'Anjou était au capitole. L'évêque Dodon et le comte Ingelger firent l'échange de leur habitation respective, échange également avantageux à l'un et à l'autre, parce qu'il convenait au prélat d'être plus près de son église, et au comte de pouvoir découvrir, de cette éminence sur laquelle est la forteresse, les courses des Bretons et des Normands. Chopin, dans ses Commentaires sur la coutume d'Anjou, attribue, d'après Hiret, la construction du château actuel, bâti près de l'ancien palais épiscopal, à Bertrade, veuve de Foulques-Rechin; mais on n'en peut trouver aucune preuve. L'opinion commune, appuyée sur celle de Ménard qui avait fait une étude approfondie de notre histoire, est qu'il fut commencé sous Philippe-Auguste et achevé par Louis IX.

Il y avait dans ce château une chapelle sous l'invocation de Sainte Geneviève, que Geoffroi-Martel érigea en collégiale sous le nom de Saint-Laud; Saint Louis transféra ce chapitre, en 1234, dans l'église d'un prieuré de béné-

dictins nommé Saint-Germain-hors-les-Murs, qui depuis prit celui de Saint-Laud; cette église a été démolie en 1794.

On sait que Louis VIII après avoir repris Angers sur les Anglais, en avait confié la garde à Pierre de Dreux, duc de Bretagne. Mais,
1230. quelques années après, celui-ci s'étant allié aux Anglais pour faire la guerre à la France, Louis IX, qui régnait alors, assembla une armée considérable, avec laquelle il se porta sur Angers, qui lui ouvrit sur-le-champ ses portes. De-là il entra en Bretagne, prit plusieurs places, et il aurait probablement envahi toute cette province, si le duc n'était venu se soumettre au roi et lui faire serment de fidélité. Cependant cette guerre, quoique de peu de durée, attira de grands désastres sur l'Anjou. Les Anglais, qui étaient venus au secours du duc, prirent Châteaugontier et Châteauneuf-sur-la-Sarthe (*a*).

La souveraineté de cette province, ainsi que de celles qui avaient été confisquées sur Jean Sans-Terre, était un sujet continuel de guerres entre la France et l'Angleterre. Mais le traité de paix conclu entre Louis IX et Henri III, traité tant blâmé par nos historiens parce qu'il

(*a*) Duchêne, Hist. d'Angl., Liv. XIII, p. 532.

n'était qu'un palliatif, fit enfin cesser pendant 1258.
quelque tems ces funestes divisions, et depuis lors la souveraineté immédiate de l'Anjou fut pour toujours annexée à la couronne et ne lui fut plus contestée (a).

L'Anjou n'avait point eu de comtes depuis Jean Sans-Terre. Louis IX, étant à Melun en 1246, avait donné ce comté, ainsi que celui du Maine, à Charles, son frère, comte de Provence, qui fut la tige de la troisième maison d'Anjou. Dans la suite, Charles, à la sollicitation du Pape Urbain IV, et déterminé surtout par les pressantes instances de son épouse (b), qui, comme ses sœurs, voulait être reine, entreprit la con- 1266.
quête du royaume de Sicile, dont il fut couronné roi après la victoire de Bénevent. Mais presque toute l'histoire de ce prince étant étrangère à notre province, nous n'en parlerons ici que pour faire observer que c'est de son règne que date une longue série de calamités qui pesèrent sur la France et particulièrement sur l'Anjou. Après avoir fait tomber sur l'échafaud, en sa présence, la tête du roi légitime qu'il venait de détrôner, Charles fut obligé, pour se sou-

---

(a) Duchêne, Hist. d'Angl., Liv. XIII, p. 568-570.

(b) Béatrix de Savoye ; elle avait pour sœurs les reines de France et d'Angleterre.

CHAPITRE XLII.

Sénéchaux d'Anjou au treizième siècle. — Serment des Evêques au Roi. — Libertés de l'Eglise Angevine. — Droit de Régale. — Charles II, dit le Boiteux, Comte d'Anjou. — Juifs chassés de l'Anjou. — Charles III de Valois, Comte d'Anjou. — L'Anjou érigé en Duché-Pairie.

LORSQUE Philippe-Auguste s'empara de l'Anjou après la confiscation ordonnée par le jugement de la cour des pairs, il remit le gouvernement de cette province à Guillaume Desroches, avec la qualité de Sénéchal Héréditaire (*a*). C'était un seigneur puissant qui avait servi vaillamment le roi d'Angleterre en Anjou, et qui passait pour l'un des premiers hommes de guerre de son tems. Le cartulaire de Philippe-Auguste contient un rescrit que publia cet officier en entrant en fonctions, à l'exemple des édits du préteur. Il annonce ne devoir rien toucher sur les rentes dues au roi de France, mais il devait

(*a*) Voyez à la fin de cet ouvrage le tableau chronologique des sénéchaux d'Anjou.

prélever un marc par cinquante livres d'argent que paieraient les prévôts. Aucune *coutume* ne lui appartiendrait dans les forêts royales, c'est-à-dire, qu'il n'y aurait ni le pacage, ni l'usage du bois, ni le droit de chasse. Il n'aurait rien de leur vente, non plus que des tailles qu'il plairait au roi de lever sur les Chrétiens ou les Juifs; mais il aurait le tiers sur tous les autres *services* et sur les délits. Il ne pourrait s'arroger la garde d'aucuns châteaux ou villes fortes du roi, à titre de fief ou de *coutume;* mais il devrait remettre au roi ou à ses successeurs les forts qu'il tiendrait de lui, dès qu'il en serait requis par *Lettres royaux*. Cette disposition est remarquable dans ce tems où la garde des châteaux ne se faisait point sans une redevance féodale. C'était une amélioration de ce mauvais système de défense militaire dans lequel les commandans institués héréditairement se regardaient comme propriétaires des places qu'on leur confiait, se tournaient souvent contre leurs auteurs, et, loin de les leur restituer à volonté, ne s'y renfermaient guère que pour protéger leur désobéissance. Cependant le sénéchal homme-lige du roi, et *Missus dominicus*, était héréditaire, contre l'usage des deux premières races, où les gouvernemens étaient temporaires et révocables.

On apprend par cette lettre de Desroches un autre fait curieux, c'est que les charges de judicature se vendaient dès ce tems-là, quoique plusieurs auteurs modernes assurent que leur vénalité a été introduite seulement par François Ier. D. Housseau remarque que Joinville et le testament de Philippe-Auguste contribuent avec cette pièce à démontrer le contraire. Il pense même qu'on pourrait rapporter des preuves qui feraient remonter cet usage jusqu'à la seconde race : à quelqu'époque qu'il soit né, il n'en était pas moins absurde.

Une autre pièce, de la même époque, nous donne des éclaircissemens sur les libertés de l'église angevine. C'est une lettre de Guillaume de Beaumont à ses diocésains, auxquels il apprend avoir prêté serment au roi. « Sachez » tous, etc., dit-il, que nous avons prêté à l'illustre » roi de France serment de fidélité, à l'exemple » des autres évêques du royaume. Il a reconnu » que nous ne sommes point tenus d'aller en » personne à l'armée ou dans sa gendarmerie, » ni même d'y envoyer un remplaçant. A l'oc- » casion de ce serment, il ne nous impose » aucune charge, ni à nous, ni à notre église; » mais nous resterons ainsi qu'elle dans les » libertés que nous avions sous le roi Philippe, » son père, sous les rois d'Angleterre Henri et

» Richard. Quand l'élection d'un évêque aura » été confirmée par le métropolitain, l'élu » paiera le droit de régale aux nonces du roi » qui lui apporteront ses lettres d'approbation. » Dans les quarante jours il ira lui-même auprès » du roi, s'il est dans le royaume, lui prêter » serment; car s'il laissait passer ce délai, le roi » pourrait de nouveau saisir son droit de ré- » gale. Mais il importe de savoir que si le comté » d'Anjou vient à être séparé du royaume, » l'évêque ne sera pas tenu à ce serment en- » vers le comte. »

La régale était le droit que s'étaient attribués les rois de percevoir les revenus des siéges vacans sous le prétexte de l'obligation de les garder. La Chronique de Tours nous apprend que Foulques-Rechin, après avoir chassé de son siége, par ordre de Philippe I[er]., l'archevêque Raoul, saisit son temporel au profit de la couronne. Mais rien ne prouve que ce droit ait été exercé par d'autres que les comtes d'Anjou sur les évêchés d'Angers et du Mans depuis Geoffroi-Martel, comme nous l'avons dit Chapitre XXIV, et c'est à ce titre qu'il passait aux rois de France. Quant au service militaire qui pouvait être exigé de l'évêque, cela n'a rien d'étonnant dans ces tems-là où l'on quittait souvent la crosse et la chappe pour la

bache d'armes et la cuirasse. Nous voyons dans un titre du chapitre d'Angers que, même en 1423, il fallut que le roi de Sicile exemptât les doyen, chanoines et chapelains du guet et de la garde, auxquels Pierre de Beauveau, capitaine d'Angers, les assujétissait.

En 1258 l'évêque Michel de Villoiseau mit en interdit plusieurs églises et chapelles dont le comte Charles Ier. s'était emparé en violation des priviléges de l'Eglise d'Angers. Dans son rescrit, le prélat se plaint de ce que le comte avait exigé de grandes sommes d'argent du chapitre de Saint-Maurice pour subvenir aux frais des guerres que ce prince avait à soutenir hors de l'Anjou. Le chapitre avait protesté hautement, disant que ces guerres n'étaient point entreprises *pour la défense de la patrie ou de l'Anjou*, ce qui était, disait-il, contre les libertés de l'église angevine. Enfin l'évêque menace le comte de mettre en interdit la ville d'Angers et tout le diocèse, s'il ne rend pas justice au chapitre dans un tems fixé. Les guerres que Charles préparait étaient sans doute la conquête de Naples.

Quelqu'imparfaite que fût l'idée qu'on avait alors des droits politiques, on voit que le mouvement des esprits tendait à en réclamer ou à en défendre quelques-uns. Les dixième et

onzième siècles, cet apogée de la féodalité, étaient passés sur la France et avaient porté les derniers coups à la civilisation; ils avaient flétri tout jusqu'aux faibles restes de l'ancienne population libre, et dans nos villes, ainsi que dans nos campagnes, il ne restait plus que des maîtres et des esclaves. Les croisades tirèrent la France de ce sommeil de mort. Le désordre de ces expéditions aventureuses fut profitable à ceux qui ne pouvaient que gagner à changer d'état. Les indulgences et la liberté rallièrent la foule à l'étendard de la croix. Les seigneurs endettés vendirent les affranchissemens pour les frais de la guerre. Les rois diminuèrent le nombre des serfs de leurs domaines, et les villes insurgées, sous le nom de communes, achetèrent le droit de s'administrer, de s'assembler et de se défendre. Plusieurs d'entr'elles ont leurs chartes accordées par Louis-le-Gros ou par ses successeurs; pourquoi n'en trouvons-nous pour aucune ville d'Anjou? Pourquoi Ménage, qui s'est donné tant de peine pour trouver dans de vieux parchemins les généalogies de quelques familles, n'a-t-il point cherché s'il existait quelques-uns de ces titres précieux? Cependant il y en a eu, il n'en faut pas douter; mais il ne s'agissait là que de l'histoire du peuple, et ce n'était pas ce dont on s'occupait alors.

A qui attribuerons-nous donc le bienfait de notre première émancipation ou du moins du premier essai qui l'amena plus tard ? Remontant au-delà de l'époque de Louis-le-Gros, sera-ce à Foulques-Nerra, ce prince actif, si jaloux de peupler ses états, qui bâtit tant de villes, qui remplit Beaulieu d'hommes libres, qui améliora le sort de ses colliberts ? N'avons-nous pas lieu de croire que ses successeurs l'imitèrent ? Nous savons, par une charte de Louis-le-Jeune, datée de 1141, que nos voisins, les habitans de Tours, étaient affranchis à cette époque, puisqu'ils y sont qualifiés du titre de bourgeois du roi. Mais qui établit la première commune en Anjou ? Geoffroi-le-Bel, ce prince dont une anecdote suffit pour nous peindre la popularité et la justice, était contemporain de Louis-le-Gros et ami de Suger. Henri II, qui fit tant pour les Angevins (29), est l'auteur de cette belle charte qui contint les eaux de la Loire avec une digue de franchises protégées par des intérêts. Ailleurs on arracha des concessions à Jean Sans-Terre, c'était le cas d'en faire autant en Anjou où son pouvoir était vivement contesté. Nous faudra-t-il aller jusqu'à Philippe-Auguste ? Avouons que nous n'avons rien qui puisse nous éclairer là-dessus. La compilation des priviléges d'Angers ne remonte qu'à Louis XI,

et les savans commentateurs de la Coutume d'Anjou ne nous prêtent ici aucune lumière. Mais en revanche nous savons qu'en 1289 Charles II, dit le Boîteux, roi de Naples et comte d'Anjou, chassa de cette province les malheureux Israélites, qu'on bannissait alors de toute la France ; son édit nous transmet, au lieu des motifs de cette rigueur, des injures peu dignes de la charité chrétienne. Le résultat fut de priver l'Anjou des richesses et de l'industrie de ce peuple laborieux, qui exerçait alors presque tous les arts mécaniques. Qu'y gagnaient les gouvernemens ? Ils spoliaient encore leurs victimes ; cela peut expliquer un zèle si fervent. 1289.

Charles II, cet ennemi des Juifs, maria Marguerite, sa fille, à Charles de Valois, fils puîné de Philippe-le-Hardi, roi de France, et d'Isabelle d'Arragon, et lui donna en dot les comtés d'Anjou et du Maine. Ce fut par ce mariage que l'Anjou sortit de la maison de Charles, frère de Saint Louis, après y être demeuré pendant quarante-quatre ans, et passa dans celle de Valois. Ce dernier comte d'Anjou prit le nom de Charles III. Jusqu'alors l'Anjou n'avait été qu'un simple comté, mais Philippe-le-Bel, devenu roi, l'érigea en duché-pairie (1297) en faveur de Charles III, son frère. 1290.

CHAPITRE XLIII.

L'Eglise de Baracé. — Guillaume Le Maire, Evêque d'Angers. — Son installation. — Son serment entre les mains d'Amaury de Craon. — Villevêque.

Tous les hommes, même les plus distingués par leur vertu et leur mérite, ont des défauts, et ces défauts ont quelquefois leur utilité; sans la vanité puérile d'un de nos évêques nous ignorerions peut-être aujourd'hui quelles étaient les cérémonies qu'on observait anciennement lorsqu'ils prenaient possession de leur siége. C'est à Guillaume Le Maire, très-connu du clergé angevin par ses statuts synodaux, que nous devons la transmission de ces faits. Quoique peu importans en eux-mêmes, ils ne laissent pas néanmoins d'intéresser ceux qui observent les progrès de la civilisation, et cette folie qu'ont tous les fondateurs de vouloir créer des établissemens, des usages à perpétuité, et de prétendre enchaîner à jamais l'avenir au présent.

On croit que Guillaume Le Maire naquit dans la paroisse de Baracé, arrondissement de Baugé. L'abbé Goujet, auteur de son article dans le

supplément de Moreri, dit qu'on voit encore dans cette paroisse une maison avec ses armes; je ne l'ai point trouvée, mais j'ai remarqué que l'église de Baracé était une des plus anciennes de l'Anjou; elle est bâtie à la manière des Romains; on voit à l'extérieur deux cordons en pierres posées en feuilles de fougère; les vitraux, à plein cintre, n'ont que six pouces de largeur sur trois pieds six pouces de hauteur.
Le Maire était chanoine et grand pénitencier de l'église d'Angers, lorsqu'il fut élu évêque, le 1290.
mercredi avant Pâques l'an 1290. Une irrégularité dans certaine formule obligea les chanoines de recommencer cette élection, et la fit traîner en longueur. Les détails des difficultés qui s'élevèrent à cette occasion sont consignés dans les actes de Le Maire, mais ils ne présentent pas assez d'intérêt pour être rapportés. Ce qui est le plus digne d'être remarqué, c'est son voyage d'Angers à Vincennes, lorsqu'il y alla pour prêter serment au roi. Il nous apprend, dans ses mémoires, que son équipage était composé de vingt-cinq chevaux, qu'il avait quatre cent quatre-vingts livres pour les frais de son voyage, et qu'il en rapporta très-peu; ce qui annonce une très-grande magnificence pour le tems. Il prêta serment de fidélité au roi Philippe-le-Bel, et après cette cérémonie

1290. un officier de la cour voulut exiger de lui vingt-cinq livres, dont cinq pour le roi et vingt pour les chambriers. Mais le prélat, qui savait très-bien défendre ses intérêts, s'y refusa avec beaucoup de fermeté, en prouvant par *lettres* qu'il ne devait rien.

Il revint aussitôt dans son diocèse et descendit à l'abbaye de Saint-Serge, près Angers. Après quelques jours de repos, il alla se faire sacrer dans l'église Saint-Aubin. En entrant dans cette abbaye, il était précédé du seigneur de Montjan, son vassal, pour la Terre de Brianço, qui contenait la foule à l'aide de ses hommes. Ce seigneur était tenu de faire, le même jour, l'office de portier, près des portes de l'abbaye de Saint-Aubin, de l'église Saint-Maurice et de celle du palais épiscopal, lorsque l'évêque était dans l'un de ces trois endroits.

Quand la porte de l'abbaye fut ouverte, l'évêque descendit de son palefroi, que le seigneur de Briançon prit pour lui selon l'usage. Après avoir été à l'église, où se fit le sacre en présence de cinq évêques et d'un grand nombre d'ecclésiastiques, le prélat alla se reposer dans un appartement qui avait été préparé à cet effet.

« Cependant, continue-t-il dans ses mé-
» moires, vint à nous Amauri, fils aîné de noble
» homme Maurice, seigneur de Craon et de

» Briolay, enfant de onze ans environ, accom-
» pagné du seigneur Mathieu Quatrebarbes,
» chevalier, portant la parole pour lui. Il s'of-
» frit à nous faire le service et l'office esquels
» son père est tenu à nous et à l'église d'An-
» gers à raison du fief, c'est-à-dire, à nous
» porter après notre sacre, avec ceux de nos
» vassaux qui à ce sont tenus, depuis l'église
» de Saint-Aubin jusqu'au grand autel de celle
» de Saint-Maurice, et à nous servir à boire
» comme échanson, prétendant qu'il devait
» être admis à cet office, son père étant en
» Angleterre, même avant notre élection, pour
» cause d'ambassade. Nous nous opposâmes à
» cette prétention, alléguant que ce service était
» tellement personnel qu'il ne pouvait être sup-
» porté que par le seigneur de Briolay, qu'ainsi
» ledit enfant, ne l'étant pas encore, ne pouvait
» remplir cet office, attendu surtout qu'il était
» d'un âge qui ne le lui permettait pas. »

Enfin tout étant disposé pour son entrée solennelle dans la cathédrale, Guillaume monte dans un espèce de palanquin couvert de soie et porté sur les épaules des quatre barons vassaux de l'évêché; Guy, baron de Chemillé, était à gauche en avant, Hugues de Baucey, baron de Blou, était en arrière à droite, Jean de Beaumont, baron de Gratecuisse, était en

arrière à gauche, et Thibault, seigneur de Mathefelon, occupait à droite en avant la place du baron de Briolay, malgré tout ce qu'avait pu faire le jeune Amauri de Craon pour obtenir cette faveur. Mais, sans avoir égard aux oppositions et aux protestations de l'évêque, l'enfant opiniâtre, ayant grimpé sur les épaules d'un archer, tâchait de remplir son service en touchant le palanquin. Arrivé à la porte Angevine, le cortége s'y arrêta long-tems, parce qu'elle avait été fermée par ordre du chapitre, au nom duquel un archidiacre vint faire prêter, à travers le guichet, un serment à l'évêque. Par ce serment le prélat s'obligeait à maintenir les droits et coutumes de l'église d'Angers. Cette formalité étant remplie, les barons ouvrirent la porte, et l'évêque entra après avoir encore assuré que son entrée était pacifique. Il descendit au bas du grand autel de l'église Saint-Maurice, sur lequel il célébra la messe; ensuite on lui fit des offrandes de plusieurs vases d'argent et de vermeil.

Arrivé au palais épiscopal, le baron de Graтecuisse, tenant une aiguière d'une main et un bassin de l'autre, donna à laver à l'évêque, et prit, selon la coutume, ces deux vases pour lui. Guillaume Le Maire, qui dans toute cette narration laisse percer beaucoup de vanité,

fait observer qu'il avait ordonné que ces vases d'argent fussent du poids de quatre marcs, quoique ceux de son prédécesseur ne fussent que de trois. Guy de Chemillé fit l'office de pannetier, et toutes les nappes furent pour lui. Il voulut, par une lesinerie digne de remarque dans un riche seigneur, réclamer tous les restes de pain, ce qui occasionna une grande discussion dans laquelle les gens de l'évêque l'emportèrent. Le baron de Blou apporta sur la table le premier service, et il eut quatre écuelles d'argent; Guillaume de Corcillon, chevalier, servit le reste du dîner. Le seigneur de Blou réclama aussi tous les pots et chaudières qui avaient servi aux apprêts du festin, mais ce fut en vain. Pendant le repas, le jeune Amaury recommença ses importunités pour servir à boire à l'évêque comme représentant son échanson, mais le prélat s'y refusa constamment et fit remplir cet office par ses gens. Cependant l'enfant se tint à son poste, et prit si bien son tems et ses mesures qu'aussitôt que l'évêque eut achevé de dîner il s'empara de sa coupe de vermeil, et la garda malgré tout ce que put faire et dire le prélat pour la lui ôter.

« Après le festin et les grâces, continue » Guillaume en terminant son récit, nous » donnâmes la bénédiction au peuple, nous

» entrâmes dans notre chambre et nous nous
» lavâmes les mains. Deux barons avaient dîné
» avec nous; nous fournîmes de nos fonds
» de quoi subvenir à la dépense de leur
» souper et à celle de leurs gens et che-
» vaux. Hugues, seigneur de Blou, et Jean,
» seigneur de Beaumont, ayant dîné en ville
» avec leurs gens d'armes, leur dépense monta
» à 10 liv. 14 s. 6 d. La dépense du seigneur
» de Gratecuisse, en particulier, fut de 4 liv.
» 4 s. 4 d.; celle de Guy de Chemillé fut de
» 8 liv. 7 s., et celle du seigneur de Montejan
» de 6 liv. 7 s. 8 d. (*a*). »

Nous ne savons point quand et par qui avait été établie cette cérémonie pour l'installation des évêques d'Angers; mais ce qu'il y a de certain c'est que cet usage était déjà tombé en désuétude en 1499, lorsque François de Rohan prit possession de cet évêché.

Guillaume Le Maire est un de nos plus célèbres évêques et en même tems l'un de nos plus anciens auteurs. Il avait professé le droit à Angers, et il rédigea un journal des principaux évènemens arrivés sous son épiscopat; on le trouve dans le X[e]. tome du Spicilége de D. Luc d'Acheri. Il recueillit les statuts syno-

(*a*) *Append. ad Stat. Synod. Episc. Andeg.*

daux de Nicolas Gellant, son prédécesseur; on les a avec ceux qu'il publia lui-même. On a aussi de lui un mémoire contenant ce qu'il convenait de régler au concile de Vienne, où il assista en 1311 : ce mémoire est imprimé dans Raynaldus, sans nom d'auteur. On croit que Guillaume Le Maire mourut vers la fin de 1317. C'est par erreur que les auteurs du *Gallia Christiana* mettent l'époque de sa mort en 1314, puisqu'il est prouvé qu'il prêta serment de fidélité à Philippe V dit le Long, le 19 avril 1317. La charte qui constate ce fait est d'autant plus curieuse pour nous qu'elle est de ce même Amauri de Craon, qui s'était montré si obstiné et si importun envers ce prélat le jour de son sacre; la voici :

« A tous ceux qui verront et oiront ces » présentes lettres, Amauri, sire de Craon, » ayant pouvoir et commandement de très- » excellent prince monsieur Philippe, par la » grâce de Dieu, roi de France, de recevoir » les choses qui s'en suivent, salut, en notre » seigneur. Sachez qu'en notre présence per- » sonnellement établi révérend père en Dieu, » Guillaume dit Le Maire, par la permission » divine évêque d'Angers, en la chapelle dudit » révérend père, de Villevêque, en l'an de » grâce 1317, le 19e. jour d'avril, fit audit » notre sire le roi de France absent, et à nous

» au nom de lui, serment de loyauté en la » manière qui s'ensuit. C'est à savoir l'étole » lui mise au cou en manière de croix et la » main mise sur la poitrine, les évangiles de- » vant lui mises, jura foi et loyauté audit » monsieur Philippe, roi de France, et à son » fils, roi dudit royaume après lui, et qu'il » gardera leurs corps, leurs membres et leurs » vies, leurs droits et leur honneur temporel. » Et s'ils lui demandent conseil, il le leur » donnera bon et loyal. Et si plus il y a de gé- » nérosité de ce que les autres prélats doivent » faire, il le tient pour fait. Ces choses furent » faites ledit jour (*a*). » Suivent les signatures des témoins, mais on n'y trouve point celles de Guillaume et d'Amauri.

La chapelle de Villevêque, dans laquelle se fit cette cérémonie, était celle de la maison de plaisance des évêques d'Angers, à trois lieues de cette ville, sur le Loir. Il se forma peu-à-peu, près de cette maison, qui devint bientôt un château fort, un gros bourg qui en a pris le nom. Villevêque est la patrie de Pascal du Faux Robin, historien et poëte, né le 30 mars 1538 (*b*).

(*a*) Hist. de Sablé, p. 246. Nous avons changé l'orthographe de cette pièce, afin de la rendre plus facile à lire.

(*b*) Voyez Biographie Angevine.

CHAPITRE XLIV.

Etat de la Police aux treizième et quatorzième siècles. — Troisième Concile d'Angers. — Excommunications.

On ne sait si l'on peut dire qu'il existât une police quelconque dans un royaume où l'ordre habituel était un désordre réel, et où les pouvoirs, n'étant pas fixés, se confondaient soit quant à leur origine, soit dans leurs attributions. La liberté des communes était trop récente pour être bien établie, et le peuple des villes, privé depuis trop long-tems d'une sorte d'habitude d'être libre, ne pouvait être qu'opprimé ou séditieux. Quant à celui des campagnes, il devait encore gémir long-tems sous le joug féodal. Des coutumes obscures et non rédigées, les chartes des grands vassaux, les rescrits de leurs sénéchaux ou lieutenans, la jurisprudence romaine, le code féodal, les établissemens de Saint Louis et les décrétales, composaient le droit civil. Encore si le peuple eût été gouverné sagement avec cet amas de

lois diverses, son état aurait pu être supportable; mais deux pouvoirs ennemis pesaient sur lui à la fois, et se disputaient le privilége de lui rendre la justice, ou, pour mieux dire, de le tourmenter et de l'exploiter fiscalement. La jurisdiction ecclésiastique et la jurisdiction laye (comme on disait) étaient dans un conflit perpétuel. Leurs bornes n'étaient pas déterminées; les veuves, les croisés, ceux qui tenaient des biens de l'église, plaidaient indifféremment devant les tribunaux civils ou devant ceux des évêques.

Cependant le combat judiciaire était tombé en désuétude (*a*); les épreuves étaient proscrites par le clergé; les justices seigneuriales étaient restreintes, et les seigneurs commençaient à s'en dessaisir ou à s'y faire remplacer par leurs baillis; la jurisdiction royale pénétrait de plus en plus dans les provinces; les formes s'introduisaient dans les procédures, et les tribunaux ne présentaient plus l'aspect d'un champ de bataille toujours ensanglanté. Le pouvoir des rois, appuyé sur la force du peuple, s'élevait peu-à-peu, et faisait des conquêtes insensibles sur l'aristocratie, leur ennemi commun; les villes jouissaient de quelques libertés, dont

---

(*a*) Saint Louis l'avait aboli dans ses domaines.

les rois se montraient les fidèles gardiens et les zélés défenseurs ; enfin les campagnes goûtaient quelque repos, comparativement au tems où elles étaient constamment armées pour soutenir les droits d'une foule de petits tyrans qui étaient devenus plus pauvres et moins puissans depuis les croisades. Qui pouvait donc retarder l'établissement d'un régime raisonnable ? Il faut le dire, c'était le clergé ; et cependant reconnaissons que c'est à lui qu'on doit attribuer la plupart des améliorations qui avaient été obtenues. Mais c'est précisément parce qu'il avait soustrait à la puissance féodale une partie de la force sous laquelle il pliait depuis long-tems, qu'il cherchait à la conserver et à s'en prévaloir à son tour contre toute autorité séculière. Pour cela il employait deux moyens qui lui réussissaient ordinairement. Maintenir l'ignorance (ce qui lui était d'autant plus facile qu'il y était lui-même plongé) et lancer force excommunications.

Mais déjà ce moyen de terreur, emprunté des Druides (a), commençait à s'user ; les ecclésiastiques n'y croyaient plus eux-mêmes, comme on le voit par un des actes du concile tenu à Angers le 22 octobre 1279, portant : « que le clergé même donnait l'exemple de

---

(a) Comm. de César, Liv. VI.

» mépriser l'excommunication, et qu'elle n'était » plus la dernière peine canonique. » Néanmoins on continuait d'employer en diverses occasions cette arme, si terrible non-seulement aux particuliers mais aux souverains. En voici un exemple qui prouve qu'on ne négligeait dans le prononcé de ces sentences aucune des solennités qui pouvaient le rendre sinistre.

Les officiers du roi empiétant toujours sur les prétendus droits que les évêques mainte-
1298. naient si soigneusement, l'épiscopat de Guillaume Le Maire fut long-tems troublé par les querelles qui naissaient de cette rivalité. Sesmaisons bailli d'Anjou et Bidoyen sous-bailli voulurent soustraire, entr'autres, le procès d'un Jean Le Chapellier, bourgeois d'Angers, à l'instruction de l'official. L'évêque fit protester. Pour toute réponse, le bailli fit saisir le temporel de l'évêché à *Rusta* et aux halles. Monitions de l'évêque adressées sans effet aux magistrats. Enfin voyant tous ses châteaux et maisons de campagne occupés par les commis du séquestre, et, ce qui paraissait plus hardi dans ce tems-là, ses dîmes, qu'on regardait alors comme des biens spirituels, comprises dans la saisie, l'évêque prit le parti ordinaire. Sur l'avis d'un synode de plusieurs abbés, il prononça, dans le chœur de Saint-Maurice, revêtu de ses

habits pontificaux, en présence du clergé et du peuple, sentence d'excommunication contre le bailli et le sous-bailli. Il s'y contente de livrer leurs corps à satan, afin, dit-il, qu'ils soient mortifiés, et il limite le châtiment de leurs ames au jugement dernier. Pour donner à ces paroles un caractère plus lugubre, dès qu'elles eurent été prononcées, toutes les cloches, faiblement ébranlées, retentirent d'un bruit sourd. L'évêque et les prêtres jetèrent leurs cierges à terre et les éteignirent en les foulant aux pieds.

Après cet acte, le prélat engagea plusieurs de ses collègues à écrire au roi pour se le rendre favorable. Mais Philippe ne se montra pas tel qu'on s'attendait à le trouver. Il répondit, par *lettres royaux*, qu'à la vérité les priviléges et immunités ecclésiastiques devaient être défendus par ses officiers, mais il ne désapprouva pas la saisie du temporel; seulement il régla que, lorsqu'il y aurait lieu à saisie, elle ne devrait porter que sur un manoir ou portion de biens, à moins que la contumace ou la désobéissance n'obligeât à l'étendre davantage. Il défendit du reste de saisir la totalité sans permission du roi, de vexer les porteurs de sentences ecclésiastiques, de protéger ceux qui auraient été excommuniés, et d'impétrer des absolutions par voie de prise de corps ou de

saisie de biens. Il déclarait enfin que les excommuniés ne pourraient faire aucunes démarches pour requérir les absolutions, à moins qu'il n'y eût un appel; cette dernière disposition est assez remarquable, en ce qu'elle prouve qu'il existait alors une sorte d'appel, comme d'abus, de la sentence d'un juge ecclésiastique en matière spirituelle : la lettre du roi en contient beaucoup d'autres, qu'on peut voir dans les mémoires de Le Maire; elle était terminée par une injonction aux commis préposés à la régale de cesser leurs usurpations, afin que les évêques ne vinssent plus importuner le roi avec leurs plaintes et le troubler par leurs murmures. Mais prenait-il bien le moyen d'y parvenir dans cette lettre où il semble ménager également les deux partis, où il ne blâme qu'à demi et n'absout qu'avec restriction, comme s'il voulait perpétuer la discorde des pouvoirs, au lieu de les séparer franchement ? Qu'arriva-t-il ? Les officiers du roi ne tinrent compte de défenses
1299. qui ne les protégeaient pas, car en 1299 l'évêque fut encore inquiété dans la perception de ses dîmes, et une partie de son temporel fut encore saisie. En 1307, on voulut, au nom du comte, faire supporter de nouveaux impôts au clergé angevin; c'étaient les aides. Mais l'évêque s'y opposa d'une manière efficace.

Pour donner une idée des désordres qui se 1305.
renouvelaient souvent dans ces tems-là, on peut citer, entr'autres, le pillage de la maison des jacobins. Les détails nous en sont conservés par un bref du pape Clément V, qui a été transcrit autrefois des archives de ce monastère (*a*). En voici la traduction : « Clément, évêque, servi-
» teur des serviteurs de Dieu, à son cher fils
» le doyen de l'église d'Angers, salut et bé-
» nédiction apostolique. Nous ont signifié nos
» chers fils le prieur et la communauté des
» frères de l'ordre des prêcheurs d'Angers,
» que quelques écoliers étudians en cette ville
» s'étant réfugiés dans leur maison à l'occasion
» de quelques excès commis à Angers et pour
» se soustraire à la puissance temporelle, Lau-
» rent de Lambale, prévôt de la ville, son
» laïc, avec quelques serviteurs de maître Jean
» Poitevin, official d'Angers, d'Adde Bole,
» bailli de ladite ville, et une grande multitude
» de clercs et de laïcs, ont osé entrer à main
» armée dans ce monastère. Après avoir brisé
» les portes d'entrée, celles de quelques cham-
» bres, et les fenêtres garnies en verres (ce
» qui était une rareté) ils ont pillé le trésor,

(*a*) Carton VII des Manuscr. de D. Housseau, à la Biblioth. du roi.

» détruit les trophées d'armes appendus dans
» l'église sur les tombeaux des chevaliers, se
» sont emparés des vêtemens et du mobilier
» des frères, ont maltraité indignement les sus-
» dits écoliers, et n'ont pas craint de souiller
» le dortoir et le cloître par une horrible ef-
» fusion de sang. En outre Thibaut de Dosaie,
» peintre, Thomas, apothicaire, Eadort, ta-
» vernier, Symon de Pausins, sellier, citoyens
» Angevins, et plusieurs autres qui avaient ac-
» compagné le prévôt et faisaient partie de la
» multitude sus-mentionnée, ont osé lever les
» mains sur le prieur et sur les frères, et,
» bannissant toute crainte de Dieu, ont exercé
» contre eux les plus grandes violences et les
» ont accablés d'outrages. Comme il a été dé-
» crété par le siége apostolique que personne
» n'ait à violer les églises, manoirs ou autres
» lieux des frères dudit ordre, ni à se porter
» envers eux à de damnables voies de fait,
» nous déclarons que ceux qui n'ont pas tenu
» compte de cette défense ont encouru, *ipso*
» *facto*, sentence d'excommunication. . . . .
» En conséquence, s'il est constant que les
» choses se sont passées ainsi, nous mandons
» à votre discrétion d'excommunier publique-
» ment le prévôt, ses acolytes et les clercs et
» laïcs susdits, etc. »

Il paraît que cette excommunication ne produisit pas tout l'effet qu'on s'en promettait, puisque les mêmes excès se renouvelèrent, et que le pape lança à cette occasion un mandat d'informer contre un nommé Crespi. Mais ce n'était pas seulement la milice spirituelle de la cour de Rome qui était alors en butte aux outrages du peuple; dans ces tems où la piété n'était trop souvent qu'une ignorante superstition, qui, loin de mettre un frein aux passions, était aussi déréglée qu'elles-mêmes, rien n'était plus commun que les profanations des choses saintes, comme on le voit par une bulle d'Innocent V (vers 1358), dirigée contre les ravisseurs de vases sacrés, d'ornemens sacerdotaux et les profanations de reliques des églises d'Angers, pendant les guerres contre les Anglais. 1312.

CHAPITRE XLV.

Châteaux de Beauvau et de Jarzé. — Portraits de Jean Bourré et du Marquis de Jarzé.

BEAUVAU, anciennement Beauval, *Bella-Vallis*, était un château, à trois lieues de Baugé, qui avait pris son nom de sa position dans un beau vallon, et l'avait donné ensuite au bourg qui s'était formé auprès, ainsi qu'à l'une des plus illustres et des plus anciennes familles de l'Anjou, qui l'avait fait bâtir. Ce n'est que depuis quatre siècles que cette famille a changé son nom de Beauval en celui de Beauvau, comme on le voit par les lettres du roi et de la reine de Sicile, écrites, l'an 1420, à Macé de Beauval, gouverneur de Tarente, qui s'y trouve indifféremment nommé Beauvau et Beauval. Il ne reste plus aucuns vestiges du château de Beauvau; on laboure maintenant sur l'emplacement qu'il occupait, et on ne distingue même plus cet emplacement que par une éminence formée des débris enfouis sous terre.

Jarzé, *Jarzeium* ou *Jarziacum*, est un bourg avec un beau château, à deux lieues de Baugé;

c'était autrefois une terre considérable, décorée du titre de marquisat ; il y avait, outre l'église paroissiale, une collégiale, dont les prébendes étaient à la présentation du seigneur. Dès le onzième siècle ces deux terres de Beauvau et de Jarzé, qui ne sont éloignées que d'une lieue l'une de l'autre, appartenaient à la maison de Beauvau.

Le premier de cette maison, dont on ait connaissance, se nommait Foulques de Beauval; il mourut à Angers la veille de Pâques de l'an 1000. On voit, par l'article 177 du premier cartulaire de l'abbaye de Saint-Serge, que Geoffroi, fils de Foulques, qui se qualifie seigneur de Jarzé et de Beauval, donna à cette abbaye, l'an 1060, la chapelle de Saint-Martin de Jarzé pour y établir des bénédictins. Le même cartulaire nous apprend aussi que Foulques II, fils de Geoffroi, par son testament de l'an 1137, ordonne à son fils Raoul d'inhumer son corps près de celui de Geoffroi son père et dans la même chapelle, qu'il lui prescrit d'achever de rebâtir, *japieça détruite*, dit-il, *par mauvaistié Normande*. Ces dernières paroles, qui se rapportent aux invasions que les Normands firent en Anjou, de 845 à 873, font présumer que la famille de Beauval tenait un rang très-distingué dans cette province dès le neuvième siècle.

Les frères Sainte-Marthe et d'autres historiens de la maison de Beauvau remarquent qu'il y a peu d'églises en Anjou qui aient été fondées, dotées, augmentées ou rebâties sans que quelqu'un du nom de Beauvau ne se rencontre parmi les bienfaiteurs, de même, disent-ils, qu'il n'y a point eu d'entreprise, ni de croisade, pour le recouvrement de la Terre-Sainte, où quelqu'un de cette maison ne se soit trouvé (*a*).

La famille de Beauvau existe depuis si longtems, elle a produit un si grand nombre d'hommes célèbres qui ont rempli avec distinction les premières dignités de l'église et de l'état, qu'il faudrait un volume pour faire connaître tous ceux qui méritent de l'être; c'est ce qui nous oblige à renvoyer le lecteur à l'ouvrage des frères Sainte-Marthe, s'il veut connaître à fond l'histoire de cette illustre maison.

Tous les généalogistes conviennent que la famille de Beauvau descend de nos anciens comtes d'Anjou, et rien ne peut mieux prouver cette parenté que la manière dont Raoul et Girard de Jarzé et de Beauval frères rendirent hommage à Foulques Nerra. Ils s'acquittèrent de ce devoir debout, la barrette en tête et l'épée

---

(*a*) Hist. Généalog. de Touraine, p. 72.

au côté, au lieu que les autres vassaux de ce prince remplissaient cette formalité nue tête, à genoux et sans armes. C'est sans doute aussi à cause de cette parenté avec la seconde maison d'Anjou que, lorsque nos comtes ne commandaient pas leur armée en personne, la noblesse de cette province marchait sous la bannière de Beauvau (30). Cette bannière avait un fond d'argent à quatre lions cantonnés de gueules, couronnés, armés et lampassés d'or, pour cimier une hure de sanglier au naturel, pour supports deux sauvages armés de massues. Le cri de guerre était *Beauval*, et la devise composée de deux troncs d'arbres liés par deux pointes de fer, avec ces mots : *Sans départir.*

Les Angevins avaient anciennement tant de respect et de vénération pour le nom de Beauvau, qu'ils l'invoquaient dans leurs processions comme un nom de grâce et de protection (*a*).

Les deux frères Raoul et Girard, dont nous venons de parler, se partagèrent les terres que leur avait laissées Foulques II, leur père; Raoul l'aîné eut Beauval, et Girard eut Jarzé, dont il prit le nom. Nous remarquerons ici que le dernier rejeton de la maison de Beauvau d'Anjou a été tué en 1793, dans la guerre de la

(*a*) Hist. Généalog. de Touraine, p. 73.

Vendée, en combattant pour la cause de la liberté; jusqu'en 1789 il avait porté le titre de marquis, à sa mort il s'honorait de celui de procureur-syndic du district de Cholet.

La terre de Jarzé passa, dans le treizième siècle, dans la maison du célèbre Guillaume
1328. Desroches; un de ses descendans, Beaudouin-Desroches, sire de Jarzé, dota, en 1328 et en 1337, la chapelle de Saint-Martin de l'église collégiale de Jarzé. Cette chapelle fut rebâtie, ainsi que le château, par Jean Bourré, trésorier de France et favori de Louis XI.

Le château de Jarzé, placé sur un coteau élevé, est un des plus grands et des plus beaux édifices de l'Anjou. Du haut de ses tours la vue s'étend à sept ou huit lieues à la ronde sur une campagne bien cultivée et dont les sites sont agréablement diversifiés par des collines, des vallons, des plaines et des forêts. Ce château, dont le propriétaire, M. Deurbroucq, commandait la garde nationale de Nantes, fut incendié par l'armée Vendéenne en 1793 et il n'offrit pendant plusieurs années que des ruines désertes; mais cet aspect affligeant a disparu, tout est maintenant réparé. Cependant on ne peut s'empêcher de regretter la charpente en bois de chêne de cet édifice, une des plus belles de ces contrées par les grandes dimensions de

toutes les pièces qui la composaient; les chevrons avaient cinquante-cinq pieds de longueur sur huit pouces d'équarrissage.

On voit encore dans ce château deux portraits remarquables; le premier est celui du ministre Jean Bourré; le second celui du marquis de Jarzé, qui s'oublia au point de faire une déclaration d'amour à la reine Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII, alors âgée de plus de cinquante ans. Le marquis, beau, bien fait et le plus fat des courtisans de son tems, crut entrevoir que cette princesse ne dédaignerait point ses hommages; ébloui, enivré des plus brillantes espérances, il osa écrire. Anne d'Autriche reçut la lettre, la lut avec mépris, et l'aventure en serait restée là, sans le cardinal Mazarin, qui obligea la régente à chasser de la cour le marquis. Désespéré du mauvais succès de son audacieuse entreprise, ce jeune fou s'en vint aussitôt à Jarzé, où il ensevelit sa disgrâce et sa honte.

CHAPITRE XLVI.

Des Barons et des Baronnies d'Anjou. — Successions. — Mariages des Damoiselles.

LA qualification de baron, que plusieurs font dériver d'un mot grec qui veut dire autorité, puissance, n'est honorifique en France que depuis le sixième siècle. Le mot latin *baro* signifiait vaillant, brutal; on appelait ainsi les domestiques de nos premiers rois. Mais comme le système de Constantin fut adopté par ces princes barbares, le gouvernement fut envahi par la domesticité et devint sa prérogative. Il en fut des barons comme des maires, des sénéchaux, des connétables, etc.; tous ces domestiques devinrent les officiers, puis les intendans, enfin les grands vassaux de la couronne, jusqu'au tems où heureusement ils commencèrent à n'être plus que des dignitaires. Dès le dixième siècle, le titre de Baron avait tant d'éclat, qu'on tenait pour princes tous ceux qui en étaient revêtus. Les barons qui rendaient immédiatement hommage au roi avaient seuls droit de séance dans le parlement de la nation; ils ne reconnaissaient que lui pour leur supérieur. Ils donnèrent le

nom de baronnies aux domaines qu'ils devaient à la munificence royale ou qu'ils avaient achetés. Un Montmorenci se glorifia du titre de premier baron chrétien; un seigneur de Craon prit celui de premier baron d'Anjou.

Dans cette province une baronnie était composée d'une ville close renfermant soit une abbaye, un prieuré conventuel ou une collégiale; elle devait avoir en outre une forêt et trois châtellenies sujettes de la baronnie, ou deux châtellenies avec villes closes, ou une seule avec toutes les dépendances exigées pour le chef-lieu de la baronnie (*a*). Les barons avaient haute, moyenne et basse juridiction pour la punition ou correction de leurs sujets, et pour marque de leur puissance ils faisaient élever, près de leur ville principale, des fourches patibulaires à quatre piliers, et sur les places publiques des villes, bourgs et villages on voyait des poteaux décorés de chaînes, de carcans et de leurs armoiries. Ces hauts et puissans seigneurs avaient encore, entr'autres beaux droits, celui de pouvoir bannir de leurs terres ceux de leurs sujets qui n'avaient pas le bonheur de leur plaire, ou dont la présence pouvait contrarier leurs projets (*b*).

(*a*) Coutume d'Anjou, Art. XLVII.

(*b*) Coutume d'Anjou, Art. XLVIII.

Avant que nos coutumes fussent écrites, lorsqu'il survenait une question difficile à résoudre, le roi ordonnait une enquête sur les lieux; on appelait les plus anciens seigneurs, qui racontaient aux commissaires chargés de recueillir les renseignemens ce qu'ils avaient vu ou entendu dire dans leur jeunesse de
1340. relatif à l'affaire en litige. Sous le règne de Philippe de Valois on fit en Anjou une enquête semblable, pour savoir si, lorsqu'un baron mourait sans laisser de fils, ses filles pouvaient partager sa baronnie. Cette enquête, écrite dans le langage du tems, a été trouvée par Ménage dans les archives de la couronne; en voici un extrait :

« Nous disons que l'usage de l'Anjou, de la » Touraine et du Maine est que toutes les suc- » cessions qui proviennent de baronnies sont à » l'aînée et à ses enfans, sans que les puînées » y puissent rien prétendre. Car tel est l'usage » de ces trois provinces qu'aucune baronnie ne » se démembre, mais revient toute à l'aînée à » raison de son droit d'aînesse. Par exemple : » Messire Robert de Sablé eut deux filles, » Guillaume Desroches épousa l'aînée, et il eut » toute la baronnie et autres seigneuries qui » appartenaient à Robert; et Geoffroi Marceau, » qui épousa la cadette, n'eut que soixante livres » de rente. De même messire Guillaume Des-

» roches eut deux filles, l'aînée épousa Amauri 1340.
» de Craon, et elle eut en mariage toutes les
» seigneuries de Guillaume; sa sœur épousa le
» comte de Blois, et n'eut que la rente que
» son père lui donna. Messire Olivier de Ro-
» chefort eut trois filles, Barthélemy de l'Ile
» épousa l'aînée, et il eut toute la baronnie;
» les cadettes, qui furent mariées, l'une à Aimeri
» de Vareze, l'autre à Jacques Poquelin, n'eu-
» rent chacune en mariage que soixante livres
» de rente. Messire Gaultier de Montsoreau
» eut aussi trois filles, Pierre Savary épousa
» l'aînée, Guillaume de Miremande la seconde,
» et Geoffroi de la Grézille la troisième; lorsque
» Gaultier fut mort, toute la baronnie échut
» à Savary à raison du droit d'aînesse de sa
» femme, et les deux autres n'eurent rien.
» Messire Robert de Parnay avait deux filles,
» Herbert Turpin épousa l'aînée, dont il eut
» toute la baronnie de Semblançay; Guy Turpin
» épousa la cadette, et n'eut que l'argent qui
» lui avait été donné en dot. Messire Geldoin
» de Doué avait deux filles, l'aînée épousa Bar-
» thélemy de l'Ile, et la cadette Geoffroi d'An-
» cenis avec une dot de deux cent vingt livres
» de rente; la baronnie de Doué échut en
» entier à l'aînée. . . . .

» Nous disons encore qu'il est d'usage et

1340. » coutume entre frères et entre frères et sœurs, » que, lorsqu'il arrive une succession, elle ap» partient en entier à l'aîné, sans que les puînés » et les sœurs y puissent rien prétendre autre » chose que ce qu'il plaît à l'aîné de leur don» ner. C'est pourquoi nous requérons que cet » usage soit ainsi conservé entre les sœurs » comme entre les frères. »

On voit, par cette pièce, que les damoiselles ou damizelles, comme on appelait alors les filles de qualité, n'avaient ordinairement que soixante livres de rente en mariage, environ six cents livres valeur actuelle; mais on voit aussi que lorsqu'un baron ne laissait que des filles, l'aînée lui succédait dans tous ses biens. Cette coutume de donner tout à l'aîné et rien aux autres enfans nous paraît injuste aujourd'hui; anciennement elle était considérée comme très-sage, parce qu'elle avait pour objet de perpétuer la domination aristocratique et de soutenir honorablement les familles nobles. « S'il arrive, est-il dit » encore dans cette enquête, que l'on prouve » par des actes que la chose ait été quelquefois » autrement que nous le disons, nous protestons » contre, par la raison qu'un usage si longue» ment et si paisiblement gardé doit l'emporter » sur le droit écrit (*a*). »

(*a*) Ménage, Hist. de Sablé, p. 176.

CHAPITRE XLVII.

Château d'Eventard. — Nicolas Gellant, Evêque d'Angers. — Abbaye de Chaloché. — Foulques de Mathefelon, Evêque d'Angers. — Miracle. — Querelles scandaleuses du Clergé. — Peste. — Famine.

Il y a toujours, à peu de distance des villes, quelques maisons favorites qui servent de but de promenades aux citadins les jours de fêtes et aux étudians les jours de congé; Eventard, situé entre le Loir et la route de Paris, à une lieue d'Angers, était un de ces rendez-vous. Un joli bois près du château offrait autrefois aux promeneurs des bosquets charmans et bien entretenus, des tapis de gazon, des sentiers solitaires, enfin tout ce qui invite à une douce mélancolie et à la méditation. C'était là que les séminaristes, les élèves des écoles de droit, de médecine, et beaucoup d'autres, venaient parfois se délasser de leurs travaux. Là, dans les beaux jours du printems et au printems de la vie, l'esprit de ces jeunes gens cherchait les moyens de s'ouvrir un passage dans l'avenir. Que de projets, d'illusions, de chimères, ont

pris naissance dans le bois d'Eventard ! La vue du château du dispensateur de tant de faveurs ecclésiastiques rappelait nécessairement le bénéfice, la cure ou le canonicat qui étaient déjà le point de mire de chaque tonsuré. Les autres étudians pensaient à leurs futurs succès dans les sciences ou dans le barreau et aux établissemens avantageux qui devaient en être la suite. Tous voyaient leur destinée au travers du prisme qui embellit tout, l'espérance. C'est alors qu'on vit sur l'avenir; plus tard, dans la vieillesse, on rumine le passé, comme le disait un jour Franklin à madame Helvétius, en lui montrant deux jeunes gens, Cabanis et Volney, qui s'entretenaient ensemble avec beaucoup de chaleur : « A cet âge, disait ce respectable » vieillard, l'ame est en déhors; au mien, elle » est en dedans, elle regarde par la fenêtre » le bruit des passans sans prendre part à leurs » querelles (31). » Mais nos rêveries et nos souvenirs nous égarent encore dans les bosquets d'Eventard; cependant ils n'existent plus, et les amateurs de botanique n'y font plus comme autrefois d'heureuses rencontres.

Eventard était la maison de plaisance de l'évêque d'Angers; Ce fut Nicolas Gellant qui en jeta les fondemens vers 1289, sur une terre dont Robert de Chamfour avait fait donation à l'évêché.

Lorsqu'anciennement nos évêques se croyaient obligés de s'occuper de leur ministère et de résider dans leur diocèse, pour y consommer leurs revenus, suivant les intentions des fondateurs, ils passaient une partie de la belle saison à Eventard. La vie champêtre rapproche un peu les hommes de toutes conditions; aussi nos prélats, dans cette charmante retraite, dépouillant une partie de leur grandeur mondaine, recevaient, avec affabilité, la plus intéressante et la plus utile partie du clergé, les curés de campagne, dont presque tous, il faut le dire à leur louange, étaient les conseils, les amis, les consolateurs des malheureux paysans confiés à leurs soins.

Nous avons, de Nicolas Gellant, plusieurs statuts synodaux, qui prouvent tous, comme le remarque d'Acheri, le désir qu'il avait de rétablir les bonnes mœurs dans son diocèse. Plusieurs conciles provinciaux signalèrent son épiscopat; le premier fut tenu en 1268 à Châteaugontier, le second à Saumur en 1276 et le troisième à Angers en 1279. Après avoir parcouru une longue carrière, Gellant mourut à Eventard le 1er. février 1294, âgé de plus de quatre-vingts ans. Le lendemain son corps fut apporté jusqu'à Saint-Samson par vingt chapelains de la cathédrale, ensuite les

chanoines prirent leur place et le portèrent dans l'église Saint-Maurice. Nous n'entrerons point dans le détail de ses obsèques, nous remarquerons seulement que les religieuses de Notre-Dame du Ronceray y assistèrent processionnellement.

Plusieurs successeurs de Nicolas Gellant employèrent des sommes considérables à l'augmentation et à l'embellissement d'Eventard (*a*), particulièrement Foulques de Mathefelon, d'une des plus riches maisons d'Anjou, qui avait pris son nom de la baronnie de Mathefelon, paroisse de Seiches, à quatre lieues d'Angers. Chopin nous apprend que cette famille posséda aussi la baronnie de Durtal, et que plusieurs de ses membres s'étaient signalés en Haynault et dans les guerres des croisades. Hugues de Mathefelon et Thibault son fils augmentèrent l'abbaye de Chaloché, ordre de Citeaux, fondée en 1119 par Hamelin d'Ingrandes. Ils se trouvèrent à la bataille d'Alençon, gagnée en 1115 par Foulques V, comte d'Anjou, contre Henri Ier., roi d'Angleterre.

Foulques de Mathefelon fut d'abord trésorier de Saint-Maurice, et ensuite évêque d'Angers en 1323. C'était un homme aussi vain que fas-

(*a*) Le château d'Eventard a été démoli en 1809.

tueux ; il ne fit pas grâce aux quatre barons, vassaux de l'évêché, de l'usage presqu'abandonné de porter sur leurs épaules le nouveau prélat (*a*). Il publia divers statuts ; on lui a même attribué plusieurs de ceux qui portent le nom de Guillaume Le Maire. Dans les siens il défend sévèrement d'absoudre les excommuniés pour infractions à la juridiction ecclésiastique ; il prononce des peines contre les clercs et les lettrés, qui, se laissant corrompre par argent, effaçaient des registres les noms des excommuniés ou favorisaient les débiteurs de mauvaise foi. Il défend aux femmes et aux enfans de ceux qui, ayant encouru l'anathême, ont persévéré pendant deux mois, d'entrer dans l'église tant que dure l'interdit ; il va même jusqu'à les priver de la sépulture. Cette mesure, odieusement injuste, devait atteindre bien des gens, car on voit, dans les actes du tems, que rien n'était plus commun que d'être excommunié. L'église, prodiguant ce moyen de maintenir la multitude dans le devoir, l'affaiblissait en l'appliquant aux fautes comme aux crimes. L'évêque l'inflige lui-même aux clercs des paroisses qui exerçaient l'office de procureur, se plaignant de la quantité de fraudes et de malversations qu'ils commet-

(*a*) Regist. de l'église d'Angers, F°. 47.

taient en remplissant ces fonctions. Les statuts synodaux des autres évêques nous apprennent une foule de choses curieuses de ce genre (*a*). Si notre plan nous permettait d'extraire ce volumineux recueil, on y verrait une histoire du clergé angevin tellement naïve, que plusieurs lecteurs se plaindraient peut-être de ne pouvoir la taxer de partialité.

Les excommunications, auxquelles on était trop familiarisé, étaient quelquefois reçues avec mépris. Afin de leur rendre la terreur qui les appuyait, on eut recours aux miracles. Le prêtre Bourdigné raconte que Mathefelon envoya un jour citer à son tribunal un vicomte de Beaumont, seigneur de la Flèche. Celui-ci chassait quand l'appariteur vint à lui; il le fit lier sur le bois d'un cerf et le laissa dévorer par ses chiens. L'évêque lança ses foudres, dont on ne tint compte. Mais bientôt, cédant aux prières de ses parens, le coupable alla se jeter aux genoux de l'évêque, et obtint l'absolution de cette manière : « Le bon prélat, voulant bien » remonstrer au vicomte le dangereux estat » auquel il estait et avait esté depuis que la sen» tence d'excommunication avait contre lui esté » prononcée, devant tous les seigneurs tant

(*a*) *Fragmenta Statutorum Synod. Fulc.*, de Mathef.

» d'église que de noblesse, print un pain blanc » et l'excommunia ; et lors fut vu que le pain » qui par avant estait blanc devint noir comme » charbon, dont le vicomte et les assistans es» merveillez eurent très-grande crainte, et en » plus grande instance que devant demandè» rent pardon et absolution pour le vicomte. » L'évêque, désirant de plus en plus les confir» mer en foy, print de rechef le pain qui noir » estait devenu et lui donna absolution, et » revint en sa première blancheur (*a*). »

L'épiscopat de Foulques fut troublé par de 1345.
violentes querelles entre les chanoines de la cathédrale et lui. En 1345 il menaça d'excommunication ceux qui négligeraient de se trouver la nuit à l'église pour chanter les matines. Il se plaint dans sa lettre (*b*) de leur indolence et de leur penchant à goûter les douceurs du sommeil (*suæ carni indulgere*), au lieu de louer le Seigneur. Une absolution *ad cautelam*, donnée en 1347 aux doyen et chanoines par un légat de Clément VI, nous apprend que Foulques avait tenu parole. L'envoyé du pape, en nous révélant les détails de

(*a*) Chroniq. d'Anjou, F°. CVI.

(*b*) Tiré des archives de la Cathédrale; Manuscrits de D. Housseau.

cette petite guerre de sanctuaire, impute des torts aux deux côtés. Il blâme l'évêque d'avoir fait saisir, par ruse, Robert Elie, scolastique chanoine et docteur *in utroque*, sans égard pour les habits sacerdotaux dont il était revêtu, et dans l'enceinte de l'exemption de l'église, de l'avoir fait fouetter, traîner dans la boue et puis jeter dans une prison, d'avoir extorqué de lui une grande somme d'argent pour le paiement des festages, et d'avoir laissé passer huit ans sans faire le Saint Chrême. Il l'accuse enfin d'avoir imposé beaucoup de subsides aux ecclésiastiques sans le consentement du chapitre, et d'avoir promis à l'abbé d'Asnières l'impunité d'un crime pour une somme d'argent.

De leur côté, les chanoines avaient muré la porte qui conduit de l'évêché dans l'église, pour en fermer l'entrée à l'évêque. Ils avaient battu, insulté, emprisonné les chapelains, domestiques et gens du prélat, et avaient pillé leur mobilier, après être entrés de vive force dans le palais. Ils publièrent des libelles diffamatoires contre Foulques, arrachèrent les mandemens qu'il avait fait afficher en réponse, et excommunièrent ceux qui s'étaient chargés de poser les placards. Un jour, et l'on s'étonnera que *tant de fiel soit entré dans leur ame*, ils choisirent le moment même de l'office pour outrager leur ennemi avec

plus d'éclat; après avoir tout-à-coup cessé les cérémonies, ils le chassèrent processionnellement de l'église, ainsi que ses adhérens, en dépit non-seulement de ses anathêmes mais encore de ses bénédictions (*a*).

Deux fléaux terribles désolèrent l'Anjou pen- 1348.
dant l'épiscopat de Foulques de Mathefelon. La peste, qui commença en 1348, enleva beaucoup de monde, et fut suivie d'une famine non moins meurtrière. Le froment se vendait au marché de Brissac dix-huit livres le septier, environ cent soixante-quinze livres valeur actuelle. Dans cette pénible circonstance, notre prélat tint une conduite digne d'éloges; il n'épargna rien pour secourir ses malheureux diocésains, qui ne virent renaître l'abondance qu'en 1352.

Foulques de Mathefelon termina sa carrière en 1355, et malgré les furieux démêlés qu'il eut presque continuellement avec son chapitre, celui-ci lui fit cependant ériger dans l'église un 1355.
tombeau avec une épitaphe à sa louange; ce qui prouve que quelquefois les ressentimens peuvent céder à la nécessité de réparer le scandale et au désir d'édifier les fidèles: ce monument n'existe plus depuis long-tems.

(*a*) Tiré des Archives de la Cathédrale; Manuscrits de D. Housseau.

CHAPITRE XLVIII.

Droit de Chasse accordé aux Habitans d'Angers. — Chevaliers Angevins tués à la Bataille de Poitiers. — La Jaquerie. — Louis Ier., Duc d'Anjou. — Troisième Maison d'Anjou. — Quatrième Concile d'Angers.

On appelait anciennement la Quinte d'Angers, ou la Garenne, cette portion de territoire renfermée entre la Mayenne, le ruisseau de Brionneau et celui de la Membrolle. Ce canton, très-giboyeux, était exclusivement réservé aux plaisirs des comtes d'Anjou; mais, sous le règne de Charles de Valois, le menu gibier et les bêtes fauves s'étaient multipliés à un tel point, que non-seulement toutes les récoltes étaient dévorées, mais encore que la vie des habitans était sans cesse en danger. Tous fuyaient un pays devenu inhabitable par un abus révoltant, et il allait devenir un désert, lorsque Charles, instruit de cette calamité, fit publier en 1321 des lettres qui accordaient le droit de chasse dans cette Garenne à tous les habitans de la Quinte d'Angers qui y possédaient des biens, avec permission de défricher tout ce

qui était inculte, mais à la charge de payer chaque année seize deniers par arpent de vigne et douze par arpent de pré. Tel était encore l'état d'oppression, que cette justice tardive fut reçue comme la plus insigne faveur.

A l'époque de son mariage avec Bonne de Luxembourg, fille du roi de Bohême (1332), le prince Jean, fils aîné du roi Philippe de Valois, reçut le duché d'Anjou en apanage; mais le titre de duc de Normandie, dont ce prince était déjà revêtu, fit de cette donation, ainsi que de celle du Maine qu'il obtint en même tems, un titre accessoire et secondaire. Jean ne prit que le premier, sous lequel il signala ses premières armes dans les guerres de son père, tantôt contre Edouard III, roi d'Angleterre, et les Flamands, tantôt contre le fameux Jean de Montfort, duc de Bretagne. Parvenu dans l'âge de maturité au trône de France, Jean céda 1356.
l'Anjou en 1356 à Louis, son second fils. Ce nouveau comte d'Anjou se trouva à la bataille de Poitiers, où il fut fait prisonnier avec le roi son père par le prince Noir, qui les fit conduire à Bordeaux. L'Anjou perdit dans cette mémorable bataille plusieurs de ses nobles chevaliers, entr'autres Jean de Tigny, Montjan, Guillaume de Linières, Jean de Chambes, Olivier de Saint-Georges, Jean de Vernoil, et Jean de

Brie (*a*), lequel avait rebâti le château de la Roche-au-Moine et lui avait donné le nom de la Roche-Serrant.

1358. Ce fut pendant la captivité du roi Jean qu'eut lieu cette terrible insurrection des paysans et des artisans contre la noblesse, insurrection connue sous le nom de *Jaquerie*, parce que les insurgés appelaient *Jaques Bonhomme* un paysan du Beauvoisis, nommé Guillaume Caillet, leur chef. Plus de deux cents châteaux furent brûlés, un très-grand nombre de gentilshommes, leurs femmes et leurs enfans égorgés. L'excès de la misère et la dureté des seigneurs avaient porté ces malheureux à cette cruelle vengeance (*b*), et c'en était fait de la noblesse en France, si elle n'eût appelé à son secours la noblesse étrangère. Alors secondée de chevaliers accourus du fond de la Bohême, de la Flandre et du Brabant, elle fondit sur les paysans, dont elle fit un carnage épouvantable, même de ceux qui n'avaient pris aucune part à la révolte; mais enfin leur chef ayant été pris et mis à mort, cette grande et sanglante leçon, donnée et reçue de part et d'autre, fut terminée.

(*a*) Annal. d'Aquit., F°. 89.

(*b*) « . . . Toutefois disait-on que c'était juste pu-
» nition de Dieu, car pour lors peu régnait justice,
» mais orgueil. » Chroniq. d'Anjou, F°. CXIV.

Après avoir été pendant quatre ans prisonnier des Anglais, le roi Jean revint en France pour aviser aux moyens de payer sa rançon; il donna pour ôtages son frère et deux de ses fils, et l'un de ces derniers, Louis, comte d'Anjou, sans égard pour la foi jurée, prit honteusement la fuite.

De retour en France, Louis épousa Marie de Blois, fille de Charles de Blois, duc de Bretagne. Le contrat de mariage fut passé au château de Saumur. Marie eut en dot un grand nombre de châteaux, fiefs, baronnies, etc., et le comte d'Anjou lui assura pour son douaire le tiers de ses comtés du Maine et de l'Anjou. Louis s'engage, par ce même contrat, à employer ses bons offices auprès du roi son frère, pour que la ville de Chantoceau soit restituée au duc de Bretagne, sous la réserve de son droit de souveraineté sur cette ville en qualité de comte d'Anjou. Il promet aussi que, dans le cas où il deviendrait roi de France et qu'il aurait plusieurs fils, les barons de Bretagne pourraient choisir parmi les princes celui qu'ils voudraient pour leur duc, et il s'oblige à remettre à celui qu'ils auraient élu le duché de Bretagne, si à cette époque il s'en trouvait possesseur par suite des décès du duc et de la duchesse ou de leur fille sa future épouse. Dans

1360.

1360. le cas où il n'aurait qu'une fille ou plusieurs, l'aînée ne pourrait être mariée qu'avec le consentement des prélats et des barons du duché, et à un homme portant les armes pleines de Bretagne, qui jurerait de maintenir les franchises et les anciennes libertés de cette province (*a*).

On voit, par cet acte, avec quelle attention les princes Bretons veillaient à la conservation des droits et prérogatives de leurs sujets.

Quelques mois après ce mariage, Charles V érigea l'Anjou en duché héréditaire en faveur de Louis, son frère, qui jusqu'alors n'avait possédé cette province qu'à titre d'apanage. Ce prince fut le premier qui porta le titre de duc d'Anjou, comme Charles V avait été le premier fils de nos rois qui eût porté celui de dauphin. Nous regrettons de ne pouvoir rien dire d'honorable à la mémoire de ce chef de la troisième maison d'Anjou, si fameux dans l'histoire par l'abus qu'il fit de sa puissance comme régent du royaume pendant la minorité de Charles VI, son neveu. Nous remarquerons seulement qu'il était d'une avidité de richesses si insatiable, que, non content d'avoir rempli ses coffres par des

---

(*a*) Lobineau, Preuves de l'Hist. de Bretagne, T. II, p. 99. 497

exactions inouies, il imagina encore un moyen d'agrandir ses domaines par de nombreuses acquisitions sans bourse délier. Il créa des *lettres de protection*, qu'il faisait expédier dans sa chancellerie, et ce fut avec cette monnaie qu'il acheta le comté de Roucy et la châtellenie de Rochefort; mais dans la suite le parlement annula le contrat de vente et fit rendre ces terres aux héritiers de la maison de Roucy. Ce prince se procurait aussi beaucoup d'argent par un moyen alors en usage en Italie; il vendait fort cher des *lettres de familiarité* à tous ceux qui voulaient s'attacher à son service; Guillaume de Chaulne, abbé de Saint-Florent, était alors revêtu de la dignité de chancelier d'Anjou.

Cette province, pendant la première année du 1364.
règne de Charles V (*a*), vit se former plusieurs bandes nombreuses de voleurs, composées de soldats licenciés, mais trop accoutumés au pillage pour y renoncer en rentrant paisiblement dans leurs familles. Ces brigands armés mettaient à contribution les villes et les campagnes; personne ne pouvait voyager sans courir risque d'être volé et assassiné. De l'Anjou, ils se répandirent bientôt dans le Maine, la Touraine et

(*a*) Voyez, pour les autres événemens de ce règne en Anjou, les Rech. sur Saumur, T. I, p. 356.

1364. le Blaisois ; il y eut même de ces bandes qui firent des excursions jusqu'à Orléans (*a*). Près de cinq siècles après, une armée formidable (*b*), quoique accablée par ses victoires et par ses désastres, fut dissoute dans les mêmes contrées ; elle donna un autre exemple. Accoutumée à la louange, elle essuya l'humiliation sans se plaindre ; autrefois enivrée de ses triomphes, elle se résigna en silence à son anéantissement, et les vieux vainqueurs de l'Europe, s'acheminant tranquillement vers leurs foyers, un bâton à la main, offraient, en sacrifice à la paix de la patrie, ces cœurs si fiers, que le malheur avait abattus mais que l'outrage ne pouvait atteindre.

1366. Une autre calamité pesait encore en ce tems-là sur les Angevins ; c'était celle des procès. Le clergé était alors si puissant, il abusait de son crédit avec tant d'audace, que nul roturier ne pouvait éviter des chicanes, soit pour la dîme, soit pour d'autres causes, s'il avait le malheur d'être par sa position en relation d'intérêt avec les gens d'église. Enfin les abus furent poussés si loin et devinrent tellement intolérables, que l'archevêque de Tours fut obligé d'assembler un concile provincial pour y mettre des bornes. Ce

(*a*) D'Achery, Spicilége, T. III, p. 134.
(*b*) L'Armée de la Loire, licenciée en 1815.

concile, où se trouvèrent tous les suffragans de 1366.
Tours, se réunit à Angers le 12 mai; on y fit trente-quatre réglemens; le seizième défend aux ecclésiastiques, quelle que soit leur qualité, d'avoir plus de deux plats sur leur table, à moins que ce ne soit pour la réception de quelque prince ou personne de haut rang. Les autres concernent les procès sans fin dont nous venons de parler, et la correction des mœurs du clergé, correction souvent entreprise et toujours inutilement.

Nous avons rapporté, dans nos Recherches sur le Haut-Anjou (*a*), quelle fut, à cette époque, l'honorable conduite de Bertrand du Guesclin
dans cette province, nous y renvoyons le lec- 1370.
teur; nous dirons seulement ici que notre compatriote, Claude Menard, conseiller du roi, lieutenant de la prévôté d'Angers, publia, vers le commencement du dix-septième siècle, une histoire de cet illustre capitaine, en tête de laquelle il plaça une exhortation pleine d'énergie, adressée à la noblesse française; en voici le commencement :

« Messieurs, ce Miltiade Français se fait jour
» au travers de nos histoires, à ce qu'un exemple
» singulier de courage, honneur et fidélité ré-
» veille les vôtres, et enseigne, puisqu'il le faut,

(*a*) Voyez Tome Ier., p. 356.

» quels doivent être vos cœurs dans les armées,
» quelles vos couleurs dans les factions. Et plût à
» Dieu que cet esprit, qui vous rendait autrefois
» asile de la religion, colonnes de cette mo-
» narchie, frontière des peuples voisins, sûreté
» des lois, recours des oppressés, vous maniât
» encore tous, et n'eussions vu de nos jours
» ce que nos annales n'oseront publier, ou en
» rougiront : peser son devoir et le balancer,
» non au poids de la vertu, non aux grains de
» l'honneur, mais de la passion et des ven-
» geances, qui décrient votre ordre et la fidélité
» que promettent vos épées .... (*a*). »

Menard avait été témoin des guerres civiles qui ravagèrent l'Anjou sous Louis XIII et Louis XIV, guerres toujours suscitées par la noblesse, et toujours ruineuses pour le peuple, obligé de se faire tuer pour les intérêts ou la vanité de ses maîtres. On voit, en lisant ses remontrances, que c'est une vertueuse indignation qui a mis la plume à la main du lieutenant de la prévôté; et l'on se félicite, en étudiant l'histoire de notre province, de trouver, dans tous les siècles, des traces de la sagesse et du patriotisme de la magistrature angevine.

(*a*) Menard, Hist. de du Guesclin, Paris 1618.

CHAPITRE XLIX.

Le Prieuré de la Haye-des-Bons-Hommes. — Pierre Roger, Prieur de ce Monastère. — Il est nommé Evêque, puis Cardinal, enfin élu Pape sous le nom de Grégoire XI.

Vous qui vivez sur les bords rians et fertiles de la Maine, vous qui savez vous contenter du produit de vos champs, de vos vergers, qui goûtez dans un modeste asile les douceurs de la paix et d'une honnête médiocrité, allez visiter les bords de l'étang de Saint-Nicolas et le joli bois de la Haye-des-Bons-Hommes, si quelque jour l'ambition vient troubler votre bonheur. C'est dans ces retraites solitaires, dont les sites variés et les bocages frais disposent à la méditation, en élévant l'ame vers la Divinité, que Pierre Roger passa les plus beaux, les plus heureux jours de sa vie. Le nom de ce pieux cénobite, inconnu aujourd'hui, était alors dans toutes les bouches angevines, comme le souvenir de ses bienfaits fut long-tems dans tous les cœurs. Les malheureux et les pauvres allaient souvent en pélerinage à la Haye, et ils y recevaient constamment du bon Pierre Roger des consolations et des secours, qui, s'ils ne tarissaient

pas toujours la source de leurs maux, en corrigeaient du moins l'amertume.

Ce prieuré de la Haye-des-Bons-Hommes, ordre de Grammont, situé à une lieue d'Angers, près le bois d'Avrillé, fut fondé en 1140 par Henri II, roi d'Angleterre. Quatre bourgeois d'Angers furent en même tems établis pour être les conservateurs des biens que le prince donna à ce monastère, et il leur accorda, pour indemnité de leurs soins, plusieurs libertés et franchises sur les terres et les eaux de son comté d'Anjou.

Pierre Roger, quatrième fils de Guillaume, comte de Beaufort en Vallée, neveu du pape
1371. Clément VI, était prieur de la Haye-des-Bons-Hommes lorsqu'il fut nommé évêque de Beauvais; bientôt après il fut promu au cardinalat, puis élu pape le 30 décembre 1370, ordonné prêtre le 4 janvier 1371, et le lendemain sacré et couronné. Le souverain pontife faisait alors sa résidence à Avignon; Louis Ier., duc d'Anjou, qui se trouvait dans cette ville, assista au couronnement de Pierre Roger, qui prit le nom de Grégoire XI. Le duc, voulant donner un témoignage public de la joie qu'il éprouvait en voyant un Français élevé à cette dignité, et en même tems une preuve de son respect pour le saint siége, conduisit à pied le pape depuis l'église des Jacobins jusqu'au palais

pontifical, tenant par la bride le cheval sur lequel Grégoire était monté.

Ce fut ce pape qui reporta le saint siége à Rome, d'où il avait été transféré à Avignon depuis soixante-douze ans; mais il y eut à peine résidé quatorze mois, que les chagrins que lui causèrent les Romains et les Florentins par leur mépris le jetèrent dans une profonde et noire mélancolie. Dans cet état, il dut sans doute regretter bien amèrement le tems qu'il avait passé en Anjou dans son prieuré de la Haye-des-bons-Hommes. En visitant ce petit monastère, qui, à l'exception du cloître, existe encore en entier, on ne peut s'empêcher de méditer sur les caprices de la fortune. Pierre Roger, retiré dans ces lieux champêtres, y vivait heureux et tranquille au milieu de ses frères; le hasard l'élève presque subitement à la première dignité du monde; le voilà assis sur la chaire de Saint Pierre, le front ceint de la triple couronne, régnant sur toute la chrétienté, son bonheur doit donc faire envie; mais non: le brillant cortége et la pompe qui l'environnent ne peuvent empêcher les soucis de pénétrer jusqu'à lui; bientôt le malheureux tombe dans le marasme, et, à peine âgé de quarante-sept ans, il meurt de chagrins et d'ennui! C'est le dernier pape que l'église gallicane ait donné à l'église universelle.

CHAPITRE L.

Pierre de Craon, premier Baron d'Anjou. — Charles VI *devient fou en voulant aller à Angers. — Chambre des Comptes. — Jean Desroches, premier Bachelier d'Anjou. — Troisièmes Armoiries d'Anjou.*

IL viendra peut-être un tems où il sera d'usage d'examiner attentivement une question avant de la décider, et de savoir pourquoi on fait la guerre, avant de se mettre en campagne. Sous le règne de Charles VI, l'Anjou et la Bretagne furent sur le point d'être mis à feu et à sang, parce qu'un seigneur Angevin, qui venait d'être banni de la cour, se trompa en voulant deviner à qui il pouvait être redevable de cette disgrâce. Une recherche moins précipitée et plus approfondie lui aurait sans doute fait connaître la vérité, et aurait préservé ces deux provinces de bien des troubles et de bien des agitations.

Pierre, baron de Craon, jouissait à la cour de Charles VI de la plus haute faveur; il avait depuis long-tems la confiance du monarque,

celle du duc de Touraine, son frère, qui fut depuis duc d'Orléans, et il les gouvernait l'un et l'autre à son gré. Le duc avait épousé la célèbre Valentine de Milan, qui l'aimait avec passion, quoiqu'elle sût bien qu'il lui était infidèle; mais elle ignorait quel était l'objet de ses secrètes amours. Pierre de Craon, pour qui le duc n'avait rien de caché, eut un jour l'indiscrétion, étant au bal, de nommer à Valentine la personne que le prince son époux aimait et entretenait comme sa maîtresse; c'était une belle mais simple bourgeoise de Paris. La duchesse, qui depuis long-tems cherchait à pénétrer ce mystère, ne put contenir les mouvemens impétueux de sa jalousie; elle envoya aussitôt dire à cette jeune personne que, si elle avait le malheur de recevoir davantage le duc son mari, elle lui ferait couper le nez; et elle l'aurait fait, car les grands avaient alors à leurs gages des gens toujours prêts à exécuter leurs volontés. Lorsqu'ensuite le duc de Touraine se présenta chez sa maîtresse, celle-ci, toute éplorée, vint à la porte le prier de se retirer, en lui apprenant que Valentine était instruite de leur liaison, et qu'elle ne manquerait pas de s'en venger, comme elle l'en avait menacée, s'il entrait seulement dans sa maison.

Le duc, qui connaissait l'humeur jalouse et violente de Valentine, avait pris tant de précau-

tions pour cacher cette intrigue, qu'il fut extrêmement surpris et fâché en apprenant qu'elle l'avait découverte. L'orage qu'il eut à essuyer fut long et terrible, mais il n'eut pas de peine à connaître l'auteur de cette guerre domestique, puisque Pierre de Craon avait été l'unique confident de ses amours; et d'ailleurs, dans ses emportemens et ses reproches, la duchesse laissa plus d'une fois échapper le nom de ce perfide confident. Le prince, outré de colère contre son favori, fit bientôt partager son ressentiment au roi son frère, et dès lors la disgrâce de Pierre de Craon fut résolue.

Le baron, qui non-seulement ignorait quelles avaient été les suites de son indiscrétion, mais qui l'avait oubliée lui-même, fut bien étonné de recevoir l'ordre de ne plus paraître à la cour et de se retirer dans ses terres. Ce fut en vain qu'il sollicita une audience de congé; il fallut partir sur-le-champ, sans voir ni le roi ni son frère. Dans son dépit, il se persuada qu'Olivier de Clisson, depuis long-tems son ennemi personnel, était l'auteur de sa disgrâce; et, dans l'espoir de se venger de lui et de son souverain, il se décida à quitter la France pour passer en Bretagne, dont il savait que le duc avait aussi à se plaindre de Clisson, l'un de ses plus grands vassaux.

Pierre de Craon était parent du duc de Bretagne; après lui avoir raconté ce qui venait de lui arriver à la cour de France, il lui fit une vente simulée des biens qu'il possédait en Anjou, afin de les soustraire, par ce moyen, à la confiscation qu'encourait un vassal coupable de félonie, et il lui rendit ensuite foi et hommage comme à son nouveau souverain.

La vengeance que le baron préparait contre Olivier de Clisson occupait tous ses soins. Il avait un hôtel à Paris, près le cimetière de Saint-Jean en Grève. Des gens qui lui étaient dévoués y conduisirent secrètement tout ce qui était nécessaire pour armer et faire vivre pendant quelques jours quarante à cinquante hommes. Ceux-ci s'y rendirent au nombre de deux ou trois au plus à la fois et la nuit, dans la crainte d'éveiller les soupçons des voisins. Enfin, lorsque tout fut prêt, Pierre de Craon s'y rendit aussi, et s'y tint renfermé quelque tems, c'est-à-dire, jusqu'à la Fête-Dieu, qui arriva trois ou quatre jours après. Il savait qu'à cette solennité le roi donnait un grand festin aux principaux seigneurs de sa cour, au nombre desquels serait Olivier de Clisson, connétable de France.

Le Roi occupait alors l'hôtel Saint-Paul, quartier Saint-Antoine; c'était, comme le dit Sauval, *l'hôtel des grands ébattemens*; il était spécia-

1391. lement destiné aux banquets royaux. Celui que Charles VI donna le 13 Juin se prolongea bien avant dans la nuit. Pierre de Craon avait aposté des gens, tant à pied qu'à cheval, sur le chemin par où devait passer le connétable pour se rendre chez lui. Il était trois heures du matin lorsque Olivier de Clisson sortit de l'hôtel Saint-Paul, à cheval, accompagné seulement de huit de ses gens sans armes. Quand il fut arrivé dans la rue Culture-Sainte-Catherine, où l'attendait Pierre de Craon, celui-ci se présenta l'épée à la main devant Clisson, tandis que ses soldats éteignaient les flambeaux des gens du connétable, et les mettaient en fuite. Olivier de Clisson prit cette rencontre pour une plaisanterie des convives sortis avant lui, mais il fut bientôt désabusé, lorsqu'il entendit le baron de Craon lui crier d'une voix terrible : « A mort, à mort, Clisson, il faut mourir ici ! » Qui es-tu, dit le connétable ? « Je suis Pierre de Craon, ton ennemi. » Clisson avait sous son pourpoint une cotte de mailles ; il se défendit long-tems contre ses assassins, mais enfin un grand coup d'épée l'ayant atteint, il tomba de cheval dans la boutique d'un boulanger, dont la porte, brisée transversalement, comme c'est encore l'usage dans quelques endroits, était fermée par le bas et ouverte par le haut. Les assassins, n'osant

descendre de cheval, portèrent encore un grand 1391.
nombre de coups au connétable, mais la plupart ne purent l'atteindre à cause de la porte inférieure. Cependant ils le laissèrent pour mort, et partirent aussitôt en toute hâte pour se rendre à Chartres, où d'autres chevaux les attendaient, et de là à Sablé, d'où Pierre de Craon était parti pour faire cette expédition.

Dès que le roi fut informé de cet assassinat, le prévôt de Paris fut mandé à la cour et reçut l'ordre d'en poursuivre promptement l'auteur, ainsi que ses complices. Un des écuyers et un des pages du baron de Craon furent arrêtés et décapités aux halles; le concierge de son hôtel fut aussi mis à mort pour n'avoir point fait connaître l'arrivée de son maître à Paris. Un chanoine de Chartres, chez qui le baron avait logé, fut renfermé pour le reste de ses jours et privé de ses bénéfices. Tous les biens que Pierre de Craon possédait en France furent confisqués et donnés au duc d'Orléans, frère du roi, dont il avait été le favori; son hôtel fut rasé, l'emplacement donné à la paroisse Saint-Jean en Grève pour en faire un cimetière, et la rue de Craon, où était l'hôtel, prit le nom de rue des Mauvais-Garçons, qu'elle conserve encore aujourd'hui.

Ne se croyant pas en sûreté dans son château de Sablé, quoiqu'il fût très-bien fortifié,

1391. le baron de Craon se retira auprès du duc de Bretagne, qui lui dit, dès qu'il le vit arriver : « Vous êtes un pauvre homme, vous avez fait » deux grandes fautes : la première d'avoir atta- » qué le connétable, et la seconde de l'avoir manqué. » Cependant il l'assura de sa protection, l'invita à rester auprès de lui pendant quelque tems, et lui promit de prendre parti dans cette affaire, selon les circonstances.

Le roi, ayant su que Pierre de Craon s'était retiré en Bretagne, et voyant que le duc fermait l'oreille aux sommations qui lui étaient faites de sa part de livrer un vassal coupable tout à la fois de félonie et d'assassinat sur le premier officier de la couronne, résolut de porter la guerre dans cette province. Des forces considérables furent rassemblées et dirigées sur le Mans, ainsi qu'une grande quantité de munitions. De son côté, le duc de Bretagne se préparait à faire une vigoureuse résistance, et, pour être plus certain du succès, il appela les Anglais à son secours. Quelques seigneurs de la cour murmuraient hautement de ce qu'une querelle entre deux particuliers allumait une guerre dont il était impossible de prévoir l'issue; d'autres, en plus grand nombre, et sans doute les moins sensés, applaudissaient, suivant l'usage des courtisans, à ce qu'ils appelaient les sages résolutions du roi,

et l'excitaient à la guerre, dans l'espérance de 1391.
partager avec lui les dépouilles du vaincu. Déjà tout était préparé pour entrer en campagne, et Charles VI venait d'arriver au Mans, lorsqu'il reçut une lettre de la reine d'Aragon, sa cousine, qui lui mandait qu'un chevalier, paraissant fuir de France, avait été arrêté à Barcelonne et mis en prison. Elle soupçonnait que ce chevalier, qui refusait de se nommer, pouvait être Pierre de Craon; elle invitait le roi à envoyer quelqu'un de ses gens pour le reconnaître. En effet c'était le baron de Craon, qui avait résolu de passer en Palestine, et allait s'embarquer pour accomplir ce dessein. Mais Charles, qui crut que l'avis était faux et donné par ceux de son conseil qui n'approuvaient pas la guerre qu'il
allait faire, ne répondit pas au message de la 1392.
reine, et donna aussitôt des ordres pour que l'armée se rendît de suite à Angers.

Le roi, accompagné des ducs de Berri, de Bourgogne, d'Orléans, et de plusieurs autres princes et seigneurs, se mit en route à la tête de l'armée. Mais il eut à peine fait deux lieues, qu'un homme, d'une figure hideuse, vêtu d'une cotte de buret blanc et la tête nue, sortant tout à coup d'un bois, saisit son cheval à la bride, en criant d'une voix lugubre: « Roi, ne chevauche plus avant, mais retourne, car tu es trahi ».

On avait déjà remarqué quelque dérangement dans les facultés intellectuelles du monarque. La frayeur que lui causa l'apparition subite de cette espèce de fantôme, sans doute placé là exprès pour jouer cette scène, acheva de lui faire perdre la raison. Quelques momens après, Charles devient furieux, tire son épée, et, ne reconnaissant plus ceux qui l'environnent, il se précipite sur le duc d'Orléans qu'il manque de tuer, et quatre personnes périssent sous ses coups avant qu'on puisse parvenir à le désarmer. C'est à cet événement que cette partie de l'Anjou que l'on nomme le Craonais dut sa conservation, puisque le roi avait ordonné la ruine et la démolition de toutes les places et châteaux de ce canton.

Pierre de Craon a plus d'un titre pour transmettre son nom à la postérité, et l'Anjou peut le mettre au rang de ses plus nobles et de ses plus illustres brigands : assassin, voleur, hypocrite, rien ne manque à sa honteuse célébrité.

Il avait accompagné Louis Ier., duc d'Anjou, dont il était le chambellan, à la conquête du royaume de Naples et de Sicile. Le trésor de l'armée étant sur le point d'être entièrement épuisé, le prince dépêcha Pierre de Craon, en qui il avait une grande confiance, vers la duchesse d'Anjou, son épouse, avec des lettres pressantes pour obtenir d'elle et de ses amis les

fonds dont il avait besoin pour achever son entreprise. Les principaux seigneurs de l'Anjou, ainsi que toutes les personnes riches, se firent un devoir de venir au secours de leur duc. Dans peu de jours cent mille ducats d'or furent remis au baron de Craon, qui, au lieu de les porter promptement à son maître, marcha à petites journées, s'arrêtant dans toutes les villes qui pouvaient lui offrir les moyens de dépenser agréablement les fonds dont il était porteur, et qu'il acheva de dissiper à Venise avec les courtisannes et les joueurs, dont cette ville était le rendez-vous presqu'universel. Louis, impatient de ne point recevoir l'argent dont il avait un si pressant besoin, et voyant tous les jours un grand nombre de ses gentilshommes et de ses soldats mourir de faim, ne put supporter longtems un spectacle aussi affreux pour un chef qui aimait réellement son armée. Il envoyait en vain des courriers au-devant du baron, pour hâter sa marche; ils ne le trouvaient point. Enfin le duc succomba à sa douleur, ne possédant plus qu'une tasse d'argent et la cotte-d'armes de toile peinte dont il était revêtu. Ainsi tous les hommes, tous les trésors prodigués à cette funeste entreprise, ne produisirent à la France, et surtout à l'Anjou, que des larmes et des regrets. Le corps du prince fut

apporté à Angers et inhumé dans l'église Saint-Maurice.

Tel fut le résultat de cette expédition, dans laquelle une grande partie de la noblesse et du peuple d'Anjou périt; et pendant que les malheureux restes de cette armée, comme de vrais squelettes ambulans, revenaient en France en tendant la main, Pierre de Craon avait l'audace de se montrer à la cour avec un train magnifique. Un jour le duc de Berri, le voyant entrer au conseil, ne put contenir son indignation, et s'écria, transporté de fureur: « Ah! faux, traî-» tre, mauvais et déloyal, tu es cause de la » mort de mon frère, prenez-le et que justice » soit faite. » Mais personne ne s'étant avancé pour exécuter cet ordre, le baron eut le tems de pourvoir tranquillement à sa sûreté.

Cependant Marie de Bretagne, veuve de Louis Ier., duc d'Anjou, tant en son nom que comme tutrice de ses enfans Louis II, duc d'Anjou, et le prince de Tarente, son frère, cita Pierre de Craon au Parlement de Paris, pour lui faire restituer les cent mille ducats d'or qu'elle lui avait confiés pour porter au prince son époux. Elle traita l'infidélité du baron de vol et de félonie, demanda qu'il fût condamné aux peines qu'il méritait, et que la baronnie de Craon et ses autres biens situés en Anjou fussent confisqués.

Pierre de Craon ne comparut point, quoique 1395.
réassigné jusqu'à quatre fois suivant l'usage de ce tems-là. Néanmoins le parlement rendit un arrêt qui déclarait le baron convaincu de félonie envers le duc d'Anjou, son seigneur; sa baronnie et ses autres fiefs étaient confisqués et réunis au duché d'Anjou; il était condamné en outre à la restitution des cent mille ducats d'or, et à être banni du royaume à perpétuité. Il fut arrêté et conduit à la tour du Louvre, mais il n'y resta pas long-tems. Si Pierre de Craon était un grand coupable, il était aussi un grand seigneur, et ce titre, comme on le sait, donnait souvent droit à l'impunité. La reine d'Angleterre et la duchesse de Bourgogne étant intervenues dans cette affaire, elle fut bientôt terminée par un accommodement. Les arrêts du parlement, sévèrement exécutés quand il s'agissait de simples particuliers, de *vils* bourgeois, n'étaient quelquefois rendus contre les hommes puissans que pour apaiser les murmures du peuple. Le parlement condamnait, et le roi faisait grâce, comme on le vit en cette occasion.

Dans la même année, Pierre de Craon, appuyé de son crédit et de celui de ses amis, obtint du roi des lettres de rémission ou d'abolition de l'assassinat qu'il avait commis sur la personne du connétable de Clisson, et qu'il qualifie lui-

même, dans sa requête, d'assassinat prémédité. Mais il expose que, depuis cette malheureuse affaire, il a éprouvé beaucoup de peines, souffert beaucoup de misères, qu'il a fait bien dévotement un voyage au Saint Sépulcre pour demander à Dieu pardon de ses fautes, que plusieurs de ses complices ont été condamnés à mort et exécutés, et que par conséquent son crime était suffisamment expié. Le coupable baron eut l'effronterie de présenter au parlement ses lettres de grâces pour en demander l'enté-
1399. rinement; mais, loin de consacrer cet acte de faiblesse et de faveur, le parlement, indigné de tant d'audace, rendit un autre arrêt, qui déclarait Pierre de Craon et ses complices coupables du crime de lèse-majesté, et ordonnait de les arrêter partout où ils seraient trouvés dans le royaume, et de les punir comme tels (*a*). Ce second arrêt ordonnait aussi la restitution des cent mille ducats d'or à la duchesse d'Anjou et la confiscation de la baronnie de Craon; mais il ne fut pas plus exécuté que le premier, puisque les descendans de Pierre de Craon continuèrent de jouir de cette terre.

On ne sait point ce que devint le baron après cet arrêt; le lieu et l'époque de sa mort sont

(*a*) Arrêts célèbres pour la province d'Anj., p. 1208.

également inconnus. Mais on sait que deux ans auparavant il avait obtenu qu'il serait accordé des confesseurs aux criminels condamnés à mort, ce qui n'avait point encore eu lieu. Pour en perpétuer la mémoire il fit élever une croix de pierre, avec ses armes, auprès du gibet de Paris; c'était au pied de cette croix que les cordeliers, auxquels il légua une somme d'argent pour cette œuvre de miséricorde, confessaient les condamnés avant leur exécution. Bientôt cet usage s'étendit dans les autres jurisdictions, et c'est-là sans doute tout le bien qu'a fait le premier et noble baron d'Anjou; encore cette fondation est-elle entachée d'égoïsme, car, en la faisant, sa conscience devait lui dire qu'il songeait à lui.

La dernière année du quatorzième siècle fut 1400.
pour cette province l'époque d'un établissement utile; Louis II, roi de Naples et duc d'Anjou, ayant été forcé d'abandonner son royaume, revint à Angers, où il créa une chambre des comptes, à l'instar de celles de Nevers, de Pau et autres villes. Mais cette année est surtout remarquable par les ravages que firent les Anglais dans nos villes et nos campagnes. Nous venons de voir quelle fut la conduite du premier baron d'Anjou envers son prince; voyons maintenant quelle fut celle du premier bachelier envers sa patrie; peu de mots suffiront pour la faire juger,

1400. nous les empruntons d'un auteur contemporain.

Ce premier bachelier, nommé Jean Desroches, avait aussi la qualité de *double bachelier*. « Les » chevaliers du comte de Pembroch, dit Froissard, brisèrent le désir de Jean Desroches d'aller avec messire Jean Chandos, sénéchal de » Poitou, faire courses en Anjou, et lui dirent: » Si vous vaut mieux que vous qui êtes un grand » seigneur et de haute extraction, faciez votre » faict à part, et laissiez faire le sien à messire » Jean Chandos qui n'est qu'un bachelier au » regard de vous (*a*). » Ainsi ce premier bachelier d'Anjou, qui briguait l'avantage de piller et de tuer ses compatriotes, sous la protection des drapeaux anglais, éprouva la honte d'un refus; tels étaient les exemples que les grands seigneurs donnaient au peuple.

On sait que ce fut au commencement du règne de Charles VI que les fleurs de lys sans nombre de l'écu de France furent reduites à trois; celles de l'écu d'Anjou éprouvèrent la même réforme, mais la brisure, qui était un lambel, fut remplacée par une bordure de gueules. f. 313. 361

(*a*) Froissard, Chron. de Fr., T. I, Chap. 270.

A v. Furet anjou … 1. f. 432

CHAPITRE LI.

Dîmes. — Frais de sépultures. — Thibault Levrault, juge d'Anjou. — Impôt sur toutes les maisons d'Angers.

L'ORIGINE de la dîme remonte à la plus haute antiquité ; Abraham, après la victoire signalée qu'il remporta sur ses ennemis, offrit le dixième de toutes leurs dépouilles au prêtre Melchisedech ; avant de partir pour la Mésopotamie, Jacob promit de donner à Dieu le dixième des biens qu'il pourrait amasser pendant son séjour dans cette contrée. Mais ces offrandes étaient volontaires ; dans la suite le législateur des Juifs en fit un impôt au profit des prêtres.

On ne trouve point chez les Chrétiens de trace de la dîme avant le quatrième siècle, non que les oblations des fidèles fussent dès ce tems-là fixées au dixième de leurs revenus, mais parce qu'ils donnèrent ce nom aux dons qu'ils faisaient au clergé, par imitation des dîmes de l'ancienne loi. Dans les siècles suivans, les évêques, de concert avec les princes, les établirent peu-à-

peu, en ordonnant aux peuples de payer aux ecclésiastiques le dixième de leurs revenus. Vers le milieu du neuvième siècle, les nobles, à qui Charles-Martel avait donné l'exemple, s'approprièrent une portion des dîmes; les prélats se plaignirent de cet abus, et les conciles enjoignirent aux usurpateurs, sous toute la rigueur des peines canoniques, de les restituer à l'église.

Quelques-uns rendirent tout ce qu'ils avaient pris, les autres n'en restituèrent qu'une partie, et gardèrent le surplus, qu'ils unirent à leurs fiefs.

Ces dîmes, ainsi réunies aux fiefs, furent nommées dîmes inféodées, pour être distinguées des dîmes ecclésiastiques, qui, comme chacun sait, *sont tenues de droit divin et naturel* (*a*).

Si nous considérons la dîme sous le point de vue de l'économie politique, nous reconnaîtrons que c'est à cet impôt désastreux que la France doit attribuer la lenteur des progrès de son agriculture. Avec la dîme, l'assolement, seul moyen connu d'éprouver toute la fertilité de la terre sans l'épuiser jamais, est impossible. Ce champ, devenu improductif, pourrait être utilement converti en prairie artificielle, pour être ensuite rendu avec fruit à son ancienne culture; mais il va se couvrir de ronces, de genêts et de

(*a*) Coutume d'Anjou, T. II, p. 747.

bruyères, parce que le décimateur ne veut pas qu'il soit un pré, attendu qu'il ne percevrait qu'une dixième botte de foin au lieu de la dixième gerbe : tant il est vrai que la fiscalité n'entend même pas ses vrais intérêts ! Car toute amélioration agricole devrait tendre, après tout, à augmenter ses revenus; mais il était une borne immuable, devant laquelle tout intérêt public devait s'arrêter, *la coutume*. Elle permettait au laboureur d'abandonner la culture de ses terres s'il voulait se soustraire à la dîme, et lui défendait de changer la nature de leur produit, quoique ce changement n'eût pas été moins avantageux au décimateur qu'au cultivateur. Mais ceux qui vivent des abus ont la vue courte, ils ne songent qu'à leur profit immédiat et le défendent aveuglément ; c'est ainsi que certains droits, qui seraient plus productifs pour le fisc s'ils étaient plus modérés, sont toujours maintenus opiniâtrement, comme si l'on craignait de les rendre moins onéreux. Si, malgré tant d'obstacles et le découragement qui s'emparait des malheureux colons, une sage innovation osait parfois se montrer, ce ne pouvait être pour long-tems; l'usage, la coutume, les procès venaient bientôt la faire rentrer dans le néant : néanmoins sa courte apparition était une conquête sur l'usage, parce qu'elle laissait toujours quelques traces dans la mémoire des gens

éclairés qui avaient pu apprécier ses avantages. Mais aux yeux du vulgaire, dont on entretenait les préjugés, chaque progrès de l'industrie était une révolte contre l'usage, et l'usage était la loi.

Aujourd'hui du moins nous pouvons cultiver nos champs comme nous l'entendons; nous pouvons chaque année interroger notre terrain, et lui demander de nouvelles productions, sans craindre que le *veto* d'un décimateur vienne le frapper de stérilité. Quoi qu'on puisse dire, c'est à la révolution que nous sommes redevables de ce bienfait immense; et si notre agriculture a pris quelqu'essor depuis trente ans, c'est en partie à l'abolition de la dîme qu'il faut l'attribuer. Espérons que la ténacité populaire, qui repousse encore dans beaucoup d'endroits d'utiles pratiques et d'heureux procédés, cédera peu-à-peu à la propagation des lumières, à la persuasion, et encore plus à l'exemple des hommes instruits. Il y a aujourd'hui sur tous les points de la France de philantropes citoyens, qui répandent autour d'eux le bienfait de sages innovations, et sont dans leur modeste sphère un précieux foyer de connaissances. Rendons hommage à leurs efforts persévérans, et comptons qu'ils obtiendront le succès dans lequel ils trouveront leur plus douce récompense. Si tout ce qui tend à éclairer le peuple en améliorant son

sort était jadis imputé à crime, si la maxime d'autrefois était qu'il faut le maintenir dans l'ignorance et la misère, afin de le ployer plus facilement sous l'abjecte dépendance des hommes, la maxime d'aujourd'hui doit être de le rendre heureux et instruit, afin qu'il vive libre dans l'obéissance aux lois.

Cependant l'Anjou, dont le sol fertile est coupé par un nombre presque infini de rivières, de ruisseaux, de vallons, étant par cette position un pays de petite culture, il était bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'empêcher l'introduction, sur son territoire, d'une multitude d'arbres à fruits, d'arbrisseaux et de légumes de toute espèce. Tous ces champs, toutes ces prairies, qui environnaient les villes et les gros bourgs, furent, malgré l'opposition des curés, changés en vergers, en jardins potagers. Comment lever la dîme sur tant de produits divers? Sur des pommes, des poires, des cerises, des choux, des raves, etc., que l'on recueillait tous les jours, ou pour son propre usage, ou pour approvisionner les marchés? On la levait pourtant, mais c'était une guerre continuelle entre les agens des curés et les paroissiens; les premiers prétendaient qu'on les volait, les seconds se plaignaient qu'on les opprimait. Que firent les pasteurs pour sortir de ce dédale? Ils renoncèrent

à cette dîme qu'on nommait dîme verte, dont la pereeption coûtait beaucoup de frais, et pour leur dédommagement ils s'attribuèrent le tiers de la succession mobiliaire de tous leurs paroissiens (32). Ceux-ci étaient alors si misérables, qu'ils durent regarder comme un bienfait de ne payer la petite dîme qu'après leur mort.

Probablement cet usage n'eut lieu d'abord que dans les paroisses rurales; mais un abus introduit au nom de la religion pénètre promptement partout, et sans doute il ne tarda pas à passer des campagnes dans les villes; mais nous n'avons pu, malgré les recherches les plus attentives, trouver l'époque de l'origine de ce droit qu'on nomma tierçage. Si l'on en croit Hiret (*a*), il fut aussi établi dans le Maine et la Touraine, mais les historiens de ces deux provinces n'en parlent pas. Pocquet de Livonnière, qui a écrit sur cette matière (*b*), n'en dit rien non plus; mais il rapporte qu'il eut lieu en Bretagne jusqu'en 1307, époque à laquelle il fut réduit à la neuvième partie de la fortune mobiliaire, par un concordat, fait sous l'autorité du pape, entre le clergé, la noblesse et le peuple; ce nouveau

(*a*) Hiret, Antiquités d'Anjou, p. 408.

(*b*) Coutume d'Anjou, T. II, p. 1036.

droit fut nommé neuvaine. Les Angevins, plus patiens ou plus dociles, supportèrent cet impôt près de cent ans de plus que leurs voisins. Néanmoins vers la fin du quatorzième siècle ils commencèrent à s'apercevoir et même à se plaindre que le tierçage était un droit plus qu'onéreux, qu'il était ruineux. En effet, le jour même de la mort du père ou de la mère de famille, les agens du curé venaient, au milieu des enfans en pleurs, faire un inventaire de tout ce qu'il y avait dans la maison, dans les magasins, dans les caves, dans les greniers, et sur-le-champ ils en enlevaient le tiers, ou s'établissaient dans la maison pour le garder. Combien d'abus, de procès, durent être la suite de ce droit de sépulture! S'il se fût étendu par toute la France, jamais aucune ville n'y serait devenue commerçante.

Enfin, poussés à bout, les Angevins osèrent réclamer contre un abus aussi monstrueux, aussi intolérable; ils intentèrent un procès à leurs pasteurs. Si d'un côté on a la douleur de voir, dans ce tems-là en Anjou, un clergé avide fouler impitoyablement le peuple, de l'autre on a la satisfaction d'y trouver une magistrature équitable qui le protége contre ses oppresseurs. Thibault Levrault, juge d'Anjou, eut le noble courage d'accepter la procuration des Angevins, et de se dévouer ainsi généreusement pour eux

à la haine d'un corps puissant, qui pouvait tout alors en abusant des mots de religion et de droit divin, à l'abri desquels il ne mit que trop souvent ses prétentions et ses usurpations. Espérons que la reconnaissance publique gravera le nom de ce digne magistrat sur ces marbres que les peuples consacreront, sans doute, un jour à la mémoire de ceux qui auront rendu d'importans services à la patrie.

Cette cause célèbre fut portée au parlement de Paris en 1396, et, après six ans de débats, de contestations et d'oppositions, intervint enfin
1402. un arrêt qui nous a été conservé par Chopin, un de nos plus célèbres jurisconsultes (*a*). Cet arrêt supprime le droit de tierçage, et le remplace par un autre fixé à dix-huit deniers payables tous les ans, par chaque feu ou ménage, ce qui le fit nommer *fouage;* c'était l'usage anciennement d'imposer par feu ou par tête, on n'avait nul égard aux facultés des contribuables. Mais bientôt les curés trouvèrent cette taxe insuffisante; par transaction elle fut portée à cinquante-deux deniers tournois, exigibles à raison d'un denier par dimanche; mode de paiement qui donnait aux curés le moyen de s'assurer si

(*a*) Chopin, de la Police Ecclésiastique, Liv. III, Tit. III, N°. 26.

tous les chefs de ménage assistaient exactement aux offices de l'église. Cependant le numéraire augmentant peu-à-peu dans la circulation, il perdait, dans la même proportion, de sa valeur nominale; aussi, après quelques années révolues, les pasteurs ne voulurent plus se contenter des *fouages* pour enterrer leurs paroissiens. Ils exigèrent des dons par testament, mais sans cesser de recevoir les *fouages* qu'on a payés à Angers jusqu'à nos jours. « Il n'y a pas long-tems, dit » un auteur Angevin qui écrivait vers la fin du » seizième siècle, il n'y a pas long-tems qu'on » n'eût pas enterré en ce royaume un mort en » lieu saint, s'il n'eût laissé quelque chose à » l'église par testament. Cela avait été poussé si » loin, que lorsqu'une personne était décédée » sans faire de testament, l'un des héritiers, » pour sauver l'honneur du défunt, demandait » permission d'en faire un pour lui, et de laisser un legs proportionné aux facultés de la » succession (*a*). »

La justice que le parlement venait de rendre aux Angevins leur fit entrevoir quelqu'adoucissement à leur sort. Le quinzième siècle commençait pour eux sous de plus heureux auspices que les précédens; en effet, une circonstance

---

(*a*) Bodin, de la République, Liv. V, Chap. II.

particulière vint encore ajouter à leur espoir et leur annoncer le règne de l'équité. Les fortifications d'Angers étaient tombées dans un tel état de ruine qu'il fallait les reconstruire presqu'en entier. Cette entreprise, qui devait coûter
1418. des sommes considérables, effrayait le peuple, toujours imposé arbitrairement. Yolande d'Aragon, mère et tutrice de Louis III, duc d'Anjou, rendit à ce sujet une ordonnance qui fixa l'impôt des réparations de la place au dixième de la valeur locative de toutes les maisons de la ville, sans exception, c'est-à-dire, que celles du clergé y furent assujetties. (*a*). Pour que cet impôt fût sagement réparti, la duchesse autorisa les habitans à s'assembler pour régler eux-mêmes le prix des locations. Cette ordonnance, rendue par une femme, est très-remarquable par la sagesse de ses dispositions; elle nous présente, dans un éloignement de quatre siècles, une répartition de contribution proportionnée à la valeur de la chose imposée; c'est notre contribution foncière actuelle: mais comme les bourgeois, sur qui portait ordinairement tout le fardeau des charges publiques, auraient pu être intimidés devant les privilégiés, elle fit présider les assemblées par des membres de son conseil, afin que son ordonnance fût ponctuellement exécutée

(*a*) D. Housseau, Manuscr. de la Biblioth. du roi.

et que la commune pût librement débattre ses intérêts.

C'est après plus de quatre cents ans révolus que cette ordonnance est exhumée de la poussière des archives pour reparaître aux yeux des Angevins : ainsi, tôt ou tard, ceux qui gouvernent les peuples sont appelés au tribunal de l'histoire ; les législateurs passent, mais les lois restent, pour honorer leur mémoire si elles sont bonnes, pour la faire exécrer si elles sont mauvaises.

CHAPITRE LII.

Chantoceau, ville du Bas-Anjou. — Elle est assiégée et prise plusieurs fois.

CHANTOCEAU n'est plus aujourd'hui qu'un bourg sur la rive gauche de la Loire, à trois lieues au-dessous de Saint-Florent-le-Vieux, et dont la population, en y comprenant la campagne qui fait partie de cette commune, est de douze cents âmes; il est, comme Saumur, Montjan et le Montglone, placé sur un coteau qui s'élève d'environ cent cinquante pieds au-dessus du fleuve. Cette situation, agréable et forte tout à la fois, lui fit donner le nom de *Castrum celsum*, château élevé, d'où est venu celui de Château-ceaulx, qu'on trouve dans les anciens titres, puis, par corruption, *Chantoceaux*, et enfin *Chantoceau*. Autour de ce château on bâtit des maisons, et peu-à-peu il se forma une ville, qui, dans la suite, devint considérable. On ne tarda point à l'environner d'une forte muraille flanquée de tours et d'un fossé large et profond.

S'il était absolument nécessaire de savoir par qui Chantoceau fut bâti, on pourrait, avec Bourdigné (*a*), en rapporter l'honneur à Celsus, questeur romain. Mais une telle origine, dénuée de toute espèce de preuves, ne peut raisonnablement être admise. Nous laissons donc de côté le nom du fondateur, en reconnaissant cependant qu'il y avait autrefois en cet endroit une forteresse romaine, comme l'attestent des fragmens de briques antiques que l'on trouve parmi les décombres. Mais nous ne savons rien de plus à ce sujet, et nous n'avons pu faire remonter nos recherches sur cette ville au-delà du onzième siècle. Vers le commencement du douzième, elle passa dans la famille de Briolay par le mariage de Garnache de Chantoceau, et tomba depuis sous la puissance des ducs de Bretagne. Une charte de Marmoutiers, de l'an 1118, nous apprend qu'un certain Péan de Montrevrau prenait le titre de prince de Chantoceau, qu'il avait une cour de barons, ce qui prouve qu'il était un très-grand sire, et que Chantoceau était déjà une seigneurie considérable; car la prérogative d'avoir une cour de barons était réservée presqu'exclusivement aux comtes d'Anjou. Plus anciennement encore on

(*a*) Annales d'Anjou, F°. XV.

trouve un Thibault de Chantoceau, qui fut présent, en 1061, à la cession, faite par Geoffroi le barbu, comte d'Anjou, à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, des fortifications bâties autour de cette abbaye, pour être gardées par les moines et leurs vassaux (*a*).

La ville de Chantoceau fut prise en 1173 par Maurice de Craon, commandant l'armée de Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou (*b*); et Saint Louis, en allant en Bretagne pacifier les barons qui étaient en différend avec leur duc, l'assiégea et la prit aussi en 1230 (*c*).

Quoiqu'elle eût beaucoup souffert de ces deux siéges, cette ville, ayant réparé ses pertes, se trouvait dans un état florissant et l'une des plus fortes places d'Anjou (*d*), lorsqu'après la mort de Jean III (*e*), duc de Bretagne, en 1341, Jean, comte de Montfort, et Charles, comte de Blois, se prétendant chacun légitime héritier du duc, se disputèrent à main armée sa riche succession.

(*a*) *Gall. Christ. vetus.* Tom. IV, p. 399.

(*b*) Ménage, Hist. de Sablé, p. 144.

(*c*) D'Argentré, Hist. de Bretagne, p. 300.

(*d*) Chantoceau était d'Anjou pour le civil et de Bretagne pour le spirituel.

(*e*) Jean III était né à Chantoceau vers l'an 1284, il fut baptisé à Saint-Florent-le-Vieux.

Le roi, Philippe de Valois, se déclara en faveur du comte de Blois, et mit sur pied une armée de six mille hommes pour appuyer ses prétentions (*a*). Cette armée se rassembla à Angers, sous le commandement du fils aîné du roi, Jean, duc de Normandie; elle comptait dans ses rangs un grand nombre de chevaliers Angevins, tels que les seigneurs de Craon, de Bueil, de Montsoreau, de la Plesse, de Clairambault, de la Rochebaraton, de Gonord, de Villeneuve, d'Ambillou, de Serrant, de Montbrun, d'Avoir, etc. Après s'être organisée, elle se rendit à Ancenis où elle passa la Loire, et vint ensuite mettre le siége devant Chantoceau. Cette ville tenait pour le comte de Montfort, qui l'avait pourvue d'une bonne garnison, commandée par deux capitaines Lorrains de grande réputation. Le siége fut long et meurtrier, mais les assiégeans étant enfin parvenus à remplir de terre et de fascines une partie des fossés, ils firent avancer deux chaz, espèces de galeries couvertes et roulantes, d'où ils lancèrent de gros quartiers de pierres dans la place. Sous la protection de ces machines, les sapeurs arrivèrent au pied des murs et commencèrent la sape, ce qui détermina les assiégés à parlemen-

(*a*) Bouchet, Annales d'Aquitaine, F°. 105.

ter. La garnison obtint une capitulation honorable, et sortit libre avec armes et bagages. Le duc de Normandie ayant mis la ville et le château à la disposition du comte de Blois, celui-ci y plaça une garnison tirée de ses troupes, donna des ordres pour faire réparer les dégâts causés par le siége, et partit le lendemain avec le fils du roi et l'armée pour Nantes. Là, il continua, avec ce prince, cette guerre terrible qui ravagea la Bretagne et quelquefois les provinces limitrophes; cette guerre, où les deux contendans furent tour-à-tour vainqueurs et vaincus, où tous deux se virent prisonniers l'un de l'autre, et que leurs épouses continuèrent, pendant leur captivité, avec encore plus d'acharnement qu'eux-mêmes. On vit ces princesses, armées de toutes pièces, combattre à pied, à cheval, et s'exposer dans une foule de combats, sur terre et sur mer. Les rançons payées et les comtes délivrés, ceux-ci reprennent les armes et achèvent de ruiner leur malheureux pays; le comte de Blois toujours soutenu et excité par le roi de France, et le comte de Montfort par le roi d'Angleterre, sans que ces deux monarques voulussent jamais permettre un accommodement que les deux rivaux désiraient également.

Cette sanglante querelle dura vingt-trois ans, fit périr plus de cent cinquante mille hommes, et

ni le comte de Blois, ni le comte de Montfort, ne purent parvenir, pendant ce laps de tems, à posséder tranquillement tout ou partie de la Bretagne. Cependant le comte de Montfort, plus heureux à la guerre que son ennemi, transmit cette province à ses descendans, et le comte de Blois, qui fut tué à la bataille d'Auray, en 1364, laissa aux siens sa haine et le soin de sa vengeance (33).

Déjà plus d'un demi-siècle s'était écoulé de- 1420.
puis la mort du comte de Blois, et tout portait à croire que les descendans du comte de Montfort resteraient paisibles possesseurs de la Bretagne; mais les petits-fils du premier, sans cesse animés par leur mère, n'attendaient que l'occasion pour tenter de rentrer en possession de cette province, qu'ils considéraient toujours, d'après les principes qu'on leur avait inculqués, comme leur légitime héritage.

Marguerite de Clisson, veuve de Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, fils de Charles de Blois, s'était retirée, après la mort de son mari, à Chantoceau, qui lui appartenait, avec Olivier, comte de Blois, son fils aîné, et Charles son second fils. Le troisième, Jean de l'Aigle, était au service du roi de France, et Guillaume, le quatrième, jeune encore, était à Angers auprès de Marie de Blois, sa tante, reine de Sicile et duchesse d'Anjou.

+ olivier de Clisson l'avait acheté de Marie de Bretagne Reine de Sicile pour 3000 francs d'or. t. II. f. 593 Preuves de Dom Morice

1420. Le royaume se trouvait alors agité et même ravagé dans presque toutes les provinces, soit par les Anglais, soit par les grands vassaux qui s'entre-faisaient la guerre. Marguerite et ses fils crurent que ce moment était favorable pour tenter la fortune, non par le sort des armes, mais par la ruse et la perfidie. Jean V, duc de Bretagne, tenait depuis quelque tems sa cour à Nantes, où il s'était rendu pour y recevoir les ambassadeurs du Dauphin. Il fut décidé entre la mère et ses fils qu'Olivier irait trouver le duc dans cette ville au plutôt, et qu'il l'assurerait, dans les termes les plus propres à le persuader, qu'ils se reconnaissaient pour *ses hommes liges*, lui devant foi et hommage.

Tout étant préparé dans l'intérieur du château de Chantoceau et dans les autres domaines de la maison de Penthièvre, pour l'exécution du projet qui venait d'être arrêté, Olivier, comte de Blois, partit pour Nantes. Le duc de Bretagne, flatté de cette démarche, qu'il regarda comme la preuve d'une réconciliation sincère entre les deux maisons, reçut son jeune parent de l'air le plus affectueux et le plus amical. Plusieurs jours se passèrent en festins donnés et reçus de part et d'autre avec toutes les apparences de la franchise et de l'amitié. Le duc porta même les soins de l'hospitalité jusqu'à partager son lit avec Olivier, comme s'il

eût été son fils, ce qui, dans ce tems-là, était 1420.
une des plus grandes marques d'honneur et de confiance qu'on pût donner à quelqu'un.

Olivier, feignant d'être touché et reconnaissant d'une réception aussi distinguée, pria le prince, de la part de Marguerite sa mère, qui, à cause de son âge et de quelques infirmités, ne pouvait venir à Nantes, de l'aller voir à Chantoceau, où elle se proposait de lui donner le plaisir de la chasse, et des fêtes qui lui procureraient l'occasion de voir ce qu'il y avait de plus beau et de plus distingué parmi les dames du pays. Le duc répondit obligeamment que cette partie de campagne lui serait très-agréable. Il ne lui fallait point, dit-il, d'autres motifs pour l'entreprendre que le désir de prouver à la comtesse, par cette démarche, la joie qu'il ressentait de voir la bonne intelligence rétablie dans sa famille. Aussitôt il donna des ordres pour ce voyage, malgré les représentations que lui firent plusieurs seigneurs de sa cour, qui avaient peine à croire à la sincérité d'une réconciliation aussi subite.

Le duc, qui aimait l'éclat et la représentation, fit partir pour Chantoceau plusieurs de ses principaux officiers, avec une partie de sa vaisselle d'or et d'argent, et le même jour, 12 février au soir, il monta à cheval, accompagné

1420. de Richard, son beau-frère, du maréchal de Bretagne, de quelques autres seigneurs, et du jeune comte de Blois, qui servait de guide à cette petite cavalcade. Ce fut par attention pour ses hôtes, et dans la crainte de les gêner, que ce prince ne voulut pas mener avec lui une suite plus nombreuse.

Pour aller par terre de Nantes à Chantoceau, qui en est éloigné de cinq lieues, on passe au Loroux-Bottereau, petite ville où nos voyageurs vinrent coucher. Le lendemain, après avoir entendu la messe, ils se mirent en route. Lorsqu'ils eurent passé, sur le pont de la Troubarde, la petite rivière de la Divatte, qui sépare l'Anjou de la Bretagne, ils virent un homme, qui, paraissant se trouver là par hasard, contrefit le fou et se mit à jeter dans l'eau les madriers du pont, ce qui empêcha leurs gens de les suivre. Ils firent peu d'attention à cet incident qui les séparait de leurs domestiques; mais à peine eurent-ils avancé un quart de lieue plus loin, qu'ils aperçurent Charles de Penthièvre sortant tout-à-coup d'un bois à la tête d'une quarantaine d'hommes à cheval, les uns la hache d'armes, les autres la lance à la main, lesquels venaient sur eux à toute bride. Le duc et ceux qui l'accompagnaient n'avaient point d'armes, soit défensives, soit offensives; aussi un d'eux,

voulant parer un coup de hache lancé sur le prince, eut-il le bras coupé; la moindre résistance était donc impossible. Le duc reconnut, mais trop tard, qu'il avait été trop confiant. On se saisit de sa personne, on le mit sur un mauvais cheval, auquel il fut attaché par les jambes, et, pendant qu'on le liait comme un criminel, Olivier eut l'indignité de lui dire, en l'apostrophant avec d'odieux juremens, qu'il ne sortirait de ses mains qu'après lui avoir rendu la Bretagne (*a*). 1420.

(*a*) D'Argentré, Hist. de Bretag., Liv. X, p. 827.

CHAPITRE LIII.

Suite du précédent. — Le Duc de Bretagne prisonnier à Chantoceau; cette ville détruite de fond en comble; ses ruines.

1420. CHARLES de Penthièvre courut annoncer à sa mère le succès de leur entreprise. En arrivant au château, il fit arrêter les officiers du prince qui s'y étaient rendus la veille; ils furent, ainsi que ceux qui venaient de l'accompagner, répartis dans les prisons de Chantoceau, de Clisson, des Essards et de Paluau. L'orgueilleuse et vindicative Marguerite fut si transportée de joie, que, ne doutant plus de la réussite de tous ses projets, elle demanda aussitôt le service d'or et d'argent que le duc avait fait apporter, et en ordonna le dépôt dans son trésor.

Olivier, qui s'était chargé du duc de Bretagne, le conduisit d'abord à Clisson, après lui avoir fait rabattre son chaperon sur le visage, et l'avoir prévenu qu'au moindre signe, au moindre cri, pour se faire reconnaître du peuple, il lui enfoncerait son épée dans le corps. Lorsqu'ils eurent traversé la ville de Clisson, Olivier, bravant toutes les bienséances, se dépouillant de tout sentiment d'humanité, fit mettre un licol au cou

de son souverain, prit en main la longe, or- 1420.
donna à deux de ses gens de se placer aux côtés du prisonnier et de le tuer au premier mouvement qu'il ferait pour s'échapper. Ces nouvelles dispositions faites, il se mirent de nouveau en marche en pleine nuit, dans des chemins affreux, traînant le malheureux duc transi de froid et de crainte, ne sachant ni où il allait, ni ce qu'on voulait faire de lui. Enfin, vers minuit, ils arrivèrent devant la porte d'une auberge de village. Olivier descendit pour s'y chauffer et souper, laissant à la porte le duc, Richard son beau-frère, et le maréchal de Bretagne, environnés de leur escorte, et recevant une pluie glaciale qui tombait à verse. Le duc, qui n'avait point mangé depuis le matin (il avait déjeûné au Loroux-Bottereau), pria un de ses gardes d'aller demander, pour lui et ses compagnons d'infortune, la permission de descendre et d'entrer dans la maison; ce qui leur fut accordé. Mais on leur donna à peine le tems de manger quelques bouchées; Olivier, ayant achevé de souper, les fit remonter à cheval, puis ils continuèrent de marcher le reste de la nuit, en se dirigeant vers le château de Paluau, où ils arrivèrent à la pointe du jour.

Les prisonniers passèrent quatre jours dans ce château; ensuite le maréchal fut conduit aux

1420. Essards, le duc et son beau-frère furent amenés à Chantoceau; mais avant d'entrer dans le château on les conduisit au prieuré situé à l'entrée de la ville, où on leur permit de se reposer et d'accepter le dîner offert par le prieur.

Quelques heures après, Olivier vint reprendre ses prisonniers et les conduisit dans une tour du château. Ils y étaient à peine entrés, que Marguerite de Clisson, accompagnée de sa bru, femme de Charles de Penthièvre, vint les visiter comme si elle eût été pressée de jouir du plaisir de voir son ennemi dans les fers qu'elle lui avait depuis si long-tems destinés. Le duc la salua avec l'air soumis que commandait sa position; mais, sans répondre à cette politesse, elle s'avançe vers lui d'un air hautain et plein de courroux, lui reproche, du ton le plus aigre et le plus altier, qu'il retient injustement l'héritage de la maison de Penthièvre, qu'il sait que le duché de Bretagne ne peut légitimement lui appartenir puisqu'il le tient d'un usurpateur, mais qu'enfin elle voit avec une vive satisfaction que cette affaire ne tardera pas à être décidée en faveur de ses enfans, puisque l'entreprise qu'ils ont faite et si heureusement exécutée contre lui, ne l'a été qu'avec l'agrément du régent de France.

Le duc tâchait, mais en vain, d'apaiser la comtesse par des protestations, des promesses,

des soumissions même, et cela dans l'espérance 1420.
qu'on lui accorderait surtout la vie; car, après un pareil attentat, il ne pouvait croire qu'on différât long-tems de le mettre à mort. Mais il ne put rien pénétrer sur le sort qui lui était réservé; l'inflexible Marguerite refusa de s'expliquer; elle lui dit seulement, en le quittant, que, prévoyant que Chantoceau ne tarderait pas d'être assiégé, elle allait dès le soir même se retirer ailleurs.

La comtesse de Penthièvre n'avait point l'intention de quitter Chantoceau; mais, sachant que le duc devait être renfermé plus étroitement, elle voulait éviter de le voir davantage, afin de ne pas être importunée de ses plaintes. Elle était à peine sortie de la tour, que des ouvriers y entrèrent pour en clorre les fenêtres, en sorte que les prisonniers restèrent dans une profonde obscurité.

Une de ces fenêtres n'avait été fermée qu'avec une toile cirée; le duc, qui l'avait remarqué, y fit le lendemain un petit trou avec la pointe d'une épingle, et, quelque tems après, il aperçut, dans la cour, la comtesse et quelques autres personnes, mais il ne découvrit rien qui eût trait au départ. C'était à cette petite ouverture que les deux prisonniers passaient tour-à-tour leur tems, et le soir ils se rendaient compte de ce qu'ils avaient vu dans la journée.

1420. Il y avait environ quinze jours que le duc était à Chantoceau, lorsque Marguerite fut informée que les barons de Bretagne, dévoués à leur souverain, levaient une armée pour venir le délivrer, mais, qu'avant de se rendre sur les bords de la Loire, ils avaient le projet d'assiéger Lamballe et Guingand, deux villes du domaine de la maison de Blois. Pour le faire échouer, la comtesse s'avisa d'un stratagême dont le duc et Richard furent en partie témoins. Ils virent passer dans la cour un homme vêtu de la robe, des bottes et du chaperon qu'on avait ôtés au duc depuis quelques jours; il était environné de gardes commandés par Olivier. Cet homme, à-peu-près de la taille du prince, avait le visage couvert de son chaperon, et faisait, presque à chaque pas, le signe de la croix, pendant que les soldats qui l'escortaient disaient au peuple, qui se rassemblait en foule en voyant passer ce cortège: « C'est le » duc de Bretagne qu'on va jeter dans la Loire. »

Arrivés au bord de la rivière, les gardes et le faux duc entrèrent dans un bateau et s'éloignèrent en passant derrière des îles qui les dérobèrent bientôt à la vue des curieux accourus sur le rivage. On chargea ensuite des émissaires de répandre à Nantes que le duc avait été noyé, ce qui était confirmé par des mariniers qui assuraient l'avoir vu attaché à un arbre dans la Loire, un

peu au-dessus du Loroux-Bottereau. Mais ces faux bruits ne ralentirent point les préparatifs des Bretons; la ville de Lamballe fut assiégée, et la nouvelle en parvint promptement à Chantoceau. En l'apprenant, Olivier et Jean son frère, suivis de quelques soldats, se portent comme des furieux, et l'épée à la main, vers la prison, qu'ils se font ouvrir; ils y entrent tumultueusement, s'avancent vers le duc, et, lui portant insolemment le poing au visage, ils lui déclarent, en proférant les plus exécrables juremens, que, s'il ne fait lever le siége de Lamballe, ils vont faire placer sa tête sur la plus haute tour du château. Le duc, surpris et effrayé tout-à-la-fois, les pria de se calmer, en leur représentant avec douceur qu'ils savaient bien qu'il ignorait tout ce qui se passait en Bretagne et ailleurs, mais qu'il était disposé à faire tout ce qu'ils jugeraient nécessaire pour la levée du siége. 1420.

Après plusieurs propos fort durs de la part des jeunes comtes, qui firent apporter des fers d'une énorme grosseur pour le duc et son beau-frère, il fut convenu que Jean de Kerimeleo, un des officiers du prince, qui était aussi prisonnier à Chantoceau, partirait pour la Bretagne avec des lettres pressantes adressées à la duchesse et aux principaux seigneurs de sa cour. Ces lettres, écrites sous la dictée d'Olivier, leur

1420. prescrivaient, s'ils voulaient sauver la vie de leur souverain, de lever sur-le-champ le siége de Lamballe et de cesser toute hostilité.

Incertain du succès de cette démarche et craignant d'être investi dans la place, Olivier crut prudent de s'en éloigner avec ses prisonniers. Il les conduisit d'abord à Vendôme, d'où peu de tems après il les transféra à Nouailly, près la Rochelle, de-là à Thors, puis à Saint-Jean-d'Angely, où il les laissa environ deux mois. De cette dernière ville, il les mena en un château nommé Fort, puis au Coudray-Salbart, à Bressuire, et enfin à Clisson.

Pendant que le duc de Bretagne était ainsi traîné de prison en prison, et chaque jour menacé d'une mort dont son conducteur et ses infâmes satellites se plaisaient à l'effrayer, discutant, même en sa présence, les divers genres de supplices qu'on voulait lui faire subir, les fidèles Bretons s'avançaient vers Nantes, où la duchesse s'était rendue avec ses enfans aussitôt qu'elle avait appris l'enlèvement de son mari. De son côté la maison de Penthièvre avait appelé à son secours ses parens et ses amis. Des barons, des châtelains, leurs vassaux et sujets, s'étaient rassemblés en grand nombre dans le Bas-Anjou. Les hostilités, suivant l'usage des guerres féodales, commencèrent par le pillage des campagnes, et la navigation de la Loire fut

interrompue. La dame de Chantoceau et ses fils se trouvèrent assez forts pour entreprendre le siége de Nantes, tant par terre que par eau ; ils prirent même plusieurs villes et châteaux en Bretagne, et firent un grand nombre de prisonniers, dont ils tirèrent des rançons considérables ; enfin le désordre devint si grand dans cette contrée, que le roi fut obligé de défendre à la noblesse des provinces limitrophes d'aller au secours soit du duc de Bretagne, soit des comtes de Blois. 1420.

Cependant l'armée Bretonne, forte de cinquante mille hommes, avait déjà pris plusieurs places qui appartenaient à la maison de Penthièvre ; mais, sur l'avis qui lui fut donné par la Duchesse que la dame de Chantoceau et ses fils dévastaient tout sur les deux rives de la Loire jusqu'à Nantes, elle se rendit à Ancenis, passa la Loire, et vint mettre le siége devant Chantoceau.

Les assiégeans ignoraient où était renfermé leur duc, mais ils savaient que Marguerite et ses deux fils Charles et Jean étaient dans le château de Chantoceau ; c'en fut assez pour les décider à pousser le siége avec vigueur. Les canons tirèrent, les machines, encore en usage, lancèrent d'énormes pierres dans la ville ; mais elle était si forte et si bien défendue, que les attaques de chaque jour laissaient à peine quelques traces.

1420. Olivier tenait la campagne; il avait obtenu du roi de Sicile, duc d'Anjou, des secours, avec lesquels il vint attaquer les assiégeans; mais il fut vivement repoussé, et même contraint de laisser le champ libre aux Bretons. Après ce combat, les attaques contre la place furent reprises et continuées, jour et nuit; avec une telle vigüeur que l'on parvint enfin à ouvrir la brèche. La comtesse de Penthièvre connut alors qu'elle allait bientôt se trouver au pouvoir des vainqueurs. Elle envoya un trompette sur la müraille demander à parlementer, ce qui lui fut accordé d'autant plus facilement qu'elle avait parmi les chefs de l'armée bretonne des parens et des amis, qui désiraient de la sauver.

Après plusieurs conférences, il fut convenu qu'elle rendrait le duc ainsi que la place, qu'elle réparerait, suivant qu'il serait ordonné par les seigneurs Bretons, l'attentat commis contre leur souverain, et qu'à ce moyen elle pourrait se retirer avec ses enfans où elle le jugerait à propos. Elle dépêcha aussitôt un gentilhomme de confiance vers son fils, pour lui apprendre tout ce qui venait de se passer. Le comte de Blois sentit qu'il était perdu si le duc ne lui faisait grâce. Il alla le trouver au château des Essards, où il l'avait conduit quelques jours avant le passage de la Loire par l'armée bretonne. Le duc,

ui ignorait tout ce qui s'était fait pendant sa 1420.
aptivité, et croyant qu'Olivier lui rendait la
iberté de son propre mouvement, comme il
'en assurait, promit tout ce que celui-ci lui
lemanda, et partit de suite avec Richard son
eau-frère et les autres prisonniers, accompa-
gné de Charles de Blois, qui eut l'audace de
es amener au camp devant Chantoceau, où
ls arrivèrent le 7 juillet. Le duc y fut reçu avec
es plus vifs transports d'allégresse. La comtesse
t ses fils reçurent l'ordre de se retirer, après
voir promis de comparaître devant le duc, en
on prochain parlement, et avoir donné pour
otage Guillaume, le plus jeune d'entr'eux, âgé
pour lors de neuf à dix ans.

Le duc, après avoir ordonné la destruction de la ville et du château de Chantoceau, se rendit à Nantes, où il fêta et récompensa magnifiquement les chefs de son armée.

Le parlement, assemblé à Vannes le 16 février 1424, condamna par contumace Marguerite de Clisson et ses trois fils à la peine capitale, comme *traîtres envers leur seigneur lige.* En exécution de cet arrêt, toutes les places qui appartenaient à la maison de Penthièvre furent détruites, ses biens confisqués, et le jeune comte Guillaume, bien innocent de tout ce qu'avaient fait sa mère et ses frères, fut renfermé

1420. pendant vingt-sept ans dans un cachot, où, à force de pleurer ses malheurs, il perdit la vue. Mais les coupables sauvèrent leur tête; des villes, des bourgs, des châteaux furent démolis de fond en comble, les biens furent partagés entre les courtisans, et, suivant l'usage, les vilains payèrent les frais de la guerre. Pouvait-on désirer rien de mieux? Le duc était heureusement sorti sain et sauf de tous les dangers qu'il avait courus. Le ciel avait exaucé les vœux qu'il avait faits en prison pour sa délivrance; voyons comment il les accomplit.

Il en avait fait trois; le premier, de donner à Notre-Dame de Nantes son pesant d'or, et à Saint-Yves son pesant d'argent; il se trouva peser trois cent quatre-vingts marcs sept onces, ce qui faisait environ trois cent vingt mille francs de notre monnaie actuelle pour Notre-Dame, et vingt-deux mille francs pour Saint-Yves; il paya ces deux sommes. Par le second, il avait promis d'aller à la Terre-Sainte; il paya un de ses sujets pour faire ce pélerinage à sa place. Enfin, par le troisième, il s'était engagé à ne plus lever d'impôts sur ses sujets; ce dernier vœu était le plus difficile à remplir, mais on trouva un moyen de l'éluder en toute sûreté de conscience; le Pape donna une dispense, moyennant vingt mille florins destinés à réparer les églises de Rome et de Bretagne.

Chantoceau présente, depuis quatre siècles, 1420.
les plus grandes ruines féodales qu'il y ait en Anjou (34); elles sont près du bourg qui porte aujourd'hui ce nom, et qui, dans l'origine, était le faubourg de la ville. Le mur d'enceinte existe encore presqu'en entier avec quatre tours, dont deux servaient de défense à la seule porte qu'il y eût. De toutes les maisons de la ville on ne voit plus que celle du prieuré où le duc et son beau-frère dînèrent avant d'entrer au château. Ce prieuré est aujourd'hui une métairie, et tout l'intérieur de la ville, dans laquelle on voyait *des églises et plusieurs bons édifices* (*a*), n'offre plus qu'une campagne cultivée et environnée de murs, ce qui lui donne l'air d'un parc.

Au milieu de cette enceinte silencieuse, où la charrue trace aujourd'hui des sillons, où le pâtre garde paisiblement ses troupeaux, on se représente, malgré soi, les dernières scènes de désolation qui anéantirent à jamais cette ville. On croit voir une multitude de soldats animés par l'ardeur du butin, les uns pillant, les autres démolissant ou brûlant les maisons, tandis que de malheureux habitans, consternés, tâchent d'arracher aux flammes et de sauver quelques débris de leur fortune. Là, des vieillards se

(*a*) Bouchet, Annales d'Aquitaine, F°. CV.

1420. traînent péniblement, et paraissent succomber sous le poids des années et de la douleur; ici, des accens plaintifs et sourds se font entendre, ce sont des malades, des blessés, écrasés sous les murs qui s'écroulent de toutes parts. Plus loin, à travers des tourbillons de flammes et de fumée, des mères, chargées de leurs plus jeunes enfans, sortent de cette ville en feu, en faisant retentir les airs de leurs cris aigus et de leurs longs gémissemens. Où vont tous ces malheureux? Ils n'en savent rien. Qu'ont-ils fait pour subir un sort aussi affreux? Sujets fidèles et dévoués, ils ont obéi à leur seigneur, ils ont défendu leurs foyers par son ordre. Mais leur seigneur était un vassal félon, échappé à la vengeance de son suzerain; sa rébellion devait être punie. En effet, il fallait immoler à la justice quatre victimes coupables, et en voilà des milliers qui sont innocentes.

« Hélas! on voit que de tout tems
» Les petits ont pâti des sottises des grands ».

A quelque distance de la ville, on aperçoit plusieurs pans de murailles entassés les uns sur les autres, et qui forment, pour ainsi dire, une petite montagne; ce sont les restes du formidable château. Il était séparé de la ville par un large fossé et une double enceinte de murs très-épais et de la plus solide construction. Par sa po-

sition et son élévation, il commandait tout le pays d'alentour; ses restes, imposans par leurs grandes masses, sont couverts de broussailles, d'arbustes, de lierre, et présentent, sous divers aspects, des points de vue pittoresques. Ils méritent d'être visités par les amateurs de paysages et par ceux qui aiment à méditer sur les ruines, ces monumens muets, mais si expressifs, de l'ambition ou de la violence des princes. Du sommet de cet énorme entassement de décombres où je suis assis, et où j'achève ce chapitre (*a*), ils découvriront, dans un rayon de cinq à six lieues, des villes, des bourgs, des villages, des châteaux, dispersés çà et là dans une riche campagne arrosée par le plus beau fleuve de France, par la Loire. Cette contrée, formée du Bas-Anjou et d'une partie de la Bretagne, offre en abondance tout ce qui est nécessaire à la vie et peut la rendre agréable. Les habitans d'un pays aussi libéralement favorisé des dons de la nature devraient donc exciter l'envie; non: car, depuis un tems immémorial, leur destinée est d'être dévorés par les guerres civiles. Mais pourquoi? ... Je laisse aux moralistes, aux philosophes, le soin d'en expliquer la cause, et, s'il est possible, le mérite et l'honneur de la détruire.

(*a*) Le 12 septembre 1817.

CHAPITRE LIV.

Prodigalités et crimes du maréchal de Retz. — Blaison. — Gratecuisse. — Ingrandes. — Château de Chantocé. — Isabelle de Craon, sénéchale d'Anjou. — Château de Briolay.

Nous avons vu, chapitre XLIII, que le baron de Gratecuisse était un des quatre grands vassaux de l'évêque d'Angers, obligés par leurs fiefs de porter le prélat sur un palanquin le jour de sa prise de possession ; nous allons voir dans celui-ci comment cette baronnie fut affranchie de cette servitude.

Gilles de Laval, seigneur de Retz, de Briolay, de Chantocé, d'Ingrandes, du Loroux-Bottereau, de Blaison, de Chemellier, de Gratecuisse, de Fontaine-Milon, en Anjou, et d'un grand nombre d'autres terres et seigneuries en Bretagne, était petit-fils de Jean, baron de Craon ; il fut marié à Catherine de Thouars, devint maréchal de France sous le règne de Charles VII, et fut connu sous le nom de maréchal de Retz. C'était un des plus riches seigneurs du royaume, mais ayant eu le malheur de perdre son père

à l'âge de vingt ans, et se trouvant, si jeune, maître d'une aussi grande fortune, il fut bientôt entouré d'une foule de flatteurs, de parasites, qui excitèrent le goût qu'il avait naturellement pour le faste et les dépenses excessives ou même ridicules. Sa maison était composée de plus de deux cents hommes à cheval, non compris sa chapelle, dont il avait décoré le premier aumônier du titre d'évêque; les autres étaient un doyen, un chantre, deux archidiacres, quatre vicaires, un maître-école, douze chapelains, huit enfans de chœur, ayant tous aussi leurs chevaux et des valets pour les servir. Tous ceux qui formaient cette chapelle étaient richement vêtus de robes d'écarlate, garnies de fourrures plus ou moins précieuses, suivant leurs dignités. Leurs appointemens répondaient à cette magnificence, quoiqu'ils fussent nourris et vêtus par le maréchal. Quantité de chandeliers, d'encensoirs, de croix, de vases sacrés, d'or et d'argent, d'ornemens tissus et relevés en bosse, des mêmes métaux, plusieurs orgues, portés chacun par six hommes, composaient cette chapelle ambulante. Cet attirail ne pouvait néanmoins satisfaire la vanité de Gilles de Retz; il aurait voulu que tous les prêtres de sa chapelle eussent eu le droit de porter la mitre comme les évêques. Il envoya

plusieurs fois à Rome solliciter cette faveur, mais il ne put rien obtenir de ce qu'il demandait avec tant d'instance.

Les villes d'Angers et d'Orléans furent plus particulièrement témoins de ses folies et de ses prodigalités. Les jours de grandes fêtes, tels que la Pentecôte et l'Ascension, il faisait jouer des mystères sur des théâtres élevés à ses frais dans les places publiques, et ses gens distribuaient en abondance aux spectateurs toutes sortes de rafraîchissemens. Mais ses revenus ne pouvant suffire à tant de dépense, il fallut emprunter d'abord, et vendre ensuite les châtellenies, les baronnies, pour rembourser les prêteurs.

Nous ne parlerons que des terres qu'il vendit en Anjou; la première fut celle de Fontaine-Milon, la seconde la châtellenie de Blaison et de Chemellier. Cette châtellenie fut vendue, pour cinq mille écus d'or, à Guillaume de la Jumellière, sieur de Martigné-Briant.

Blaison, commune qui compte environ mille habitans, située sur la rive gauche de la Loire, entre les Ponts-de-Cé et Saint-Maur, est une des plus anciennes baronnies de l'Anjou; elle est illustrée par plusieurs souvenirs historiques.

Ce fut *le grand édificateur* Foulques-Nerra, qui fit bâtir la belle église de Blaison en 1020;

Blaison Con du Pont de cé
Chemellier canton de Gennes

il y fonda une collégiale, composée de quatre chanoines, un diacre, un sous-diacre et dix chapelains. Le seigneur de Blaison était de droit le premier chanoine du chapitre, et, le jour de son installation, il assistait à l'office en surplis, botté, éperonné et ceint de son épée. En 1105, un Geoffroi de Blaison était chancelier de Foulques V, qui depuis fut roi de Jérusalem. On ne sait à quelle époque fut bâti, pour la première fois, le château de Blaison, on sait seulement que Geoffroi le Bel le prit et le démolit en 1147. Il fut reconstruit dans la suite, et vit naître Thibault de Blaison, un des plus anciens poëtes francais et un de nos plus vaillans chevaliers Angevins. Ce Thibault commandait les croisés Français en Espagne, conjointement avec Arnault, archevêque de Narbonne, à la fameuse bataille de Tolosa, en 1212, où l'armée des Maures fut défaite par celle des Chrétiens (*a*). Il est nommé des premiers entre les grands qui jurèrent, en 1206, pour le roi Philippe-Auguste, et par son ordre, la trêve qu'il accordait à Jean-sans-Terre. Il fut encore un de ceux qui prêtèrent un pareil serment, en 1214, lorsqu'après la levée du siége de la Roche-au-Moine, Philippe accorda au même monarque

(*a*) Précis historique sur les Maures.

une trève de cinq ans (*a*). Un Jean de Blaison prend le titre de proconsul d'Anjou dans une charte qui était aux archives de l'abbaye de Saint-Maur (*b*); cette charte est du onzième siècle. Charles d'Anjou, frère du roi Saint Louis, prétendant que la baronnie de Blaison, avec Mirebeau, Chemellier, et le Port-la-Vallée, aujourd'hui Saint-Mathurin, lui étaient dévolus par la mort de Thibault de Blaison, s'en empara; mais il les rendit, en 1260, à Robert de Boumois, neveu de Thibault. Dans le *Gallia christiana* il est fait mention, à l'article des évêques d'Angers, d'un Thibault de Blaison qui vivait en 1040; c'est le plus ancien seigneur de cette terre dont on ait connaissance. Les Anglais prirent Blaison en 1320, pillèrent l'église et démolirent le château. Cette baronnie, qui relevait directement de la couronne, appartenait alors à la maison de Montmorency. Elle passa, au commencement du dix-septième siècle, dans celle de Bruc; depuis 1769 elle est possédée par la famille Petit, plus connue sous le nom de Chemellier. Le château n'a point été rebâti depuis le quatorzième siècle; son enceinte était

(*a*) Jean Besly, histoire des évêques de Poitiers, p. 121.

(*b*) Histoire de Normandie, p. 1061.

défendue par plusieurs tours, dont il reste encore des vestiges, et un large fossé presqu'entièrement comblé; mais sa position au pied d'une colline qui commandait de fort près ses murailles, prouve que cette forteresse n'a jamais pu être un poste bien important.

La vente de la baronnie de Blaison fut suivie de celle de la baronnie de Gratecuisse et de Beaumont en Chemiré; Gilles de Laval la vendit douze cents écus à l'évêque d'Angers, Hardouin de Bueil, qui la donna à ses successeurs; ce don amena nécessairement l'extinction de l'obligation imposée aux barons de Gratecuisse de porter l'évêque d'Angers lors de son installation.

Mais la vente la plus remarquable que fit le 1437.
maréchal de Retz fut celle des places fortes d'Ingrandes et de Chantocé, qui étaient les clefs de l'Anjou du côté de la Bretagne, et ce fut au duc de cette dernière province qu'il les vendit pour cent mille écus. De grandes discussions s'élevèrent à ce sujet entre le duc de Bretagne et le duc d'Anjou. Gilles fut interdit par arrêt du conseil, et il fut ordonné aux commandans de ces places de les garder et maintenir pour le service du duc d'Anjou et du roi.

Ingrandes (*ingressus Andium*) est une petite ville sur la rive droite de la Loire, au-dessous d'Angers; sa population ne s'élève qu'à

1075 âmes ; c'était une baronnie qui relevait du duc d'Anjou, *à un cavalier de service*, c'est-à-dire, à un maître ou homme d'armes, comme on le voit par un aveu rendu le 8 mai 1546, par le duc de Bretagne, au roi François Ier., qui possédait alors le duché d'Anjou.

Chantocé était une des plus anciennes baronnies de l'Anjou ; c'est aujourd'hui un joli bourg, situé sur le bord d'un lac, entre Angers et Ingrandes, où était le principal manoir des seigneurs de Chantocé et d'Ingrandes ; sa population, en y comprenant la campagne qui en dépend, est de 1752 âmes. Ces deux belles terres furent portées dans la maison de Craon par Thiphaine de Chantocé, surnommée l'Anguille, fille de Hugues, prince de Chantocé, qui épousa, l'an 1100, Maurice de Craon. Elles restèrent dans cette maison jusqu'à Marie de Craon, qui les porta en dot à Gui de Laval, père du maréchal de Retz ; celui-ci, comme nous venons de le dire, les vendit au duc de Bretagne, d'où elles passèrent au comte de Vertus, bâtard de Bretagne. Les seigneuries d'Ingrandes et de Serrant relevaient de Chantocé.

Le château de Chantocé, qui appartient actuellement à M. Walsh, comte de Serrant, était une forteresse considérable ; Philippe-Auguste étant au Mans, en 1211, au mois de

février, Amauri de Craon fit serment, entre les mains de ce monarque, de la garder fidèlement pour son service, et il donna plusieurs seigneurs pour caution. Cet Amauri de Craon fut sénéchal d'Anjou, et, ce qui est digne de remarque, c'est que cette dignité, qui resta près d'un siècle dans sa maison, passa aux femmes, comme on le voit par une lettre d'Isabelle de Craon, sénéchale d'Anjou, à Blanche, mère de Saint-Louis, alors régente du royaume. Par cette lettre, datée de 1250, Isabelle reconnaît qu'à sa prière la reine a donné en garde les châteaux de Sablé, de Diexaide (*a*), de la Roche-au-Moine et de Chantocé, à Bernard de la Ferté, et à Hamelin d'Antenaise; elle promet qu'ils remettront ces places entre les mains du roi, ou de Charles, comte d'Anjou, quand il plaira à la reine. Pour assurance de sa promesse, elle donna pour cautions Jacques de Châteaugontier, Gérard de Sacy et Aimeri de Chevrière, chevaliers.

En 1616, l'armée des princes révoltés contre Louis XIII, assurée de trouver en Anjou de nombreux partisans, s'y porta toute entière, et y commit toutes sortes d'excès. Le duc de Vendôme, qui avait pris leur parti, venait de faire entrer ses troupes en Bretagne, et le parle-

---

(*a*) *Diexaide*, nom ancien de Rochefort-sur-Loire.

ment de Rennes avait aussitôt ordonné une levée en masse au son du tocsin, qu'on devait faire entendre le même jour et à la même heure dans toute la province. Cependant le roi, voulant éviter l'effusion du sang de ses sujets, envoya au duc de Vendôme un Hérault d'Armes, qui le rencontra dans la grande rue de Chantocé. « A toi, César de Vendôme, lui cria le hérault, » d'une voix forte, je te commande, de la part » du roi mon souverain, que toi et tes adhé- » rens ayez à quitter les armes et venir trouver » le roi, autrement je te dénonce et déclare » rebelle ».

Le duc répondit qu'il donnerait incessamment sa réponse; en effet il se rendit à Loudun, où s'ouvrirent, par ordre du roi, des conférences pour la paix (*a*).

Nous ne savons point l'époque de la destruction du château de Chantocé, qui, comme celui de Machecoul, fut témoin des crimes du maréchal de Retz, et retentit si souvent des cris de ses innocentes victimes. On présume seulement qu'elle date des guerres civiles du seizième siècle. Ses ruines, placées sur le bord de la grande route d'Angers à Nantes, offrent encore des constructions considérables. Mais ces masures, qui sem-

(*a*) Trésor de l'hist. de notre tems, p. 100.

blent n'être restées debout que pour servir de fourches patibulaires, et transmettre ignominieusement à la postérité le nom de Gilles de Laval, sont d'une couleur grisâtre, uniforme et froide. Leur aridité, leur stérilité attristent l'âme; on n'y voit point, ou presque point, de ces touffes de verdure, d'arbustes, jetées çà et là dans les crevasses et sur les sommets des tours; on n'aperçoit même pas

« . . . . Le lierre, ami des monumens,
» Sur ces débris qu'amoncèle le tems ».

Le maréchal de Retz était aussi baron de Briolay, et cette qualité lui imposait encore l'obligation de porter l'évêque d'Angers lorsqu'il prenait possession de son évêché. S'il en eût été installé un de son tems, ce que nous n'avons point examiné, et s'il eût été aussi minutieux observateur des usages anciens que Guillaume le Maire, Gilles se serait trouvé dans l'obligation de porter seul la moitié de sa grandeur, à cause de ses deux baronnies de Gratecuisse et de Briolay.

Quoi qu'il en soit, Briolay (*Briga ledi*), c'est-à-dire, pont sur le Loir, était une très-belle terre, renfermée entre deux rivières, le Loir et la Sarthe, à deux lieues au-dessus d'Angers. Elle a donné son nom à une famille très-

considérable, ou l'a reçu d'elle. Il est fait mention d'un Artaud de Briolay dans une charte de Geoffroy-le-Barbu, sous la date de 1066. Cet Artaud était fils d'Ingelger de Briolay, et celui-ci l'était de Bouchard, aussi seigneur de Briolay et trésorier de l'église d'Angers sous le règne de Foulques-Nerra, époque à laquelle les grands bénéfices étaient fréquemment possédés par les laïques. Ce même Bouchard donna l'église de Saint-Marcel de Briolay à l'abbaye de Saint-Serge d'Angers.

Le château de Briolay était anciennement une des plus fortes places d'Anjou; il fut assiégé et pris, en 1103, par Geoffroi Martel (*a*), lorsqu'il faisait la guerre à son père, Foulques-Rechin, qui voulait le déshériter. Vers le milieu du douzième siècle, il appartenait à Lisiard de Sablé, qui y faisait souvent sa résidence. Ce seigneur était si puissant, qu'il osa faire la guerre à Geoffroi Plantagenet, le plus redouté des comtes d'Anjou; il poussa l'audace jusqu'à ravager toute la campagne depuis Briolay jusqu'aux portes d'Angers. Le comte, ne pouvant supporter cet affront, assembla des troupes, assiégea et prit Briolay, qu'il ruina l'an 1140.

(*a*) Ce prince mourut avant son père, il fut tué au siége de Candé. Voy. Rech. sur le Haut-Anj., T. I, p. 238.

Dans la suite, ce château fut rétabli, et il appartenait, en 1518, au prince de Rohan Guémené, lorsque Henri IV y reçut en grâce le plus obstiné des ligueurs, le duc de Mercœur (*a*).

Il ne reste plus rien de cet ancien édifice; on laboure actuellement sur son emplacement; on ne voit plus qu'une masse informe de pierres, à deux cents pas environ de l'endroit où il était situé. Ces débris, qu'on enlève tous les jours pour bâtir des maisons, sont les restes de la tour de Briolay, espèce de forteresse qui existait même en 1789, et que l'on apercevait très-distinctement d'Angers. Cette tour était environnée d'un fossé large et profond qui paraît encore, et qu'on traversait sur un pont-levis. Mais si l'on ne trouve plus de ruines féodales à Briolay, où l'on compte 739 habitans, on y trouve, ce qui vaut beaucoup mieux sans doute, des hommes très-laborieux, une terre extrêmement fertile, et l'art de la cultiver porté à son plus haut degré de perfection.

Cependant toutes ces belles et grandes propriétés, dont nous n'avons fait connaître qu'une très-petite partie, dans la crainte d'abuser de la patience du lecteur, furent dissipées en peu

(*a*) Voyez Rech. hist. sur le Haut-Anjou, t. 2 p. 150.

d'années. Gilles de Laval, se voyant ruiné et ne voulant point diminuer ses folles dépenses, se livra à des charlatans qui lui promettaient
1440. les moyens de trouver des trésors. Il s'adonna à ce qu'on appelait alors la magie. Un médecin Poitevin, et un Florentin, nommé Prélati, qui prétendaient avoir commerce avec le diable, se chargèrent de l'endoctriner; ils lui firent avoir des visions, mais on découvrit par la suite que ces visions étaient un jeu de ces empiriques. On ajoute qu'il signa de son sang une promesse au démon de lui livrer tout ce qu'il exigerait, excepté sa vie et son âme. Il ne l'exécuta que trop bien, et l'on répugne à raconter les détails des sacrifices abominables qu'il fit à cette prétendue divinité contractante. Cet homme féroce et crédule avait recours à plusieurs préservatifs lorsqu'il s'exposait à ces sortes d'apparitions, préparées par les intrigans qui se jouaient de lui. Tantôt il récitait une prière à la Vierge, ou faisait le signe de la croix; il avait aussi l'intention sécrète de se convertir et d'aller à la Terre-Sainte, mais ce qui est le plus caractéristique pour l'époque, c'est qu'il traitait quelquefois les diables de *vilains*, croyant ainsi placer un homme de grande qualité comme lui au-dessus de leurs atteintes. Il avait en outre un préservatif plus puissant que tout cela, c'est qu'il

tenait son épée en main, et les diables savaient qu'il la maniait avec autant d'adresse que de vigueur.

Trop élevé au-dessus du vulgaire pour se croire obligé d'ensevelir ses extravagances et ses crimes dans l'ombre du mystère, il les laissa, en peu de tems, parvenir à la connaissance de tout le monde. Depuis long-tems, la clameur publique accusait le maréchal de Retz de faire enlever, et renfermer, dans les châteaux de Machecoul et de Chantocé, les plus jolis enfans des deux sexes, pour les faire mourir dans d'horribles tourmens, et faire servir leur sang à ses opérations alchimiques et magiques. C'était en vain que ses vassaux, sur lesquels il prélevait de force cet affreux tribut, versaient des larmes sur le sort des victimes, dont le nombre montait à plus de cent; inutilement ils faisaient entendre partout, dans les villes, dans les campagnes, les sanglots du désespoir; le nom, le rang de l'accusé, son immense fortune, imposaient à la justice, et l'avaient jusqu'alors rendue sourde et aveugle. Mais enfin la vie de ce monstre devint si révoltante, si exécrable, la voix publique s'éleva si haut contre lui, que l'évêque de Nantes, et le sénéchal de Rennes, juge général du pays, furent obligés de l'entendre, et, craignant peut-être que les Bretons et les Ange-

vins, exaspérés par une si cruelle tyrannie, ne se fissent eux-mêmes justice, ils le condamnèrent à être brûlé vif dans la prairie de Nantes, ce qui fut exécuté le 23 décembre 1440 (*a*).

La lecture des pièces de ce procès, si longtems différé, fait frémir d'horreur ; on y voit que le maréchal se présenta, devant le tribunal qui devait le juger, avec une fierté, un dédain, qui pouvaient rappeler que pour lui les diables n'étaient que des vilains, et qu'il croyait ne voir dans ses juges que des gens de cette classe. Dans un de ses interrogatoires, cet homme épouvantable eut l'audace de répondre, d'un très-grand sang-froid, qu'il avait commis plus de crimes qu'il n'en fallait pour faire condamner à mort *dix mille hommes*..... Quel tems que celui où la justice pouvait ou plutôt devait attendre une aussi longue série de forfaits, pour oser en arrêter le cours et punir un grand coupable, lorsqu'il était protégé par un grand nom et de nobles aïeux !

(*a*) Lobineau, Preuves de l'Hist. de Bretagne.

CHAPITRE LV.

Pouancé. — Candé. — Segré. — Saint-Denis d'Anjou. — Les Anglais ravagent cette Province. — Cinquième Concile d'Angers.

LA petite ville de Pouancé (*a*), peuplée de dix-neuf cents âmes, renommée par ses forges de fer, les seules qui existent en Anjou, est située sur un étang dont se forme la rivière de Versée qui se perd dans l'Oudon. Elle a donné son nom à une famille ancienne; Sylvestre de Pouancé, le premier dont on ait connaissance, fut assiégé dans son château par Conan II, duc de Bretagne, qui régnait vers le milieu du onzième siècle. Sylvestre, voyant qu'il ne pouvait résister long-tems à un ennemi aussi puissant, se rendit, et Conan le fit son chancelier. Gaultier Hay, petit-fils de Sylvestre, fonda avec sa femme Basilie, en 1094, le prieuré de la Madelaine de Pouancé.

On voit, par la Chronique de Sigebert, qu'un seigneur de Pouancé, à la tête d'une troupe de

(*a*) Ménage dit que le mot Pouancé a été fait de *Pudentiacum*.

Candé en Lamée. Ménard prétend que c'est parce qu'elle a fait autrefois partie du douaire d'une comtesse d'Anjou, nommée Emme ou *Emma*; ce qui n'est pas prouvé. Quant au nom de Candé, suivant l'auteur de la vie de Saint Romain, qui vivait il y a plus de treize cents ans, il vient du latin *Condere*, c'est-à-dire, se cacher, parce que cette ville est sur une rivière qui se cache dans une autre; ainsi les mots Cande, Candé, Condé (s'il fallait en croire Ménage), ont la même origine, c'est le *confluens* des Latins, le *conflans* des Français et le *coblentz* des Allemands.

Il y avait en 1789 un grenier à sel à Candé; la population de cette ville n'est que de neuf cent soixante-seize âmes.

Segré (*a*), autre baronnie du Bas-Anjou, est une petite ville placée sur la rivière de l'Oudon, et qui ne compte que sept cents habitans. Dans le onzième siècle, sous le règne de Foulques-Rechin, on voit un Albert de Segré qui donne à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers son église de Segré et le tiers des offrandes de Pâques et de la Pentecôte, avec la moitié des sépultures de l'église de Saint-Pierre de Clermont (*b*).

(*a*) En latin *Segreïum* et *Segredum*; il en est parlé dans le Chapitre XV des décrétales, où il est appelé *Castrum Segreï*.

(*b*) Hiret, Antiq. d'Anjou, p. 230.

Guillaume le Breton, qui écrivait dans le douzième siècle, dit que la ville de Segré appartenait à Amauri de Craon. Jean-Sans-Terre, assiégeant le château de la Roche-au-Moine, donna cette ville à Guillaume de la Guerche; les lettres de donation sont datées du 23 juin l'an seizième de son règne. Mais il est à remarquer que la terre de Segré faisait alors partie du douaire de Berangère, veuve de Richard Cœur-de-Lion et belle-sœur de Jean Sans-Terre, et que Guillaume de la Guerche fut obligé d'employer la violence pour s'en mettre en possession.

La petite ville de Segré, placée presqu'à égale distance de trois autres, Pouancé, Candé et Châteauneuf, doit à sa position géographique l'avantage d'être un chef-lieu de sous-préfecture; en 1789, elle n'avait qu'une juridiction seigneuriale et une brigade de maréchaussée. Sa population n'est guères que de sept cents âmes.

Segré eut beaucoup à souffrir des guerres que nous fit l'Angleterre pendant le quinzième siècle. Un corps de troupes de cette nation, sous les ordres de sir Jean de la Pouille, pénétra en Anjou en 1422, et s'empara de cette ville. Amboise de Loré, gouverneur de Sainte-Suzanne dans le Maine, en ayant été informé, en avertit promptement le comte d'Aumale, gouverneur d'Anjou et du Maine, qui était alors à

Tours, et qui en partit de suite avec tout ce qu'il put rassembler de gentilshommes et de gens de pied. Il arriva bientôt dans le Bas-Anjou, et dépêcha sur toutes les routes des coureurs, par lesquels il apprit que les Anglais, après avoir imposé une forte contribution à Segré et démoli le château, emmenaient, pour assurer le paiement de cette contribution, les habitans les plus riches et les plus notables du pays, avec un troupeau de dix à douze mille bœufs et vaches. Sur cet avis, d'Aumale se porte avec sa troupe à Bourneuf de la Forêt, dans le Maine, où on lui dit que l'ennemi était à trois lieues de là, et qu'il devait passer à la Baconnière. On assembla un conseil de guerre, où il fut arrêté que le lendemain, à la pointe du jour, le comte d'Aumale avec sa troupe se trouverait au village de la Brossinière, et s'y mettrait à pied en bataille en attendant les Anglais. De Loré et Fromargon (*a*), avec un corps de sept à huit cents lances à cheval, devaient soutenir l'infanterie. Ces dispositions étaient à peine achevées, qu'on aperçut les coureurs de l'ennemi qui donnaient la chasse aux éclaireurs du comte

(*a*) Hiret donne à ce chevalier le nom de Trimorgan; les manuscrits de la Biblioth. du roi, où j'ai puisé ces détails, le nomment Fromargon.

d'Aumale. Alors de Loré et Fromargon s'avancèrent au grand trot sur les Anglais, les escarmouchèrent et les obligèrent de mettre pied à terre à un demi-quart de lieue de la Brossinière, où ils se rangèrent en bataille. La cavalerie, qui couvrait d'Aumale, battit en retraite jusqu'à la portée d'un trait d'arc de l'endroit où il attendait l'ennemi de pied ferme. Arrivé à cette hauteur, de Loré fit volte-face, et les Anglais, découvrant la ligne de bataille du comte qui marchait sur eux, se retranchèrent avec des pieux ferrés qu'ils portaient à cet effet. La cavalerie s'avança aussitôt pour franchir cette espèce de retranchement, mais elle ne put y réussir. Les chevaliers de Loré et de Fromargon prirent alors le parti d'attaquer par un des flancs que les Anglais n'avaient pas cru devoir couvrir avec leurs pieux. Soutenus de d'Aumale, qui fit marcher l'infanterie sur le même point, ils rompirent dans un instant les bataillons Anglais, dont la défaite fut rapide et entière. De leur côté, quatorze cents hommes restèrent sur le champ de bataille et deux ou trois cents furent tués en fuyant; une centaine s'échappèrent et le reste fut pris. Le commandant, le fameux sir Jean de la Pouille, fut du nombre des prisonniers. Du côté des Français la perte ne fut pas considérable; on ne cite parmi les gentils-

hommes de distinction que Jean Leroux qui fut tué. Nos otages furent délivrés, et le troupeau de bœufs que les Anglais avaient pris fut rendu au pays.

Le château de Segré avait été détruit par les Anglais en 1422, il fut rebâti par les Ligueurs en 1591, et ensuite démoli par le comte de Rochepot, gouverneur d'Anjou. Dans ces tems d'anarchie, lorsque la patience du peuple était poussée à bout par des vexations de tout genre, il ne pouvait que se soulever contre ses oppresseurs et les refouler d'une province dans l'autre. Ainsi les Anglais, chassés de l'Anjou, se cantonnèrent tranquillement dans le Maine et y restèrent.

1441. Dix-huit ans après, cinq cents hommes, tant à pied qu'à cheval, de la garnison anglaise du Mans, vinrent faire des courses en Anjou. Suivant l'usage, ils pillaient, violaient, rançonnaient partout où ils passaient. Ils s'avancèrent jusque dans les environs de Saint-Denis d'Anjou, paroisse illustrée par la naissance de Rolland Bignon, homme d'un rare mérite, et qui a formé la tige d'une des plus illustres familles de la magistrature française.

A l'approche de l'ennemi, les habitans se retirent, avec leurs femmes, leurs enfans et ce qu'ils ont de plus précieux, dans leur église, et

s'y retranchent le mieux qu'ils peuvent, croyant 1441.
d'ailleurs que ce lieu saint serait respecté de l'ennemi. Les Anglais arrivent, bloquent l'église et font plusieurs tentatives pour s'en emparer; mais les habitans tiennent ferme jusqu'à la nuit, qui fait cesser le combat.

Quelques gentilshommes du canton, informés de l'invasion de l'ennemi et de la détresse des habitans de Saint-Denis, se réunissent à la hâte au nombre de soixante lances et quelques hommes de pied; dès la pointe du jour, ils arrivent au bourg, attaquent brusquement les Anglais, en tuent plus de deux cents et mettent le reste en fuite. Les paysans sortent de l'église, se joignent à leurs libérateurs, poursuivent et tuent un grand nombre de fuyards à travers les champs et les vignes. Cet heureux coup de main, digne de la valeur et de la vivacité françaises, ne nous coûta que cinq hommes. Les noms de plusieurs des gentilshommes Manceaux et Angevins qui firent cette belle action étant parvenus jusqu'à nous, nous croyons devoir les placer ici, afin de livrer honorablement leur mémoire à la reconnaissance publique; les voici: Guillaume de Sillé, Guichart de Ballée, Guy de Coing, Jean de Champchevrier, Louis de Dureil, les seigneurs du Bois-Dauphin, de Varennes, de Ranault, de Juigné, de Champagné, de la Roche, Talbot

1441. de Rousson, de la Thuandière, de Cufeu, de Beausse, de Villenglase, d'Ardenne de la Carrelière, de Beauvais de la Tanivière, de Cône, de Champiré, Macé des Ecotais, Guillaume de Saint-Amador, Georges du Chesne, Pierre d'Avaugourd, Guillaume d'Anxongne, Pierre de Maiseilles et Jean de la Brunetière (*a*).

Les ravages exercés pendant plus de six cents ans par les Anglais dans nos provinces de l'Ouest sont incalculables; on ne peut enviseger de sang-
1444. froid cette longue suite de désastres. Trois ans après la surprise de Saint-Denis, le comte de Sommerset, voulant exploiter largement l'Anjou, y entra à la tête de six mille Anglais, et pénétra jusqu'aux portes d'Angers. Il se logea à l'abbaye de Saint-Nicolas, remettant au lendemain l'attaque de la ville; mais, soupant le même jour avec son état-major dans une des salles de l'abbaye, un canonnier du château, à la faveur des lumières qui étaient sur la table, pointa si bien un fauconneau qu'il tua un des officiers placés auprès du comte; c'était le sir de Froyfort, un des meilleurs capitaines de l'armée. Ce coup inattendu dégoûta le général Anglais de son entreprise; il décampa dans la nuit même, et se porta sur Pouancé, dont il forma aussitôt le siége; mais heureuse-

(*a*) Annal. d'Anjou, F°. 147.

ment le connétable et le maréchal de Loheac l'obligèrent bientôt de le lever (*a*). 1444.

Ces guerres continuelles au cœur même de la France entraînaient après elles une foule de calamités, au nombre desquelles on doit compter surtout la corruption des mœurs; et cette corruption devint si grande, que le clergé lui-même abandonna l'église pour vivre dans le luxe et la mollesse. Ses immenses richesses, toujours croissantes, étaient la cause première de ses désordres. Il voulait jouir de sa fortune; mais, ne pouvant en même tems suivre les plaisirs du monde et remplir les devoirs de son état, il imagina un moyen qu'il crut propre à tout concilier; il mit ces derniers au rabais. Des gagistes, choisis parmi de pauvres artisans, chantèrent les offices, et de malheureux prêtres de campagne desservirent, pour un morceau de pain et une soutanelle, de riches bénéfices à charge d'âmes. Par ce nouvel arrangement, les uns pouvaient mourir de faim, en disant deux messes par jour (35); les autres, pour n'en point dire, couraient risque de mourir d'indigestion.

« Sans sortir de leurs lits, plus doux que leurs hermines,
» Ces pieux fainéans faisaient chanter matines,
» Veillaient à bien dîner, et laissaient, en leur lieu,
» A des chantres gagés le soin de prier Dieu. »

(*a*) Hiret, Antiq. d'Anj., p. 436.

Quelques évêques, entr'autres ceux de Nantes et d'Angers, avaient cru pouvoir remédier à ces désordres par quelques châtimens; mais, suivant l'usage de tous les tems, on ne les appliquait qu'aux subalternes, qu'on appelait le bas-chœur. Le lendemain du jour de Pâques, on les surprenait dans leurs lits, on les promenait nuds par les rues; ensuite on les portait en cet état dans l'église, où, après les avoir placés sur l'autel, on les arrosait largement d'eau-bénite. Ce remède, peut-être pire que le mal, à cause des applications malignes que le peuple pouvait faire en voyant les petits coupables payer pour les grands, attira l'attention de Jean, archevêque de Tours. Ce prélat assembla un concile à An-
1448. gers le 19 juillet; on y fit dix-sept réglemens pour réformer divers abus, et particulièrement celui par lequel on avait voulu corriger la paresse des ecclésiastiques.

CHAPITRE LVI.

Châteaugontier. — Louis XI donne cette Ville et ses dépendances à Philippe de Commines.

FOULQUES-NERRA jeta les fondemens de la ville de Châteaugontier (*a*) vers l'an 1037, dans un lieu nommé auparavant *Basilica*, Basouges, sur la rive droite de la Mayenne, à neuf lieues au nord d'Angers. On la nomma Châteaugontier du nom de Renault de Gontier, premier gouverneur de cette ville, auquel le comte la donna dans la suite. Ce Renault de Châteaugontier, premier du nom, fut tué dans une émeute à Angers en 1067, comme un des chefs du parti de Foulques-Rechin, contre Geoffroi-le-Barbu (*b*).

En 1214, Alard de Châteaugontier, un des chevaliers bannerets de l'Anjou, s'engagea comme caution à payer cent marcs d'argent au roi Philippe-Auguste, dans le cas où Hervé de Beaumanoir viendrait à manquer à la fidélité qu'il devait à

(*a*) *Castrum Gontherii.*

(*b*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. I, p. 201.

ce monarque (*a*). La seigneurie de Château-gontier était alors si importante, qu'elle avait un connétable héréditaire, qui était le seigneur de la Raudière (*b*), et, si l'on en croit de la Roque, le seigneur de Châteaugontier était connétable héréditaire d'Anjou (*c*).

La famille de Châteaugontier ne s'est éteinte que dans le quatorzième siècle ; ses armoiries étaient de gueules à trois chevrons d'or. Emme de Châteaugontier, fille de Jacques de Château-gontier et d'Avoise de Montmorency, porta la terre de Châteaugontier en dot à Geoffroi, seigneur de la Guerche, de Pouancé et de Segré ; et Jeanne, leur fille, la porta dans la maison de Beaumont-Brienne par son mariage avec Jean de Brienne, vicomte de Beaumont et de la Fléche. Elle passa ensuite dans la maison de Chamaillard par le mariage de Marie de Beaumont avec Guillaume de Chamaillard, seigneur d'Antenaise. Marie de Chamaillard, femme de Pierre II, comte d'Alençon, naquit de ce mariage ; Jean II, duc d'Alençon, fut le dernier seigneur de Châteaugontier de cette famille. Cette terre fut sai-

(*a*) Hist. de Normandie, Liv. I, p. 1032.

(*b*) Chopin, *de Jurisdict. Andeg.*, *Lib.* I, *p.* 451.

(*c*) Traité de la Noblesse, p. 60.

ie, en 1431, sur Louis, seigneur d'Amboise, et
anie à la couronne en 1434 par Charles VII.

Parmi les seigneurs qui ont possédé Château-gontier, aucun ne lui fait autant d'honneur que Philippe de Commines, qui, sans qu'on en connaisse les motifs, passa du service du duc de Bourgogne, auquel il était attaché dès son enfance, à celui de Louis XI. Ce monarque, le plus avare des souverains de son tems, combla de biens et d'honneurs le plus véridique et le plus hardi des historiens modernes, qui ne paraît pourtant avoir été ni un lâche flatteur, ni un vil courtisan. Entr'autres grandes seigneuries dont il le gratifia, on compte la baronnie de Châteaugontier (*a*). Sous les deux règnes suivans, pendant lesquels il vécut encore, on laissa Commines jouir de son immense fortune; personne ne lui reprocha de n'avoir pas dissimulé dans ses mémoires les vices et même les crimes de son bienfaiteur. Deux siècles après, sous le règne du *grand Monarque* et sous l'administration du *grand Colbert*,, on vit le premier de nos historiens, le courageux Mézerai, perdre la moitié d'une 1472.

(*a*) Par lettres patentes datées d'Amboise, en 1472, Louis XI donna à Commines les terres de Talmont, Châteaugontier et de Berrie, dont il avait dépouillé le vicomte de Thouars.

pension de quatre mille livres, qu'il recevait en qualité d'historiographe de France, pour avoir fait de sages réflexions sur les impôts; bientôt après on supprima l'autre moitié, parce qu'il ne se rétracta pas comme on le lui avait fait promettre, et qu'au lieu de louer les despotes et les maltôtiers, il osa « faire souvenir aux hommes » des droits anciens et naturels contre lesquels » il n'y a pas de prescription (*a*). »

Les autres seigneurs de Châteaugontier n'ont point ou presque point laissé de traces dans l'histoire, ce qui doit être considéré comme un avantage pour ceux qui ont été leurs sujets; car c'était trop ordinairement aux dépens de ceux-ci que les grands seigneurs acquéraient de la célébrité.

Châteaugontier doit une bonne partie de sa renommée aux quatre conciles qui y furent tenus. Le premier date de l'an 1231; il fut présidé par Juhel de Mayenne, archevêque de Tours. Le second, de l'an 1254, fut présidé par Pierre Lamballe, aussi archevêque de Tours; il n'en reste qu'un canon, qui ordonne de se conformer à la constitution de Grégoire IX, touchant les rescrits de Rome.

(*a*) Mézeray, Tome IV.

Le troisième fut tenu le 23 juillet 1268; on y fit sept canons, dont le premier défend aux baillis et juges séculiers d'occuper les biens de l'église et d'y envoyer des *mangeurs*. Ces mangeurs étaient des sergens ou garnisaires qu'on envoyait dans les maisons, où ils vivaient à discrétion aux dépens des débiteurs jusqu'à ce que ceux-ci eussent payé.

Le quatrième et dernier, présidé par Pierre Frérot, archevêque de Tours, fut ouvert le 20 novembre 1336. Il avait pour objet la conservation de la juridiction de l'église et de ses biens temporels. On y fit douze canons, dont le troisième défend d'exiger aucun droit sur les objets que les ecclésiastiques faisaient transporter par terre ou par eau.

Châteaugontier avait anciennement quatre paroisses, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Remy, Azé, Saint-Martin de Bazouges; deux succursales, Saint-Jean l'Evangeliste et la Trinité; et une collégiale, sous l'invocation de Saint-Just, fondée par Foulques-Nerra. L'hôpital ou Hôtel-Dieu fut établi en 1206 par Alard de Châteaugontier, quatrième du nom.

Il y avait aussi quatre communautés religieuses, les bénédictines du prieuré de Saint-Jean-Baptiste, les capucins, les religieuses Ursulines et les cordeliers. L'église principale de cette ville,

nommée le grand Saint-Jean, a trois nefs avec arcs et voûtes à plein cintre ainsi que toutes les ouvertures excepté la grande porte, qui est de forme ogive, ce qui prouve qu'elle a été faite depuis l'église. En effet on voit encore l'ancienne porte à plein cintre sur l'un des côtés d'une petite nef; elle est murée.

L'église du prieuré de Geneteil, que l'on voit dans le faubourg d'Azé, paraît avoir été bâtie à-peu-près dans le même tems que celle du grand Saint-Jean, c'est-à-dire, dans le dixième ou le onzième siècle; elle sert actuellement de chapelle au collége, qui, à l'époque de la révolution, était un des plus considérables de l'Anjou. Ce collége fut établi vers la fin du seizième siècle, au-dessus de la place Saint-Just, près les bénédictins. En 1706, Gilles Marais, prêtre, né à la Jumelière près Beaupreau, qui en était alors principal, le transporta au prieuré de Geneteil. Ce vénérable ecclésiastique, qu'on peut considérer comme le fondateur de cette maison d'éducation, fit ajouter au prieuré plusieurs corps de bâtimens, qu'il meubla d'une manière convenable à leur destination, et après avoir, par ses soins et son zèle pour les bonnes études, étendu la réputation de ce bel établissement, il en fit don à la ville. Enfin, ayant dignement rempli pendant plus de trente ans les

fonctions de principal, Gilles Marais mourut en 1733 : on voit son portrait dans une des salles de ce collége, d'où sont sortis plusieurs sujets distingués.

La ville de Châteaugontier, dont la population est de cinq à six mille âmes, est placée sur le penchant d'une colline au pied de laquelle coule la Mayenne, que l'on passe sur un pont de cinq arches en pierres. Ce pont sert à établir la communication entre la ville et le faubourg d'Azé. Sur la rive gauche de la Mayenne sont de très-belles prairies, et c'est de là que Châteaugontier, qui s'élève en amphithéâtre, se présente sous l'aspect le plus favorable. Des maisons bien bâties, l'église et la tour du grand Saint-Jean, des jardins en terrasses, des bains publics, annoncent une ville bien plus considérable qu'elle ne l'est réellement.

Châteaugontier souffrit quelques dommages pendant les guerres de la Ligue. Urbain de Laval, seigneur de Bois-Dauphin, fit raser en 1593 les faubourgs, l'église et le couvent des cordeliers, la chapelle et l'hospice des Trois-Maries, dans la crainte que cette ville ne fût assiégée par l'armée royale pendant le siége de Craon (*a*).

(*a*) Hiret, Antiquités d'Anjou, p. 523.

Plusieurs hommes célèbres sont nés à Château-gontier ou aux environs, tels que Simon Hayeneuve, peintre et architecte; Bernard Geslin savant bénedictin; Matthieu Pinault, jurisconsulte et historien; Jean Spina ou Delepine, auteur de plusieurs ouvrages de morale et de controverse; et Charles Loyson, qu'une mort prématurée vient d'enlever aux lettres (*a*).

(*a*) Voyez ces noms dans la Biographie Angevine.

CHAPITRE LVII.

La Comtesse de Montsoreau. — Chapelle de Sainte-Ermance. — Chapelle de Béhuard. — Serment de Louis XI sur la vraie Croix de Saint-Laud. — Château du Plessis-Bourré. — Cage du Cardinal de Balue, Evêque d'Angers. — Orgue singulier.

MONTSOREAU, cet ancien comté dont le nom 1472.
n'est plus connu du peuple que parce qu'il lui rappelle la plus grande pinte autrefois en usage dans l'Anjou, ce nom, je suis fâché de l'avouer, je ne puis l'écrire dans ces Recherches que pour rappeler des forfaits. On sait la mésintelligence qui depuis long-tems régnait entre Louis XI et le duc de Guienne, son frère. Celui-ci avait pour maîtresse la comtesse de Montsoreau, une des plus belles et des plus aimables femmes de son tems. Il soupait un jour entre cette dame et un bénédictin, son confesseur; à la fin du repas, le moine présenta au prince une pêche dont on admira la grosseur et la beauté, elle était empoisonnée; presqu'aussitôt après en avoir mangé, la comtesse mourut, le duc tomba dans d'affreuses convulsions et succomba peu de tems après.

1472. En parlant de la mort de ce prince, Philippe de Commines nous apprend que l'on se permettait à ce sujet « des paroles vilaines et incroyables du roi. Si l'histoire ne doit point » l'en accuser sans preuves, dit à son tour l'auteur de l'Essai sur l'Histoire Générale, elle » doit le plaindre d'avoir mérité qu'on l'en soupçonnât. » Mais Brantôme, qui ne savait pas dissimuler, dit naïvement que cet empoisonnement est « un des bons tours du bon roi » Louis XI, qui fit mourir son frère en lui faisant le plus beau semblant de l'aimer lui vivant, et de le regretter après sa mort. »

Notre province jouait un grand rôle sous le règne de Louis XI; ce monarque, qui la convoitait depuis long-tems, y venait souvent, sous prétexte d'y visiter les lieux réputés saints; par ce stratagême il cachait au public les véritables motifs de ses fréquens voyages. Un jour que ce roi dévot chassait dans la forêt de Longuenée, il se trouva subitement malade; appelant aussitôt le ciel à son secours, il se voua à Sainte-Ermance, et ce fut pour accomplir son vœu qu'il fit bâtir dans la paroisse de la Pouèze une chapelle, qu'il orna de deux grandes statues en argent, une de la Sainte, l'autre de Saint Barthélemy, et dota ensuite cette chapelle de la seigneurie de la paroisse. Il devait y fonder une collégiale

pour la desservir; mais, comme il ne se piquait pas d'accomplir plus exactement ses promesses envers les Saints qu'envers les hommes, il n'en fit rien.

C'était surtout, comme nous l'avons déjà dit, aux églises dédiées à la Vierge que Louis XI portait plus particulièrement ses vœux et ses offrandes. Un chanoine de l'église d'Angers, nommé Guillaume Fournier, qui connaissait son goût pour les madones et les pélerinages, lui parla des miracles sans nombre qui se faisaient tous les jours à Notre-Dame de Béhuard, dans une des plus jolies îles de la Loire, entre Angers et Chalonnes (*a*). Le roi voulut aller faire ses dévotions à cette chapelle, et s'y fit conduire par le chanoine. Rien n'est plus pittoresque, ni plus agréable, que la situation de ce petit monument. Au milieu du fleuve, sur un sol uni, sablonneux, planté d'une multitude d'arbres de différentes espèces, offrant partout la plus riche culture, s'élève une seule roche de schiste de vingt-cinq à trente pieds de hauteur, sur laquelle est placée la chapelle. Cette roche se termine en pointe si aiguë, que son sommet, qu'on n'a pas voulu aplanir, perce la nef et se montre à cinq ou six pieds au-dessus du pavé. C'est sur

(*a*) Hiret, Antiquités d'Anj., p. 450.

cette roche, au pied de laquelle viennent se briser les vagues de la Loire lorsque l'île est submergée, que des étymologistes prétendent bien gratuitement qu'il y avait autrefois un temple consacré à Bélus. Ce temple fut, disent-ils, brûlé et détruit par Saint Maurille, évêque d'Angers, et c'est de cet incendie, si on les en croit, qu'est venu le nom de Belu-ard, c'est-à-dire, *Belus Ardens* (36) et par suite Béhuard, nom qu'on donne à l'île et au village qui entoure la chapelle.

Quoi qu'il en soit, Louis XI fit agrandir cette chapelle, autant que pouvait le permettre un emplacement aussi exigu. Il promit d'y fonder une collégiale, composée d'un doyen, de six chanoines et six chapelains; mais d'autres soins lui firent encore oublier cet engagement. Dans cette chapelle, que la révolution a respectée ou plutôt que les habitans de l'île de Béhuard ont défendue contre ses excès, on voit partout des fleurs de lys, des armoiries, des ex-voto, des fers de captifs revenus d'Alger, et un portrait de Louis XI, peint sur bois, au-dessous duquel est une inscription relative aux donations faites à cette chapelle par son fils Charles VIII.

Le superstitieux Louis XI, qui se jouait si légèrement de la foi des sermens, ne croyait qu'à ceux qu'on faisait en mettant la main droite sur la relique nommée la vraie croix de Saint-Laud

d'Angers, et en prononçant en même tems la formule convenue entre les parties. C'était une opinion reçue dans ce tems-là, que celui qui se parjurait mourait dans l'année, et le roi, si attaché à la vie, le croyait comme tout le monde; aussi lorsqu'il refusait de jurer sur cette relique, on savait d'avance à quoi s'en tenir sur ses promesses (*a*). Ce monarque paraissait persuadé que le duc de Guienne, son frère, était mort parce qu'il avait violé le serment qu'il avait fait sur cette croix. Cette opinion, si elle n'est pas plutôt une ruse pour détourner les soupçons qui planaient sur lui, est consignée dans une de ses lettres au vicomte de la Bellière, gouverneur de Roussillon, écrite de Pouanoé en Anjou le
13 novembre. Voici les propres expressions du 1472.
roi; « M. de Lescun me veut faire jurer sur la » vraie croix de Saint-Laud pour venir devers » moi; mais je voudrais bien avant être assuré » de vous, que vous ne fassiez point faire d'em» bûches sur les chemins; car je ne voudrais » point être en danger de ce serment-là, veu » l'exemple que j'en ai veu cette année de M. de » Guienne (*b*). »

(*a*) Mémoires de Comm. Ed. 1747, T. III, preuv. 234.

(*b*) D. Housseau, Man. de la Biblioth. du roi.

Pendant que cet astucieux monarque bâtissait avec parcimonie de petites chapelles en Anjou, son ministre des finances, Jean Bourré, fils d'un cordonnier, élevait avec une magnificence royale, dans la même province, sa patrie, de grands et superbes châteaux. Il avait acheté, depuis qu'il était en faveur, plusieurs belles terres, entr'autres celle du Plessis-Sainte-Maure, dans la paroisse de Bourg, où il était né, et sur laquelle il construisit un très-beau château, qu'il nomma le Plessis-Bourré.

Ce château, qui appartient aujourd'hui à M. de Terves, est très-bien conservé; il est situé à une demi-lieue de Bourg et à un peu plus de distance de la Sarthe; c'est un vaste bâtiment carré, flanqué à chaque angle d'une grosse tour ronde; une de ces tours, plus élevée que les autres, se nomme le donjon. Les murs des tours et du château, épais de six pieds, sont crénelés et revêtus en dedans et en dehors de belles pierres de tuf blanc. Un fossé de quatre-vingts pieds de largeur, rempli d'eau vive, environne cette ancienne forteresse féodale, et lui donne un aspect très-imposant; elle fut mise en état de siége pendant la Ligue, mais on voit par l'état de conservation de ses murs qu'elle ne fut point attaquée. Le cœur de Jean Bourré, renfermé dans un coffret d'argent, avait été déposé, par son ordre, dans la chapelle de ce château, où il est resté jusqu'en 1790.

On sait que Louis XI choisissait presque toujours ses ministres et ses plus intimes confidens parmi les hommes de basse condition; un autre favori de ce monarque, très-digne valet d'un tel maître, fut Jean Balue, fils d'un pauvre meunier du Poitou. Dévoré d'ambition, bas et flatteur, il s'était fait prêtre, et sous l'humble habit de cet état il se glissait auprès des puissans, pour parvenir plutôt aux honneurs et à la fortune. Après s'être attaché pendant quelque tems à Juvénal des Ursins, évêque de Poitiers, qui l'avait fait son exécuteur testementaire, et dont il trouva le moyen de s'approprier une grande partie de la succession, il vint à Angers trouver Jean de Beauvau, qui en était évêque. Trompé par les manières insinuantes et le langage doucereux de cet ecclésiastique, le prélat le nomma son grand vicaire, et lui donna un canonicat dans son église. L'extérieur simple de Balue en imposait à tout le monde; il trouva le moyen de se faire présenter au roi par Charles de Melun, comme un sujet d'un mérite distingué et qui pourrait servir utilement l'état. Par analogie de caractère il plut au monarque, qui bientôt le fit son aumônier, le gratifia de plusieurs riches abbayes, le nomma ensuite évêque d'Evreux, puis enfin le fit son premier ministre, et le chargea de la distribution des bénéfices ecclésiastiques. Si

du point où il était arrivé Balue avait voulu regarder en arrière, et qu'il eût aperçu celui d'où il était parti, il aurait pu se croire arrivé au faîte des grandeurs; mais il était loin d'être satisfait: il était devenu l'égal de ceux qui l'avaient protégé, et il ne voulait point d'égaux; la vue de ses protecteurs l'humiliait; il résolut donc de démolir l'échafaudage de sa fortune. Jean de Beauvau, son bienfaiteur, appartenait à la plus illustre maison d'Anjou, et, à ce titre, il était suspect. Balue n'eut pas de peine à persuader au soupçonneux Louis XI que ce prélat avait conspiré contre lui, et il se fit donner son évêché, dans l'intention de fixer son séjour à Angers, qu'il préférait à celui d'Evreux. Il ne tarda pas à dénoncer aussi Charles de Melun, et, à force d'intrigues, de mensonges et de perfidies, il parvint à faire monter sur l'échafaud et à faire décapiter celui qui avait le plus contribué à son élévation.

Louis XI, qui ne savait rien refuser à cet ambitieux mîtré, avait demandé et obtenu pour lui, quoiqu'avec peine, le chapeau de cardinal; cette nouvelle dignité augmenta encore sa faveur et son insolence. Rien ne pouvait plus égaler son audace; l'encensoir d'une main et l'épée de l'autre, il commandait tour-à-tour au nom de Dieu et au nom du roi. Seul il voulait diriger le monarque et son royaume; il se trouvait aux

revues des troupes, en faisait dresser les contrôles sous ses yeux, et les payait lui-même. Par cette conduite, si contraire aux usages et aux bienséances de son état, il mécontenta tellement toute la noblesse, qu'un jour le comte de Dammartin dit au roi, en présence de son ministre: « Sire, permettez que j'aille faire les fonctions » de l'évêque d'Angers puisqu'il fait ici les » miennes. » Néanmoins, malgré les murmures qui s'élevaient de toutes parts contre lui, le prélat jouit encore d'une assez longue faveur; mais enfin le monarque, qui tôt ou tard finissait par soupçonner tout ce qui l'approchait, lui retira sa confiance. Le cardinal, désespéré de l'avoir perdue, se ligua avec les ennemis de l'état; ses lettres furent interceptées et son crime avéré. On l'arrêta; il méritait la mort, mais sa qualité de prince de l'église fit commuer la peine en celle d'une prison perpétuelle. Il fut enfermé dans le château d'Angers (*a*), dans une de ces cages dont parle Philippe de Commines (*b*); celle-là existe encore et mérite d'être conservée comme

(*a*) D'autres disent dans le château de Loches.

(*b*) Philippe de Commines fut renfermé dans une cage semblable, au château de Loches. « Plusieurs les ont » maudites, et moi aussi, dit-il, qui en ai tâté sous le » roi d'à-présent. »

un des monumens du règne de Louis XI. Jean Balue resta onze ans dans cette cage, et n'en sortit au bout de ce tems que par les sollicitations et les instances réitérées du pape, qui le réclamait comme un des membres du sacré collége.

L'ambition, les crimes, les vices et l'odieuse ingratitude de Balue ne nous dispensent point de la reconnaissance que nous lui devons pour le service important qu'il rendit à nos ancêtres. Par son crédit, il obtint du saint siége que tous les habitans du duché d'Anjou ne pourraient, en première instance, être distraits de leurs juges ordinaires, en vertu de quelques lois que ce pût être, et, en cas de contravention, l'official d'Angers, en sa qualité de commissaire de la cour de Rome, avait le droit de casser et annuler tout ce qui aurait pu être fait ou ordonné de contraire à ce privilége (*a*).

Le règne de Louis XI ne rappelle partout que de tristes et pénibles souvenirs : cependant voici une anecdote plaisante qui lui appartient ; elle est sans doute indigne de la gravité de l'histoire, mais on nous pardonnera peut-être de l'avoir rapportée, si l'on considère qu'elle donne une idée des amusemens de la cour de ce prince, et qu'elle nous procure l'occasion de parler d'une des plus riches productions de notre province.

(*a*) Bourdigné, Annales d'Anjou, F°. CLXVI.

La plupart des communes de l'arrondissement de Baugé et une grande partie de celles des arrondissemens d'Angers et de Segré tirent presque la totalité de leurs profits du produit des porcs qui naissent, s'élèvent et s'engraissent sur cette partie de l'Anjou. C'est à cette branche d'industrie et de commerce que ces communes doivent leur prospérité. Aux époques fixées pour l'enlèvement de ce bétail, destiné plus particulièrement à l'approvisionnement de Paris et de nos villes maritimes, les chemins qui conduisent aux foires et aux marchés en sont tellement encombrés, qu'il est presque impossible au voyageur de s'y frayer un passage. C'est probablement en passant un jour dans un de ces chemins et pendant ces encombremens, que Louis XI, importuné du désagréable grognement de ces animaux, dit en plaisantant à l'abbé de Baigné, qui le suivait ordinairement dans ses voyages : « Faites-» nous donc quelque belle harmonie avec le chant » de ces oiseaux. » L'abbé, homme d'esprit, qui s'occupait spécialement d'instrumens et de musique, accepta cette sorte de défi. Après avoir médité son plan, il fit construire une vaste machine dont la décoration imitait un buffet d'orgue, élevé sur un soubassement dans lequel étaient pratiquées des cases ou loges de diverses grandeurs destinées à placer des cochons de différens âges,

depuis le cochon de lait jusqu'au porc pesant deux à trois cents livres. Des pointes de fer, disposées sur ces cases et mises en jeu par un clavier semblable à celui de l'orgue, piquaient ces animaux et leur arrachaient des cris qui ne ressemblaient pas trop mal au son de cet instrument, alors bien loin de la perfection où il est aujourd'hui. Cette singulière invention amusa le roi et le fit beaucoup rire, chose assez rare; toute la cour prit part à ce divertissement, applaudit au génie du compositeur et aux voix de ces nouveaux concertans. Je ne sais si Louis XI récompensa généreusement l'abbé de Baigné pour le plaisir qu'il venait de lui procurer, mais l'histoire nous apprend que, peu de tems après, l'ayant rencontré, il lui demanda l'abbaye qu'il lui avait donnée depuis quelques années. Surpris de cette étrange proposition, l'abbé répondit au roi, avec beaucoup de présence d'esprit, qu'il avait été quarante ans à apprendre les deux premières lettres de l'alphabet, A, B, et qu'il le priait de vouloir bien lui donner autant de tems pour apprendre les deux suivantes, C, D. Charmé de ce rebus impromptu, le monarque, loin de persister dans sa demande, donna dans la suite d'autres bénéfices à l'abbé de Baigné (*a*).

(*a*) Bouchet, Annales d'Aquitaine, F°. CXXVII.

CHAPITRE LVIII ET DERNIER.

La Ville et le Château de Beaufort. — La Ville et le Château de Baugé. — René-le-Bon, Roi de Sicile et Duc d'Anjou. — Fin de la quatrième et dernière Maison d'Anjou. — Réunion définitive de l'Anjou à la Couronne.

BEAUFORT (*a*) était anciennement une des principales villes de l'Anjou; placée sur la rive droite de la Loire, au milieu d'un canton extrêmement fertile, elle était l'entrepôt, le port de commerce de toute la Vallée. Possédant un beau château, dont on voit encore les ruines, elle jouissait de tous les avantages réservés dans ce tems-là au principal manoir d'un seigneur riche et puissant. Mais depuis que la Loire s'en est éloignée, depuis que la confection de la Levée a changé la direction de la route de Tours à Angers qui passait dans ses murs, elle est totalement déchue de son ancienne prospérité. Cependant elle est encore une des villes les plus considérables de ce département, et elle doit

(*a*) *Bellofordia, Bellum forte in Valle.*

cet avantage à la belle manufacture de toiles à voiles de MM. Joubert-Bonnaire et Girault, qui occupe un grand nombre de personnes des deux sexes. Elle est assez bien bâtie; on y remarque l'église, dont la belle tour s'aperçoit au loin, et produit un effet pittoresque au milieu du riche paysage de la Vallée. Beaufort, dont la population s'élève actuellement à six mille âmes, s'honore d'avoir vu naître le chansonnier Chardavoine, le jésuite Giroust, célèbre prédicateur, et le savant Tarin, recteur de l'université de Paris (*a*).

Vers l'an 1340, Philippe de Valois érigea cette ville et ses dépendances en comté, qu'il donna à Guillaume Roger, frère du pape Clément VI et père de Grégoire XI, dont nous avons parlé plus haut. En 1371, cette terre passa à Guillaume, fils du premier comte de Beaufort, et Antoinette, vicomtesse de Turenne, sa petite-fille, la porta en dot à Jean Boucicault, maréchal de France; la maréchale étant morte sans enfans, le comté de Beaufort retourna à Alix Roger, femme d'Aymard de Poitiers, puis à Agnès Roger, femme de Hugues, vicomte de Turenne. Beaufort passa ensuite de la maison de Roger dans celle de la Tour; René, duc d'Anjou, par transaction du 15 mai 1469, la retira moyennant trente mille

(*a*) Voyez ces noms dans la Biographie Angevine.

écus d'or, et l'assigna pour douaire à Jeanne de Laval, sa seconde femme, qui fixa son séjour dans cette ville lorsqu'elle fut devenue veuve, et y passa les dix-huit dernières années de sa vie. Après la mort de cette princesse, Beaufort fut réuni à la couronne.

Il y avait à Beaufort, à l'époque de la révolution, un gouverneur de la ville et du château, un lieutenant des maréchaux de France, une sénéchaussée, grenier à sel et gruerie ; il n'y avait qu'une seule paroisse, un couvent de récollets, un hôpital et une maison de charité pour les infirmes. Cette ville n'est plus actuellement qu'un chef-lieu de canton.

Baugé (*a*), chef-lieu de l'arrondissement d'où ressort aujourd'hui Beaufort, n'existait pas lorsque cette dernière ville était florissante ; ce qu'on appelait alors Baugé n'était qu'un chétif village, qui s'était formé lentement autour d'une maison de chasse que Foulques-Nerra avait fait bâtir dans une grande forêt. Une église, élevée dans la suite au milieu de ce village, en fit un bourg, qui prit son nom de Baugé de celui du château construit dans une bauge, lieu fangeux où se retiraient les sangliers. En 1188, Richard Cœur-de-Lion donna Baugé à Geoffroi, évêque

(*a*) *Balgiacum, Baugeium, Baugium.*

de Lincoln, son frère naturel, pour en jouir pendant sa vie : la grande forêt formait le principal revenu de cette châtellenie. Jean Sans-Terre l'assigna depuis à la reine Isabeau d'Angoulême, son épouse, pour partie de son douaire. Philippe-Auguste, en 1206, en fit don à Guillaume Desroches, sénéchal d'Anjou, et en 1286 Philippe-le-Hardi assigna deux mille livres de rente, sur cette terre et celle de Beaufort, à Marguerite de Provence, sa mère, veuve de Saint-Louis. Dans la suite, Louis XI donna Baugé à Pierre de Rohan, plus connu sous le nom de maréchal de Gié, en échange du vicomté de Vire en Normandie.

Il ne reste plus aucuns vestiges du château de Baugé bâti par Foulques-Nerra. Sous le règne de Charles VII, le bourg que l'on nomme actuellement le Vieux-Baugé, et près duquel devait être le château, se nommait alors le Grand-Baugé, pour le distinguer d'un autre bourg qui s'était formé à un quart de lieue de là, sur le Coesnon, et qu'on nommait le Petit-Baugé (*a*). C'est ce dernier bourg qui a donné naissance à la ville de Baugé, qui ne compte encore que trois mille âmes de population ; elle est la patrie du poëte le Masle et de le Gouz de la Boullaye, célèbre voyageur (*b*).

(*a*) Allain Chartier, Hist. de Charles VII, p. 52.

(*b*) Voyez ces noms dans la Biographie Angevine.

Il y avait autrefois à Baugé un gouverneur de la ville et du château, une sénéchaussée, un corps de ville, maîtrise des eaux et forêts, élection et grenier à sel; une paroisse, un couvent de capucins, un Hôtel-Dieu et un hospice des incurables. Ces deux derniers établissemens, qui heureusement existent encore, sont très-remarquables; nous avons parlé ailleurs du premier; le second a été considérablement augmenté et amélioré depuis trente ans, grâces aux soins, à la persévérance et à la générosité de mademoiselle de la Girouardière, sa fondatrice et sa première supérieure. Ce refuge, ouvert à la vieillesse et au malheur, et qui renferme près de deux cents personnes, se compose de plusieurs grands corps de bâtimens nouvellement construits, d'une jolie chapelle, de cours, de jardins, d'un bel enclos, nommé le Bois-Hubé, arrosé par le Coesnon, et de divers ateliers, où les vieillards et les infirmes des deux sexes emploient ce qui leur reste de forces à des ouvrages dont les produits fournissent en partie de quoi subvenir aux dépenses de l'hospice; le surplus, et sans doute la plus grande part, est aux frais de la respectable mère de tous ces pauvres, mademoiselle de la Girouardière, actuellement plus qu'octogénaire. Espérons que cet utile établissement survivra à sa bienfaisante fondatrice, et que l'administration prendra les mesures nécessaires pour en assurer la durée (37).

Quoique sans commerce et sans manufactures, la petite ville de Baugé s'est embellie depuis une vingtaine d'années. La construction d'un pont, sur lequel passe la grande route de Saumur à la Fléche en traversant Baugé, a nécessité beaucoup de travaux et déterminé divers propriétaires, les uns à réparer, les autres à rebâtir leurs maisons. On a percé une nouvelle rue dans la direction du pont, on a démoli les murs de ville, comblé les fossés, établi une chaussée bien pavée et bordée d'un double rang d'arbres qui forment une belle entrée à la ville en face du château. Ce bâtiment, qui renferme d'assez grandes salles, est dû à René, duc d'Anjou, qui affectionnait beaucoup Baugé, dont on peut le considérer comme le fondateur, puisqu'avant lui ce n'était qu'un petit village.

Ce prince, surnommé le Bon, né au château d'Angers le 16 janvier 1408, était le deuxième fils de Louis II, roi de Naples, comte du Maine et duc d'Anjou, et d'Yolande, fille de Jean Ier., roi d'Aragon; il succéda, l'an 1434, à Louis III, son frère, dans le duché d'Anjou, le comté de Provence et dans ses droits sur le royaume de Naples. Il avait épousé Isabelle, fille et héritière de Charles II, duc de Lorraine, mais lorsqu'il voulut prendre possession de ce duché, Antoine, comte de Vaudemont, frère du duc Charles, s'y opposa, prétendant que la Lorraine était un

fief masculin, et qu'en conséquence elle lui appartenait. Cette affaire fut décidée par les armes. René, assisté des troupes du duc de Bourgogne, remporta d'abord quelques avantages, mais enfin il fut battu par le comte de Vaudemont, qui le fit prisonnier à la bataille de Bullegneville en 1431. Il était encore détenu, lorsqu'il apprit que Jeanne II, reine de Naples, l'avait institué son héritier. Dans l'impossibilité où il se trouvait de répondre aux vœux des Napolitains, qui lui avaient envoyé une ambassade pour le presser de venir prendre possession de son royaume, il fit partir de suite Isabelle, sa femme, avec son second fils le prince de Piémont, qui étaient alors à Marseille, et ils reçurent, en arrivant, les hommages de Naples et des principales villes du royaume.

Cependant, au moyen des impôts qu'il leva sur ses sujets du Maine, de l'Anjou et de la Provence, René ayant payé deux cent mille florins d'or pour sa rançon (environ deux millions de notre monnaie) et donné Yolande, sa fille, en mariage à Ferri, fils aîné du comte de Vaudemont, il obtint sa liberté après cinq ans d'une rigoureuse détention. Secondé dans ses desseins par la république de Gênes, il équipa une petite flotte, sur laquelle il passa en Italie, et fit son entrée dans le port de Naples au bruit du

canon, des cloches et des acclamations du peuple. Mais lorsqu'en entrant dans la ville on vit la simplicité de son cortége, et que les mains de ses officiers ne répandaient point cette pluie d'or à laquelle on s'attendait, un morne silence succéda aux cris de joie; le zèle des Napolitains se refroidit. Alphonse, son compétiteur, voulant profiter de cette disposition des esprits pour faire valoir ses prétentions, trouva les moyens de s'emparer de Naples par surprise, en faisant entrer secrètement une partie de ses troupes par ce même égoût par lequel, neuf siècles auparavant, Bélisaire s'était introduit dans cette ville pour en chasser les Goths.

René, surpris, rassembla promptement le peu d'hommes qu'il avait amenés, s'embarqua sur une galère génoise, et se rendit à Florence, où il trouva le pape Eugène IV, qui avait été chassé de Rome, et qui, pour consoler le monarque détrôné, lui donna l'investiture du royaume qu'il était forcé d'abandonner.

Après une autre tentative, tout aussi infructueuse, pour reprendre Naples, René, éclairé par ses malheurs, revint en France, et alla vivre paisiblement dans ses belles provinces, passant alternativement de l'une à l'autre, trouvant son bonheur en faisant celui de ses sujets, et se délassant des soins pénibles du gouvernement en

cultivant les beaux-arts et les lettres. C'est à ses doux loisirs que nous devons plusieurs traités de morale, les rondeaux, les ballades, les devises, les inscriptions et les tableaux qu'il nous a laissés; la revue de ces ouvrages sera l'objet d'un chapitre particulier dans la seconde partie, ainsi que celle des spectacles, des joûtes, des tournois, qu'il remit en honneur.

Plusieurs historiens accordent à ce prince de la valeur, des connaissances dans les mathématiques, dans l'art militaire, et si, comme les évènemens l'ont prouvé, il n'avait pas assez de génie, de force morale, pour devenir un grand roi, si son âme n'avait point assez de vigueur pour le maintenir sur un trône contesté, il avait en revanche toutes les qualités qui font un bon roi et un honnête homme. Il était généreux, compatissant, protecteur des opprimés, et ce qui est encore plus recommandable dans un monarque, c'est qu'il aimait la justice et la rendait à tous ses sujets avec impartialité. Ce fut à la réunion de tant de vertus qu'il dut son honorable surnom et la gloire de recevoir des ambassadeurs Catalans, qui vinrent lui offrir la couronne d'Aragon, sur laquelle il avait des droits du chef de sa mère. Mais son âge et les chagrins, qui avaient hâté sa vieillesse, l'obligèrent de refuser cette marque de la haute estime dont il jouissait; car

on savait très-bien qu'il n'avait aucun moyen de faire valoir par les armes ses prétentions sur ce royaume. Il céda ses droits à cette couronne à Jean II, duc de Calabre et de Lorraine, son fils, l'un des plus grands capitaines de son siècle, quoique rarement heureux. Ce prince, à la veille d'être paisible possesseur de l'Aragon, termina sa carrière à Barcelonne le 16 décembre 1470, laissant deux fils, dont l'aîné mourut peu de tems après lui, et le cadet, nommé Nicolas, le seul
1473. rejeton de l'illustre maison d'Anjou, finit ses jours trois ans après.

Le malheureux roi René, sans enfans et sans espérance d'en avoir, trouvait dans le sein des muses de douces consolations à ses peines, et il aurait encore pu passer quelques jours paisibles, si Louis XI, son neveu, n'était venu troubler sa tranquillité. Ce prince ambitieux, abusant de sa force et de la bonté de son oncle, le dénonça au parlement de Paris comme conspirateur, ordonnant qu'il fût poursuivi criminellement, afin d'avoir un prétexte pour faire confisquer ses états à son profit. Mais le parlement, qui connaissait la conduite prudente et modérée du bon duc d'Anjou, eut la sagesse et le courage de ne don-
1474. ner aucune suite à cette injuste accusation. Cependant Louis XI, sans autre forme de procès, s'empara de l'Anjou, et mit une forte garnison

dans le château d'Angers (*a*). Mais ayant appris que René, justement offensé de ce procédé, se proposait d'instituer le duc de Bourgogne son héritier, il changea bientôt de conduite à son égard. Peu de tems après il alla à Lyon, et pria René, qui s'était retiré à Aix, de venir l'y trouver. Le duc d'Anjou, qui savait avoir tout à craindre de son perfide neveu, se rendit, quoiqu'avec répugnance, à son invitation. L'astucieux monarque employa toutes sortes de moyens pour faire oublier à son oncle les torts qu'il avait envers lui. Affaibli par l'âge et les infortunes, le bon duc, dont l'âme était aussi noble que désintéressée, se laissa facilement gagner par une multitude de présens conformes à ses goûts. Des livres, des tableaux, des médailles, des morceaux d'antiquités, achetèrent de ce vieillard malheureux son beau comté de Provence. La cession en fut faite comme le désirait Louis XI; et le duc d'Anjou

« *Ecrivit* de son joug l'instrument authentique. »

En effet, René traça lui-même sur du vélin en lettres d'or, accompagnées de vignettes et de fleurons enluminés des plus belles couleurs, cet acte, arraché à la faiblesse par la ruse et la persécution. Cette cession fut faite aux Cordeliers,

(*a*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. I, p. 405.

à Lyon, en faveur de Charles, comte du Maine, neveu de René; mais Louis XI, qui l'avait dictée, savait bien dès-lors comment il se ferait mettre à la place du comte (38).

De retour à Aix, le duc d'Anjou transmit à Louis XI, par son testament, qu'il écrivit aussi lui-même en lettres d'or, tous ses droits sur le royaume de Naples, et ce fut-là l'origine de nos guerres d'Italie sous le règne de Charles VIII; guerres tout aussi sanglantes, tout aussi inutiles que celles qui les avaient précédées, que celles qui les ont suivies, et que celles qui les suivront peut-être encore pour nous mettre en possession de ce beau pays. Aucun exemple ne prouve mieux, ou du moins plus long-tems, que les fautes des pères ne servent jamais de leçons à leurs enfans.

Enfin, après tant de traverses, de vicissitudes dans sa fortune, le bon roi René acheva sa carrière le 10 juillet 1480, à Aix, d'où son corps fut apporté à Angers quelque tems après, comme il l'avait ordonné par son testament, et inhumé dans l'église cathédrale (39), dans le tombeau qu'il s'était fait préparer et auquel il avait travaillé lui-même (*a*).

Ce prince, d'une taille élevée et très-bien fait, avait une physionomie agréable, que ne

(*a*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. II, p. 7.

défigurait point une grande cicatrice, reste d'une blessure reçue à la prise de Bar-le-Duc. Il était très-galant; quelques auteurs lui reprochent même d'avoir trop, et surtout trop longtems, aimé les femmes; on retrouve des traces de cette passion dans plusieurs de ses actes et de ses écrits: un des articles des statuts de l'ordre du Croissant, qu'il institua, défend expressément aux chevaliers de médire des femmes, de quelque rang qu'elles soient. Les cours d'amour, en Provence, qui avaient tant contribué aux progrès de la galanterie chevaleresque en Europe, n'existaient plus de son tems; ne pouvant les rétablir, il institua un prince d'amour, auquel il donna des officiers annuels, comme l'avaient été ceux du parlement d'amour, et ces officiers accompagnaient leur prince à la grande procession de la Fête-Dieu à Aix. Il leur accorda un droit vulgairement nommé *pelotte*, qu'ils faisaient payer aux veufs et aux veuves qui se remariaient, comme pour les punir de leur inconstance; ils l'exigeaient aussi des personnes qui épousaient des étrangers ou des étrangères. Ce droit singulier, confirmé par plusieurs arrêts du parlement d'Aix, s'est conservé jusqu'en 1789; mais il est une autre institution de René, bien plus intéressante, qui a résisté à tous les orages de la révolution; je veux parler des prudhom-

mes pêcheurs à Marseille, tribunal dont l'origine remonte au dixième siècle, et qui reçut de ce prince, en 1471, son organisation définitive. Les quatre juges qui le composent et leurs suppléans sont élus tous les ans le jour de la Pentecôte; leur tribunal a le nom de *juridiction des prudhommes pêcheurs ;* ils portent une robe de palais lorsqu'ils tiennent leurs assises; ils connaissent de toutes les contestations relatives à la pêche; chaque partie qui se présente devant eux plaide elle-même sa cause, et donne pour tous frais une pièce de deux sols. Les juges écoutent attentivement; la décision de ce jury est toujours sage, et le président l'exprime, en disant à celui dont la plainte n'est pas fondée, *la loi vous condamne ;* toute la sentence est comprise dans ces seuls mots, et personne ne peut appeler de cet arrêt, rendu par des pairs; jamais on n'en attaqua la justice; mais aussi « où la *justice* va-t-elle se nicher ? »

René prenait les titres pompeux de roi de Sicile, de Naples, de Hongrie, de Jérusalem, d'Aragon, de Valence, de Sardaigne, de Majorque et de Corse, de duc d'Anjou, de Lorraine et de Bar, de comte de Provence et de Forcalquier. Mais toutes ces couronnes n'enrichissaient que son blason, et aucun monarque de son tems n'eût aussi peu de puissance et moins

d'argent. Il était souvent obligé d'avoir recours à la bourse de ses sujets; les registres de la cathédrale d'Angers nous en fournissent la preuve. En 1465, le chapitre lui prêta, sur gages, cinq cents écus, et douze cents en 1465. Mais aussi les impôts, excessifs sous les règnes précédens, furent-ils très-modérés sous le sien; et il ne se trouva pas obligé en mourant, pour satisfaire aux remords de sa conscience, d'ordonner, comme le fit Louis Ier., son aïeul, de distribuer aux pauvres bourgeois et paysans d'Anjou et de la Touraine vingt mille livres (*a*), pour les dédommager des tailles et autres impôts levés injustement sur eux.

Dans sa vie privée, comme dans sa vie publique, René était d'une simplicité de mœurs et d'une bonhommie admirables. On le voyait souvent se promener sans aucune suite, causant familièrement avec les personnes qu'il rencontrait. En hiver, il choisissait pour ses promenades les endroits exposés au midi, et c'est de-là que nous est venu l'usage de dire *se chauffer à la cheminée du roi René*, lorsqu'on recherche les rayons du soleil. Il était extrêmement sobre, et ne buvait jamais de vin; lorsqu'on lui en demandait la raison, il répondait que c'était pour donner un démenti à Tite-Live, qui avait prétendu que les Gaulois n'avaient passé les Alpes que pour en boire.

(*a*) Environ 145,000 fr. de notre monnaie.

Ce prince se plaisait beaucoup à la campagne, non pour le fatiguant plaisir de la chasse, mais pour celui de faire prospérer l'agriculture, et de soulager la misère du peuple par d'utiles travaux. Lorsqu'il voyageait dans ses provinces, c'était toujours sans aucun faste ; souvent il préférait pour se loger la modeste habitation d'un simple particulier qu'il affectionnait, au château d'un grand seigneur, ou au palais d'un évêque, et quand il voulait mettre le comble à la faveur, il crayonnait, sur la muraille de la chambre qu'il avait occupée, son portrait avec ce vers :

Sicelidum Regis effigies est ista Renati.

C'est-à-dire : Ceci est le portrait de René, roi de Sicile.

René aimait beaucoup à bâtir, et lorsqu'il n'avait plus rien à faire construire pour lui, il s'occupait des maisons de ses sujets les moins aisés ou chargés d'une nombreuse famille. C'est à ce goût, dit notre annaliste Bourdigné, presque son contemporain, qu'il faut attribuer cette multitude d'écussons de ses armoiries que l'on voyait sur un grand nombre de maisons d'Angers ; c'étaient celles qu'il avait fait réparer ou rebâtir, et c'est-là sans doute une des causes qui ont rendu jusqu'à nos jours le nom du bon roi de Sicile si populaire dans cette ville.

Avant de mourir, René avait vu s'accomplir la prédiction faite, en 1380, au sacre de

Charles VI, lorsque Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, se plaça à table, malgré toutes les représentations qu'on pût lui faire, au-dessus de Louis Ier., duc d'Anjou. Un astrologue, témoin de ce débat, prédit qu'avant cent ans la race d'Anjou exterminerait celle de Bourgogne. En effet, René, duc de Lorraine, petit-fils de René, duc d'Anjou, livra le 3 janvier 1477, à Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, la fameuse bataille dans laquelle celui-ci perdit la vie. Le vainqueur assista aux obséques du vaincu, et y parut avec une grande barbe de fils d'or à la manière des anciens preux.

René fit en Anjou plusieurs fondations religieuses, mais il les dota très-économiquement, parce qu'autant il était prodigue de ses biens, autant il était avare de ceux de ses sujèts, c'est-à-dire, des impôts qu'il levait sur eux. Les plus remarquables de ces fondations sont la chapelle de Saint-Bernardin aux Cordeliers d'Angers, détruite en 1794, et le couvent de la Bamette, construit sur un rocher élevé au pied duquel coule la Maine, à une demi-lieue au-dessous de cette ville. On lit sur la première pierre qui paraît à l'extérieur de ce monastère : *Le roy René m'assit cy*. Il fit en outre reconstruire le chœur de l'église du chapitre de Saint-Martin d'Angers, tel qu'il existe encore aujourd'hui.

Baugé possédait aussi un monument de la piété de ce prince ; c'était une chapelle dédiée à la Vierge sous le nom de Notre-Dame du Petit-Mont, parce qu'elle était bâtie sur une tombelle renfermée dans l'enceinte de la ville ; mais ce qui donnait un grand intérêt à ce petit monument, qui a été détruit il y a quelques années, c'est qu'il était décoré de plusieurs tableaux peints sur les murs par René lui-même. Malheureusement personne n'a pris soin de faire une description de ces peintures dont on ignore actuellement les sujets.

« C'est une moquerie et injure, dit le célèbre » auteur des Essais, de vouloir faire valoir un » homme par des qualités mes-avenantes à son » rang, quoiqu'elles soient autrement louables, » et par les qualités aussi qui ne doivent pas » être les siennes principales ; comme qui loue- » rait un roi d'être bon peintre ou bon archi- » tecte (*a*). » Cependant, quoi qu'en dise Montaigne, et sans croire faire injure à la mémoire du bon roi René, nous allons nous permettre de dépouiller, pour un moment, ce monarque des attributs de la royauté, pour ne voir en lui qu'un simple artiste ; cette qualification modeste est peut-être aujourd'hui son plus beau titre de gloire ; car ce qu'il a fait comme roi, la poli-

(*a*) Essais, T. II, Liv. I, Chap. XXXIX.

tique, toujours ingrate, ne lui en sait aucun gré, elle a tout oublié; les beaux-arts, plus équitables, lui ont tressé une couronne, et ils le regardent non-seulement comme un protecteur, un ami éclairé, mais encore comme un peintre célèbre, qui a puissamment contribué par ses travaux aux progrès de la peinture en France. Ne possédant plus aucun de ses nombreux ouvrages, nous sommes obligés, pour apprécier ses talens, de porter nos regards sur ceux que la Provence, plus heureuse que l'Anjou sous ce rapport, a su conserver.

Le savant auteur des Voyages dans les départemens du midi, M. Millin (*a*), considère le tableau du roi René, que l'on voit dans la cathédrale d'Aix, comme un des plus précieux monumens de l'art en France, non-seulement à cause de son royal auteur, mais encore à cause de la manière dont il est exécuté. Cependant il faut remarquer que les arts du dessin ne faisaient que naître en Italie du tems de ce prince; c'était le séjour des papes à Avignon qui avait donné à la Provence l'avantage de les cultiver avant que François Ier. eût appelé à Paris le Primatice et

---

(*a*) M. Millin, membre de l'institut, conservateur des médailles, etc., a rendu en 1814 un compte détaillé du Ier. Vol. des Rech. Hist. sur Saumur et le Haut-Anj., dans le Magasin Encyclopédique, T. IV., p. 189.

Rosso. On sait qu'à cette époque la miniature enluminée était très en vogue, et il est peu de bibliothèques de curieux qui ne contiennent quelques manuscrits surchargés de peintures où l'on trouve moins de goût que de fini. Le roi René s'exerça avec succès dans ce genre-là; mais il fit aussi plusieurs tableaux à l'huile, dans le style des premiers artistes Flamands, ce qui a fait présumer qu'il avait eu des relations avec Jean de Bruges. Ses principaux tableaux connus sont le *Squelette* qui décorait son tombeau dans l'église Saint-Maurice d'Angers (*a*), et *le Buisson ardent* qui est dans la cathédrale d'Aix.

Le peintre n'a point cru devoir représenter le Père Eternel dans le buisson, comme le fit depuis Raphaël, qui l'introduisit dans ses tableaux sous la figure d'un vieillard. Il a préféré d'y placer la Vierge et l'Enfant Jésus, lequel tient à la main un miroir réfléchissant son image et celle de sa mère. Les autres personnages sont Moïse assis et un ange à genoux tenant un sceptre d'or et couvert d'une très-belle chappe, dont l'agrafe est un camée représentant Adam et Eve. Près de Moïse est un troupeau de chèvres et de moutons avec un chien. Le paysage qui sert de fond est d'une très-grande richesse, par-

(*a*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. II, p. 7.

semé de fabriques gothiques et éclairé par un soleil couchant. On remarque sur le devant beaucoup de plantes, figurées avec une grande exactitude. Sur la bordure sont les douze rois de Juda dans des niches. Deux chasseurs sont peints dans les angles, ainsi qu'une femme qui sauve une licorne de leur poursuite. Ce tableau, couronné par une frise remplie d'anges, au milieu desquels est le Tout-Puissant tenant un globe surmonté d'une croix, est renfermé sous deux volets qui offrent encore plus d'intérêt. Sur l'un est le portrait de René, déjà avancé en âge et qui semble fidèlement peint; il est à genoux, sa figure annonce la bonté, et ses yeux sont très-vifs; sa longue robe de velours violet est bordée d'hermine ainsi que le camail; son bonnet de velours noir a les bords relevés; à ses pieds est un joli barbet, qui fut sans doute au nombre de ses amis et peut-être le plus fidèle. Derrière le roi sont trois figures debout, la Madeleine, Saint Antoine et Saint Maurice revêtu d'une très-riche armure. Jeanne de Laval, sa seconde femme, qui paraît âgée d'environ trente ans, est peinte sur l'autre volet, à genoux, les mains jointes, devant un prie-dieu; plusieurs Saints, entre autres Saint Nicolas, sont derrière elle.

Nous ne prolongerons pas davantage la description de cet ouvrage, sur lequel M. Millin

donne des détails fort circonstanciés, et dont il loue beaucoup la composition, ainsi que le style des figures; il en a donné dans son Atlas une gravure au trait qui justifie tous ses éloges.

La ville d'Aix, dans laquelle René passa les dernières années de sa vie, vient de lui ériger une statue (40). Celle d'Angers, qui le vit naître, qui possède ses cendres et pour laquelle il eut toujours la plus tendre affection, qu'il combla de ses bienfaits et à laquelle il s'est donné lui-même, ne fera-t-elle rien pour lui? Se laissera-t-elle taxer d'ingratitude pour l'un des hommes les plus sages qu'elle ait produits, pour un prince qui fit tout pour elle et qui l'honora le plus par sa bonté, ses talens et ses vertus? « Il n'a man- » qué à sa gloire, dit l'auteur de l'Histoire de » Provence, que des écrivains dignes de lui; et » si, dans les différentes provinces qui lui ont été » soumises, on avait soin de recueillir les anec- » dotes et les actions qui le concernent, on » verrait paraître, dans cet empire que l'opinion » a créé pour y faire vivre éternellement les » grands rois, un prince de plus qui irait se pla- » cer de lui-même à côté d'Henri IV. »

Avant de terminer ce chapitre, peut-être déjà trop long, nous devons détruire une calomnie, en relevant une erreur grave échappée à Villaret dans son Histoire de France. Cet auteur dit que

lors de l'expédition de Charles VII, en 1461, contre la ville de Gênes, expédition dans laquelle René commandait mille gendarmes qu'il avait embarqués à Marseille, ce prince se tint pendant l'action sur ses galères, et que, voyant ses troupes battues et en déroute, outré de fureur de ce que ses gendarmes n'avaient pas remporté une victoire qu'il n'avait pas eu le courage de disputer à leur tête, il ordonna à ses vaisseaux de s'éloigner de la côte, abandonnant ainsi ces malheureux Français à la discrétion du vainqueur (*a*). Cette action, aussi lâche que barbare, ajoute le même historien, couvre la mémoire du roi René d'un opprobre ineffaçable. Mais heureusement ce fait, si légèrement affirmé par Villaret et démenti par le caractère bien connu du prince, ne se trouve que dans un seul historien contemporain, Jean Simonetta, qui, en le rapportant dans la vie de Ludovic Sforce, ennemi juré de René, ne le donne encore que comme un bruit populaire, auquel il n'ose ajouter foi. Comment un historien Français a-t-il donc pu admettre sans examen une calomnie aussi odieuse, et qui tend à ternir la gloire d'un prince dont la vie a été illustrée par tant d'actions de bravoure et d'humanité ?

(*a*) Hist. de Fr., in-4°., T. VIII, p. 348.

L'époque de la mort de René, qui fut aussi celle de la réunion définitive de l'Anjou à la couronne, est remarquable dans notre histoire, parce que depuis lors cette province n'a plus été qu'un apanage possédé par les puînés de nos rois. Ce prince fut le dernier de nos ducs héréditaires: en lui finit la quatrième maison d'Anjou, dont Charles de Valois avait été le chef, en épousant, en 1290, Marguerite, fille de Charles II dit le Boîteux, comte d'Anjou et du Maine. Cependant on peut se résumer en disant qu'il n'y a réellement eu que deux maisons d'Anjou, puisque les première, troisième et quatrième, suivant la division que nous en avons faite, sortaient de la même tige, Robert-le-Fort, et la seconde d'Ingelger. De ces deux familles sont sortis tous les rois de France de la troisième dynastie, onze rois d'Angleterre, plusieurs rois de Jérusalem, d'Aragon, d'Espagne, de Naples, de Hongrie, etc., en sorte que presque toutes les têtes couronnées de l'Europe tiennent à l'Anjou par leur naissance (*a*).

(*a*) Chroniq. d'Anj.; Hist. générale de Prov.; Art de vérifier les Dates; Manuscr. de D. Housseau; Manuscr. de l'abbé Rangeard; Millin, Voyage etc.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

NOTES

DE LA PREMIÈRE PARTIE.

(1) Page 4.

Nous rassemblons ici les divers noms donnés par les anciens à Angers ou à l'Anjou. Dans César, *Andes* ou *Andi ;* dans Pline, *Andecavi, Juliomagus Andegavorum ;* dans Tacite, *Andegavi*. Lucain apostrophe ainsi la Mayenne :

> In ripis, Meduana, tuis, marcere perosus
> Andus, jàm placidâ Ligeris recreatur ab undâ.

Dans le second livre de Ptolémée, on lit *Ondikaouai ôn polis Iouliomagos ;* suivant plusieurs savans, le mot *magus* signifie ville sur la rivière, ainsi *Juliomagus* ville de Jules. Dans la notice des provinces et cités de la Gaule, qui se rapporte à la division en sept provinces sous Honorius, l'Anjou, *civitas Andicavorum*, est classé dans la troisième Lyonnaise, dont le chef-lieu était Tours. Enfin dans les vieux titres Angers est quelquefois nommé *Andecavum*.

(2) Page 37.

Il est fait mention du capitole d'Angers dans une charte d'un de nos comtes d'Anjou, à l'occasion d'un différend que l'évêque d'Angers eut avec lui : *Octrannus abbas sancti Albini et Balduinus eleemosy-*

narius in capitolum sancti Mauritii, ubi Fulco comes, Eusebius episcopus, et Sigo abbas S. Florentii, de hàc judicaturi, convenerant. La signature d'Eusèbe prouve que cette charte est de la fin du onzième siècle ou du commencement du douzième. (*Rech. sur nos Origines, T.* II, *p.* 116.)

(3) Page 39.

On voyait autrefois, dans les archives de la cathédrale, un titre de 1324, qui faisait mention de la place située devant les bains d'Angers, en ces termes : *cujusdam areæ antè Balneas Andegavenses.* Un autre titre de l'abbaye de Toussaint nous apprend qu'il y avait près de cette abbaye un aqueduc de l'Epine-Sèche, *de spinâ siccâ;* probablement qu'il servait à conduire les eaux aux thermes.

(4) Page 47.

Presque tous les murs de nos anciennes villes sont bâtis avec des matériaux provenant d'édifices plus anciens encore. « L'intérieur des murs d'Auxerre, dit le » savant Groslay, offre un assemblage de débris jetés » au hasard. Parmi ces débris on distingue des colonnes, » des chapiteaux, des autels, des piédestaux ornés » d'inscriptions, de statues même.

» Le vingt-troisième volume des Mémoires de l'Académie des Inscriptions offre, dans une dissertation de » l'abbé le Bœuf, le résultat de ses observations sur les » murs de Périgueux : leur première assise, dit l'exact » observateur, est mêlée de fragmens de colonnes, de » chapiteaux, de statues, confusément jetés dans la ma» çonnerie.

» La nouvelle histoire de Langres nous présente, » sous le même point de vue, les murs de l'ancienne » cité de Langres. » (*Mém. hist. sur Troyes*, *T.* 2, *p.* 349.) Nos observations sur les murs de notre cité d'Angers offrent le même résultat.

Quelquefois nos ancêtres ont recueilli d'anciens monumens, non ceux des Romains, mais ceux des Gaulois, pour en orner leurs édifices; tel est le bas-relief que l'on voit au château de Saumur, et telle est aussi une statue placée au frontispice de l'église de Saint-Jouin, ancienne abbaye de Bénédictins, département des Deux-Sèvres. Cette statue en granit est semblable à l'une de celles de l'octogone de Montmorillon, dans le département de la Vienne, qui depuis si long-temps est l'objet des discussions des savans. Elle représente une femme absolument nue, debout, vue de face, allaitant deux serpens entortillés autour de ses jambes et de ses cuisses, et qu'elle tient dans ses mains. La seule différence qui existe entre ces deux statues, c'est que celle de Montmorillon tire la langue, et que celle de Saint-Jouin grince les dents. Comme dans toutes les dissertations que j'ai lues sur les statues de la chapelle de Montmorillon, il n'est point parlé de celle de Saint-Jouin, j'ai lieu de croire qu'elle n'a point encore été remarquée des antiquaires; c'est pourquoi je consigne ici cette découverte : quoiqu'étrangère à l'Anjou, elle pourra faire naître de nouvelles conjectures sur cette figure de la mythologie gauloise. Ce que l'on peut assurer au premier coup-d'œil, c'est que cette statue du frontispice de Saint-Jouin n'a point été faite pour la place qu'elle occupe, et qu'elle paraît beaucoup plus ancienne que l'église.

Nous avons parlé, au commencement du chap. VI auquel cette note appartient, d'un camp romain près Beaupreau; un nouvel examen de sa position, de sa distance d'Angers, le nom de la métairie (la Segourie), sur laquelle il se trouve placé, tout nous fait présumer que ce camp pourrait bien être la station *Segora*, marquée sur la carte de Peutinger, à dix-huit lieues gauloises de *Juliomagus*. On sait que la lieue gauloise était de quinze cents pas de cinq pieds; ainsi ces dix-huit lieues peuvent être évaluées à neuf lieues du pays des Mauges, que l'on compte effectivement de la Segourie à Angers. Si quelque jour on entreprend une nouvelle carte des Gaules, nos remarques sur la topographie ancienne de cette contrée, et notre carte antique pourront servir à rectifier quelques erreurs que l'on trouve sur celles qu'on a publiées jusqu'à présent. Nous venons de découvrir un autre camp romain dans la commune de Forges, près Doué, au canton de la Garde, nom qu'il a pris sans doute de cette station, où l'on trouve beaucoup de briques romaines.

(5) Page 52.

Les chanoines de la cathédrale, presque toujours choisis parmi les ecclésiastiques du mérite le plus distingué, avaient la réputation de tenir très-bonne table et d'aimer surtout le bon vin; qu'on nous permette à ce sujet deux anecdotes.

« Le duc de Brissac, résolu d'aller en Anjou passer quelque temps dans ses terres, fit tant, par ses » sollicitations et celles de ses amis, qu'il détermina » le poëte Chapelle à l'accompagner. Ils partirent de » Paris fort contens l'un de l'autre. Arrivés à Angers,

» où ils devaient coucher, Chapelle fit trouver bon
» au duc qu'il allât dîner chez un chanoine de la ca-
» thédrale, son ancienne connaissance. Il y fut reçu
» comme chez un chanoine, et trouva le vin d'Anjou
» si bon, qu'il tint table jusqu'au soir assez tard, et
» ne revint à l'hôtellerie que pour coucher. Le len-
» demain matin, quand il fallut partir, il dit au duc
» qu'il ne pouvait pas avoir l'honneur de l'accompa-
» gner plus loin, qu'il avait trouvé sur la table de
» son ami le chanoine un vieux Plutarque, dans lequel,
» à l'ouverture du livre, il avait lu : *Qui suit les grands*
» *serf devient*. Le duc eut beau lui dire qu'il le re-
» gardait comme son ami, qu'il vivrait chez lui en
» toute liberté, il n'en put tirer que ces paroles :
» Plutarque l'a dit, cela ne vient pas de moi, ce
» n'est pas ma faute, mais Plutarque a raison. Le duc
» fut obligé de partir seul pour Brissac, et Chapelle,
» après avoir été faire ses adieux au bon chanoine,
» retourna à Paris ». (*Galerie de l'ancienne cour*, *T.* II, *p.* 175.)

« M. de la B....., chanoine et official de la même
» église, ayant invité plusieurs personnes à dîner un jour
» maigre, son valet lui dit qu'il avait été au marché,
» et qu'il n'y avait plus de poisson, sinon un saumon
» qu'il n'avait osé prendre parce qu'un conseiller l'avait
» retenu. Le chanoine, lui donnant sa bourse pleine,
» lui dit : Tiens, retourne, achète-moi le saumon et
» le conseiller ». (*Menagiana.*)

(6) Page 62.

Voyez la carte antique, T. I[er] des Recherches Historiques sur le Haut-Anjou. Les langues de terre qui

séparaient les trois rivières que nous venons de nommer devaient former des îles dans les parties les plus élevées, pendant les inondations. Or l'île Saint Maurille, formée en grande partie d'une roche de schiste, qui s'élève à plus de trente pieds au-dessus des rivières, devait, ainsi que l'île de Béhuard, présenter de grands avantages pour protéger une petite flotte.

(7) Page 67.

Mallet, dans ses monumens de la mythologie et de la poésie des Celtes, pour servir de supplément à l'histoire de Danemark, rapporte une de leurs fables qui a pour titre : *Du chemin qui mène au ciel.* En voici un fragment. « Que fit le Père universel après qu'il » eut bâti Asgan? — Il établit au commencement des » gouverneurs, et leur ordonna de juger les différends » qui s'élevaient entre les hommes. L'assemblée de » ces juges se tenait dans la vallée nommée *Ida*, qui » est au milieu de la résidence divine. Leur premier » ouvrage fut de bâtir la salle dans laquelle sont leurs » douze signes, outre le trône que le père universel » occupe ».

Ces génies ou juges étaient au nombre de douze, dit ailleurs le même auteur, et il croit trouver dans cette fiction les premières traces d'un usage qui s'est étendu à bien des choses. Odin, le conquérant du nord, établit en Suède une cour suprême, composée de douze membres qui l'assistaient dans les fonctions du sacerdoce et du gouvernement. Les monumens ne manquent point sur ce sujet. On trouve en Suède, près d'Upsal, de grosses pierres au nombre de douze, rangées en cercle, et une plus élevée au milieu; les

pierres de la circonférence étaient les siéges des juges, celle du milieu le trône du roi. De pareils monumens se voient en divers endroits de l'Europe et même en Asie. Dans son voyage de Perse, Chardin nous apprend qu'il y en a un semblable près de Tauris, et c'est en cet endroit, suivant la tradition, que les géans tenaient conseil. L'Anjou possédait encore, vers le milieu du dix-huitième siècle, une réunion de pierres disposées comme celles dont parlent ces auteurs, et connue sous le nom de *Pierre Saint-Julien;* mais nos historiens n'en ont jamais parlé, non plus que du temple ou *Pierre-Couverte de Bagneux*. Ce dernier monument est peut-être le plus beau et le mieux conservé de tous ceux qui existent actuellement en France; il serait à désirer qu'il fût placé sous la protection d'une autorité locale, qui serait chargée de veiller à sa conservation. (Voyez *Rech. Hist. sur le Haut-Anjou*, Tom. I, p. 10 et 23.)

(8) Page 69.

Henri Arnault, évêque d'Angers, dit dans son statut synodal de 1668 : « Il se commet un abus dans la » plupart des paroisses de la campagne, que nous » croyons être particulier et n'avoir cours qu'en ce » diocèse. C'est qu'en certain tems de l'année il se fait » des assemblées de personnes qui vont quêter pour » les paroisses, pour l'entretenement du luminaire, » ce que l'on appelle vulgairement guilanleu, ou guy » l'an neuf, ou Bachelette, etc. »

Par ce statut, le prélat défend ces sortes de réunions pour le guy de l'an neuf, comme l'avait fait infruc-

tueusement en 1595 Charles Miron, un de ses prédécesseurs.

Un grand nombre de fontaines, telles que celles de Fontevrault, des Ardilliers, de Belle-Fontaine, etc., des chênes, comme ceux de Saint-Laurent, près Chalonnes, de Vion, nommé le Chêne de la Jariaye, etc., opéraient des guérisons miraculeuses, par l'intercession de Notre-Dame du Chêne et de Notre-Dame de la Fontaine. Etienne Grudé a fait deux poëmes sur le Chêne de la Jariaye; on lit en tête du second: « Autre louange et » requête faites par moi, Etienne Grudé, et présentées » par Jean Grudé, mon fils, au voyage par lui fait le » samedi 19 mai 1515. Et ce jour se trouva pélerins » plus de quatre mille. Et il y en eut plusieurs amenez » en charette et autrement, détenus de diverses mala- » dies. Et plusieurs s'en retournèrent bien joyeux. » Il y a un livre des miracles de cette image de la Vierge, intitulé *le Pélerin de Notre-Dame du Chesne en Anjou*, imprimé à la Fléche, par Grivean. C'est par de pareils rassemblemens de pélerins et de semblables miracles qu'on a préparé la guerre de la Vendée, en 1792, devant la chapelle de Notre-Dame du Chêne, près Chalonnes.

« Dans le Maine, on voit dans divers carrefours les » plus beaux chênes champêtres décorés de figures de » Saints, de Madones, qui remplacent les philactères » qu'y appendaient les premiers habitans. On y voit, » dans cinq ou six hameaux, des chapelles de chênes, » des pieds entiers de cet arbre enchâssés dans le mur, » à côté de l'autel; telle est entr'autres cette fameuse » chapelle de Notre-Dame du Chêne, près la forge » d'Orthe, dont la célébrité attire journellement, de

» cinq à six lieues à la ronde, un très-grand concours
» de monde. » (*Hist. du Maine, par M. Renouard, T.* 1, *p.* 17.)

Charlemagne avait voulu détruire ces anciens usages, comme on le voit par ce capitulaire : « A l'égard des
» arbres, des pierres et des fontaines, où quelques in-
» sensés vont allumer des chandelles et pratiquer d'au-
» tres superstitions, nous ordonnons que cet abus, si
» criminel et si exécrable aux yeux de Dieu, soit aboli
» partout où il se trouvera établi. »

(9) Page 72.

Belle-Fontaine, près Beaupreau, était anciennement une abbaye de bénédictins, qui, en 1642, fut changée en une abbaye de feuillans; en 1814, des trapistes s'y sont établis, et rappellent, par leur costume, les premiers habitans de cette solitude. La fontaine sacrée à laquelle ce monastère doit son origine n'a encore rien perdu, ni de sa célébrité, ni de son efficacité, depuis que les Druides l'ont mise en vogue.

(10) Page 80.

Il ne nous reste qu'un fragment de cette charte, transcrit dans le recueil des matériaux de D. Housseau; quant à l'original, nous ne savons ce qu'il est devenu, non plus que le cartulaire, qui était lacéré en grande partie avant la révolution et qui avait déjà couru le danger d'être perdu sans retour, comme nous l'apprend cette note de la main d'un collaborateur de D. Housseau. . . . . « Ce qui reste de ce précieux
» trésor (le cartulaire) a été retrouvé chez les héri-
» tiers d'un cabaretier, qui, se trouvant présent au
» dernier pillage que les calvinistes firent dans l'abbaye

» de Saint-Maur, et voyant, parmi un grand tas de » papiers et de titres que l'on faisait brûler, un livre » de parchemin, l'arracha des flammes en disant que » ce parchemin lui servirait à allumer sa pipe. Il serait » à souhaiter qu'il n'eût pas été si exact à tenir sa pa- » role; la république des lettres serait enrichie de plu- » sieurs morceaux rares qui ne se trouvent plus. Ce qui » en reste nous fait regretter, avec justice, cette perte » irréparable. »

Voici le texte du fragment de ce diplôme de Clotaire Ier.

« *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Clotharius,* » *gratiâ Dei Francorum rex, cum locis divino cultui* » *mancipatis, ob divinæ servitutis amorem, opem con-* » *gruam ferimus et regium morem decenter implemus,* » *et id nobis profuturum ad æternæ remunerationis* » *præmia capescenda veraciter credimus. Quapropter* » *notum fieri volo omnibus sanctæ Dei ecclesiæ fidelibus* » *tam præsentibus quam futuris accessisse me Ande-* » *gavensem pagum, in monasterio quod dicitur Glanna-* » *folium, in quo venerabilis Maurus, patris Benedicti* » *discipulus, abbatis more videtur potiùs prodesse quam* » *præesse, ibique orationibus ejusdem sanctissimi viri,* » *ac fratrum sub eo degentium, me attentiùs commen-* » *dam, suggerente dem* . . . . »

(11) Page 109.

Voici pour exemple une de ces formules; c'est une quittance pour composition de l'enlèvement d'une femme.

« *Incipit securitas de rapto,*

» *Ego enim illi. Constat me accepisse de illo integro* » *compositione, pro eo quod apud homine (nomen illo),*

» *puella sua tradenda fuit dedi ei ad ipso soledus tan-*
» *tus. Proindè manu sua firmata et bonorum hominum*
» *accepi, ut post hunc diem neque illi, neque ullus de*
» *hæredibus suis, nulla calumpnia nec repetitione ha-*
» *bere non debias, sed sicut dixi, de hâc causâ quietus*
» *residias. Et si fuerit aut ego ipsi*, etc. » Il y en a d'autres d'un latin encore plus barbare.

(12) Page 135.

Robert, dit *le Fort*, à cause de sa valeur, et *l'Angevin*, soit parce qu'Angers était le lieu de sa naissance, soit parce que cette ville était le chef-lieu de la province dont il eut dans la suite le commandement. (*Art de Vérifier les Dates, T.* II, *p.* 245.) D'Argentré, dans son Hist. de Bretagne (p. 164), dit que Robert était fils de Witichinde, Saxon, lequel servait dans l'armée de Charles-le-Chauve à la bataille qu'il livra à Nomenoé, roi de Bretagne, l'an 859, près la Gravelle.

(13) Page 163.

La charte de ce don, dans laquelle Foulques Ier. prend la qualité d'abbé de Saint-Aubin d'Angers, est de l'an 929 ou 930. Une autre charte, rapportée par Gallard, lui donne la qualité d'archi-abbé, parce qu'il possédait d'autres abbayes. (*Art de Vérifier les Dates, T.* II, *p.* 830.)

(14) Page 166.

Robert, fils de Hugues Capet, aimait aussi à chanter dans les églises; on le vit souvent aller à celle de Saint-Barthélemy, à Paris, prendre une chape et chanter au lutrin. Brantôme nous apprend que nos rois Henri II, Charles IX et Henri III, étaient aussi dans cet usage.

(15) Page 175.

Gonella, en italien, robe, signifie *casaque* dans la basse latinité. Cette casaque était faite d'une étoffe de laine grossière, qu'on nommait en France grisette et en Anjou burette, c'est-à-dire, petit bureau. *Indutus tunicâ illius panni quem Franci grisetum vocant, nos Andegavi Buretum. Gest. Cons. Andeg.*

(16) Page 182.

On voit encore, sur un pillier de bois d'une boutique qui forme le coin des rues Saint-Laud et Saint-Georges, la figure d'un soldat, en demi-relief, tenant d'une main une hallebarde et de l'autre une espèce de bouclier sur lequel il y avait une lame de cuivre où étaient gravées une douzaine de lignes rimées; voici les deux dernières :

« Comme brave soudart
» Je garde la porte Girard. »

Cela rappelle

» Notre-Dame de la Garde,
» Gouvernement commode et beau,
» A qui suffit, pour toute garde,
» Un Suisse avec sa hallebarde,
» Peint sur la porte du château. »
(*Voyage de Bachaumont.*)

(17) Page 194.

« Larme tant célèbre par toute la chrétienté, que » Notre-Seigneur pleura sur le Lazare et qu'il (Geoffroi » Martel) apporta d'outre-mer, enclose dans un petit » vase, autant merveilleux en artifice, pour n'avoir ni » soudure ni ouverture aucune, et pour être blanc par » dehors comme cristal, que ce précieux joyau qu'il

» contient et qui sans cesse tremblotte dans son enclos » le rend recommandable ». (Duchesne, *Antiquités de la ville de Vendôme.*)

(18) Page 196.

L'Anjou ayant été réuni à la couronne par la confiscation faite sur Jean-Sans-Terre, les successeurs de Philippe-Auguste se réservèrent toujours depuis le droit de régale, lorsqu'ils donnèrent cette province en apanage. C'est ce qu'on voit par les lettres-Patentes de Philippe-le-Bel, datées du mois d'avril 1392, par lesquelles il donne à Charles, son frère, la garde de toutes les églises d'Anjou et du Maine, à la réserve des églises cathédrales d'Angers et du Mans.

(19) Page 199.

Le plan de la ville d'Angers a été publié, en 1776, par Moithey et dédié à Monsieur. La première carte d'Anjou, composée par un Angevin, nommé Guyet, fut publiée en 1573; une seconde plus détaillée, dressée par le Loyer, parut en 1654; une troisième, intitulée Diocèse d'Angers, fut faite sur la seconde par Samson; enfin Guillaume Delisle se servit aussi de celle de le Loyer pour dresser celle qu'il fit paraître en 1720. Toutes ces cartes, couvertes de clochers, et surtout le Pouillé d'Anjou, justifient l'étonnement de l'auteur de notre Chronique sur la grande quantité de domaines que l'église possédait dans cette province. Mais si on veut remonter aux siècles antérieurs à Bourdigné, on pourra se convaincre qu'il n'y a peut-être pas en Anjou un arpent de terre qui n'ait appartenu au clergé. Ainsi les biens peuvent y être divisés en deux classes; la première, composée de ceux

que les seigneurs ont pris à l'église, soit pour eux-mêmes, soit pour les donner à leurs amis; la seconde, formée de ceux que les gouvernemens ont vendus pour payer les dettes de l'état. Si, pour les consciences timorées, il n'est pas plus de prescription après trente ans qu'au bout de dix siècles, que les casuistes décident maintenant que toutes ces propriétés, tant de fois usurpées, rendues et reprises, sont illégitimes; alors les titres des plus antiques patrimoines ne seraient pas plus que d'autres à l'abri des scrupules de leurs possesseurs; tous les domaines, de quelque nature qu'ils fussent, seraient entachés d'usurpation; et si cette doctrine n'était pas absurde, si le bon sens des citoyens n'en avait pas fait depuis longtems justice, les casuistes pourraient se vanter d'avoir ébranlé l'ordre social (Voyez p. 197-210-282-415 de ce Vol.; p. 204 du Ier. sur le Haut-Anjou, et 41 du IIe.)

(20) Page 207.

De la Lande, en parlant de l'église de Toussaint dans une note du T. I de son voyage en Italie, p. 151, s'exprime ainsi : « La coupole de Toussaint d'Angers a une voûte » de trente-un pieds six pouces de large portée par des » colonnes de cinquante-un pouces de diamètre. Celle » de Milan est encore plus hardie. » De la Lande n'avait point vu l'église de Toussaint, et il avait été trompé sur la mesure du diamètre des colonnes qui portaient cette belle voûte : il n'y en avait que deux. Quel aurait été son étonnement, s'il avait su que ces colonnes, de vingt pieds de hauteur, n'avaient que onze pouces de diamètre, et que ce chef-d'œuvre, connu de l'Europe savante, n'avait jamais été remarqué des Angevins, qui l'ont laissé s'écrouler en 1815 faute d'avoir entretenu la couverture de l'église !

(21) Page 223.

« En 1502, le général des cordeliers, en considéra-
» tion des bienfaits que son ordre avait reçus de MM. du
» parlement de Paris, envoya aux président, conseillers
» et greffier, la permission de se faire enterrer en habit
» de cordelier. En 1503, il gratifia d'un semblable
» brevet le prévôt des marchands et les échevins. Il ne
» faut pas regarder cette permission comme une simple
» politesse, s'il est vrai que Saint François fait réguliè-
» rement chaque année une descente en purgatoire pour
» en retirer les âmes de ceux qui sont morts dans l'habit
» de son ordre. » (Saint-Foix, *Essais Hist.*, *T.* I, *p.* 111.)

(22) Page 228.

Les bourgeois, c'est-à-dire, les habitans des villes et des bourgs, appartenaient aux comtes, ou aux évêques, ou à quelques abbayes; ils étaient meubles, ainsi que les serfs. Voici un autre exemple de la manière dont on pouvait en disposer. Henri Ier., comte de Champagne, avait été surnommé *le Large*, à cause de ses grandes libéralités envers les églises et les pauvres. Un gentilhomme lui ayant demandé de quoi doter une de ses filles, le trésorier du comte lui fit observer qu'il avait déjà fait tant de largesses à de pareils importuns, qu'il ne restait plus rien. « *Vilain*, lui dit le comte, *vous en*
» *mentez. Si ai-je encore à donner. Je vous donne, et*
» *vaudra le don, puisque m'appartenez. Si le prenez*,
» ajouta-t-il au gentilhomme, *et lui faites payer rançon*
» *tant qu'il ait de quoi finer au mariage de votre fille.*
» *Et ainsi y fut fait*, » disent les historiens de Champagne. (*Art. de Vérif. les Dates*, *T.* II, *p.* 620.)

(23) Page 240.

J'ignore si la famille de Cleers est éteinte ou non; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle existait encore en 1524, comme on le voit par les marches du grand autel de Notre-Dame de Chalonnes. Ces marches en pierres de rairie sont couvertes de fragmens d'inscriptions, qui prouvent qu'elles proviennent d'un tombeau de Claudine de Cleers, morte en 1524.

(24) Page 243.

Huit ans après, c'est-à-dire, en 1127, Foulques V maria son fils Geoffroi-Plantagenet à Mathilde, fille de ce même Henri I[er]., roi d'Angleterre, et veuve de l'empereur Henri V. Ce fut par suite de ce mariage que les comtes d'Anjou devinrent rois d'Angleterre. (*Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anjou, T.* I, *p.* 251.)

(25) Page 247.

L'aspect de l'abbaye du Loroux est si imposant, qu'un détachement d'infanterie de vingt-cinq à trente hommes, de la division de l'armée prussienne cantonnée en 1815 dans l'arrondissement de Baugé, envoyé pour s'y loger, s'arrêta devant à plus de quarante pas de distance; il considéra quelque tems cette masse de bâtimens, qu'il crut être un fort, puis rebroussa chemin. Le lendemain, un détachement de cavalerie de la même armée, qui devait y prendre aussi son logement, éprouva la même surprise, et n'osa entrer. Cependant il n'y avait dans la maison qu'un ancien religieux et des fermiers. Les habitans du Loroux durent à l'impression qu'avait produite ce monastère sur ces soldats étrangers l'avantage de n'en point loger pendant tout le tems de l'occupation.

(26) Page 281.

Palais, ce mot est exprimé dans le texte par *thalami; thalamus* signifie maison ou chambre, dans la basse latinité; mais il a cela de particulier, que Ducange cite deux exemples pour prouver que les comtes et évêques d'Angers l'employaient pour désigner leur palais ou résidence.

(27) Page 308.

La châtellenie de la Roche-au-Moine, ainsi que les autres seigneuries de Guillaume Desroches, passa dans la seconde maison de Craon par le mariage de Jeanne Desroches, sa fille aînée, avec Amaury de Craon, comme nous l'avons dit page 337. En 1360, Guillaume de Craon, surnommé le Grand, vicomte de Châteaudun, descendant d'Amaury et Jeanne, vendit cette châtellenie à Louis Ier., duc d'Anjou, et elle fut appelée la Roche-au-Duc. En 1410, Yolande d'Aragon, réine de Sicile et duchesse d'Anjou, la vendit, à charge de rachat et réméré perpétuel, à Charles, seigneur de la Tour. Cette terre fut ensuite vendue successivement à Jeanne de Sondé et à Jean de la Haye, seigneur de la Salle; ce dernier, du consentement d'Yolande d'Aragon et de celui de son fils aîné, Louis, la céda, en 1431, à Jean de Brie, seigneur de Serrant, et à Isabeau de Maillé, sa femme. En 1481, Ponthus de Brie, son petit-fils, obtint du roi Louis XI l'amortissement de la grâce et faculté de réméré, et le monarque voulut que cette châtellenie portât dorénavant le nom de la Roche-Serrant, en reconnaissance des services de Gilles et de Ponthus de Brie de Serrant, son chambellan. Le châ-

teau de la Roche-Serrant, dont on ne voit plus que quelques ruines, a été détruit pendant les guerres de la Ligue; il est situé dans un excellent vignoble auquel il a donné son nom. Le vin blanc de la Coulée de Serrant est considéré comme le plus délicat du Bas-Anjou. (*Voyez le château de Serrant, T.* II *de ces Recherches.*)

(28) Page 524.

Voyez, planche III, une élévation géométrale du portail de Saint-Maurice et de ses clochers restaurés, c'est-à-dire, tels qu'ils seraient si les réparations étaient bien faites; mais ce qui prouve qu'elles le sont mal, c'est qu'on a remplacé la balustrade qui était au-dessus du grand ordre de la tour du milieu par un mur grossièrement construit avec des pierres d'une autre couleur que celles de l'édifice.

On ne peut voir cet élégant frontispice qu'en montant dans les greniers des maisons voisines; encore n'en saisit-on l'ensemble que difficilement, parce qu'on en est trop près: pour juger de l'effet qu'il produirait si la longueur du parvis était proportionnée à la hauteur des flèches, il faut se placer sur le grand pont. On pourrait faire une place convenable à peu de frais, en abattant quelques maisons et en construisant un mur pour soutenir les terres; deux rampes suivraient le contour de ce mur, et se réuniraient en une seule, en face de l'église, pour se diriger en ligne droite vers la Porte-Chapelière. Un mur à hauteur d'appui borderait cette terrasse, de laquelle on verrait une partie de la ville, et un vaste paysage, arrosé par la Maine, servant de fond à ce joli tableau.

(29) Page 348.

On lit dans les Annales Bénédictines (T. VI, p. 558) qu'Henri II, roi d'Angleterre, tint les assemblées générales à Bourgueil en 1156. Quelles étaient ces assemblées? Le peuple y était-il représenté? Ces Annales n'en disent rien.

(30) Page 371.

C'est peut-être par le souvenir de cette honorable prérogative, que Louis XIII donna à Jacques de Beauvau le commandement de l'escadron privilégié formé des gentilshommes qui refusaient de marcher sous les ordres du gouverneur de leur province, sous prétexte que ce gouverneur pouvait être moins noble qu'eux, ce qui aurait infailliblement préjudicié au succès de leurs armes.

(31) Page 380.

Dans la seconde partie de ces Recherches nous consacrerons un chapitre à la mémoire de M. Volney, qui est mort au commencement de l'année 1820; nous y ferons entrer plusieurs de ses lettres, entr'autres celle dont nous avons tiré le fragment que nous venons de rapporter.

(32) Page 420.

Ce droit des curés d'Anjou rappelle celui des prêtres Rasciens, une de ces innombrables sectes chrétiennes dont chacune se dit la meilleure de toutes. Ces prêtres Grecs, établis en Hongrie et qui ont un patriarche au Caire, sont seuls et uniques héritiers de tout l'argent

des laïques de leur communion, mais aussi ils sont tenus de donner à ceux dont ils héritent des passeports pour le ciel, signés et scellés en bonne forme. (*Lettres de Milady Montague à Pope*, p. 132.)

(33) Page 431.

A la fin de septembre 1817, je passais devant le bureau d'octroi de la Croix-Verte, à Saumur, en revenant de visiter les ruines de Chantoceau; le receveur, M. Jouffrault, m'ayant aperçu, voulut bien m'inviter à voir chez lui un morceau d'antiquité. Aussitôt il me présenta un pourpoint d'une étoffe de soie blanche brochée d'or, dont le dessin se compose d'octogones remplis alternativement les uns d'un lion, les autres d'un aigle; les petits carrés formés par la réunion des octogones sont occupés par une croix. Il est ouaté et doublé de toile blanche; les manches sont larges par le haut et très-étroites au poignet; elles sont fendues par dessous jusqu'à la moitié de la partie supérieure du bras; chacune se fermait par vingt boutons d'or; on en comptait trente-huit sur le devant du pourpoint; les boutonnières sont en soie verte. On voit plusieurs taches de sang à la doublure de la manche gauche, près de l'épaule. Il y a sur ce pourpoint deux inscriptions sur parchemin, cousues l'une à côté de l'autre; on ne peut plus lire que quelques mots de celle qui paraît la plus ancienne, mais ils suffisent pour prouver que l'autre en est une copie; la voici:

« C'est le pourpoint de S. Charles de Blois, tué à la » bataille d'Auray par Jean de Montfort, son compé» titeur au duché de Bretagne, le 29 septembre 1364. »

On sait que ce prince venait d'être fait prisonnier dans cette mémorable bataille qui décida du sort de la

Bretagne, lorsqu'un Anglais le tua en lui plongeant sa dague dans la gorge; aussi ne trouve-t-on du sang qu'à la doublure du pourpoint, sans voir aucune trace du coup mortel sur l'étoffe. Le pape avait chargé plusieurs ecclésiastiques, entr'autres l'abbé de Saint-Aubin d'Angers, de faire des enquêtes pour la canonisation de Charles de Blois, mais elles furent interrompues à la demande de Jean de Montfort, devenu duc de Bretagne. Cependant, si on en croit quelques auteurs, il fut mis au rang des bienheureux par Grégoire XI; voilà sans doute ce qui a autorisé l'auteur de l'inscription placée sur son pourpoint à lui donner le titre de Saint. M. Jouffrault, étant à Antrain en 1793, acheta ce vêtement d'un soldat qui lui dit l'avoir trouvé dans un des châteaux de la Bretagne.

(34) Page 447.

Chapelain, dans son poëme de la Pucelle, a fait une description pompeuse et fantastique du château de Chantoceau, où il suppose qu'était Agnès Sorel lorsqu'elle fut rappelée à la cour de Charles VII; la voici :

« La forme en est carrée, et son altière masse
» De quatre pavillons les étoiles menace;
» D'un fossé large et creux il est environné,
» Et pour être étendu n'en est pas moins orné.
» De jaspe et de porphire une solide écaille
» Revêt par le dehors son épaisse muraille;
» Le portail est de marbre, et son cintre pesant
» Pose sur dix pilliers de métal reluisant.
» Entre chacun des jours, deux colonnes d'albâtre
» Font de la cour pompeuse un noble amphithéâtre,
» Et cent bustes de bronze, en cent niches d'azur,
» Entre chaque colonne embellissent le mur.

» L'escalier est profond, et sa douce montée
» De précieux cailloux est peinte et parquetée ;
» Il est haut en son fait, d'un et d'autre côté
» Par vingt géans d'airain sur la tête est porté.
» Le plafond élevé de la superbe salle
» Semble avoir appauvri la rive orientale ;
» Tant l'art imitateur a, dans ses ornemens,
» Semé de faux rubis et de faux diamans.
» Une suite sans fin de pièces magnifiques,
» Où parmi les tableaux éclatent les antiques,
» Où l'art débat de prix avec le vrai cristal,
» Fait les riches dedans de ce palais royal.
» A l'œil, pour loin qu'autour ses regards il promène,
» Paraît plus d'un parterre et plus d'une fontaine ;
» Ce ne sont que canaux, que bosquets et que prés,
» Semés d'antres moussus au repos consacrés.
» Ce lieu comprend tout seul ce que l'humaine envie
» Peut concevoir de propre au bonheur de la vie ;
» Dissipe tous les soins et repaît tous les sens
» D'objets délicieux, de plaisirs innocens.
» Des princes Angevins il fut le doux azile,
» Quand le sort leur ôta l'une et l'autre Sicile,
» Et, dans un si funeste et si triste malheur,
» Put consoler leur chûte et flatter leur douleur. »

Cette citation est longue, mais on lit si peu Chapelain que des vers de la Pucelle sont presque une nouveauté.

(35) Page 475.

« Il y a des paroisses de six à sept cents communians » sous un seul prêtre, qui n'a que cent cinquante livres » pour vivre..... Je connais en Anjou plusieurs églises » paroissiales, fort éloignées les unes des autres, telles » que le Puis et Doré, Juigné et Bené, la Chapelle et la » Salle-Aubry, etc., où le curé célèbre, fêtes et di- » manches, deux messes, parce qu'il n'y a pas de quoi

» nourrir plusieurs prêtres. » (*Mém. adressé à l'évêque d'Angers par un curé du diocèse, en* 1760, *p.* 14-25.)

Une déclaration du roi, de 1786, fixa les portions congrues à sept cents livres, mais plusieurs bénéficiers et gros décimateurs (notamment l'ordre de Malte) obtinrent un brevet de dérogation, qui les autorisa à ne payer que trois cent cinquante livres, pour tout traitement, aux curés chargés de desservir leurs riches bénéfices.

Nos desservans dans les campagnes ne sont guère mieux traités que dans ce tems-là. Il est honteux de voir dans des voitures magnifiques tant de fonctionnaires de luxe, tant de pensionnaires si richement pourvus des dons du trésor public, tandis que de malheureux pasteurs vont à pied dans toutes les saisons, la nuit comme le jour, et souvent par des chemins affreux, porter des secours et des consolations à leurs paroissiens malades. On aura beau répéter qu'il faut enrichir la partie oisive du clergé pour donner de l'éclat à la religion, cet éclat prétendu fera ressortir davantage la misère de la partie active et utile, c'est-à-dire, des curés de campagne. En vain les cérémonies du culte et les dépenses du sanctuaire sont l'objet de taxes plus ou moins variables prélevées sur les paroissiens, beaucoup de desservans n'ont pas même le strict nécessaire. Peut-être devrait-on faire cesser ce scandale de la vente des prières, et, au lieu de laisser les pasteurs vivre d'aumône, les mettre plutôt dans le cas de la donner? Dans les cahiers de 1789, on voit que le clergé du Haut-Anjou demanda que *pour dépouiller les fonctions du ministère de l'appurence d'un vil intérêt, tout casuel exigible fût supprimé*. Il n'est pas inutile de remarquer que ce même clergé demanda aussi

que le concordat entre François Ier. et Léon X fût aboli, et la liberté des élections rétablie. Le tiers-Etat d'Anjou exprima les mêmes vœux, en y ajoutant celui de voir les quêtes des vicaires abolies et remplacées par un traitement annuel de mille livres.

(36) Page 488.

Cette ridicule étymologie est conforme au système de Poinsinet de Sivry, qui, dans les *Origines Uriennes*, explique tout par des incendies et par l'hypothèse d'un premier peuple incendiaire qui conquit le globe en le brûlant. L'auteur appelle tous les noms de lieu qui finissent en *igné*, *igny*, *ard*, etc., des noms *Uriens*. Il trouve au mot *Anjou* une origine si absurde, que nous nous abstiendrons de la rapporter. A l'article de Loyer nous aurons assez de choses à dire sur cette manie de torturer les mots pour leur trouver des racines étranges, manie qui nous rappelle cette jolie épigramme :

« *Alfana* vient d'*Equus*, sans doute ;
» Mais il faut convenir aussi
» Qu'en venant de là jusqu'ici
» Il a bien changé sur la route. »

Depuis l'impression du chapitre auquel cette note se rapporte, j'ai trouvé des lettres-patentes de Louis XI, qui nous conservent une anecdote que j'y aurais placée si j'en avais eu plutôt connaissance; la voici :

Louis XI, n'étant encore que dauphin, accompagnait Charles VII, son père, dans une tournée qu'il faisait en Anjou un jour de vendredi-saint. Passant sur la chaussée d'un moulin, entre Rochefort et Denée, Louis tomba dans l'eau, la tête la première, et fut emporté par la violence

du courant près de la roue, qui, heureusement pour lui, ne tournait pas ce jour-là à cause de la solennité de la fête; il fut sur le point de périr, cependant on parvint à le sauver, parce qu'il eut la présence d'esprit, lorsqu'il revint sur l'eau, de se débarrasser de sa robe. Dans ce pressant danger, il se voua à Notre-Dame de Béhuard, et ce fut par reconnaissance de la protection que lui accorda la Vierge en cette occasion, qu'il concéda au chapitre de Béhuard, qui n'a jamais existé, mais qu'il avait promis d'établir, le droit de faire grâce, *quitter, pardonner, remettre et abolir tous cas homicides, crimes et délits commis par les habitans du pays d'Anjou, et en quelque manière qu'ils puissent avoir été commis.* Ces lettres-patentes, par lesquelles il accordait à des chanoines un des plus beaux droits de sa couronne, furent données au Plessis-du-Parc, au mois d'avril 1483. (*Man. de la Biblioth. du roi, carton* XXVIII.)

(37) Page 502.

Voici quelle a été l'origine de l'hospice des Incurables à Baugé. En 1779, M. Brault, alors curé de cette ville, loua une maison, dans laquelle il réunit quatre personnes qui se dévouèrent au service des pauvres infirmes des deux sexes, et auxquelles il ne légua pour subsister et se vêtir que l'espérance et la charité publique. Mais bientôt cette maison se trouva trop petite pour contenir tous ceux qui s'y présentaient, et les aumônes devinrent insuffisantes pour les faire vivre; heureusement la Providence ne tarda pas à venir à leur secours. Mademoiselle de la Girouardière (*a*), qui, par

---

(*a*) Anne-Renée-Félix Hardouin de la Girouardière, née à Echemiré, près Baugé, le 28 août 1740.

ses libéralités journalières, contribuait plus que personne au soutien de tous ces malheureux, acheta une maison plus vaste, la fit réparer d'une manière convenable à sa nouvelle destination, et les y plaça le 3 juillet 1784.

A compter de cette époque, l'hospice des Incurables prit tous les jours un nouvel accroissement; son établissement fut autorisé, sur la demande de Mlle. de la Girouardière, par lettres-patentes du 7 septembre 1786, enregistrées au parlement le 1er. juillet 1789. C'est par une rare fermeté, par une constance infatigable, que cette femme respectable est parvenue à surmonter tous les obstacles que les divers événemens qui ont eu lieu depuis trente ans mirent si souvent à l'achèvement de cet hospice, dont elle fut à la fois fondatrice et première supérieure. Depuis trente-sept ans elle y consacre généreusement sa fortune et ses soins, secondée par une vingtaine de religieuses hospitalières qu'elle a formées et instruites à soulager l'humanité souffrante. Puisse cette digne imitatrice des vertus de Mlle. de Melun (*a*) jouir encore long-tems de ses honorables travaux et des bénédictions des heureux qu'elle a faits!

(58) Page 508.

Louis XI gagna Palaméde de Forbin, premier ministre de Charles III, comte de Provence et du Maine, et, par son moyen, il parvint à se faire instituer héritier universel du comte. Le testament fut passé le 10 décembre 1481 et Charles mourut le lendemain. C'est ainsi que les comtés de Provence et de Forcalquier furent réunis à la couronne.

(*a*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. II, p. 264.

(39) Page 508.

On fit à Angers, le 21 août 1480, un service solennel dans la cathédrale, pour le roi René; voici le détail de ce qu'il coûta, suivant les registres du chapitre. On célébra cinq cent soixante-treize messes basses, depuis deux heures du matin jusqu'à midi, à raison de 2 s. 6 d.; on distribua aux pauvres, pendant les messes, 39 s. 6 d.; on paya au chapitre 40 liv., à l'évêque 5 liv., aux deux sergens du chapitre 20 s., au sacristain pour la sonnerie pain et vin cinq livres, au notaire du chapitre 30 s., aux marchands pour le bougran 81 liv. 10 s., aux peintres pour les écussons et les étendards 142 liv. 5 s., au tapissier pour avoir tendu la litre autour de l'église et fourni des crochets 40 s., au menuisier pour le catafalque 12 liv., au cirier 186 liv. 10 s.; total 530 liv. 7 s.

Nous terminerons cette note par les vers latins gravés sur le tombeau de René, et que ce prince avait composés lui-même.

Regia sceptra luis, rutilis fulgentia thronis,
Dum quondam recolis pressa et nunc pulvere cernis,
Marcescunt flores, mundi laudes et honores,
Gloria, fama levis, pomparum fastus inanis.
Una parit reges et vulgus terra potentes,
Quos dedit hæc repetit, mortalia cuncta recondit.
Mors dominis servos, et turpibus æquat honestos.
Unus erunt cumulus, rex, pastor, inersque, peritus (a).

(40) Page 518.

Si on érigeait un monument au roi René, ce serait sur la terrasse projetée (note 28) qu'il conviendrait

(a) Voyez la traduction et la description du tombeau, T. II, p. 7 des Rech. sur le Haut-Anjou.

de le placer. C'est surtout à la France constitutionnelle qu'il appartient de rendre cet honneur public à la mémoire d'un bon roi, car toutes les époques ne sont pas également favorables à ces sortes d'entreprises; l'éloge d'un prince qui n'est plus est quelquefois pris pour une satire contre le prince régnant; en voici un exemple :

Pleins de vénération pour la mémoire de leur plus cher et de leur plus illustre compatriote, Henri IV, les Béarnais avaient résolu de lui ériger une statue sur la place Royale de Pau; mais Louis XIV, qui ne pouvait même souffrir qu'on prononçât devant lui le nom de ce grand roi, les punit de leur amour pour son aïeul, en les obligeant d'y élever la sienne. Cependant, comme les sentimens, même les plus comprimés, trouvent presque toujours un moyen de se manifester, les Béarnais gravèrent sur le piédestal une inscription dans leur langage, dont voici le sens : *Celui-ci est le petit-fils de notre bon roi Henri.* Le pouvoir absolu avait élevé le monument, la vengeance aveugle du peuple l'a détruit.

Les statues des rois resteraient plus long-tems debout si elles étaient toujours l'expression de la reconnaissance publique; chaque fois que l'adulation en érige une, l'opinion lui en oppose une autre, et celle-ci, quoique invisible, éclipse bientôt celle-là. Pourquoi, depuis qu'on a enlevé la belle inscription du Panthéon, recherche-t-on avec tant d'attention ses moindres traces? C'est que l'imagination, frappée des grands souvenirs qu'il devait transmettre à la postérité, lit presque partout : *Aux Grands Hommes, la Patrie reconnaissante.*

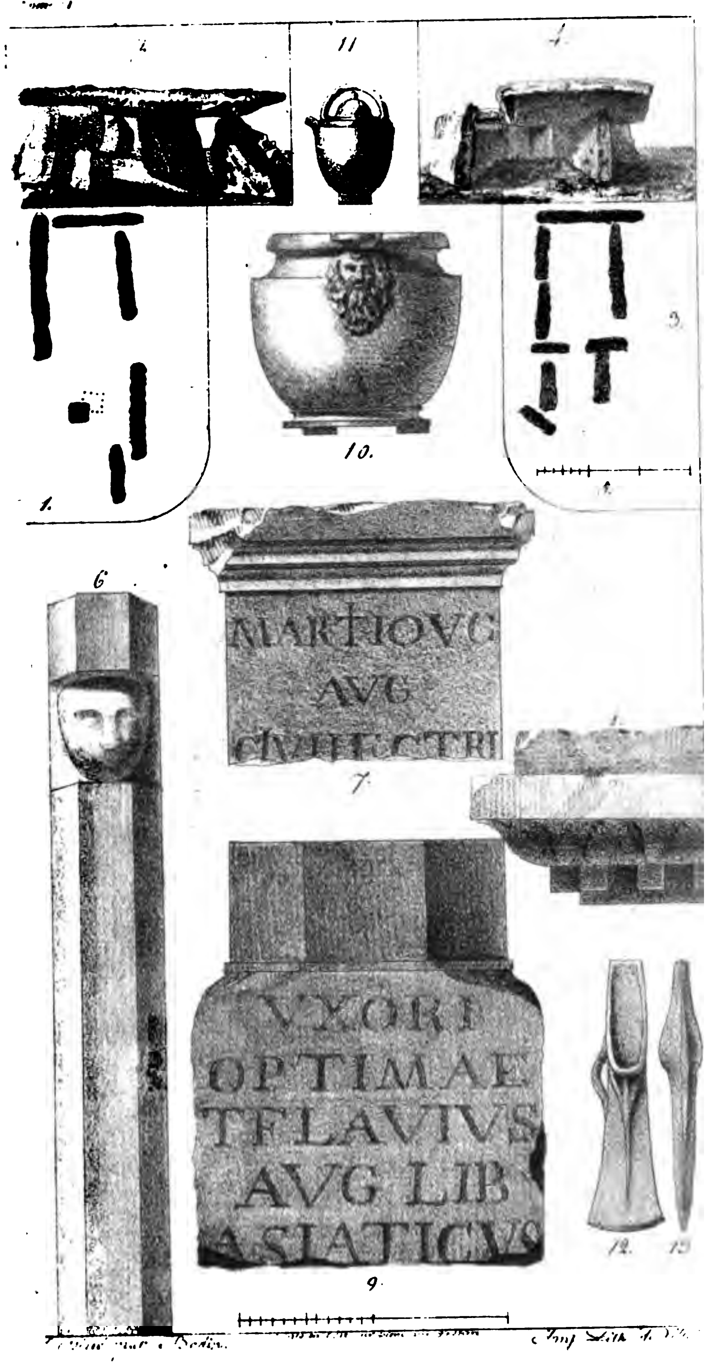
FIN DES NOTES DE LA PREMIÈRE PARTIE.

TABLE
DES CHAPITRES
DE LA PREMIÈRE PARTIE.

FIN DU PREMIER VOLUME.

FAUTES A CORRIGER.

Page 15, lig. 9, pierres dures, *lisez* pierre dure.
Page 39, lig. 12, échevin, *lisez* échevins.
Page 66, lig. 4, premiers conciles, *lisez* premier concile.
Page 107, lig. 3, magnificence, *lisez* munificence.
Page 112, lig. 15, opinon, *lisez* opinion.
Page 144, en marge, 773, *lisez* 873.
Page 242, en marge, *effacez* 1040 et *mettez* vis-à-vis la 15e. lig. 1118.
Page 431, lig. 27, Langers, *lisez* Angers.
Page 438, lig. 2, amenés, *lisez* ramenés.


MARTIO V G
AVG
CIVI TECTRI
VXORI
OPTIMAE
T FLAVIVS
AVG LIB
ASIATICVS

ANTIQUITÉS.